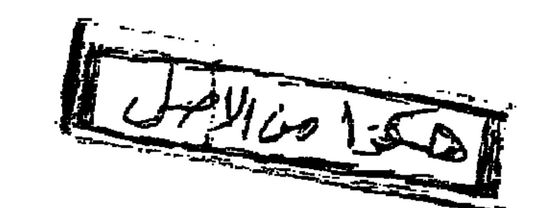


Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15574 – 7 F | MARDI 21 FÉVRIER 1995 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le RPR et M. Barre condamnent sévèrement les écoutes autorisées par M. Balladur

En 1985-1986, l'Elysée surveillait les conversations d'un conseiller de M. Pasqua



LE PREMIER MINISTRE a tenté de justifier pendant le week-end l'autorisation donnée par Matignon de mettre sous écoutes, du 15 au 22 décembre 1994, le docteur Maréchal, alors que son gendre, le juge Halphen, enquêtait sur l'affaire des HLM de la région parisienne. Cette autorisation avait été demandée selon une procédure d'*« extrême urgence »* par le directeur central de la police judiciaire, Jacques Franquet, qui avait enregistré la plainte déposée, sur les recommandations de Charles Pasqua, par le conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine Didier Schuller.

Le premier ministre considère que le recours à la procédure d'*« extrême urgence »* s'imposait. Mais la commission de contrôle des écoutes administratives a insisté pour que cette modalité soit *« strictement réservée à la prévention d'actes d'une très grande gravité faisant courir un risque imminent »* à la vie d'une personne ou à la sécurité de l'Etat.

Le RPR, par la voix de son porte-parole, Jean-Louis Debré, partisan de Jacques Chirac, a qualifié les écoutes du docteur Maréchal de *« méthodes qui vont à l'opposé de la République, de la démocratie et de l'égalité »*.

Cet mise en cause du gouvernement intervient au moment où l'enquête sur les écoutes de la cellule antiterroriste de l'Elysée est relancée par la découverte de nouveaux documents (*Le Monde* daté 19-20 février). L'examen de certaines de ces pièces montre qu'en 1985 et 1986, pour des mobiles politiques, la cellule espionnait l'entourage de Charles Pasqua.

Dans une déclaration au *Monde*, Raymond Barre condamne à la fois les écoutes pratiquées par la cellule de l'Elysée et celles qu'a autorisées M. Balladur. Il juge ces dernières « illégales » et affirme qu'« il serait inadmissible que des conséquences n'en soient point tirées par le gouvernement ».

Lire pages 12, 17 et 34

La « loterie » de la peine de mort aux Etats-Unis

WASHINGTON
de notre correspondant

La peine de mort se porte bien aux Etats-Unis. Cela fait déjà quelques années que ses partisans ont le vent en poupe, et la victoire républicaine de novembre 1994 n'a fait que renforcer leur détermination. Le Texas e.t .e champion incontesté de la course à l'exécution capitale. Le 16 février, Billy Conn Gardner fut le sixième condamné, depuis le début de l'année, à recevoir une injection mortelle, le quatre-vingt-onzième dans cet Etat depuis que la peine de mort a été rétablie, en 1976. Quinze jours avant, ce même procédé avait été administré, à une heure et demie d'intervalle, à deux condamnés. La presse avait fourni un luxe de détails, racontant comment il avait fallu changer les *« aiguilles et les tuyaux, le drap de la couchette »*.

Cette double exécution constituait pourtant une « première » au Texas. Il n'y a guère qu'en Arkansas où l'on dispose d'une certaine expérience en la matière : deux exécutions le 11 mai dernier, trois le 3 août. Le Texas devrait se « rattraper» : dix-huit exécutions capitales ont été programmées pour les six premiers mois de cette année. Les Texans sont connus pour cultiver une certaine conception ancestrale de la justice : celle de la « Frontière », cette épopée de l'Ouest légendaire. Mais la peine de mort fait partout des progrès en Amérique. Il y a un peu plus de deux ans, vingt Etats sur cinquante appliquaient la peine capitale. Ils sont trente-sept aujourd'hui, et bientôt trente-huit : George Pataki, le gouverneur de l'Etat de New York, s'est félicité du compromis conclu, le 15 février, avec les élus locaux, sur le texte de loi qui va permettre son rétablissement.

Les experts estiment qu'entre 15 % et 20 % des quelque 2 300 meurtres commis chaque année à New York seront passibles du châtiment suprême. La peine de mort ressemble à une sorte de macabre jeu de l'oie en Amérique : le sort des criminels est bien différent selon l'Etat où ils sont jugés. Par le mode d'exécution bien sûr (injection mortelle, chaise électrique, pendaison, chambre à gaz, peloton d'exécution), mais aussi en fonction de la sentence. Quel type de crime, et quel type de criminel ? L'Arkansas, curieusement, désigne notamment les meurtriers d'enseignants, le Connecticut les vendeurs de drogues illégales dont l'absorption a entraîné la mort.

Le Mississippi distingue les adultes ayant violé un enfant de moins de quatorze ans, le Texas les assassins de pompiers, l'Idaho les auteurs d'enlèvement « aggravé », le Montana enfin, les prisonniers violents coupables de tentative de meurtre. La « loterie » ne s'arrête pas là : la couleur de la peau – les Noirs le savent – fait une différence, et aussi l'âge du meurtrier, puisque vingt-quatre Etats « seulement » autorisent l'exécution de mineurs. Parfois, les condamnés attendent de nombreuses années avant leur exécution. Huit ans, en moyenne, au Texas. Les républicains se sont préoccupés de ce problème. L'ensemble législatif récemment adopté par la Chambre des représentants prévoit de réduire à une année seulement la période pendant laquelle les condamnés à mort pourront faire appel.

Les défenseurs des libertés civiques s'efforcent depuis longtemps de souligner la barbarie d'un châtiment dont la caractère dissuasif n'a jamais été démontré. Ce qui n'empêche pas le gouverneur de l'Etat de New York, soutenu par le regain de popularité dont bénéficie la peine capitale, d'expliquer qu'avec son rétablissement la criminalité va baisser et l'Etat faire des économies...

Laurent Zecchini

L'OLP va « réexaminer » le processus de paix

DÈS LA FIN du colloque de Paris « Méditerranée : après la paix quel avenir ? », auquel il participe, Yasser Arafat devait réunir, mardi 21 février, au Caire, le comité exécutif de l'OLP, pour *« réexaminer »* un processus de paix qui s'enlise. Il impute au moins en partie la responsabilité de cet enlisement aux retards apportés par Israël à l'application des accords signés le 13 septembre 1993. M. Arafat, qui s'était entretenu, samedi, avec Edouard Balladur, devait être reçu, lundi, par le président Mitterrand et rencontrer Alain Juppé.

A tous ses interlocuteurs le chef de l'Autorité palestinienne réaffirme qu'en dépit des difficultés il ne renoncera pas au *« choix stratégique irrévocable »* de la paix, mais qu'il est urgent de sauver le processus qui, selon lui, a besoin de l'*« appui de tous pour qu'il se transforme en réalité »*. Samedi, après un entretien avec le chef de l'OLP, M. Balladur avait affirmé que la France, en sa qualité de présidente en exercice de l'Union européenne, *« était décidée à tout mettre en œuvre pour que les accords d'Oslo puissent être appliqués »*.

Au Liban sud, de violents échanges de tirs et accrochages entre l'armée israélienne et sa milice supplétive, l'Armée du Liban sud (ALS) d'une part, le mouvement Hezbollah pro-iranien, d'autre part, ont fait, dimanche, cinq morts, dont deux civils. A un raid lancé par le Parti de Dieu contre seize positions de l'armée israélienne et de l'ALS, Tsahal a riposté par des raids aériens et des tirs d'artillerie.

Lire page 2

Un président finlandais « à la française »



Martti Ahtisaari

EN VISITE officielle en France, du 20 au 22 février, le président de la République finlandaise, Martti Ahtisaari, est un européen convaincu. La Finlande a choisi l'adhésion à l'Union européenne pour ne pas rester *« un partenaire silencieux »*, explique dans un entretien au *Monde* ce chef d'Etat qui, comme son homologue français, dispose de pouvoirs étendus.

Cet ancien diplomate, âgé de cinquante-sept ans, s'est occupé du dossier de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.

Il soutient les dernières initiatives occidentales sur une levée conditionnelle des sanctions contre la Serbie en échange d'une reconnaissance de la Croatie et de la Bosnie. Et il constate que la langue française progresse en Finlande : depuis l'entrée dans l'Union, fonctionnaires et députés finlandais « potassent » notre langue...

Lire page 6

Chômage : le réveil des économistes

LA MONTÉE du chômage avait rendu les économistes français silencieux, embarrassés de ne pas trouver d'explication globale à l'ampleur et à la durée du phénomène. Ce n'est plus le cas. Un accord s'est *grosso modo* dégagé sur le diagnostic et les solutions. Coût du travail, libéralisation du marché du travail et durée du travail : les docteurs en économie se retrouvent pour voir là les trois variables clés d'une politique de l'emploi. S'ils diffèrent encore sur le dosage entre les trois médecines, ils s'entendent pour penser que la dose doit être forte. Autrement dit, ils dénoncent le *« gradualisme »* pratiqué par le gouvernement depuis deux ans et rejoignent Jacques Chirac ou Raymond Barre pour demander une *« rupture »*.

En 1994, malgré la reprise (le PIB a crû de 2,4 %), le nombre de chômeurs n'a pas diminué. Et l'avenir semble obstinément bouché. Une croissance de 3,5 % l'an jusqu'à l'an 2000 – taux optimiste – parviendrait à peine à faire descendre le nombre de chômeurs sous la barre des trois millions, d'après les calculs de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Le *« laisser-faire la reprise »* ne suffit décidément pas. La persistance du chômage impose *« des changements qui touchent aux mécanismes profonds de notre économie »*, demande Michel Didier, professeur aux Arts et Métiers et patron de Rexecode, l'institut d'études du patronat.

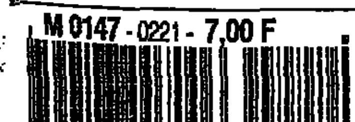
Si personne n'espère plus revenir rapidement au plein emploi, *« au moins peut-on s'attaquer au sur-chômage français*, affirme Jean-Hervé Lorenzi, professeur à Paris-Dauphine. *Il n'y a aucune raison pour que le taux de chômeurs soit en France supérieur de quatre points à l'Allemagne ou à la Grande-Bretagne »*, Le taux de chômage est de 8,9 % en Allemagne de l'Ouest, de 7,9 % en Grande -Bretagne et de 12,6 % en France. Et qu'on ne désespère pas, comme François Mitterrand, le 14 juillet 1993, lâchant : « Nous *avons tout essayé » !* Que les taux de chômage soient différents d'un pays à l'autre démontre que certaines politiques fonctionnent mieux que d'autres. Michèle Debonneuil, économiste en chef de la banque Indosuez, en appelle carrément à une *« nouvelle politique économique »*.

Mais *« nouvelle politique »* ne signifie pas *« l'autre politique »*, celle évoquée chez Jean-Pierre Chevènement et Philippe Séguin. Le débat sur le *« franc fort »* a exagérément monopolisé la scène ces dernières années. L'Europe *« monétariste »*, cause du sous-emploi ? La montée du chômage ne date pas du traité de Maastricht, ni même de 1986, date de la relance européenne, mais du début des années 70, soulignent la majorité des économistes. En outre, un peu de relâchement monétaire, politique qui n'est plus prônée que par une petite minorité, n'apporterait pas tant d'emplois qu'il faille prendre le risque de lancer le franc vers l'inconnu. Certes, la plupart des économistes français se retrouvent pour penser que les dérèglements du système monétaire international et la *« dictature des marchés »* accroissent le chômage (par la hauteur des taux d'intérêt mondiaux et le désordre des changes). Mais aucun n'entrevoit le moyen de remettre sous contrôle les marchés financiers mondiaux. Le thème est intéressant... mais sans guère de portée pratique.

Éric Le Boucher

Lire la suite page 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 0221 - 7,00 F

PARALYSIE Les obstacles rencontrés au cours des négociations de paix israélo-palestiniennes ont poussé Yasser Arafat à réunir le comité exécutif de l'OLP, mardi 21 février, au Caire. Le CE-OLP doit discuter des moyens d'amener Israël à respecter les clauses de la Déclaration de principes, dont l'un des signataires, Mahmoud Abbas, alias Abou Mazen, décrit la gestation dans un livre, « Le Chemin d'Oslo » ● AU COLLOQUE DE PARIS sur « la Méditerranée : après la paix, quel avenir ? », les divergences entre l'OLP et l'Etat juif ont été clairement exprimées, mais elles n'ont pas été résorbées. ● AU LIBAN SUD, de violents combats ont opposé, dimanche 19 février, le Hezbollah pro-iranien à l'armée israélienne, faisant cinq morts. Le chef de la diplomatie libanaise a lié ce regain de tension au piétinement des négociations de paix.

Yasser Arafat accuse Israël de ne pas respecter ses engagements

Exaspéré par les retards pris dans la mise en œuvre des accords conclus avec l'Etat juif, le chef de l'Autorité palestinienne a décidé d'en référer au comité exécutif de l'OLP, où les contestataires sont nombreux

YASSER ARAFAT ne veut pas boire la coupe jusqu'à la lie. Le processus de paix traverse une crise très grave, et si *« ce n'est pas l'impasse puisque les contacts avec Israël continuent »*, fait valoir son porte-parole Nabil Abou Rdeiné, cela risque très vite de le devenir. Aussi le chef de l'Autorité palestinienne, mandaté par son « gouvernement », a-t-il décidé de réunir le Comité exécutif de l'OLP (CE-OLP) – qui compte dix-huit membres – mardi 21 février, au Caire, avec pour objectif de *« réexaminer »* le processus de paix dans son ensemble.

« Il y a eu une déviation de la Conférence de Madrid (qui a lancé les pourparlers de paix israélo-arabes en octobre 1991) *et des accords d'Oslo qui nous étaient déjà défavorables »*, a déclaré, dimanche, dans la capitale égyptienne, le secrétaire général du CE-OLP, Jamal Sourani. A son avis, *« la présence de M. Arafat à Gaza ne stoppe pas la colonisation* (en Cisjordanie), *ni la judaïsation de Jérusalem, ni les meurtres des Palestiniens »*.

M. Arafat ne menace pas de renoncer purement et simplement au processus de paix. Samedi, à Paris, lors de l'ouverture du colloque « Méditerranée : après la paix, quel avenir ? » *(Le Monde* du 18 février), il a répété qu'il s'agissait d'un *« choix stratégique »*. La convocation du CE-OLP n'en est pas moins un avertissement, surtout lorsque l'on sait que le chef de l'OLP avait eu le plus grand mal, à la fin de 1994, à convaincre l'instance exécutive de sa centrale de se réunir à Gaza pour cautionner sa politique et qu'il n'avait pas alors réussi à obtenir le quorum de neuf présents requis par les statuts de la centrale.

C'est comme si aujourd'hui le chef si autocratique de l'Autorité palestinienne prévenait Israël qu'il s'en remettrait désormais aux décisions du CE-OLP où les opposants au processus de paix deviennent de plus en plus nombreux.

Telles que les choses ont été présentées par M. Sourani, le CE-OLP devra *« décider d'un nouveau programme pour aboutir à une paix basée sur un retrait total des territoires occupés, le démantèlement des colonies, le retour des réfugiés et l'établissement d'un Etat palestinien avec Jérusalem pour capitale »*. Les objectifs des Palestiniens demeurent donc les mêmes que ceux qu'ils s'étaient fixés en signant avec Israël, le 13 septembre 1993, à Washington, la Déclaration de principes sur laquelle se fondent les pourparlers de paix. Le CE-OLP veut donc seulement changer de méthode, mais l'éventail de son choix paraît fort limité vu le rapport de forces avec l'Etat juif.

Devant la troïka européenne, le 9 février, à Gaza, le chef de l'Autorité palestinienne avait laissé entendre que si l'impasse dans les pourparlers avec Israël persistait, il pourrait prendre à témoin les pays islamiques et arabes et éventuellement arrêter les pourparlers avec Israël.

LE TON JUSTE

Dimanche, le représentant palestinien auprès de la Ligue arabe, Mohamad Sobeih, a suggéré que M. Arafat regagne Tunis. Mais à Paris, dans un entretien avec TF1, le chef de l'OLP a exclu cette éventualité.

Ces mouvements d'humeur et ces mises en garde traduisent l'exaspération des Palestiniens devant l'impasse actuelle. Et si le colloque de Paris a un mérite, c'est bien celui d'avoir reflété cette réalité. *« Conçu au départ pour montrer que les choses ne vont pas si mal, pour rassurer et se rassurer »*, le colloque a été en quelque sorte piégé par une accélération de la crise, commente Elias Sanbar, rédacteur en chef de la *Revue d'études palestinienne*. *« Le colloque a permis de montrer à quel point l'accord* (de Washington) *n'est pas appliqué et combien sont éloignées les positions des principaux intéressés »*, ajoute-t-il. Les divergences de vues étaient évidentes au sein de tous les groupes de travail, qu'il s'agisse de celui des réfugiés, de celui qui discutait de l'avenir de Jérusalem ou des questions de sécurité.

Le ton avait été donné à la séance d'ouverture par M. Arafat et le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Peres, qui se sont abstenus d'user de formules diplomatiques qui, à défaut d'occulter la crise, l'auraient dédramatisée. Le processus de paix, a affirmé le chef de l'Autorité palestinienne, est *« paralysé »* par un calendrier bafoué, des promesses d'aide non tenues et des actes de violence *« méprisables »*. Il a accusé Israël de contrevenir à la Déclaration de principes, en pratiquant une *« politique de punition collective, en confisquant les terres »*, en bouclant les territoires de Cisjordanie et de Gaza aux hommes et aux marchandises.

« Nous voulons voir les Palestiniens prospérer, a rétorqué Shimon Pérès, *mais l'Autorité palestinienne doit montrer de façon convaincante qu'elle fait tout son possible pour réduire la violence, la terreur, les assassinats et les effusions de sang. »* M. Arafat s'est fait huer par les partisans d'Israël lorsqu'il a parlé de l'interdiction faite aux Palestiniens d'aller prier à Jérusalem, et M. Peres s'est vu contesté par les amis de l'OLP lorsqu'il a démenti cette interdiction.

L'Etat juif est obsédé par les questions de sécurité, mais Abou Rdeiné se demande si les Palestiniens ne sont pas en train de payer aussi le début non déclaré d'une campagne électorale précoce en Israël, ou des divisions au sein de l'armée et des services de renseignements à propos du processus de paix. Depuis le sommet du Caire *(Le Monde* du 4 février), rien ne bouge, ajoute le porte-parole palestinien. *« Israël louvoie, fait traîner les choses. »* A son avis, la récente décision de l'Etat juif d'autoriser 15 000 travailleurs palestiniens à reprendre le travail sur son territoire n'est qu'une goutte dans une mer de promesses non tenues.

D'une certaine manière, le colloque de Paris a été aussi une tribune électorale pour Edouard Balladur qui le présidait, s'affichant avec MM. Arafat et Peres, les deux « vedettes » du colloque, à la tribune du forum et en coulisses. Dans son allocution d'ouverture, il a relancé le projet de conférence euro-méditerranéenne que la troïka européenne s'était déjà chargée de lancer, la semaine dernière, lors d'une tournée dans la région *(Le Monde* du 11 février). Le premier ministre a évoqué une *« véritable architecture de coopération en Méditerranée »*.

Mouna Naïm

La politique de répression à Gaza

Cent soixante-dix-neuf personnalités palestiniennes, dont une soixantaine de membres du Conseil national (Parlement en exil), ont dénoncé, dimanche 19 février, la politique de répression menée par Yasser Arafat, à Gaza. Dans un communiqué adressé à l'AFP à Amman, elles ont condamné la récente campagne d'arrestations ordonnée par le chef de l'OLP parmi les membres de l'opposition islamiste ou non. Elles comparent les *« méthodes de la police palestinienne »*, qui opère *« avec brutalité, en pleine nuit et sans restrictions légales ou morales »*, à *« celles des forces de l'occupation israélienne »*.

Parmi les signataires figurent les chef du FDLP, Nayef Hawatmé et du FPLP, Georges Habache, ainsi que Chafic El-Hout, représentant de l'OLP au Liban. Ils demandent que soit *« contrée la décision du chef de l'Autorité palestinienne d'instituer une cour de sûreté de l'Etat »*, qui, disent-ils, *« sera un instrument pour étouffer les libertés publiques »*.

Les minutes d'un accord historique

« Les textes de l'accord, qui peuvent être tenus pour les fondements de l'indépendance, ne suffisent pas à établir cette indépendance, parce que les résultats sont tributaires des rapports de force (...) Bien que les espoirs soient légitimes, c'est la réalité qui s'impose en définitive et c'est elle qui est prise en compte. » Ainsi parle Mahmoud Abbas, *alias* Abou Mazen, dans son livre *Le Chemin d'Oslo*.


BIBLIOGRAPHIE

Propos quasi prémonitoires du responsable qui, côté palestinien, a supervisé la *« filière d'Oslo »* et signé, avec Shimon Pérès, le chef de la diplomatie israélienne, le 13 septembre 1993, à Washington, la fameuse déclaration de principes définissant les bases d'une paix israélo-palestinienne à venir.

La *« réalité qui s'impose »* aujourd'hui, plus de deux ans après la signature de la déclaration, ne rapproche guère les Palestiniens de la *« création devenue inéluctable »* de leur Etat, pour reprendre une réflexion de l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger, cité par l'auteur. La situation est telle qu'Abou Mazen lui-même a préconisé, dans un récent entretien à un journal arabe, la suspension des négociations de paix avec l'Etat juif, parce qu'elles ne suivent plus, selon lui, la dynamique d'Oslo.

Or s'il est un Palestinien qui ait osé prendre, dès le début des années 1970, la voie de la paix avec Israël, c'est bien Mahmoud Abbas, comme il le raconte dans son livre. Certains de ceux qui, comme lui, avaient eu le courage de prendre contact avec des Israéliens l'ont payé de leur vie. L'idée fit quand même son chemin, et, à partir de 1977, des dizaines de rencontres ont été organisées entre Israéliens et Palestiniens. Même s'ils ne furent pas décisifs, ces contacts ont indirectement pavé le chemin de la paix en brisant un tabou.

Une polémique s'est déclenchée en Israël après la publication de l'ouvrage en langue arabe, à propos de *« révélations »* faites par l'auteur, selon lesquelles une coordination secrète aurait été établie entre l'OLP et le Parti travailliste israélien pour assurer le succès de ce dernier aux législatives de 1992.

L'ouvrage révèle en effet que des contacts indirects – qui n'étaient pas les premiers du genre – ont lieu à cette période entre l'OLP et les travaillistes israéliens, lesquels lui ont donné des conseils dont l'objectif, même s'il n'est pas explicité, était à l'évidence de barrer la voie à la coalition de droite du Likoud. Ainsi les travaillistes ont-ils préconisé la constitution d'une *« liste unique »* des Arabes israéliens et leur alliance avec le Rakah, de la même manière qu'ils ont souhaité un vote massif des Arabes israéliens et suggéré à leurs interlocuteurs la marche à suivre lors des négociations officielles avec le gouvernement d'Itzhak Shamir.

DEUX LECTURES

Abou Mazen raconte aussi et surtout le déroulement des pourparlers secrets israélo-palestiniens en Norvège, dès les premiers contacts informels en décembre 1992 et jusqu'à la douzième et dernière session, le 14 août 1993. Il aura quand même fallu ensuite *« sept heures d'entretiens téléphoniques »* triangulaires entre la Norvège, l'OLP à Tunis et Israël – qui sont à *« inscrire dans les annales de l'histoire du peuple palestinien »* – pour que soient aplanies les dernières divergences avant le paraphe de l'accord, le 20 août 1993, en prélude à sa signature à Washington.

On apprend aussi que le cercle des responsables mis dans la confidence des entretiens était relativement grand. Ainsi, non seulement les Etats-Unis ont-ils été informés pratiquement dès le démarrage – ils n'ont pas pris la filière au sérieux, affirme l'auteur –, mais l'Egypte, Hassan II, certains responsables palestiniens qui n'étaient pas directement impliqués dans les pourparlers, un dirigeant russe, ont tous été, à un moment ou un autre, mis au parfum.

L'ouvrage relate presque pas à pas les minutes d'une négociation et colle trop aux faits dans un esprit sans doute de vérité historique qui empêche l'auteur de prendre de la hauteur. Il est à l'opposé du livre de Shimon Pérès, *Le Temps de la paix*, paru en 1994 aux éditions Odile Jacob, qui porte lui aussi sur les accords d'Oslo, mais qui traduit davantage les rêves d'avenir de son auteur que des réalités concrètes.

Les deux ouvrages révèlent ce qui sépare les préoccupations des deux hommes qui furent les chevilles ouvrières de la paix israélo-palestinienne. A travers ces différences personnelles, ils donnent deux lectures de l'accord d'Oslo et montrent combien les Palestiniens doivent contrôler leur rêve pour l'adapter à la réalité, alors que l'Etat juif ose projeter sa vision de l'avenir à l'échelle de tout le Proche-Orient.

M. Na.

* *Le Chemin d'Oslo*, de Mahmoud Abbas Abou Mazen, Edifra 300 p., 115 F.

Le Hezbollah pro-iranien est devenu un vrai parti libanais

SAÏDA
de notre envoyée spéciale

A priori rien ne distingue ce supermarché d'un autre. Juste à la sortie, une caisse recueille les dons destinés à la « résistance islamique », le bras armé du Hezbollah. Cet établissement, propriété du parti selon les uns, d'une riche famille « alliée » selon les autres, contribue, avec d'autres institutions commerciales, au financement du Parti de Dieu.

Dix ans après l'annonce officielle de sa création à Beyrouth, le Hezbollah a tissé sa toile dans les régions à majorité chiite et, sur la scène politique locale, se présente comme le seul véritable parti. *« Le Hezbollah n'est plus une légion étrangère. Il est passé du stade d'agent à celui d'allié de la révolution islamique d'Iran »*, affirme un expert, qui souligne que ses huit députés, élus en 1992, n'interviennent au Parlement que sur des questions strictement libanaises.

« Le Hezbollah est accepté comme un parti islamique qui a son programme et ses objectifs », note un député chrétien. Ses dirigeants respectent les conventions sociales, sont reçus aussi bien au patriarcat maronite que chez les dignitaires orthodoxes ou catholiques. Si aucun de ses responsables ne nie les relations spéciales qui unissent le parti à l'Iran – les photos de l'imam Khomeiny et de l'ayatollah Ali Khamenei, reconnu par le Hezbollah comme le « guide » des chiites, trônent dans les bureaux du parti –, il est clair que leur discours se veut d'abord libanais.

Omniprésent au sud du Liban où il a ouvert des permanences dans tous les villages, le Hezbollah y cohabite avec le mouvement chiite Amal et ne cherche plus à y imposer sa loi. La mode occidentale, l'alcool, les danses lors des mariages, ont de nouveau droit de cité dans les régions où il est actif, et Baalbeck, son ancien fief, a repris son visage d'antan. Banderoles et portraits des *« héros islamiques »* ont disparu et, là comme dans la banlieue sud de Beyrouth ou au Sud libanais, plus aucun militant ne se promène en armes. Parti d'opposition légaliste, le Parti de Dieu ne cherche plus à défier l'Etat.

DE VRAIS PROFESSIONNELS

Régulièrement dénoncée par Israël et les Etats-Unis, l'aide financière de l'Iran s'est réduite : elle oscillerait entre 20 et 25 millions de dollars par an. Le Hezbollah a développé nombre d'institutions – écoles, hôpitaux, exploitations agricoles, entreprises de construction – pour s'autofinancer. Il reçoit aussi d'importantes contributions des exilés chiites et, selon un de ses proches, il *« a des représentants dans les communautés chiites libanaises d'Afrique, d'Europe ou d'Amérique »*. La « résistance islamique » qui combat l'occupation israélienne d'une partie du Liban sud n'a plus autant besoin de l'Iran, et les « gardiens de la révolution » ont, depuis longtemps, regagné Téhéran. Le Hezbollah a ses experts militaires et ses camps d'entraînement dans les montagnes du Hermel, le long de la frontière syrienne, au nord de Baalbeck, et possède suffisamment d'armes pour ne plus dépendre aussi étroitement que par le passé du parrain iranien. *« Beaucoup plus qu'à l'armement, 75 % de la réussite des opérations des combattants du Hezbollah est due à une excellente préparation »*, note un expert militaire.

A l'expérience, la « résistance islamique » s'est professionnalisée. Le temps n'est plus où ses combattants se contentaient de lancer des roquettes de katiouchas sans se préoccuper des représailles. *« Aujourd'hui, une opération peut engager jusqu'à une cinquantaine de combattants répartis par petits groupes aux tâches parfaitement définies et demander huit jours de repérage scrupuleux à l'intérieur de la zone d'occupation israélienne*, affirme ce même expert. *Rien n'est laissé au hasard, de l'appui d'artillerie si nécessaire, à l'évacuation des blessés. »*

Ce changement vaut aux combattants et donc au parti un respect certain de la population du Liban sud, d'autant plus que le droit à la résistance fait partie du discours officiel libanais. Présente dans le Sud, l'armée libanaise se contente de riposter aux tirs de représailles d'Israël ou de sa milice quand ses positions sont atteintes ou si le nombre des victimes civiles est important.

DANS UNE MÊME TRANCHÉE

La « résistance » s'arrêtera-t-elle avec le retrait d'Israël du Liban sud ? *« Notre expérience avec les Israéliens nous fait croire qu'ils ne se retireront jamais*, affirme Cheikh Hassan Ezzeddine, responsable des relations extérieures du Hezbollah. *Mais si cela arrivait, nous devrions étudier la situation politique puis prendre position. »* A son avis, *« Israël doit se retirer inconditionnellement, comme le stipule la résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU. Toute négociation est un chantage, et la position libanaise doit être claire et ferme sur ce point »*.

Que la « résistance » soit une carte dans les négociations syro-israéliennes, Cheikh Soubhi Toufaily, ancien chef du Hezbollah, ne le cache pas. *« Les Syriens négocient avec Israël et veulent leurs droits*, dit-il. *Nous sommes dans la même tranchée que la Syrie. Sans elle, il y a longtemps que le gouvernement libanais nous aurait mis en prison. »*

Savamment entretenue par ses responsables politiques, l'ambiguïté sur le comportement du Hezbollah face à Israël, dans le cas où une paix serait signée, est balayée par les plus extrémistes. Ainsi, Cheikh Toufaily, assure que *« le mouvement islamique continuera de se battre contre tout accord de paix. Nous devons libérer notre terre islamique – y compris la Palestine avant la création de l'Etat hébreu – même si cela doit prendre cent ans. »*

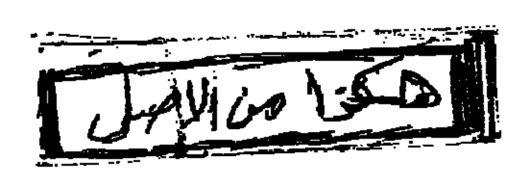
A son avis, la coordination politique entre le Hezbollah, le mouvement Hamas et le Djihad islamique qui *« luttent contre le même ennemi »*, ne peut s'étendre à la coopération militaire *« compte tenu des différences de situation »*. En réalité, quelques membres palestiniens des organisations intégristes se sont entraînés dans les camps du Hezbollah et sur le terrain, au Liban sud, mais « le Parti de Dieu » ne mène pas avec eux d'opérations conjointes.

Véritable composante de la société locale – la communauté chiite dans laquelle il recrute exclusivement est la plus importante des minorités libanaises –, le Hezbollah entend se maintenir sur la scène politique quels que soient les développements à venir. Acceptant le *« pays tel qu'il est »*, il ne se fixe plus comme objectif de transformer le Liban en une « République islamique ». Omission qui n'apaise pas les craintes de beaucoup.

Le programme électoral du Hezbollah, en 1992, se contentait de réclamer la déconfessionalisation du système politique, revendication qui figure dans les accords de réconciliation de Taëf d'octobre 1989. *« Nous voulons des réformes politiques qui permettent à tous les fils de ce pays quelle que soit leur religion, leur appartenance, d'avoir les mêmes droits et les mêmes chances*, affirme Cheikh Hassan Ezzeddine. *Nous voulons aussi que le Liban garde son identité arabe et défende les causes de ses frères arabes. Nous ne voulons pas que le Liban soit la brèche par laquelle pénètrent les ennemis du front arabo-islamique. »*

Le Hezbollah sait, à cet égard, qu'il peut compter sur le soutien de ses deux principaux alliés, la Syrie et l'Iran. La paix avec Israël, à laquelle il s'oppose par principe, ne devrait donc pas remettre en question son existence, même si l'on peut penser que certains éléments radicaux du « Parti de Dieu » pourraient en faire les frais.

Françoise Chipaux



Situation « explosive » au Burundi

Le président évoque les risques d'un nouveau « génocide » et l'ONU craint de ne pouvoir éviter un conflit généralisé entre Tutsis et Hutus

Le président du Burundi, Sylvestre Ntibantunganya, a déclaré, dimanche 19 février, que son pays risquait de connaître une tragédie plus grave encore que celle du Rwanda si les extrémistes n'étaient pas isolés rapidement. Le Rwanda et le Burundi ont la même structure démographique : une large majorité de Hutus et une minorité de Tutsis. La capitale burundaise est paralysée depuis une semaine par une grève générale organisée par l'opposition (tutsie) pour contraindre le premier ministre, Anatole Kanyenkiko, à démissionner. Ce dernier a obtempéré mais n'a toujours pas été remplacé, l'opposition étant divisée sur le choix de son successeur.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

« Le Burundi est aujourd'hui comme le Chicago des années 30. Une poignée de personnes en quête d'argent et de pouvoir terrorisent la population civile. » C'est en ces termes qu'un diplomate occidental de rang élevé, contacté par téléphone à Bujumbura, définit la situation au Burundi.

Ces propos rejoignent ceux du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Burundi, Ahmed Ould Abdallah. Joint lui aussi par téléphone dans la capitale burundaise, l'ancien ministre mauritanien des affaires étrangères nous a déclaré : *« C'est un pays de haute criminalité, tout est obtenu par des menaces, et l'impunité est la règle. »* Malgré les grèves et les multiples explosions de grenades destinées à maintenir et à aggraver les tensions politiques et ethniques, M. Ould Abdallah affirme cependant que la situation à court terme est *« contrôlable »*.

« Tout va se jouer », explique-t-il, dans la manière dont l'opposition, dominée par des extrémistes tutsis, choisira un nouveau premier ministre. Afin d'éviter une guerre civile, le chef du gouvernement, Anatole Kanyenkiko, venu de l'opposition mais désavoué par elle, a présenté sa démission. *« Si un élément radical est nommé, la situation peut être explosive,* raconte le diplomate, *mais s'ils se mettent d'accord sur un modéré qui peut travailler avec le président* [un Hutu] *la situation peut se calmer assez rapidement. »*

En poste au Burundi, depuis novembre 1993, M. Ould Abdallah ne demande pas la présence, à titre préventif, de « casques bleus » de l'ONU. *« Le mandat de notre mission doit être redéfini,* dit il. *Si l'on opte pour une solution militaire, il faut alors déployer des soldats en armes avec un solide mandat et une résolution autorisant le recours à la force. »* Sachant parfaitement que dans la disposition actuelle du Conseil de sécurité une telle décision est hors de question, ce diplomate préconise des mesures *« douces mais crédibles »*, à savoir une commission d'enquête pour faire la lumière sur le coup d'Etat manqué de 1993 – qui a coûté la vie au premier président hutu élu et qui a été fomenté par des militaires tutsis. Il propose aussi et surtout des sanctions contre les individus – *« Ils sont soixante-quinze à cent personnes »* qui incitent sans cesse à la violence.

Selon M. Ould Abdallah, la communauté internationale devrait commencer par *« identifier »* ces éléments les plus radicaux et les priver de *« leurs privilèges »*. Il recommande donc l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution refusant l'octroi de visas à ces personnes, permettant de vérifier leurs comptes bancaires et leur interdisant toute transaction financière à l'étranger. Mais, à son avis, *« il ne faut surtout pas toucher aux militaires »*. Expliquant d'autre part que la violence commise par les extrémistes tutsis est concentrée dans la capitale, il souligne que le président devrait dénoncer *« publiquement »* les milices hutues qui terrorisent la population à la frontière.

« PRIER TRÈS FORT »

Quant au déploiement d'observateurs des droits de l'homme, préconisé par de nombreux Etats et les organisations non gouvernementales, M. Ould Abdallah y est résolument hostile. Il estime que de tels observateurs n'ont pas vraiment fait leurs preuves au Rwanda et souligne qu'il faudrait les protéger, ce qui ajouterait au travail de la mission de l'ONU. Il considère en revanche que la création d'une radio de l'ONU serait *« extrêmement positive »*.

Subsistant avec un budget qui ne représente que *« le centième de ce que l'on dépense au Rwanda »*, pour l'ensemble de la mission au Burundi, le représentant du secrétaire général indique que c'est grâce à l'aide des gouvernements américain et norvégien que de nombreux projets visant à regrouper les éléments modérés ont été mis sur pied. *« Il faut de l'argent,* ajoute-t-il, *pour aider des parlementaires, des femmes, des étudiants et d'autres modérés de la société civile ; ainsi aurait-on une forte chance d'éviter un conflit généralisé. »*

Membre d'une délégation du Conseil de sécurité composée des ambassadeurs de sept pays (Etats-Unis, Chine, Allemagne, Honduras, Indonésie, République tchèque et Nigeria) revenue du Burundi, vendredi 17 février, un diplomate européen nous a fait part de ses appréhensions, plus grandes encore que celles de M. Ould Abdallah. Elles résument le sentiment d'impuissance qui règne au sein de la communauté internationale. *« Il faut prier très fort,* dit-il avec une triste ironie. *Nous sommes très inquiets, si les Burundais veulent s'entretuer, je ne vois vraiment pas ce que l'on peut faire... »*

Afsané Bassir Pour

L'utilité de l'aide en question

La communauté internationale aide-t-elle suffisamment le Burundi ? Ne devrait-elle pas se montrer plus généreuse à l'égard d'un pays menacé de guerre civile ? Selon *Les Indicateurs du développement de l'Afrique*, publiés par la Banque mondiale, le Burundi a reçu, en trois ans, de 1990 à 1992, 840 millions de dollars (4,4 milliards de francs), donnés à parts égales par les pays riches et les organisations multilatérales. Le chiffre n'est pas négligeable : en 1992, l'aide reçue aura représenté 29 % du produit national brut (PNB) du pays. De ce point de vue, le Burundi est mieux traité que le Mali et l'Ethiopie.

Mais l'exemple du Rwanda voisin montre que l'aide n'est pas un gage de stabilité. De 1990 à 1992, il a reçu près d'1 milliard de dollars, l'équivalent de 20 % du PNB du Rwanda (avant le génocide). L'argent n'a pu apaiser les causes profondes des tensions ethniques.

Refuge « de nuit » au Zaïre pour de nombreux Hutus

Menacés au Burundi, des intellectuels, hommes d'affaires et responsables politiques se sont exilés

UVIRA
de notre envoyé spécial

Avec ses rues défoncées, sa poste centrale abandonnée, ses maisons décrépies – autrefois propriétés des commerçants arabes qui ont déserté la ville –, Uvira végète sur les bords du lac Tanganyika. Seule, l'activité de son petit port rythme la vie de la cité, ainsi que les pannes d'électricité quotidiennes...

Sur la rive opposée, Bujumbura brille de tous ses feux, comme un autre monde, à seulement trente kilomètres de là. *« Nous sommes condamnés à regarder notre pays de loin,* soupire un responsable politique burundais, *et c'est d'autant plus douloureux que ce spectacle me rappelle à chaque fois combien il fait bon vivre là-bas, par rapport à ici. »*

Cet homme est un dirigeant du Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu), le parti au pouvoir, et pourtant il risque sa vie s'il retourne à Bujumbura. Le professeur d'université qui l'accompagne est lui en *« semi-exil »* : il travaille dans la capitale burundaise mais revient, chaque soir, dormir à Uvira, à une heure de route en longeant les berges du lac.

Depuis octobre 1993, ils sont ainsi une centaine de ministres, députés, intellectuels, hommes d'affaires (tous d'origine hutue) à s'être senti menacés au point de s'installer, avec leurs familles, à Uvira. Moins fortunés, près de 150.000 de leurs compatriotes se sont réfugiés dans les camps des alentours, pour les mêmes raisons.

Les exilés d'Uvira
Lac Kivu
ZAÏRE
BURUNDI
Ngozi
Gitega
Bujumbura
Uvira
Lac Tanganyika
Mugara
50 km

OPÉRATIONS « VILLE MORTE »

Ils sont venus par vagues successives, chassés par les multiples crises politiques de ces quinze derniers mois. La première a suivi le coup d'Etat avorté du 21 octobre 1993, marqué par l'assassinat de Melchior Ndadaye, premier président hutu de l'histoire du pays (élu six mois plus tôt) et de six hauts responsables du Frodebu. Tentative de putsch organisée par des mutins de l'armée, presque exclusivement composée de Tutsis. Ces assassinats ont déclenché un massacre général de Tutsis dans l'arrière-pays, suivi en représailles d'une *« pacification »* meurtrière lancée par les militaires accourus à la rescousse de leurs « frères ».

Depuis lors, Bujumbura est régulièrement troublée par des éléments de l'opposition (à dominante tutsie) qui profite de chaque crise pour récupérer un peu du pouvoir qu'elle a perdu aux élections pluralistes de juin 1993. Pour faire céder le Frodebu, elle déclenche parfois une opération « ville morte » et paralyse la capitale en appelant les gens à rester chez eux. Pour mieux persuader les récalcitrants, quelques grenades éclatent opportunément dans les lieux publics et des miliciens de l'opposition écument les rues en s'en prenant à coups de gourdin et de tournevis aiguisés aux rares Hutus qui osent s'aventurer en ville.

Ainsi, en février 1994, une véritable purification ethnique a eu lieu dans les quartiers de Bujumbura. Quatre cents personnes, en majorité hutue, y ont trouvé la mort. *« Bujumbura s'est balkanisée »*, disent les réfugiés d'Uvira, dont beaucoup ont perdu leurs maisons, situées dans des quartiers d'où ils sont désormais exclus.

« C'est surtout la nuit qu'agissent les assassins de l'opposition, explique ce Burundais, qui refuse de donner son nom et même sa profession, de peur d'être identifié. *C'est pourquoi nous nous exilons pour la nuit seulement, durant les heures les plus dangereuses »*. Cette insécurité permanente menace les Hutus (85 % de la population) jusque dans les hôpitaux où ils hésitent à aller se faire soigner, depuis qu'un cadre du Frodebu a été assassiné sur son lit d'hôpital, ainsi que son fils venu à son chevet.

Les écoles ne sont pas épargnées et plusieurs ont été la cible d'attentats à la grenade, en janvier et février, qui ont fait six morts et une cinquantaine de blessés parmi les enfants. A Uvira, un nouvel établissement vient d'ouvrir, spécialement réservés aux élèves burundais qui n'osent plus aller en classe dans leur pays.

MAUVAISES HABITUDES

L'éducation et l'armée sont les deux secteurs où la mainmise de la minorité tutsie (au pouvoir de 1962 à 1993) est la plus évidente. *« C'est la clé de la domination des Tutsis »*, affirme un universitaire. De 80 % d'élèves hutus dans le primaire, leur proportion passe brusquement à 20 % dans le secondaire, après un examen de passage sanctionné par des jurys où les inspecteurs tutsis, encore majoritaires, ont tendance à perpétuer les habitudes de l'ancien régime. Et à l'université, le nombre d'étudiants hutus est plus faible encore. Après trente ans de discrimination et les massacres de 1972 qui ont décimé l'intelligentsia hutue, le Frodebu manque cruellement de cadres pour rééquilibrer le corps enseignant et la fonction publique en général.

La discrimination ethnique est encore plus flagrante au sein des forces armées. Les radicaux hutus en ont fait leur cheval de bataille. Des dissidents du Frodebu, emmenés par Léonard Nyangoma, ancien ministre de l'intérieur, ont fondé, en août 1994, le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) et sa branche armée, les Forces pour la défense de la démocratie (FDD).

« L'armée mono-ethnique, rebelle à la démocratie, est notre principal ennemi, explique Jérôme Ndiho, porte-parole du mouvement. *La mission des FDD est de protéger la population des exactions des soldats et, à de rares occasions, de lancer des attaques préventives, comme récemment sur l'hôpital militaire de Bujumbura. »* Le bilan de cette opération, présenté par un communiqué de presse du CNDD, fait état de 34 véhicules détruits, ainsi que le laboratoire, *« sans qu'aucun civil n'ait été abattu »*.

« Nous ne voulons pas détruire ce bastion de l'ordre tutsiste car le pays tout entier en pâtirait, ajoute M. Ndiho, *mais plutôt l'affaiblir pour les forcer à négocier, à accepter la formation d'une armée véritablement nationale »*. Car aujourd'hui, fait-il remarquer, le recrutement est plus sélectif que jamais : *« Sur 71 candidats à l'école des officiers en 1994, seuls 4 Hutus ont été admis au lieu de 9 en 1993. »* M. Ndiho va quitter la ville pour un autre refuge car, dit-il, les agents de l'opposition burundaise l'ont déjà repéré. Restent les *« semi-exilés »* d'Uvira qui, pendant la grève à Bujumbura, préfèrent chômer de ce côté-ci du lac, malgré les *« tracasseries incessantes des soldats zaïrois, tout de même moins dangereux que ceux d'en face »*.

Jean Hélène

Le fils d'un proche de Deng Xiaoping a été arrêté pour « crime économique »

Un revers pour le clan du patriarche chinois

PÉKIN
de notre correspondant

Le clan du patriarche chinois Deng Xiaoping a essuyé un revers certain avec la mise en détention, apprise au cours du week-end, du fils du patron d'un groupe industriel – les Aciéries de la capitale – auquel le « Petit Timonier » est associé, pour enquête sur des indélicatesses financières. Cette affaire a contraint le père, Zhou Guanwu, à démissionner de ses fonctions à la tête de l'énorme complexe sidérurgique sous le prétexte, officiellement invoqué, qu'à l'âge de soixante-dix sept ans, il avait droit au repos.

On ignore la nature exacte du *« crime économique »*, selon l'expression officielle qui signifie généralement malversation, dans lequel le fils, Zhou Beifang, est soupçonné d'avoir trempé. Il était le président d'une des deux filiales du groupe qui sont cotées en Bourse à Hongkong. La famille, qui est proche de Deng Xiaoping depuis plusieurs dizaines d'années, est considérée comme faisant partie du clan. Cette mise en détention *« pour interrogatoires »* tend à montrer qu'une telle protection n'est pas nécessairement suffisante à l'heure où est relancée la campagne contre la corruption.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

M. Deng avait fait de Shougang, le nom chinois du groupe, un modèle de reconversion d'une grosse entreprise d'Etat déficitaire en une affaire fructueuse par la diversification des activités du groupe. Sans sabrer dans le pléthorique personnel de la branche sidérurgique, longtemps déficitaire, Shougang avait été autorisé à ouvrir sa propre banque, à investir dans l'immobilier, à se lancer dans le transport maritime, ainsi que dans des opérations financières qui l'amenèrent à racheter des mines au Pérou et aux Etats-Unis. L'un des fils du patriarche, Deng Zhifang, qui vit aux Etats-Unis, se trouve à la tête d'une des filiales du groupe.

Il s'agit donc bien d'un coup porté à la *« première famille de Chine »* au moment où est en passe de s'éteindre Deng Xiaoping. Cet épisode apporte un éclairage particulier à la fin de la tournée en Occident de sa fille, Deng Rong, dont le clou a été, au cours du week-end, un entretien donné à la chaîne américaine CNN, à New York. Première des enfants du régime à se montrer avec tant d'assurance à une Amérique avec laquelle elle est étroitement associée, Mme Deng faisait très grande dame malgré son physique un peu empâté.

Une lointaine réminiscence évoquait les prestations de la femme du dirigeant nationaliste Tchang Kaï-chek, Soong Mei-ling, dans les années 40, quand son mari était en train de perdre la guerre contre les communistes. La dame en question, coqueluche de l'Amérique de Henry Luce, alors patron de l'hebdomadaire *Time*, en appelait au public des Etats-Unis pour venir en aide à un régime qui finissait de s'effondrer.

VEILLÉE FUNÈBRE

Mme Deng s'est appliquée à ne rien dire qui pouvait porter à controverse, défendant toute l'œuvre de son père, y compris le massacre de Tiananmen en 1989. *« Il y a beaucoup de choses qu'il est difficile d'éviter quand vous vous efforcez de reprendre le contrôle d'un tumulte pareil »*, déclara-t-elle à ce sujet, le plus sensible de l'héritage que laissera Deng Xiaoping.

Mais une sorte de tabou a été brisé quand il lui fut demandé, chose jadis impensable pour un proche de « souverain » chinois, de réagir aux accusations selon lesquelles les enfants de M. Deng, comme la plupart de ceux des vétérans du régime, profitent de leur filiation pour amasser de grandes quantités d'argent. *« La famille de Deng Xiaoping se tient strictement en deçà des limites de la loi »*, répondit-elle. La réception de CNN en Chine, que reçoivent de nombreux cadres influents, n'a pas été brouillée à la diffusion de ces images.

Tout celà n'est pas fait pour dissiper l'atmosphère pesante qui règne sur la structure politique au crépuscule de la vie de M. Deng, dont l'état de santé continue de demeurer mystérieux. Un de ses médecins traitants, le docteur Wu Jieping, est venu relancer les spéculations en évoquant auprès d'un journaliste étranger, le correspondant du *Spiegel*, la maladie de Parkinson dont serait atteint M. Deng – précision médicale au demeurant assez vague pour un homme dans sa quatre-vingt-onzième année. Le propos était authentifié par l'assistant du médecin, mais cela n'a pas empêché le docteur Wu de se dédire immédiatement dès que son propos fut publié, avant de prendre l'avion pour l'étranger.

Encore une bizarrerie de cette veillée funèbre inavouée : la ligne officielle, maintenue envers et contre tout par le gouvernement, voulant que M. Deng se porte aussi bien que son âge permet de l'espérer. Bizarrerie supplémentaire, cette étrange réflexion de l'amiral Liu Huaqing, le plus haut responsable militaire du régime, proche de M. Deng, qui a lancé une exhortation, au cours d'une inspection dans la zone néocapitaliste de Shenzhen, à *« poursuivre les réformes »* du « Petit Timonier ». Comme si cela n'allait pas de soi pour tout le monde...

Francis Deron

Les économies d'Amérique latine commencent à être confrontées aux mêmes difficultés que les pays riches

Les progrès réalisés masquent le déséquilibre des échanges extérieurs et l'insuffisance des épargnes nationales

Le Mexique n'a pas encore retrouvé la confiance des marchés financiers, comme l'a montré la nouvelle chute du peso la semaine dernière. Le scepticisme actuel des investisseurs est égal à leur enthousiasme antérieur. Il sanctionne la surévaluation de la monnaie mexicaine et des erreurs de gestion du gouvernement de Mexico, mais aussi un déficit croissant des échanges extérieurs, et notamment une croissance trop rapide des importations de biens de consommation. Ces déséquilibres se retrouvent aussi dans d'autres pays latino-américains qui doivent, pour s'équiper et se moderniser, faire appel à l'épargne étrangère.

LA CRISE MEXICAINE n'est pas seulement monétaire et financière. Derrière la fuite des capitaux et la chute de la monnaie se cachent plusieurs faiblesses structurelles. Des faiblesses communes à la plupart des économies latino-américaines, en dépit de leurs différences et de la diversité des politiques, notamment d'une inégale libéralisation. Souvent dues à l'histoire et aux structures sociales, elles subsistent malgré les progrès réels obtenus depuis la fin des années 80.

La première apparaît dans le déséquilibre croissant des échanges commerciaux. A l'exception du Brésil, du Chili – et du Venezuela, en pleine crise –, les pays latino-américains ont acheté beaucoup plus qu'ils n'ont vendu. Dépassant 23 milliards de dollars au Mexique, 5,8 milliards en Argentine, 2,1 milliards en Colombie et 1,2 milliard au Pérou, ce déficit s'est élargi en 1994 pour la troisième année consécutive. Et le Brésil lui-même a vu son excédent commercial se réduire en fin d'année. La suppression ou l'abaissement des barrières douanières et réglementaires ont abouti à une hausse beaucoup plus rapide des importations que des exportations.

FRÉNÉSIE D'ACHATS

Le phénomène n'est pas forcément inquiétant : des pays en développement ont besoin de s'équiper et doivent acheter à l'étranger les machines qui leur permettront d'accroître leur production. Les achats d'aujourd'hui sont la source des ventes de demain, répétaient les défenseurs du Mexique, paraphrasant l'ancien chancelier allemand Helmut Schmidt, lorsqu'on observait ce déficit. En fait, dans la plupart des pays latino-américains, les achats de biens de consommation ont progressé encore plus vite que ceux de biens d'équipement. Entre 1990 et 1993, leur valeur en dollars courants avait été multipliée par 10 en Argentine – contre 6,2 pour les biens d'équipement –, par 2,5 au Venezuela (alors que la hausse était de 90 % pour les biens en capital) ; elle avait doublé au Chili (où les biens d'équipement ont progressé de 40 %). Cette croissance ne s'est guère ralentie l'an dernier dans la plupart des pays.

L'ouverture des frontières a ainsi entraîné une frénésie d'achats de produits étrangers par les bourgeoisies locales, profitant de la surévaluation des monnaies : à la fin de l'année dernière, par exemple, on a vu les consommateurs brésiliens se jeter sur les matériels électroniques étrangers. On a constaté la même tendance au Mexique, y compris pour des produits plus courants, ce qui avait poussé des chaînes américaines de supermarchés à envisager de s'installer dans la capitale.

Mais la faiblesse est aussi du côté des exportations. Dans beaucoup de pays, celles-ci reposent encore fortement sur des matières premières souvent peu élaborées – pétrole, grains, viandes, cuirs, pâte à papier, minerais – même si leur part a diminué. En Argentine, les produits agricoles fournissaient encore plus de 30 % des exportations en valeur en 1993. Au Chili, la liste s'est diversifiée : le cuivre n'est plus dominant, mais minerais, bois et cellulose, poisson, farine de poisson et fruits représentaient encore plus de 60 % des exportations. Ainsi l'équilibre des échanges dépend encore en bonne partie de l'évolution des cours : en 1994, souligne la dernière analyse de la commission des Nations unies pour l'Amérique latine, c'est *« d'abord la hausse des cours des matières premières qui a ralenti la progression du déficit commercial »*, et non une augmentation des exportations en volume.

Le Mexique, pour sa part, avait réussi à accroître ses exportations non traditionnelles. Mais il n'avait pas surmonté une autre fragilité latino-américaine : la plupart du temps, les exportations reposent sur un nombre limité de grandes entreprises. Au Mexique, trois cents entreprises, souvent filiales de grands groupes étrangers, assurent l'essentiel des exportations, alors que, dans beaucoup de secteurs, les PME, mises en difficulté par l'ouverture des frontières depuis 1987, ne peuvent se moderniser par suite de la hausse des taux d'intérêt. La présence de groupes puissants, comme Femsa (alimentaire et emballage), Maseca, Cemex (ciments), Vitro ou le conglomérat Pulsar, capables d'acheter des entreprises à l'étranger, a dissimulé l'absence de tissu industriel. Comme beaucoup des entreprises exportatrices, à l'exemple des *« maquiladoras »*, sont des usines de montage, qui achètent à l'étranger la plus grande part de leurs composants, le coût accru des achats risque de les empêcher de profiter de la baisse du peso pour accroître leur production et leurs ventes à l'étranger.

INÉGALITÉ

Le problème n'est pas passé inaperçu au Chili. La dernière élection présidentielle, à la fin de 1993, a fourni l'occasion d'une réflexion sur la *« deuxième phase exportatrice »* et fait naître un consensus sur la nécessité de vendre davantage de produits plus élaborés et d'élargir le cercle des entreprises exportatrices. Ce problème s'est posé naguère en France ; il n'est pas surprenant qu'on le rencontre dans des pays en développement. Mais l'abaissement des barrières douanières oblige les pays latino-américains à faire vite.

D'autant que, dans le financement de leur développement, ils sont confrontés à une quatrième faiblesse : l'insuffisance de l'épargne locale. Si, au Chili, le taux d'épargne atteint 23,8 % du revenu disponible, un niveau proche des pays « émergents » d'Asie, il n'est que de 19 % au Brésil, 16 % au Mexique, 13,8 % en Argentine... D'où la dépendance à l'égard des capitaux extérieurs. De surcroît cette épargne est vagabonde, qu'il s'agisse de placements à l'étranger comme au Mexique, de transferts sur des comptes extérieurs, comme en Argentine, ou même de valises de billets vers Miami, comme au Venezuela.

Cette volatilité est alimentée évidemment par le souvenir des secousses et des retournements de politiques du passé. L'hyperinflation avait transformé les Argentins et les Brésiliens des classes moyennes en virtuoses du placement : dès qu'on avait touché son mois ou ses honoraires, il fallait les convertir en dollars ou en titres préservant le pouvoir d'achat (ce qu'on appelait « la bicyclette » à Buenos Aires à la fin des années 80). Mais cette volatilité s'enracine souvent dans une méfiance plus ancienne à l'égard de l'Etat : en Argentine, celle-ci remonte aux batailles du XIX[e] siècle entre « fédéraux » et « unitaires » ; au Brésil, elle s'incarne aujourd'hui dans l'opposition entre les Etats et le gouvernement fédéral. Partout, elle a aidé les *pronunciamientos* militaires.

L'insuffisance de l'épargne intérieure accompagne la profonde inégalité des revenus qui caractérise les sociétés latino-américaines : au Mexique, par exemple, comme en Colombie, les 10 % les plus riches reçoivent près de 40 % du revenu national, les 20 % les plus pauvres seulement 4 % ; au Brésil, l'écart est plus large encore : 2 % pour les plus pauvres, 51 % pour les plus riches. Cette faiblesse va de pair avec la propension à consommer plutôt qu'à investir.

Elle n'a pas échappé à certains gouvernements. Les privatisations opérées par les grands pays latino-américains visaient non seulement à alléger la charge des Etats, mais aussi à mobiliser l'épargne locale, ou, ce qui revient au même, à rapatrier les capitaux investis à l'étranger. Le succès du Chili en la matière tient aussi en bonne partie à la généralisation des fonds de pension au cours des années 80 : une voie que l'Argentine suit aujourd'hui. Mais la volatilité des capitaux locaux devrait aussi inciter à développer l'épargne publique en trouvant de nouvelles ressources pour les Etats et en réorganisant la fiscalité.

Cette restructuration a déjà commencé. Une partie des gouvernements, à l'incitation du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, ont introduit la TVA : ainsi ont-ils mis en place une fiscalité proportionnelle, alors qu'auparavant elle était dans les faits dégressive, les riches échappant à l'impôt. Reste aujourd'hui à introduire une fiscalité directe, sur le revenu ou sur le capital (par exemple sur les terres sous-utilisées), ce qui contribuerait à réduire les inégalités de revenu et inciterait à l'investissement productif.

Guy Herzlich

Des déficits croissants

en milliards de dollars

30 / 20 / 10 / 0 / -10 / -20 / -30 / -40 / -50 / -60

27,3 · -3,6 · -18,2 · -49,7

1990 · 91 · 92 · 93 · 94*

Ensemble Amérique latine
solde commercial
solde des paiements courants

en milliards de dollars

10 / 5 / 0 / -5 / -10 / -15 / -20 / -25 / -30

6,2 · -6,6 · -3 · -10,5 · -24,9 · -28,5

1992 · 93 · 94*

Solde des paiements courants
Brésil
Argentine
Mexique

*chiffres préliminaires

Source : Cepal.

Les déficits des paiements courants n'ont fait que s'aggraver en cinq ans. Cette plongée est parallèle à celle de la balance commerciale.

Les flux inégaux de 1994

L'Amérique latine a vu en 1994 diminuer les arrivées de capitaux extérieurs. Celles-ci sont cependant restées importantes – près de 57 milliards de dollars – malgré une baisse de presque 13 % par rapport à 1993. En fait, la baisse a pour l'essentiel concerné deux pays : le Mexique et le Venezuela. Au Mexique, principal pays d'accueil des capitaux étrangers, les entrées nettes sont tombées à 19,5 milliards, soit une chute d'un tiers sur l'année précédente, selon le dernier rapport de la Commission des Nations unies pour l'Amérique latine. Le Venezuela, lui, a même enregistré une sortie nette de capitaux, d'un montant de 4,5 milliards de dollars. En revanche, plusieurs pays ont vu les arrivées de capitaux augmenter. Le Brésil, dont les perspectives économiques s'amélioraient, a reçu 13 milliards (dont près de la moitié en investissements de portefeuille), le Chili, 3,1 milliards, malgré des mesures pour décourager les capitaux à court terme. Et le Pérou, avec 6 milliards, a battu ses records. L'Argentine, pour sa part, a conservé à peu près le même volume (10,5 milliards de dollars).

Le Mexique aux prises avec l'infidélité des capitaux

La crise, qui menace de s'étendre à d'autres pays, a soulevé un problème de liquidités, pas de solvabilité

LE REBONDISSEMENT à la fin de la semaine dernière de la crise mexicaine est alarmant parce qu'il s'est produit malgré les efforts financiers très importants consentis par la communauté internationale.

Alarmant aussi parce que la crise menace à tous moments de s'étendre à d'autres pays « émergents » qui, en consentant de gros efforts pour s'équiper et se moderniser, doivent, eux aussi, faire appel aux capitaux étrangers. Des capitaux toujours prompts à s'évader pour trouver ailleurs des placements plus rémunérateurs ou politiquement plus sûrs.

La crise mexicaine aurait pourtant pu ne pas se produire. Car, malgré les erreurs de pilotage évidents de l'ancien président Carlos Salinas de Gortari, la situation du pays à la fin de l'année dernière n'était pas comparable à celle qui avait prévalu durant l'été 1982 – l'été au cours duquel le Mexique s'était déclaré incapable de payer les intérêts de sa dette extérieure, ébranlant du même coup l'ensemble du système bancaire qui lui avait largement et imprudemment prêté.

La pire solution est évidemment l'accueil de « hot money »

A l'inverse de ce qui s'était passé douze ans plus tôt, les finances de l'Etat mexicain, et du secteur public en général, étaient apparemment équilibrées après avoir même été légèrement excédentaires en 1993. La hausse des prix, tout en restant supérieure à ce qu'elle est dans la plupart des pays industrialisés, était en très net ralentissement : + 22 % en 1991, + 14 % en 1992, + 9,8 % en 1993, + 7 % en 1994. Certains économistes, comme Patrick Artus, n'hésitent donc pas à écrire (dans le bulletin du 17 janvier du service de la recherche de la Caisse des dépôts et consignations) que *« la crise mexicaine est une crise de pays développé, confronté à une difficulté de politique macro-économique, et pas, comme au début des années 80, de pays en voie de développement, confronté à un excès de dette extérieure »*.

Sans doute ne faut-il pas exagérer le modernisme du Mexique et ses problèmes. Mais il est bien vrai que l'une des causes de la dernière crise mexicaine a été la surévaluation du peso, notamment par rapport au dollar. La Grande-Bretagne, l'Espagne et surtout l'Italie ont connu ce genre de problème en 1992 et 1993 et l'ont résolu en dévaluant. De 1990 à 1993, la monnaie mexicaine s'était dépréciée mais de façon très insuffisante : de 10 % par rapport à l'ensemble des monnaies de ses principaux partenaires commerciaux, alors que, dans le même temps, les coûts unitaires de production progressaient de 78 % de plus que dans les autres pays industrialisés.

C'est donc la perte de compétitivité de l'économie mexicaine qui posait problème, nécessitant un ajustement à la baisse du peso et un ralentissement des salaires nominaux qui, malgré le freinage des prix, poursuivaient sur leur lancée, entretenant un énorme courant d'importations dont la composante n'était plus seulement des biens d'équipement mais aussi des biens de consommation. Dans ces conditions, non seulement les entreprises mexicaines –leurs marges laminées – s'appauvrissaient et réduisaient leurs investissements, mais le déficit de la balance commerciale plongeait, déséquilibrant gravement la balance des paiements courants : - 29 milliards de dollars en 1994, soit environ 7 % de la production nationale.

Il est normal qu'un pays en train de se moderniser fasse appel à l'épargne étrangère pour financer ses investissements. Et c'est bien ce recours que traduit un déficit de la balance des paiements courants. Les pays disposant d'une épargne excédentaire, comme le Japon, financent depuis longtemps par des exportations de capitaux les besoins des pays dont l'épargne nationale est insuffisante. Et cet appel est plus normal de la part du Mexique qui s'équipe que des Etats-Unis, pays hyper développé qui consomme trop.

Recourir à l'épargne étrangère n'est pourtant pas sans risque. Mieux vaut pour les pays « émergents » – qu'il s'agisse du Mexique, de la Hongrie ou de la Thaïlande – voir affluer des investissements directs – c'est-à-dire des prises de participations sous forme de création de filiales ou d'achats d'entreprises locales annonçant des contrôles durables – plutôt que de dépendre d'emprunts obligataires qui créent des dettes. La pire solution étant évidemment l'accueil de *« hot money »*, ces capitaux à court terme qui vont et viennent, uniquement guidés par la spéculation.

« Des entrées de capitaux beaucoup trop importantes par rapport aux besoins de financement »

De ce point de vue, et malgré tous les progrès qu'il avait accomplis, le Mexique s'était bien mis dans la pire des situations. Bénéficiant à partir de la fin des années 80 de l'abondance d'une épargne mondiale en mal de placement (le monde entrait alors progressivement en récession), le pays, parce qu'il était devenu crédible, a d'abord bénéficié de l'enthousiasme des marchés.

Un enthousiame tel qu'il a donné lieu, selon le service des études de la banque Indosuez dans son bulletin de conjoncture de février, à *« des entrées de capitaux beaucoup trop importantes par rapport aux besoins de financement du pays d'accueil »*.

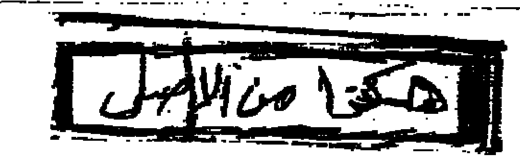
Cette remarque vaut pour l'ensemble des pays « émergents » qui ont vu leurs monnaies s'apprécier, leur croissance s'accélérer et leurs déficits extérieurs se creuser. Mais le piège s'est particulièrement refermé sur le Mexique au fur et à mesure que ses déséquilibres extérieurs devenaient plus voyants, malgré le camouflage des statistiques : les investissements de portefeuille ont eu tendance à supplanter les investissements directs, la durée des prêts à se raccourcir.

Ce qui aurait pu se réduire à une simple remise à niveau d'une monnaie nationale manifestement surévaluée a pris des allures catastrophiques avec la fuite de l'épargne, étrangère mais aussi nationale. Cela est arrivé lorsque la capacité de l'Etat à financer les échéances de sa dette publique a été mise en cause. La crise mexicaine a été avant tout une crise de confiance et donc de liquidités, pas de solvabilité. Paradoxalement, cette crise a trouvé le Mexique dans la situation d'un pays développé, dont le financement n'était plus assuré pour l'essentiel par les banques étrangères – comme il y a douze ans –, mais bel et bien par les marchés internationaux. Et ceux-ci ont traité le Mexique, pays « émergent », comme ils l'ont fait ces dernières années pour l'Italie, l'Espagne, les pays nordiques ou même la France. C'est-à-dire sans ménagement ni préavis.

Mais le Mexique n'a pas seulement payé pour ses erreurs de gestion. La raréfaction de l'épargne dans le monde, créée par la reprise et accentuée par le Japon, qui depuis 1992 a commencé à rapatrier ses capitaux à long terme, explique aussi la gravité de la crise mexicaine. Les pays « émergents » mais aussi les pays industrialisés dont l'épargne est insuffisante vont maintenant se battre pour capter des flux d'épargne devenus plus rares.

Les taux d'intérêt à long terme pourraient en être durablement maintenus aux niveaux actuels. Des niveaux nettement trop élevés qui constituent un frein à la croissance, aux investissements et au développement partout dans le monde.

Alain Vernholes



ètre confrontées
hes

épargnes nationales

idélité des capitaux

problème de liquidités, pas de solvabilité

Quatre arrestations en Belgique relancent l'affaire Agusta

La mise en cause du Parti socialiste flamand éclabousse le secrétaire général de l'Otan, Willy Claes, et le commissaire européen, Karel Van Miert

BRUXELLES
de notre correspondant

Sans que les insinuations faites à leur encontre par des suspects soient vérifiées à ce stade, Willy Claes, secrétaire général de l'OTAN, et Karel Van Miert, commissaire européen chargé de la concurrence, se trouvent éclaboussés par un nouveau rebondissement de l'affaire Agusta en Belgique.

A l'origine de ce feuilleton politico-judiciaire, il y a l'assassinat d'André Cools, ancien vice-premier ministre, le 15 juillet 1991 à Liège. Le tueur qui abattit de deux balles de revolver cette éminence grise du Parti socialiste francophone n'a jamais été retrouvé, mais l'enquête conduisit la justice à beaucoup s'intéresser à l'affaire Agusta, du nom de la firme italienne qui fut préférée à l'Aérospatiale française pour une importante fourniture d'hélicopères militaires en 1988. On parla de pots-de-vin au profit du PS, dont des membres figuraient en bonne place dans la coalition gouvernementale, qui trancha en dernier ressort.

Sans les accuser d'avoir trempé dans le crime, mais en les suspectant de corruption au moins au profit de leur parti, les enquêteurs demandèrent et obtinrent en janvier 1994 la levée de l'immunité parlementaire des « trois Guy » : Guy Coëme, élu socialiste de la région liégeoise, vice-premier ministre du gouvernement fédéral et ancien ministre de la défense ; Guy Spitaels, chef du gouvernement wallon et ancien président national du PS ; Guy Mathot, vedette très controversée du socialisme local.

DÉMENTI DE M. CLAES

L'affaire suit toujours son cours, et il semble que M. Spitaels en sortira blanchi. Cependant, le champ des soupçons s'est élargi aux socialistes flamands (SP), qui constituent un parti distinct du PS francophone. Après des investigations en Italie, en Suisse, et, peut-être, à Panama et à Jersey, une perquisition eut lieu vendredi 17 février au siège bruxellois du Parti socialiste flamand. On apprenait aussi l'arrestation de quatre personnes : Georges Cywie, ancien représentant d'Agusta en Belgique, déjà entendu par la justice ; Luc Walleyn, ancien collaborateur, au sein du SP, du commissaire européen Karel Van Miert, et lui-même aujourd'hui fonctionnaire à la Commission européenne (mais pas dans les services de M. Van Miert) ; Etienne Mangé, autre socialiste flamand, président du conseil d'administration de la poste ; et Alfons-Hendrik Puelinckx, avocat d'affaires bruxellois.

Selon le quotidien *Le Soir*, M. Walleyn aurait avoué avoir encaissé une importante commission d'Agusta au profit du Parti socialiste flamand, à l'époque où celui-ci était présidé par M. Van Miert et où l'actuel secrétaire général de l'Otan, M. Claes, était ministre des affaires économiques. Alors que les médias belges faisaient état du désir des enquêteurs de l'entendre, Karel Van Miert, en voyage à l'étranger, a exprimé sa *« stupéfaction »* dans un communiqué diffusé dimanche par l'agence Belga.

A la télévision, M. Claes a démenti toute implication dans l'affaire, ajoutant qu'il ne se refugierait pas derrière l'immunité diplomatique et se tenait à la disposition des enquêteurs. Cela, a-t-il dit, *« pour ne pas mettre en cause la crédibilité de la grande organisation à la tête de laquelle* [je me] *trouve »*. M. Claes veut s'expliquer devant les ambassadeurs à l'OTAN dans les tout prochains jours.

Jean de la Guérivière

Le score des libéraux aux élections de Hesse stabilise la coalition de M. Kohl

L'opposition « rouge-verte » garde le pouvoir au Parlement de Wiesbaden, les écologistes confirmant leur statut de troisième parti d'Allemagne. Le FDP évite un recul qui aurait fragilisé le chancelier

BONN
de notre correspondant

Les élections régionales de Hesse, premier test électoral depuis les législatives d'octobre dernier en Allemagne, ont été remportées, dimanche 19 février, par les partis d'opposition. Le gouvernement de Hesse demeure entre les mains d'une coalition « rouge-verte » (sociaux-démocrates et écologistes). Réélue pour quatre ans, l'alliance, dirigée par le ministre-président Hans Eichel (SPD), a su s'imposer face aux chrétiens-démocrates et aux libéraux au pouvoir à Bonn.

Même si la CDU obtient le plus de suffrages (39,3 % des voix), le SPD (38 %) et les Verts (11,2 %) obtiennent la majorité absolue des sièges au Parlement de Wiesbaden (capitale du Land), où les libéraux se maintiennent avec 7,4 % des voix. Ce scrutin, qui concernait 4,3 millions d'électeurs, ne modifie pas le rapport de forces au Bundesrat, la Chambre de représentation des Länder, où le SPD possède une large majorité.

Pendant la campagne, le SPD avait pris pour cible les augmentations d'impôts décidées par le gouvernement du chancelier Kohl. La Hesse, l'une des régions les plus riches d'Allemagne, est au premier rang des « contributeurs nets » dans le cadre de la péréquation financière entre les Länder.

Première leçon du scrutin : le Parti libéral, membre de la coalition de Bonn, garde ses députés au Parlement régional de Wiesbaden. C'est un grand soulagement pour ce petit parti charnière qui, depuis plusieurs mois, enregistrait défaite sur défaite. A neuf reprises, le FDP a été exclu des Parlements des Länder avant d'être sauvé en Hesse. *« Le Parti libéral est de retour »*, prédisait, dimanche soir, le nouveau secrétaire général du parti, Guido Westerwelle.

Si le FDP était passé en dessous de la barre des 5 %, la solidité de la coalition au pouvoir à Bonn, disposant d'une très faible majorité, aurait été mise à l'épreuve. Une nouvelle fois, le destin personnel de Klaus Kinkel, président du parti et ministre des affaires étrangères, aurait fait l'objet de spéculations.

Ce sont avant tout les écologistes qui sont pourtant les vainqueurs de ce scrutin. Avec 11,2 % des voix, le parti des Verts (*Bündnis 90/Grüne*) confirme ici son statut de troisième force politique allemande, après le SPD et la CDU. La Hesse est la patrie de Joshka Fischer, leader des Verts au Bundestag, qui a mené dans ce Land la plupart de ses grands combats politiques, notamment contre le nucléaire. En Hesse, les Verts avaient fait campagne non seulement sur le thème de l'environnement, mais également en faveur de l'accueil des réfugiés et de l'égalité des chances à l'école.

Les Verts sont désormais présents dans onze Parlements régionaux sur seize, tandis que les libéraux ne le sont plus que dans sept. Outre la Hesse, ils participent aux gouvernements régionaux de Brême et de Saxe-Anhalt. Aux élections du Bundestag, le 16 octobre dernier, les Verts ont obtenu deux députés de plus que les libéraux, qu'ils concurrencent auprès de certaines couches aisées et instruites de l'électorat.

Lucas Delattre

M. Nogueira est élu à la tête du Parti social-démocrate portugais

LISBONNE
de notre correspondant

Elu dimanche 19 février, en congrès, à la présidence du Parti social-démocrate (PSD, centre droit) par une faible majorité sur son plus direct adversaire, Fernando Nogueira se propose de rénover dans la continuité le plus grand parti portugais, qui, sous la houlette du président sortant, le premier ministre portugais Aníbal Cavaco Silva, a obtenu deux majorités absolues en dix ans.

Fernando Nogueira, 45 ans, actuel ministre de la défense, l'homme de l'appareil du parti, succède ainsi au chef du gouvernement qui, à la surprise générale, avait annoncé en janvier qu'il ne se représenterait pas. Il a battu l'actuel ministre des affaires étrangères, José Manuel Durao Barroso, 39 ans, qui, pendant sa courte *« campagne électorale »*, s'était montré plus incisif dans ses critiques contre certains aspects de la politique du gouvernement, tout en préconisant une plus grande indépendance du parti vis-à-vis des clientèles et des groupes d'intérêt.

UN HOMME D'EXPÉRIENCE

En battant son adversaire, Fernando Nogueira a fait valoir sa plus grande expérience, ses qualités de dialogue avec la base du parti qu'il connaît parfaitement et une allégeance sans faille à M. Cavaco Silva, qu'il a aidé à élire au congrès de 1985. Il a manifesté l'espoir de voir M. Cavaco Silva se porter, le moment venu, candidat aux présidentielles.

« Un seul doute m'assaille au moment de prendre mes nouvelles fonctions : serai-je à la hauteur de l'œuvre accomplie par Cavaco Silva ? Que Dieu m'aide », a-t-il lancé aux participants du congrès dans une cérémonie médiatique de réconciliation où il a tenu à se faire acclamer, entouré de M. Durao Barroso et de l'autre candidat, l'ancien secrétaire d'État de la culture, M. Pedro Santana Lopes.

Le XVII[e] congrès de ce parti inter-classiste, fondé il y a vingt ans par Sa Carneiro, premier ministre tragiquement disparu dans un accident d'avion en 1980, a fait réapparaître des clivages que dix ans de pouvoir absolu de M. Cavaco Silva avaient réussi à effacer. Il faudra panser vite les blessures, car deux échéances majeures dans la vie politique portugaise se profilent à l'horizon : les législatives d'octobre prochain, qui peuvent être anticipées si le président de la République, le socialiste Mario Soares, le décide, et l'élection présidentielle de janvier 1996.

Fernando Nogueira semble, de l'avis des observateurs, être en mesure de remettre en route l'appareil et de colmater tant bien que mal les brèches ouvertes dans une transition du *« cavaquisme »* qui a changé le pays par des réalisations importantes au niveau des travaux publics, mais qui n'a pas su surmonter ces trois dernières années une crise économique encore sans grands signes de reprise.

Le candidat aux législatives Fernando Nogueira, numéro deux du gouvernement, devra faire face aux critiques des socialistes, la principale formation de l'opposition, et au malaise ressenti dans des secteurs comme l'éducation, la santé, l'administration, ainsi que dans l'agriculture et les pêches.

Viennent s'y ajouter deux affaires soulevées à la fin 1994 par un hebdomadaire de Lisbonne, très gênantes pour Fernando Nogueira et qui risquent de rebondir en pleine campagne électorale. Le ministre de la défense est rendu responsable de la vente de matériel de guerre à l'Angola par un département de son ministère qui aurait violé l'embargo international de vente d'armes à l'ancienne colonie portugaise. Fernando Nogueira s'est borné à démentir ces faits, et sa demande de démission n'avait pas été acceptée par le premier ministre.

Le même département (les Officines générales de matériel aéronautique) serait impliqué également dans la réparation à Lisbonne de moteurs d'hélicoptère de l'armée indonésienne, alors que le Portugal a rompu ses relations diplomatiques il y a vingt ans avec Djakarta lors de l'invasion indonésienne de son ancienne colonie de Timor-Oriental. Ces faits ont été minimisés par le ministre de la défense, qui a fait valoir que les moteurs en question ne portaient aucune indication de leur origine.

M. Mario Soares pourrait annoncer sa décision de dissoudre le Parlement et de convoquer des élections anticipées en juin s'il estime, comme le lui indiquent les partis socialiste et communiste ainsi que les centrales syndicales et la plupart des associations patronales, que *« la paralysie »* d'un gouvernement se bornant à la gestion des affaires courantes est nuisible à l'économie du pays.

Alexandre Flucher-Monteiro

Le Finlandais Martti Ahtisaari, en visite à Paris, est un président de la République « à la française »

Nouveau membre de l'UE, la Finlande entend garder une défense indépendante

Le président finlandais a été le représentant de l'ONU dans deux affaires particulièrement difficiles : la Namibie puis l'ex-Yougoslavie. C'est pourquoi il défend énergiquement les prérogatives présidentielles en matière de politique étrangère, contestées par le Parlement d'Helsinki. Dans un entretien accordé au correspondant du *Monde* en Europe du Nord, il expose les ambitions de son pays.

HELSINKI
de notre envoyé spécial

« La Finlande est membre depuis moins de deux mois de l'Union européenne, alors, de grâce, ne me demandez pas de faire un bilan ! », s'exclame Martti Ahtisaari, président de la République finlandaise, qui a entamé lundi 20 février une visite officielle de deux jours à Paris. Il doit notamment s'entretenir avec François Mitterrand, son exact homologue puisque le chef de l'Etat dispose, en Finlande comme en France, de pouvoirs étendus. Ces prérogatives, il a dû les défendre contre les prétentions du Parlement, mais elles restent, pour l'heure, intactes : M. Ahtisaari, en fonction depuis le 1er mars 1994, demeure responsable de la politique étrangère et de sécurité – il y tient dur comme fer – et il désignera le *« formateur »* du prochain gouvernement qui émergera des élections législatives du 19 mars. Ce premier ministre sera sans doute Paavo Lipponen, social-démocrate comme M. Ahtisaari. *« Comme la France »*, la Finlande sera donc représentée aux sommets européens par son président et son chef de gouvernement : *« On se serrera un peu autour de la table, c'était le cas à Essen ! »*

Agé de cinquante-sept ans, Martti Ahtisaari, ancien diplomate, a tour à tour été ambassadeur en Tanzanie, commissaire des Nations unies pour la Namibie puis chef de l'opération de l'ONU dans ce pays en 1989-1990. Deux ans plus tard, il préside le groupe de travail sur la Bosnie-Herzégovine au sein de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie avant de devenir le représentant spécial de Boutros Boutros-Ghali en 1993. Certains de ses compatriotes lui reprochent de mieux connaître les rouages de la diplomatie internationale que ceux de son propre pays... Toujours est-il que cette expérience des négociations internationales transparaît dans son approche plutôt pragmatique des discussions à venir sur la réforme institutionnelle de l'Union européenne version Maastricht.

« Un traité est toujours un compromis, nous déclarait-il, jeudi 16 février, dans sa résidence de Mantyniemi en dehors d'Helsinki. *Les Douze de l'époque étaient eux-mêmes critiques, chacun aurait aimé obtenir quelque chose de plus. La Finlande, pour sa part, a accepté ce traité comme un ensemble : il ne nous a pas posé de problèmes et nous n'allions pas en apporter de nouveaux. Du point de vue économique, nous sommes dans une phase de bonne conjoncture, avec une croissance sans doute de 5 % à 6 % du produit intérieur brut cette année ; nous n'avons aucun problème en matière de sécurité qui pourrait en causer d'autres à l'Union. Ce n'était pas le cas voici quelques années, mais aujourd'hui la situation est presque idéale et j'espère que l'Union a le même sentiment. »*

Comme ailleurs, les adversaires de Maastricht ont dénoncé à Helsinki le déficit démocratique de l'Union et le « cancer bureaucratique bruxellois ». M. Ahtisaari reste posé : *« Il est à la mode, aujourd'hui, de dénoncer les structures bureaucratiques, mais c'est un peu trop simpliste à mes yeux. A avancer trop loin les principes démocratiques qui nous sont chers, on peut arriver aussi à une situation où aucune décision n'est possible. Il faut trouver un équilibre entre les désirs de démocratie et l'efficacité. »*

ASSAINIR LES FINANCES

Pour ce qui concerne la conférence intergouvernementale de 1996, le président finlandais s'exprime avec prudence : *« Il me semblerait judicieux que les dossiers pouvant être résolus au niveau des Etats restent de la compétence des Etats et des collectivités locales. En revanche, il faut dresser une liste des dossiers qui réclament une discussion et des décisions multinationales et multilatérales. C'est le cas des problèmes d'environnement. »*

On ne cache pas à Helsinki que le traité de Maastricht a été mal préparé et que la réforme prévue des institutions doit faire l'objet, si possible, d'un large débat public et associer davantage les citoyens aux décisions. Il convient également de mieux expliquer aux opinions ce que représente, en termes de coûts et de modification de la politique agricole commune, l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et aux Républiques baltes. Quant à l'Union économique et monétaire et au passage à la troisième phase (monnaie unique), la Finlande y est favorable et ne verrait apparemment pas d'inconvénients à ce que plusieurs Etats *« prennent les devants »*. L'objectif du gouvernement est, cependant, de faire partie de ce premier groupe en favorisant l'assainissement des finances publiques actuellement déficitaires, mais *« cela demandera, sans aucun doute, quelques années »*.

En adhérant à l'Union européenne après un référendum qui avait dégagé, le 16 octobre 1994, une large majorité de « oui » (56,9 %), et en devenant maintenant « observateur » à l'Union de l'Europe occidentale (UEO), la Finlande a franchi un pas historique. Il y a peu, elle était encore liée à l'ex-Union soviétique voisine par un pacte d'amitié et de coopération et affichait, en politique étrangère, une neutralité classique. *« Cette neutralité était essentielle pour nous durant la guerre froide, nous avons toujours choisi la solution qui était la meilleure pour la défense de nos intérêts*, souligne M. Ahtisaari. *Mais cela ne nous empêchait pas de partager les mêmes idéaux démocratiques que les pays de la Communauté européenne. Nos relations avec la Russie sont bonnes – elles l'étaient aussi avant le début du processus de démocratisation – et notre frontière commune est tout à fait stable. »*

Pour ce qui est du projet de défense commune, le président souligne la nécessité de ne pas créer de nouvelles lignes de division en Europe. *« Nous sommes très ouverts, mais nous pensons que la meilleure contribution de la Finlande à une plus grande sécurité en Europe est de maintenir notre défense indépendante. Pour des raisons historiques, nous avons appris et nous savons comment défendre notre territoire. »*

Lorsqu'ils évoquent la « dimension nordique », les Finlandais pensent notamment à la coopération avec la région de Saint-Pétersbourg (près de dix millions d'habitants, soit deux fois la population du pays) les Républiques baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) ainsi qu'aux immenses dangers écologiques que présentent *« de l'autre côté de la frontière »* des centrales nucléaires en mauvais état et des dépôts de déchets radioactifs dans la presqu'île de Kola. *« C'est évidemment un problème nordique et européen*, dit-on. *La Baltique est devenue en quelque sorte aujourd'hui une mer intérieure de l'Union européenne . »* Mais, précise le président, *« cela ne veut pas dire que nous oublions les dossiers méditerranéens de l'UE. Il n'y a pas de contradiction. Tous ces problèmes sont importants, l'objectif étant de parvenir à un développement équilibré de l'ensemble du continent. »*

Avec le Danemark et la Suède, la Finlande va-t-elle former maintenant un bloc nordique proche de l'Allemagne au sein de l'Union ? Cette question fait sourire Martti Ahtisaari. *« J'ai plutôt l'impression*, réplique-t-il, *que cette notion de bloc nordique est devenu une sorte de* « blocage mental » *chez certains de nos partenaires ! Certes, nos pays du Nord sont très proches, à tous les niveaux, mais aucun d'entre eux n'est habilité à parler au nom des autres. Suivant les dossiers, nous verrons bien qui partage nos points de vue. »* Au vu des sondages, les Finlandais, en tout cas, ne sont pas mécontents d'avoir adhéré à l'Union. Mais bien entendu, certains continuent de grogner. Le gouvernement avait promis que les prix des produits alimentaires allaient chuter de 10 % au 1er janvier. Or ils n'ont baissé que de 5 %...

Alain Debove

La gauche turque se réunifie autour d'Hikmet Cetin

APRÈS UNE ABSENCE de quelques mois, Hikmet Cetin, l'ancien ministre des affaires étrangères forcé de démissionner en juillet 1994 revient au premier plan de la scène politique turque à la tête de la social-démocratie. Un retour en force certes, mais une tâche ingrate, puisque M. Cetin devra tenter de revitaliser la gauche turque, réunifiée ce week-end avec la fusion de deux de ses composantes (le Parti populiste social-démocrate – SHP – et le Parti républicain du peuple – CHP), dans la perspective d'élections générales qui devront avoir lieu au plus tard en octobre 1996.

Une forme de revanche également puisque M. Cetin a battu à la fois Murat Karayalçin, le dirigeant du Parti populiste social-démocrate qui l'avait démis de son poste de chef de la diplomatie de façon peu courtoise, et Mümtaz Soysal, qui l'avait remplacé. Tous deux convoitaient le poste de dirigeant de la gauche unifiée.

Né à Lice en 1937, dans le Sud-Est anatolien, treizième enfant d'une famille kurde modeste, Hikmet Cetin est entré en politique à un très jeune âge. Il a patiemment franchi les échelons du Parti républicain du peuple pour devenir ministre responsable de l'économie et vice-premier ministre en 1977 ; social-démocrate et républicain convaincu, il a poursuivi sa carrière au sein du Parti populiste social-démocrate, après la fermeture temporaire du CHP lors du coup d'Etat de 1980, avant d'être nommé au poste de ministre des affaires étrangères.

Unanimement perçu comme un politicien intègre, il est respecté aussi bien par ses amis que par ses rivaux. Ses talents de diplomate seront mis à contribution pour cimenter l'union de ces deux frères ennemis que sont le SHP et le CHP, dont le mariage semble plus une alliance de raison face aux résultats alarmants des sondages qu'une histoire d'amour. Deux des trois partis de gauche sont désormais réunis, mais Hikmet Cetin n'a pas caché son espoir de se rapprocher du troisième, le Parti démocratique de gauche (DSP) de Bülent Ecevit.

Nicole Pope

Les entreprises françaises se succèdent en Irak

IRAK. A l'initiative du CNPF, une délégation d'une quarantaine d'entreprises françaises est arrivée à Bagdad le 19 février, où elle séjournera jusqu'à jeudi. En juin 1994, une première visite avait déjà eu lieu. Mais celle-ci inclut des banques dont le CCF, Paribas, Indosuez, le Crédit lyonnais ainsi que, selon nos informations, la banque Lazard. Le groupe Alcatel-Alsthom (matériel ferroviaire et télécommunications), Degrémont, filiale de la Lyonnaise des Eaux, la Sogea (groupe Générale des Eaux), Thomson, Peugeot, Technip (ingénierie), Spie-Batignolles, filiale de Schneider, et Dumez-GTM, autre filiale de la Lyonnaise des Eaux, font partie de la délégation. Des délégations d'hommes d'affaires britanniques, espagnols et jordaniens se trouvent actuellement en Irak.

Création en Algérie d'un ministère de la privatisation

ALGER. Les dockers du port d'Alger ont mis fin, samedi 18 février, à un mouvement de grève qui durait depuis sept jours. Ils sont convenus avec la direction d'une augmentation de 60 % de la cotation du fret. D'autre part, un « ministère de la privatisation » sera créé, vers la fin du mois, pour prendre en charge la privatisation d'entreprises publiques, a indiqué, dimanche, la radio nationale. Ce projet se heurte notamment à l'opposition de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), qui le considère comme un *« bradage »*.

La recrudescence de la violence risque de décourager les acquéreurs ou investisseurs potentiels, notamment étrangers. Outre les assassinats, très nombreux pendant le mois du ramadan, la presse locale a signalé, dimanche, que de fortes explosions avaient été entendues, dans la nuit de vendredi à samedi. Un premier attentat aurait visé un pont, situé entre Baba-Ali et Saoula, au sud d'Alger. Un autre aurait eu lieu au même moment sur la route Alger-Tipaza, près du pont sur l'oued Mazafran. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

■ **ITALIE : la loi de finances rectificative préparée par le gouvernement** prévoit 18 000 milliards de lires d'économies (une soixantaine de milliards de francs), réalisées principalement grâce à de nouvelles recettes, a confirmé le président du conseil italien Lamberto Dini, dans un entretien publié samedi 18 février par le quotidien *La Repubblica*. Commentant le contenu du projet de loi, M. Dini, qui a conservé le portefeuille du Trésor, a expliqué que 3 000 à 4 000 milliards de lires (une dizaine de milliards de francs) seront trouvés grâce à des coupes dans les dépenses et que le reste, soit 14 000 à 15 000 milliards de lires (un peu moins de 50 milliards de francs) proviendrait de nouvelles recettes. Ce projet de loi de finances rectificative est destiné à ramener le déficit budgétaire pour 1995 à moins de 8 % du PIB.

■ **ALLEMAGNE : selon Theo Waigel, ministre fédéral allemand des** finances, interviewé dimanche 19 février par la radio de Bavière, la monnaie unique ne pourra être introduite que lorsque les pays de l'Union européenne rempliront les conditions de stabilité fixées par le traité de Maastricht. *« Les pressions sur le calendrier exercées par certains, et en particulier les Français, n'y changeront rien »*, a déclaré le ministre. M. Waigel a réitéré son hostilité au mot écu pour la monnaie européenne. Il a proposé à la place les mots *Euromark*, *Franken* (franc en allemand) et *Taler*, une vieille monnaie allemande. – *(AFP.)*

■ **UNION EUROPÉENNE : un accord de libre-échange transatlan**tique mettrait fin aux tensions commerciales entre l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis et devrait faciliter une libéralisation plus poussée du commerce et des investissements mondiaux. L'idée d'un tel accord entre l'UE et les membres de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena), qui a été relancée début février par de hauts responsables à Washington et Ottawa, serait également l'une des préoccupations des membres de la nouvelle commission de Bruxelles et de son président, Jacques Santer.

■ **SERBIE : le mariage d'Arkan**, célèbre chef de milice serbe, qui s'est illustré pendant la guerre en Croatie et en Bosnie orientale et qui figure en bonne place sur la liste des criminels de guerre dressée par le département d'Etat américain, avec la chanteuse populaire Ceca, a été célébré bruyamment dimanche 19 février à Belgrade. Vêtu d'un uniforme d'officier serbe de la première guerre mondiale, Arkan (de son vrai nom Zeljko Raznatovic) était allé dans la matinée chercher son épouse dans le village de Zitoradja, à l'entrée duquel les 200 membres de sa garde personnelle se sont annoncés par des rafales de coups de feu. Deux évêques othodoxes de Bosnie et de Slavonie orientale, où la milice d'Arkan, les *« Tigres »*, ont largement participé au nettoyage ethnique, ont assisté au mariage religieux. – *(AFP.)*

ASIE

■ **AFGHANISTAN : le mouvement des *talibs*** (« étudiants religieux ») a exigé, samedi 18 février, qu'une *« force de sécurité neutre »* soit déployée à Kaboul avant le transfert du pouvoir entre l'ancien président Burhanuddin Rabbani et une nouvelle instance dirigeante. Il propose en outre que cette *« force »* soit composée par ses propres combattants. Cette exigence hypothèque le processus de réconciliation qu'entend mener à bien Mahmoud Mestiri, l'envoyé spécial de l'ONU, alors que la carte politico-militaire de l'Afghanistan vient d'être bouleversée par la percée spectaculaire des *talibs*. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : dix-huit soldats ont été tués** et une soixantaine blessés au cours d'opérations contre les bases des Khmers rouges dans la province de Preah Vihear (nord), a annoncé le gouverneur de cette province, dimanche 19 février. La plupart des ces militaires ont été victimes de mines pendant leur progression vers le temple de Preah Vihear, occupé par les rebelles. Ces derniers auraient en outre lancé une importante offensive dans le district de Chong Kal, dans la province de Siem Reap (nord), au cours de laquelle seize militaires auraient été tués, selon la radio des Khmers rouges. – *(AFP.)*

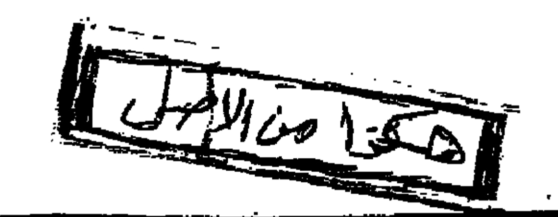
AMÉRIQUES

■ **CANADA : l'excédent de la balance commerciale a battu tous ses** records en 1994, atteignant 17 milliards de dollars canadiens (64 milliards de francs). Les exportations se sont élevées à 219,4 milliards de dollars canadiens (825 milliards de francs), en hausse de 21 %, tandis que les importations progressaient de 18 % par rapport à 1993. L'économie canadienne est très dépendante de ses relations commerciales avec les Etats-Unis, qui absorbent 75 % de ses exportations.

■ **MEXIQUE : les « rebelles » du Chiapas ont refusé**, dimanche 19 février, de reprendre les négociations avec le gouvernement, tant que l'armée mexicaine ne se sera pas retirée des territoires dont elle a repris le contrôle, lors d'une offensive lancée le 9 février. – *(Reuter.)*

■ **NICARAGUA : après s'être maintenu quinze ans à la tête de l'armée, le général Humberto Ortega**, personnalité controversée et énigmatique, devait prendre sa retraite mardi 21 février, au grand soulagement de ses nombreux adversaires. Le départ du frère cadet de l'ancien président sandiniste Daniel Ortega était programmé depuis mai 1994, après des négociations difficiles avec le gouvernement de la présidente Violeta Chamorro. – *(AFP.)*

■ **ARGENTINE : selon un sondage** réalisé auprès de 800 électeurs par le quotidien *La Nacion* et publié dimanche 19 février, le président argentin Carlos Menem serait réélu avec 41 % des suffrages lors de l'élection présidentielle du 14 mai. Son adversaire du Parti radical, Horacio Massaccesi, ne serait crédité que de 23 % des suffrages, et le parti du Frepaso (gauche) arrive en troisième position avec 10 à 11 % des intentions de vote. – *(Reuter.)*



ɜntreprises françaises
ıccèdent en Irak

tion en Algérie
ministère de la privatisation

L'Argus menacé d'interdiction ?

Etre indépendant... c'est permis.
Etre unis... c'est permis.
Etre contre la vie chère... c'est permis.
Mais être indépendant, et s'unir
contre la vie chère... ce ne serait plus permis?

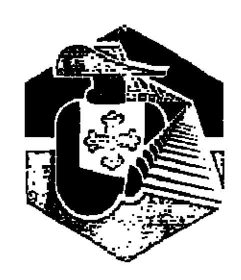
Les Mousquetaires sont des chefs d'entreprise indépendants, liés par une même volonté : vous offrir toute l'année et partout en France, les produits que vous attendez aux prix les plus bas.

Pour réussir ce combat permanent, les Mousquetaires se sont unis et ont créé l'Argus de la Consommation.
Tiré à 6 millions d'exemplaires avec son extrait de tarif, il est garant de centaines de prix bas et stables dans la France entière.

Aujourd'hui, l'Argus des Mousquetaires dérange...
En s'attaquant à la liberté des indépendants de vous informer sur leurs prix, ce qui est permis aux grands groupes succursalistes.
En ne permettant pas aux indépendants de s'engager sur les prix bas à travers des extraits de tarif,
ce qui est permis à leurs concurrents.
En préférant le contrôle et la restriction à la liberté,
Veut-on condamner la vie moins chère ?

«La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui»
(Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen)

A qui nuisent les prix bas ?



Les Mousquetaires

IMPÔTS L'examen de l'évolution de la fiscalité durant le second septennat de François Mitterrand, mené par le Syndicat national unifié des impôts, montre que, des dégrèvements accordés par les socialistes au capital pour cause d'ouverture des frontières européennes à l'allègement de l'impôt sur le revenu décidé par la droite pour réduire les prélèvements obligatoires, les inégalités du système se sont aggravées. ● ÉPARGNE. Les mesures prises en faveur de l'investissement aboutissent, au total, à exonérer jusqu'à 2,4 millions de francs de placements pour un couple sans enfants. ● SUCCESSIONS. Les deux principaux candidats de la droite, Edouard Balladur et Jacques Chirac, proposent l'un et l'autre de modifier l'imposition des successions, mais l'un veut favoriser les « petits » héritages, tandis que l'autre cherche à faciliter les transmissions d'entreprises.

La fiscalité française avantage l'actionnaire au détriment du salarié

Le « bilan fiscal du septennat », établi par le Syndicat national unifié des impôts, confirme que les allègements intervenus depuis 1988 en faveur du capital et des hauts revenus ont aggravé le caractère inégalitaire du système

LES DÉBATS ÉLECTORAUX font traditionnellement une place importante à la fiscalité. Plusieurs candidats ont donc commencé à égrener leurs propositions de réforme pour le prochain septennat : Edouard Balladur est partisan d'un allègement des droits de succession, des droits de mutation ou encore de la suppression des déductions diverses liées à l'impôt sur le revenu ; Jacques Chirac est favorable à une nouvelle baisse de ce même impôt sur le revenu, à un allègement des droits de transmission des seules entreprises et à une refonte de la fiscalité locale, Lionel Jospin devrait consacrer, dans les prochains jours, un volet important de son programme à la fiscalité du patrimoine.

Paradoxalement, le débat commence dans la confusion, parce qu'il n'existe pas d'état des lieux précis et global de la fiscalité française qui permette d'en cerner tous les dysfonctionnements et de mesurer les effets des refontes proposées. Références obligées de toutes les controverses fiscales, les traditionnels rapports du conseil des impôts ont tous vieilli : ils datent de 1983 dans le cas de la TVA, de 1986 pour l'imposition du capital, de 1987 pour la fiscalité des entreprises, de 1989 pour la fiscalité locale et de 1990 pour l'impôt sur le revenu.

C'est pour combler ce manque que le Syndicat national unifié des impôts (SNUI, autonome) a eu l'heureuse idée de publier, lundi 20 février, son propre *Bilan fiscal du septennat*. Ce document est évidemment partisan, mais, fourmillant de statistiques, il a le mérite d'éclairer la portée des réformes que les candidats ont déjà suggérées. Il laisse aussi à penser que les injustices caractérisant le système fiscal français sont beaucoup plus étendues que ne le suggèrent les candidats déclarés à l'élection présidentielle.

[illegible] moins imposé que le salarié

Revenus de 1994	100 000 F		200 000 F		500 000 F	
	Salarié	Actionnaire	Salarié	Actionnaire	Salarié	Actionnaire
Revenu perçu	100 000	100 000	200 000	200 000	500 000	500 000
Revenu imposé	72 000	142 000	144 000	292 000	360 000	742 000
Impôt	9 021	32 532	33 432	104 342	142 966	359 942
Avoir fiscal	0	50 000	0	100 000	0	250 000
Impôt à payer	9 021	0	33 432	4 342	142 966	109 942
Taux de pression fiscale	9,02	0	16,72	2,17	28,59	21,99

Source : SNUI.

● **Les prélèvements obligatoires.** Dans le débat actuel, la plupart des candidats ont proposé des réformes ponctuelles, mais aucun n'a encore évoqué la structure globale des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) qui reposent sur les ménages. Or, au cours du septennat, la situation a fortement évolué. Non pas globalement : le poids des prélèvements obligatoires (43,8 % du PIB en 1988, 44,3 % prévus pour 1995) est resté sensiblement le même ; mais la part des différents prélèvements a fortement changé. Dans le total, la part des impôts d'Etat a chuté de 38,2 % à 32,5 %, tandis que celle des impôts locaux a progressé de 13,7 % à 15,7 %, et celle des prélèvements sociaux de 45,1 % à 48,4 %.

Cette évolution n'est évidemment pas neutre, car la fiscalité locale, à la différence des impôts d'Etat, tient très peu compte des revenus des contribuables. De plus, si la contribution sociale généralisée (CSG), créée par Michel Rocard, a corrigé le phénomène, les prélèvements sociaux ont été construits sur un système non pas progressif, mais dégressif. Même si le SNUI ne le dit pas explicitement, on devine donc qu'au fil des ans l'évolution a joué globalement à l'encontre de la justice fiscale.

● **L'impôt sur le revenu.** Alors que, avec des nuances, MM. Chirac et Balladur plaident pour une nouvelles baisse de cet impôt, le SNUI rappelle une statistique importante : la France est l'un des pays où l'impôt sur le revenu est le plus faible. Il représentait 14,1 % des prélèvements obligatoires en 1993, contre une moyenne de 26,1 % dans l'Union européenne. Or cet impôt, progressif, est plus juste que beaucoup d'autres. Implicitement, l'étude réalisée par les syndicalistes conduit donc à s'interroger sur l'opportunité de continuer la politique d'allègements.

De surcroît, le SNUI se montre très critique à l'encontre de la réforme du barème, intervenue en 1994, qui a ramené le nombre des tranches d'imposition de treize à sept. *« Les plus riches y ont gagné »*, dit-il, en présentant différents exemples de situation fiscale par catégorie de revenus. Il déplore également la possibilité qui a été ouverte aux plus hauts revenus, à compter de 1995, de déduire de leurs impôts, à hauteur de 45 000 francs, les salaires qu'ils versent à leurs employés de maison. *« Le paradoxe*, observe le syndicat, *sera qu'un contribuable payant 45 000 francs d'impôt et employant une femme de ménage payée au SMIC (90 000 francs) ne paiera pas d'impôt, alors que son employée, si elle est célibataire (et si elle n'a ni autres sources de revenu ni charges), sera, elle, imposable. »*

● **La TVA.** Alors que Valéry Giscard d'Estaing propose de relever le taux de cet impôt indirect pour financer son plan d'allègements de charges, le SNUI relève qu'il s'agit d'un impôt injuste. Rapportant à elle seule 43 % des recettes totales de l'Etat, la TVA pèse plus fortement sur les bas revenus que sur les hauts. Elle correspond, en moyenne, à une ponction de 8,3 % sur un salaire équivalent au SMIC, de 7,5 % sur un salaire de 10 000 francs bruts par mois, de 7,2 % sur un salaire de 15 000 francs et de seulement 5,9 % sur un salaire de 50 000 francs. Selon les estimations du SNUI, la mise en œuvre de la proposition giscardienne (relèvement de 18,6 % à 20 % du taux majoré de TVA) entraînerait un prélèvement supplémentaire de 0,7 point sur un SMIC, de 0,6 point sur un salaire de 10 000 ou 15 000 francs et de seulement 0,5 point sur un salaire de 50 000 francs. La réfonte aggraverait donc un système déjà fortement inégalitaire.

● **L'impôt de solidarité sur la fortune.** L'étude souligne que *« la crise, apparemment, ne touche pas tout le monde »* : le patrimoine taxable est passé de 1 373 milliards de francs en 1990 à 1 649 milliards en 1993. Le nombre des redevables, lui, a doublé depuis 1985. Rejoignant de nombreux experts socialistes, le SNUI se dit favorable à un élargissement de l'assiette, afin d'englober aussi les biens professionnels.

● **La fiscalité de l'épargne.** Recensant les différentes réformes intervenues au cours du septennat – des mesures spectaculaires d'allègement prises en 1989 par les socialistes en prévision de la libéralisation des mouvements de capitaux aux nouveaux abattements décidés par le gouvernement de M. Balladur –, le SNUI observe que la France s'est progressivement laissé aspirer dans la logique du *« moins-disant fiscal »*. Comme le montre le tableau ci-contre, désormais, à revenu égal, *« l'actionnaire est moins imposé que le salarié »*.

● **L'impôt sur les sociétés.** Le SNUI rappelle que le taux de cet impôt a été ramené progressivement de 42 % en 1988 à 33,3 % depuis 1993. La France a maintenant l'un des taux d'imposition parmi les plus faibles d'Europe. A titre de comparaison, les taux sont de 50 % en Allemagne, de 39 % en Belgique, de 38 % au Danemark, de 36 % en Italie, de 34 % au Royaume-Uni. L'étude souligne que cette réforme, destinée officiellement à favoriser l'emploi, n'a visiblement pas eu l'effet escompté. Le constat rejoint une autocritique que formulent depuis peu certains experts socialistes : la France, qui a fait un effort financier considérable pour alléger l'impôt sur les sociétés, n'aurait-elle pas été mieux avisée, pour un montant équivalent, d'engager plus tôt une politique d'allègement des charges sociales pour diminuer le coût du travail ?

Laurent Mauduit

Le syndrome Laurent

Le gouvernement a visiblement tiré les leçons du rapport Laurent, qui a suscité un tollé dans les universités au cours de ces dernières semaines. Non seulement il ne cesse de rappeler que les recommandations de réforme préconisées par ce document n'engagent que leur auteur, et surtout pas Edouard Balladur, mais il a aussi décidé, dans la foulée, de ne pas publier une autre étude, concernant la fiscalité.

Voici plus d'un an, le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, avait commandé à un conseiller d'Etat, Bernard Ducamin, épaulé par l'ancien directeur général des impôts, Robert Baconnier, et le président de la Caisse d'assurance-vieillesse, Raoul Briet, un audit sur tous les prélèvements qui pèsent sur les ménages. Même s'il n'est pas complet – il fait l'impasse sur les revenus non salariaux –, ce travail est achevé depuis plusieurs semaines. Le gouvernement ne souhaite plus le rendre public, de peur que, lui aussi, il ne fasse des vagues à la veille de l'élection présidentielle.

Imposition zéro pour un patrimoine de 2,4 millions de francs

A LA VEILLE de la libération définitive des mouvements de capitaux, intervenue en France en 1990, dans le cadre de l'harmonisation européenne, les prélèvements sur l'épargne avaient été très fortement allégés. Trop, même, peut-être, au dire de nombreux experts, car, à l'époque, on avait sans doute surestimé les risques de délocalisation de l'épargne. Depuis, aucune étude sérieuse n'a été faite pour mesurer les effets de cette révolution fiscale sur la structure des prélèvements sur les ménages. Il va de soi que la réforme a bénéficié d'abord aux revenus les plus élevés, mais on ne dispose d'aucune mesure précise.

Afin de réfuter les arguments de certains lobbys, qui prônent une baisse du taux de rémunération des seuls livrets A ou bleu (défiscalisé et rémunéré au taux de 4,5 %), lesquels bénéficient d'abord aux revenus les plus modestes, une banque, le Crédit mutuel, s'est amusée à calculer combien pourrait gagner actuellement un célibataire qui disposerait d'un patrimoine important et qui, habilement, saurait cumuler tous les dépôts rémunérés sans être assujettis à l'impôt, en allant, dans chacun des cas, au maximum des sommes autorisées.

Ces placements entièrement défiscalisés sont les livrets bleus ou A (taux 4,5 %, plafond de 100 000 francs), le Codevi (4,50 %, 30 000 francs), le compte épargne-logement (2,25 %, 100 000 francs), le plan d'épargne-logement (5,25 % pour 400 000 francs sur quatre ans) et le PEP (6 % pour 600 000 francs sur huit ans). Au total, un célibataire peut donc placer 1,23 million de francs, rémunéré au taux moyen de 5,29 %, et gagner 65 100 francs par an, sans payer le moindre impôt. Pour un couple sans enfant, le résultat est exactement le double : le gain annuel net d'impôt est de 130 200 francs pour un placement de 2,46 millions de francs.

Ces avantages sont d'autant plus importants qu'ils ne tiennent pas compte de nombreuses autres facilités fiscales dont peuvent bénéficier des contribuables aisés, comme l'abattement de 16 000 francs offert à un couple sur certains revenus mobiliers ou, encore, le système fiscal très favorable qu'offre l'assurance-vie.

De tout cela, paradoxalement, il est très peu question en ce début de campagne électorale. On entend juste – mais ce n'est pour l'instant qu'en sourdine – qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, au moins revoir à la baisse les avantages liés à l'assurance-vie, jugés exhorbitants par beaucoup, à droite comme à gauche.

L. M.



Edouard Balladur et Jacques Chirac divergent sur la réforme des droits de succession

LES SUJETS de controverse fiscale seront évidemment nombreux au cours de la campagne présidentielle, mais, dès à présent, une première polémique est apparue, opposant Edouard Balladur à Jacques Chirac. Elle est importante, puisqu'elle porte sur la question, très sensible, des droits de mutation à titre gratuit.

Dans son discours-programme, le 17 février, le maire de Paris a clairement indiqué sa préférence. Elle va à un allègement des droits qui pèsent sur les seules transmissions d'entreprise. Il a plaidé pour une *« réforme immédiate de la fiscalité sur les transmissions d'entreprise, qui, telle qu'elle est, nous fait perdre quatre-vingt mille emplois chaque année »* (*Le Monde* daté 19-20 février). De son côté, M. Balladur a préconisé, le 13 février, une autre piste (*Le Monde* du 14 février). *« Les petites successions,* a-t-il dit, *doivent être taxées moins lourdement et exonérées pour les plus faibles. »*

GROS ET PETITS HÉRITAGES

Le débat recouvre des enjeux très importants. D'abord, la philosophie des deux projets n'est pas identique. Dans le cas de la proposition de M. Chirac, le but est de limiter le dépeçage des entreprises au moment de leur partage et, donc, de sauvegarder l'emploi. Pour y parvenir, il existe une solution bien connue de tous les fiscalistes : elle consiste à minorer l'évaluation de l'entreprise dans l'estimation globale de l'héritage, de sorte que les droits de succession soient limités.

La proposition de M. Balladur, elle, est de portée plus générale et vise à diminuer la totalité de la fiscalité du patrimoine. Elle consiste à relever le seuil en deçà duquel les héritiers ne paient pas d'impôt, fixé actuellement à 330 000 francs pour le conjoint et à 300 000 francs par enfant. Le premier ministre-candidat a laissé entendre que le seuil pourrait être porté à 500 000 francs.

Le patrimoine en fin de vie des défunts de 1988

moyenne par décile (en milliers de francs)

2 000, 1 800, 1 600, 1 400, 1 200, 1 000, 800, 600, 400, 200, 0

1er décile, 5e décile, 10e décile

patrimoine au décès — donations antérieures

Chaque décile représente 10 % de la population

Source : Enquête patrimoine au décès, INSEE

Les 10 % des Français les plus riches ont transmis en moyenne 1,9 million de francs à leur décès.

Satisfaisantes sur le papier, les deux réformes ont, en fait, l'une et l'autre, de nombreux défauts. Le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, n'a pas manqué de voir la faille du système chiraquien. Il conduit à avantager fiscalement les plus gros héritages, ceux qui englobent des entreprises, alors qu'un ménage modeste, qui a épargné des années durant pour acquérir un pavillon de banlieue, sera contraint de le transmettre à ses enfants dans le cadre d'un régime fiscal de droit commun. Il y aurait donc inégalité des citoyens devant l'impôt.

Cependant, la proposition balladurienne a elle aussi sa zone d'ombre. Dans le schéma évoqué, il est fait mention d'un allègement pour les *« petites successions »*. La réalité est, en fait, plus complexe, car un relèvement du seuil des 300 000 francs profiterait, en fait, aux successions moyennes, voire importantes.

Une étude récente de l'Insee sur le patrimoine des Français à la fin de la vie (*Insee Première*, nº 344) permet de mieux mesurer l'enjeu du débat. D'abord, sur la base des dernières statistiques disponibles, elle relève que le patrimoine français est excessivement concentré. En 1988, le patrimoine en fin de vie, transmis au décès ou par donations antérieures, s'élevait, en moyenne, à 345 000 francs. Ce seul chiffre donne donc une idée de la portée politique d'un relèvement du seuil d'exonération. Mécaniquement, la très grande majorité des Français ne paie pas l'impôt sur les successions, surtout dès lors qu'il y a plus d'un héritier. De surcroît, l'étude relève que 1 % des défunts ont transmis 20 % du patrimoine et que la moitié en ont transmis 93 %.

Si l'on s'intéresse au seul patrimoine transmis (donc hors donations antérieures), les chiffres sont encore plus éloquents. Au moment du décès, le patrimoine transmis s'élève, en moyenne, à 296 000 francs, au-dessous du seuil d'exonération. Certaines successions sont très élevées : 1 % des défunts, les plus fortunés, ont légué plus de 2,8 millions de francs, 10 % plus de 647 000 francs. A l'opposé, la moitié des défunts laissent moins de 131 000 francs. 13 % d'entre eux ont même une patrimoine nul au moment du décès.

Un éventuel relèvement du seuil d'éxonération, autour de 500 000 francs, bénéficierait donc à des contribuables qui, s'ils ne sont pas tout en haut de l'échelle des patrimoines, figurent, malgré tout, parmi les plus favorisés. Le tableau ci-contre le démontre : les 80 % de la population les moins fortunés ont, en fin de vie, des patrimoines qui ne dépassent pas 400 000 francs. Le relèvement du seuil, de 300 000 francs à 500 000 francs, bénéficierait en fait à la frange de la population comprise entre le huitième et le neuvième décile, c'est-à-dire les classes moyennes, voire moyennes-supérieures.

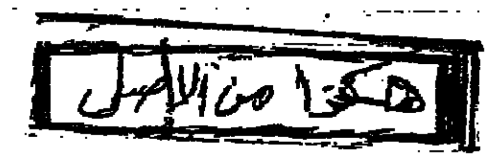
LA COMPOSITION DU PATRIMOINE

Au passage, l'Insee livre une statistique qui éclaire aussi la portée de la réforme suggérée par M. Chirac : dans le premier décile de la population (les 10 % les moins fortunés), le patrimoine est composé de seulement 1,2 % en détention d'entreprise, alors que ce même taux atteint 6,6 % pour le dixième décile (les plus riches).

Le Syndicat national unifié des impôts (SNUI), qui évoque aussi ce dossier dans son étude sur le bilan fiscal du septennat, publié lundi 20 février, renvoie dos à dos M. Chirac et M. Balladur. *« Aucune corrélation incontestable entre la fiscalité des transmissions à titre gratuit et les défaillances d'entreprises n'a pu être prouvée*, estime le SNUI. *Il semble certain que tout relèvement du plafond d'abattement et toute baisse du taux marginal des droits de succession équivaudraient à exonérer un certain nombre de successions et à favoriser les contribuables les plus riches. »*

L. M.





M. Jospin reproche au premier ministre de « manquer de souffle »

Le candidat socialiste présente ses axes de campagne mardi

Lionel Jospin a prévu de donner une conférence de presse, mardi 21 février, pour présenter officiellement son équipe de campagne présidentielle (*Le Monde* du 16 février) et indiquer les grands axes de son projet. Samedi 18 février, au cours d'un déplacement dans l'Yonne, le candidat socialiste a esquissé un début de campagne sur le terrain et critiqué, notamment, le « manque de souffle » d'Edouard Balladur.

TONNERRE (Yonne)
de notre envoyé spécial

Lionel Jospin a commencé par s'occuper de Lionel Jospin ! Depuis quinze jours, son domicile parisien a été transformé en tour de contrôle au pied de la piste d'envol de sa campagne. Un téléphone, un fax, l'écran de contrôle de LCI : jusqu'au samedi 18 février, il n'avait pas quitté les manettes. Trouver un local, un slogan, des hommes, des idées, de l'argent, changer de lunettes, profiter des soldes pour refaire sa garde-robe : l'ouvrage n'a pas manqué.

Pour s'en distraire un peu et fournir quelques images de présence, il est allé, samedi après-midi, humer le bon air bourguignon, à l'invitation de son ancien collègue ministre Henri Nallet. Premier doigt de pied dans le grand bain présidentiel. Pour éviter la route chargée, Paris-Tonnerre a été fait par la voie ferrée. La campagne a démarré sur les quais de la gare de Lyon. Avec son grand manteau de laine couleur camel, ce voyageur-là a fait son petit effet. *« Bonjour, monsieur le président ! »*, l'interpellaient quelques familles. *« N'allez pas trop vite ! »*, répondait-il. Pour gagner sa place, il a dû répondre encore au contrôleur de la SNCF, qui avait perdu son… contrôle : ex-militant communiste égaré dans les basses eaux lepénistes, il priait ce passager socialiste de s'entendre cette fois *« avec le petit gars Hue »* et, en tout cas, de ne *« pas faire de la gonflette comme en 1981 »*. *« Il faut faire ce qu'on dit. Pas de promesses impossibles »*, a acquiescé M. Jospin. Son ticket a paru valable.

Durant le trajet, M. Jospin se remémore cette quinzaine passée dans ce tourbillon politique et médiatique. M. Balladur qui piétine. M. Chirac qui patine. Sans se laisser griser par les sondages, il est convaincu que *« rien n'est inaccessible »*. Le discours de la veille de M. Chirac l'a décontenancé. Pas un mot sur l'Europe, sur l'international : *« Il continue de prendre les Français pour des gobe-mouches. »* On lui parle encore de ses relations avec Radical. Il s'emporte presque lorsqu'on insiste sur ses rapports avec Bernard Tapie. D'accord pour des rencontres avec Jean-François Hory, peut-on comprendre, mais inutile d'espérer une poignée de main avec M. Tapie pour l'ouverture du journal de 20 heures de TF 1.

« Jospin, c'est du tonnerre ! » Arrivé à destination, le clin d'œil était facile. Les militants socialistes ayant été rameutés, l'accueil est bon enfant. Le candidat commence à s'ébrouer. Pas de doute, il aime cela. Quelques petits mots dans la salle communale pour annoncer une campagne *« lucide, simple et modeste »*. Pour renvoyer dos à dos M. Balladur et M. Chirac : *« M. Balladur manque de souffle (…). M. Chirac a plus de souffle que M. Balladur, mais j'ai aussi parfois trouvé qu'il ne manquait pas… de souffle. »* Pour appeler le peuple de gauche à se réveiller.

Un peu plus tard, le petit convoi Jospin gagnera Maligny, chef-lieu d'un canton d'à peine cinq mille habitants. Les maires à majorité de droite ont accepté de passer une heure dans la petite mairie pour discuter aménagement du territoire. M. Jospin livre à grands traits ses appréciations sur la question. *« Je ne vois pas*, dit-il, *comment on peut continuer à faire de l'aménagement du territoire en ne disant pas qu'on traitera mieux ceux qui sont inégalement traités. »* Comme l'exige la tradition, cette étape se clôt, au château voisin, par une dégustation appréciée du produit local. La « France des châteaux » peut avoir du bon !

Cette première petite excursion de campagne se terminera au stade d'Auxerre, où l'équipe locale s'apprête à perdre son match de Coupe de France devant Bordeaux. M. Jospin a connu l'entraîneur Guy Roux à l'armée. Malgré la défaite, on lève encore les verres. Le maire des lieux, Jean-Pierre Soisson, a la poignée de main facile. Dernier des barristes, il croit encore que, revenu de Chine requinqué, son candidat peut y aller. Sinon, rendez-vous entre les deux tours. M. Soisson, homme d'ouverture, théoricien, comme il dit : *« de l'appoint »*, même autour d'un verre, sait ménager ses effets.

Daniel Carton

Les relations avec Radical

Lionel Jospin a rencontré de façon *« informelle »*, dimanche 19 février à Toulouse, Jean-François Hory, président de Radical, à l'invitation de l'ancien ministre Jean-Michel Baylet. Ce dernier a indiqué que MM. Jospin et Hory s'étaient retrouvés durant deux heures, à son domicile, pour une conversation *« très cordiale »* sur la situation politique et l'élection présidentielle.

Cette rencontre, a ajouté l'ancien président du MRG, est *« un pas supplémentaire »* vers l'ouverture de discussions officielles entre les deux responsables politiques, qui se sont déjà entretenus à plusieurs reprises au téléphone. En visite à Tonnerre, samedi 18 février, M. Jospin a indiqué qu'il n'est *« pas hostile à une rencontre publique »* avec les dirigeants de Radical. Précisant qu'il est *« prêt à faire des gestes normaux, politiques »*, il a ajouté qu'il restera *« en cohérence »* avec ce qu'il a toujours dit, notamment sur Bernard Tapie. Un rendez-vous est pris pour mardi, avant la réunion du bureau national de Radical.

M. Séguin détaille ce qui oppose M. Chirac et M. Balladur

Des différences de « niveau » et de contenu

CEUX qui avaient cru comprendre que le discours prononcé, le 17 février, par Jacques Chirac visait principalement Edouard Balladur se sont trompés. *« Mon discours n'était dirigé contre personne. Je voulais dire que le changement d'un certain nombre de choses dans notre société est nécessaire et possible »*, rectifie, dans *Le Journal du dimanche* du 19 février, le maire de Paris. A sa manière, Philippe Séguin a éclairé, à l'émission « 7 sur 7 » sur TF 1, le soir même, cette affirmation de M. Chirac. *« Il faut arrêter de faire de l'égocentrisme de l'autre côté »*, a dit le président de l'Assemblée nationale. *« On peut tout de même parler de la France de demain dans des termes différents de ceux de M. Balladur*, a poursuivi M. Séguin, *sans que ce soit une agression à son égard, sans que ce soit une critique portée contre l'action du gouvernement pendant ces deux ans »*.

M. Séguin a dénoncé ceux qui *« cherchent à faire accroire que cette élection est une sorte de référendum pour ou contre le bilan d'Edouard Balladur »*, dont il s'est demandé s'il ne fallait pas obtenir de lui *« la justification de sa candidature »* face à M. Chirac, autour des idées duquel, selon lui, *« chacun se situe et s'organise »*. Bien que le discours présidentiel du maire de Paris ne soit pas dirigé contre le premier ministre, M. Séguin s'est attaché à longuement détailler ce qui oppose MM. Chirac et Balladur. En tout état de cause, le premier *« s'est libéré du parti qu'il avait conduit »* et *« il est incontestable qu'il a été abandonné par toute la frange conservatrice de son mouvement »*.

La première différence entre les deux hommes est de *« niveau »*, selon M. Séguin. Avec M. Balladur présentant son programme présidentiel au cours d'une conférence de presse, *« on a eu plutôt l'impression de se trouver à l'Assemblée nationale avec une déclaration dans un vote de confiance pour une troisième et une quatrième années de gouvernement »*, ce qui signifie une conception de la présidence de la République *« trop restrictive, trop technique »*. Avec M. Chirac, *« il y a la définition d'un projet, d'une vision, d'un ambition »*.

La deuxième différence porte sur le contenu : chez M. Balladur, *« il s'agit de rendre supportable la société de compétition »* alors que *« de l'autre côté, on veut bâtir une société de solidarité et de convivialité »*. La troisième opposition est relative aux *« moyens »* car, pour M. Balladur, il faut, *« pour l'essentiel, continuer sur la lancée, avec les mêmes méthodes »* alors que *« de l'autre côté, on veut inverser les priorités »*. Enfin, la dernière différence *« concerne la place du politique »*. *« D'un côté* [celui de M. Balladur], *on est plutôt soumis à ce que nous appelons parfois la pensée unique, c'est-à-dire l'idée au terme de laquelle il n'y a qu'une politique possible et que tout le reste, c'est démagogie et populisme »*, alors que *« nous, au contraire, nous pensons, selon la belle formule de Jacques Chirac, que la politique, c'est l'art de rendre les choses qui sont nécessaires possibles »*.

Invitée de l'émission « Dimanche soir » sur France 3, Simone Veil, ministre des affaires sociales, a opposé le candidat Balladur, *« qui dit la vérité »*, et *« ceux qui vont avec l'étendard à la main, avec des grandes phrases et des grandes formules et qui font un peu dans le show »*. Lundi 20 février, sur France 2, M. Baroin, porte-parole de M. Chirac, a affirmé qu'en cas de duel Balladur-Jospin au second tour le maire de Paris *« votera Balladur sans aucune interrogation »*.

O. B.

M. Barre s'interroge sur la capacité des Français à accepter une « politique courageuse »

RAYMOND BARRE a profité de la tribune que lui a offert l'Association des démocrates, samedi 18 février à Paris, pour expliquer les raisons qui le poussent à retarder sa décision pour l'élection présidentielle. *« Je ne suis pas de ceux qui cherchent à poser une candidature simplement pour être candidat »*, a assuré le député (app. UDF) du Rhône, invité par de nombreux intervenants à prendre part à la compétition présidentielle. *« Ce n'est pas pour faire la coquette ou pour entretenir le suspense*, a-t-il poursuivi. *Nous sommes à un tournant important et l'on ne peut pas envisager d'action à venir, surtout au niveau de l'élection présidentielle, sans réflexion sur un problème fondamental : est-ce que les Français sont en mesure de comprendre et d'accepter la politique vigoureuse et courageuse que nous devrions tous ensemble mettre en œuvre pour assurer la grandeur de la France ? »*, s'est interrogé M. Barre.

« Toutes les pressions médiatiques et du microcosme me laissent indifférent devant la gravité de la question », a poursuivi M. Barre, qui intervenait devant l'Association des démocrates, en compagnie de Roland Dumas (PS), ancien ministre des affaires étrangères, entouré des ministres « d'ouverture » de 1988, Michel Durafour, Olivier Stirn, Thierry de Beaucé, de Bruno Durieux, fidèle barriste, d'Emile Zuccarelli, membre de Radical et ancien président du MRG, en présence de Jean-François Hory, président de Radical. Lors de cette rencontre sur le thème de la « grandeur de la France », M. Barre a souligné *« qu'on ne traitera pas le chômage par incantation »*. *« Ce qui est grave c'est de laisser se poursuivre la sclérose des mentalités et des comportements »*, a-t-il affirmé, en ajoutant, à propos de la baisse des impôts, *« qu'il faut une singulière audace pour dire que les problèmes des déficits publics et sociaux seront réglés sans efforts »*. Il a enfin regretté *« ce qui se passe depuis deux ou trois ans »* en matière de construction européenne. Nos partenaires *« ne sont pas sûrs de ce qu'il va se passer »*, *« ils s'interrogent sur notre capacité à tenir nos engagements »*, a poursuivi M. Barre.

Ancien ministre de Raymond Barre, René Monory (UDF-CDS), président du Sénat, est resté perplexe devant l'hypothèse d'une candidature du député du Rhône. *« Ces derniers temps, il a multiplié ses lettres* Faits et arguments. *Est-ce que c'est pour participer au débat ? Est-ce que c'est pour être candidat ? Je n'en sais rien »*, a avoué M. Monory, qui était l'invité de « L'Heure de vérité », dimanche 19 février, sur France 2. En revanche, M. Monory a estimé que si l'UDF avait dû avoir un candidat à la présidentielle, *« elle aurait dû le décider beaucoup plus tôt »*.

Le président du Sénat a réaffirmé qu'il n'est *« pas lui-même candidat »*. Il a ajouté que si Raymond Barre ou Valéry Giscard d'Estaing se présentent, *« ils ne seraient pas candidat de l'UDF, puisque la plupart de ses composantes se sont déjà prononcées pour Edouard Balladur »*. Le président du Sénat a invité M. Balladur, s'il est élu, à nommer un premier ministre UDF – *« pour respecter l'équilibre »* – et à le choisir *« parmi les jeunes centristes ou PR »*. Alors que le CDS s'est prononcé à la quasi-unanimité pour l'actuel premier ministre, M. Monory s'est refusé à choisir entre M. Chirac et M. Balladur, en expliquant que son *« objectif est de battre la gauche »*. *« Il y a deux candidats de la majorité, il faut qu'ils gagnent l'un ou l'autre »*, a-t-il dit, en estimant que, en tant que président du Sénat, il a *« un rôle de modérateur à jouer »*, et un *« rôle constitutionnel »*, qu'il doit *« protéger »*.

G. P.

Feu nourri contre l'ancien premier ministre

Dans *Libération* du 20 février, François Léotard, ministre de la défense et président d'honneur du Parti républicain, dénonce notamment, à propos de Raymond Barre, *« le vertige de l'orgueil solitaire »*, *« la tentation d'avoir raison bien avant quinconque, l'arrogance de convaincre* a posteriori *plutôt que d'expliquer à l'avance »*. Edmond Alphandéry (UDF-CDS), ministre de l'économie, explique, dans *Le Figaro* du 20 février, que le barrisme, c'est *« l'Etat impartial, incarné par une Ve République résolument affranchie du régime des partis (…), la stabilité monétaire, la réduction des déficits et une démarche européenne déterminée, également soucieuse des réalités nationales »*. M. Alphandéry estime n'avoir jamais pris Edouard Balladur *« en défaut »* sur aucun de ces points. *« Il m'est même arrivé depuis deux ans, en tant que ministre, de me sentir plus barriste que Barre »*, affirme M. Alphandéry.





L'authenticité d'une lettre de M. Carignon est mise en doute à Grenoble

GRENOBLE
de notre bureau régional

La lettre qu'aurait rédigée le maire de Grenoble, Alain Carignon, après l'annonce de son maintien en détention, vendredi 17 février (*Le Monde* daté 19-20 février), suscite des interrogations quant à sa rédaction et sa transmission, mais aussi un certain nombre de réactions politiques, souvent très vives. Celles-ci émanent de plusieurs membres de sa propre majorité municipale.

Dans ce document de quatre pages dactylographiées, qui ne porte pas sa signature manuscrite, M. Carignon jette les bases du futur programme municipal et confie au premier adjoint au maire, Pierre Gascon (UDF-CDS) le soin de *« réunir un équipe »*.

Cette lettre pourrait être un montage, résultant d'une série de conversations qu'avaient eues M. Carignon avec Pierre Gascon, Jacques-Emmanuel Saulnier, directeur de cabinet du maire, et ses trois avocats. Si la libération de ce dernier et les conditions de son retour à Grenoble avaient été alors discutées, son maintien en détention devait également être pris en compte par les interlocuteurs de l'ancien ministre.

Certains parmi les membres de l'actuelle majorité municipale n'hésitent pas à mettre en cause la légitimité de cette missive. Les mêmes accusent le cabinet de M. Carignon de préparer un « coup » machiavélique. Selon eux, la candidature de M. Gascon serait un leurre, destiné à préparer le retour prochain, sur le devant de la scène municipale, de l'élu emprisonné.

Claude Francillon

La gauche rassemble mieux ses électeurs que la droite

Trois élections cantonales partielles lui sont favorables

La gauche a conquis deux cantons et en a conservé un, dimanche 19 février, à l'issue du second tour de trois élections cantonales partielles. Ces scrutins ont été marqués par une bonne discipline de vote à gauche et une assez bonne capacité de mobilisation, notamment au profit des candidats communistes.

LES TROIS SECONDS TOURS des élections cantonales partielles qui se sont déroulés dimanche 19 février ont permis l'élection de deux conseillers généraux communistes, dans le Nord et en Corrèze, et d'un socialiste dans la Nièvre. Ces scrutins traduisent une bonne tenue de la gauche – et singulièrement du Parti communiste –, qui a su à la fois mobiliser son électorat et opérer un excellent report des voix. L'augmentation de la participation a largement bénéficié aux candidats communistes dans le Nord et en Corrèze, et, dans une moindre mesure, au socialiste dans la Nièvre.

Dans les deux premiers départements, les candidats communistes améliorent le score réalisé au premier tour par l'ensemble des candidats de gauche et même, dans le second cas, par le candidat des Verts. Cette « discipline républicaine » permet au PC et au PS de reconquérir sur la majorité chacun un canton (en Corrèze et dans la Nièvre). Le PC conserve en outre, au terme d'un duel qui s'annonçait très ouvert après le premier tour, le canton d'Arleux, dans le Nord, département perdu par la gauche en 1992.

A l'inverse, la droite a eu le plus grand mal à rassembler au second tour sur le candidat de la majorité, officiellement soutenu par le RPR et l'UDF, les suffrages qui s'étaient portés au premier tour sur des divers droite.

Ces derniers, qui avaient obtenu au premier tour de 10 % à 16 % des voix, avaient d'ailleurs appelé à voter pour le candidat de leur camp le mieux placé, comme en Corrèze.

CORRÈZE : canton de La-Roche-Canillac (2e tour)

I., 2 884 ; V., 2 221 ; A., 22,98 % ; E., 2 139.

Jean Maison, PC, m. de Clergoux, 1 291 (60,35 %)...... ÉLU.

François-Michel Leygonie, div.d. sout. RPR et UDF, m. du Gumont, 848 (39,64 %).

[Le candidat communiste, Jean Maison, a emporté le second tour en améliorant de deux points le score réalisé au premier tour par les deux candidats de gauche et le candidat des Verts. Il a également tiré parti d'une plus forte participation. Son adversaire, François-Michel Leygonie, n'a pas, lui, recueilli la totalité des voix espérées, en partie sans doute en raison de la division de la droite au premier tour. Cette victoire permet au Parti communiste de retrouver le canton que lui avait ravi en 1985 Guy Pougetoux, président de la commission sociale du conseil général, décédé en décembre 1994, et qui avait été réélu en 1992 dès le premier tour.

12 février 1995 : I., 2 884 ; V., 2 196 ; A., 23,85 % ; E., 2 129 ; Jean Maison, 917 (43,07 %) ; François-Michel Leygonie, 578 (27,00 %) ; Jean-Claude Darnangeat, PS, 255 (11,97 %) ; Jean-Pierre Chazalnoël, div. d., 253 (11,88 %) ; Jérôme Poujade, Verts, 68 (3,19 %) ; Francis Ducreux, FN, 58 (2,72 %).]

NORD : canton d'Arleux (2e tour)

I., 12 907 ; V., 8 966 ; A., 30,53 % ; E., 8 681.

Ferdinand Binet, PC, adj. m. d'Arleux, 4 634 (53,38 %)...... ÉLU.

Patrick Masclet, RPR, 4 047 (46,61 %).

[Fernand Binet améliore de plus de deux points le score totalisé au premier tour par lui-même et le candidat socialiste, Jean Savary, qui avait appelé à voter pour lui. Il améliore même d'un point le score de son prédécesseur, Emile Beauchamp, décédé en *décembre, alors même qu'il ne pouvait* compter sur les voix d'un candidat écologiste, contrairement à son prédécesseur. L'augmentation de la participation lui a largement profité. Le RPR Patrick Masclet, en revanche, n'est pas parvenu à concrétiser son excellent score du premier tour. Alors que le Front national avait appelé à *« tout faire pour battre la gauche »*, M. Masclet a sans doute pâti de la dissidence du divers droite Christian Carpentier, qui n'avait pas donné de consigne de vote.

12 février 1994 : I., 12 907 ; V., 8 304 ; A., 35,66 % ; E., 8 104 ; Ferdinand Binet, 2 978 (36,74 %) ; Patrick Masclet, 2 693 (33,23 %) ; Jean Savary, PS, 1 162 (14,33 %) ; Christian Carpentier, div.d., m. d'Aubigny-au-Bac, 870 (10,73 %) ; Christophe Lely, FN, 401 (4,94 %).

29 mars 1992 : I., 12 858 ; V., 9 768 ; A., 24,03 % ; E., 9 264 ; Émile Beauchamp, c. s., PC, 4 853 (52,38 %) ; Patrick Masclet, 4 411 (47,61 %).]

NIÈVRE : canton de Saint-Saulge (2e tour)

I., 2 680 ; V., 1 856 ; A., 30,74 % ; E., 1 768.

Georges Berthier, PS, 1 002 (56,67 %)...... ÉLU.

Paul Cointe, div.d. sout. UDF et RPR, 766 (43,32 %).

[Au terme d'un second tour marqué par une diminution de près de six points de l'abstention, le socialiste Georges Berthier retrouve le siège que lui avait ravi en 1992 le RPR Robert Thoury, décédé en décembre. Il retrouve presque le score cumulé par les trois candidats de gauche au premier tour. Il avait bénéficié du désistement du divers gauche Michel Bertin, qui se présentait comme un candidat de la *« mouvance »* du PS.

12 février 1995 : I., 2 680 ; V., 1 700 ; A., 36,56 % ; E., 1 641 ; Georges Berthier, 597 (36,38 %) ; Paul Cointe, 399 (24,31 %) ; Yves Marceau, div.d., 263 (16,02 %) ; Michel Bertin, div. g., 226 (13,77 %) ; Bernard Poirier, PC, 120 (7,31 %) ; Chantal de Thoury, div.d., 36 (2,19 %).

29 mars 1992 : I., 2 762 ; V., 2 040 ; A., 26,14 % ; E., 1 948 ; Robert de Thoury, RPR, 1 009 (51,79 %) ; Georges Berthier, c. s., 939 (48,20 %).]

La moitié des Français souhaite une hausse des salaires

SIX SALARIÉS sur dix se déclarent insatisfaits de leur feuille de paye, et 51 % de Français sont prêts à descendre dans la rue pour exiger une augmentation : tels sont les principaux enseignements d'un sondage CSA publié, lundi 20 février, par le quotidien *La Tribune*. 51 % disent qu'ils participeraient à des grèves ou manifestations pour une augmentation de salaire. Ils sont 48 % à estimer que la meilleure solution pour créer des emplois est de renforcer la reprise économique en soutenant la consommation par des hausses de salaire. Enfin, 64 % admettent que la création d'emplois passe éventuellement par le partage du travail. A condition, toutefois, qu'on ne touche pas aux bas salaires. Ce sondage a été réalisé les 16 et 17 février auprès d'un échantillon représentatif de 1 003 personnes, âgées de dix-huit ans et plus, inscrites sur les listes électorales, selon la méthode des quotas.

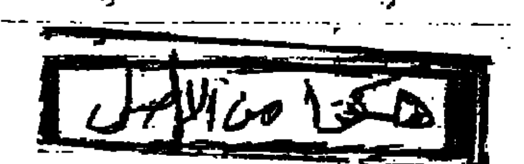
ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ SONDAGE : Edouard Balladur recueille 25 % d'intentions de vote, Lionel Jospin 21 %, Jacques Chirac 18 %, pour le premier tour de l'élection présidentielle, selon le *« présidoscope »* paru lundi 20 février dans *Libération* et destiné à sonder régulièrement un panel de 1 201 électeurs pendant les deux mois qui viennent. Selon ce sondage IFOP, réalisé par téléphone les 13 et 14 février, Jean-Marie Le Pen obtiendrait un score de 10 %, Philippe de Villiers 7 %, Robert Hue 6 %, Raymond Barre 5,5 %, Arlette Laguiller 4 %, Dominique Voynet 2 %, Brice Lalonde 1 % et Antoine Waechter 0,5 %. Parmi les huit « familles » définies par l'IFOP, qui radiographient les comportements politiques des Français, de la « droite mesurée » à la « droite nationaliste », M.‡Balladur occupe la première place dans cinq d'entre elles.

■ JEAN-MARIE LE PEN. Le président du Front national estime que sa tâche serait *« plus facile »* si Raymond Barre ou Valéry Giscard d'Estaing se présentait à l'élection présidentielle. *« Ceci démontrerait,* a-t-il déclaré lors du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 19 février, *que les grands partis politiques ne sont plus que des enveloppes pleines d'ambitions. »* M. Le Pen juge que Philippe de Villiers joue le rôle de *« rabatteur »* et que la candidature de Lionel Jospin n'est qu'une *« candidature de principe »*. Samedi 17 février, à Dijon, M. Le Pen avait concentré ses attaques sur Jacques Chirac, qui, *« en 1974, a poignardé électoralement son ami Chaban-Delmas, en 1981 a poignardé Giscard d'Estaing, en 1988 s'est poignardé lui-même et, maintenant, poignarde Balladur »*.

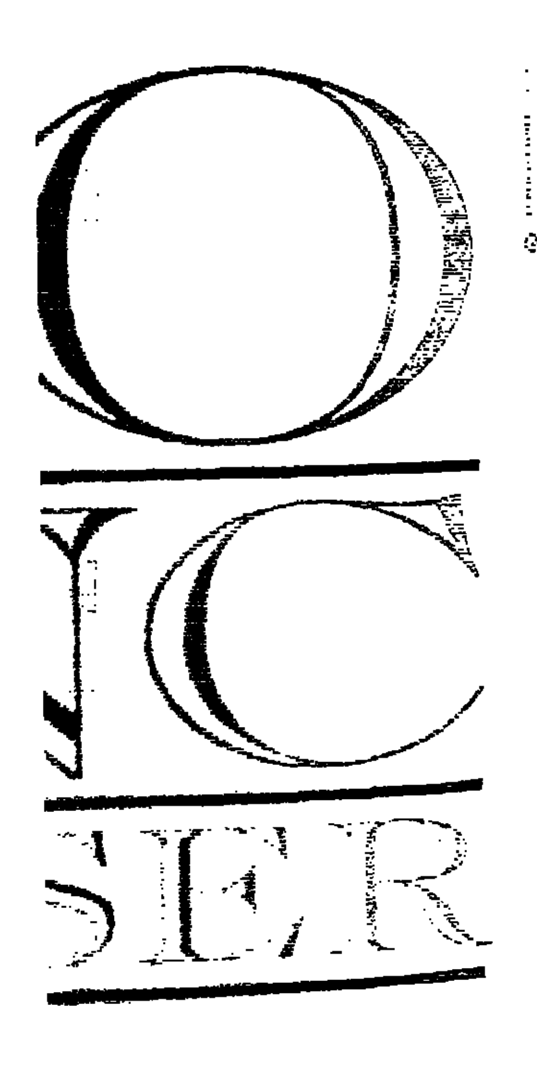
■ ANTOINE WAECHTER. Deux candidatures écologistes sont inévitables lors de l'élection présidentielle, a déclaré le président du Mouvement écologiste indépendant (MEI) et candidat à l'élection présidentielle, dimanche 19 février. Pour lui, *« Dominique Voynet représente aujourd'hui le tiers des écologistes, mais elle est également la candidate des communistes refondateurs, des communistes reconstructeurs, de l'Alternative rouge et verte et elle est soutenue par la Ligue communiste révolutionnaire »*.

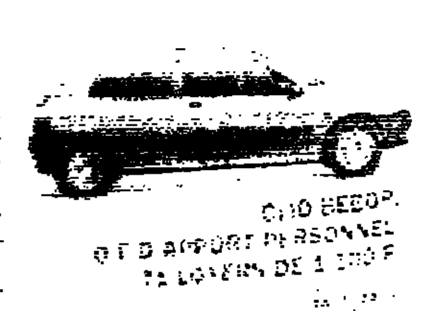
■ SIMONE VEIL. Interrogée sur le premier ministre que pourrait choisir M. Balladur s'il était élu président, le ministre d'Etat chargé des affaires sociales a déclaré, dimanche 19 février, sur France 3, que son choix dépendra *« de la façon dont les élections se passent »* et de ce dont les Français auront *« besoin »*. Quant à la possibilité qu'elle-même devienne premier ministre, MÁÑ Veil estime que *« les Français souhaitent quelqu'un d'un peu moins excentré par rapport à la majorité »*, puisque, a-t-elle précisé, elle n'appartient pas à une formation et qu'elle est considérée comme *« plus au centre gauche que beaucoup »*. MÁÑ Veil, n'a pas exclu l'éventualité de participer à un gouvernement dirigé par Charles Pasqua, indiquant seulement qu'elle jugera *« sur quel programme et avec quels engagements »*.



oitié des Français souhaite
ıausse des salaires

N PRÉSIDENTIELLE





La crise du logement divise le conseil régional d'Ile-de-France

Tandis que l'exécutif veut remettre sur le marché des appartements vacants l'opposition exige plus d'habitat social

La discussion budgétaire au conseil régional d'Ile-de-France devait être l'occasion, lundi 20 février, d'un nouveau débat sur les subventions accordées par la région au logement intermédiaire. Une nouvelle loi, adoptée par le Parlement en décembre 1994, permet en effet aux communes de comptabiliser ces logements dans leur parc social. L'Ile-de-France cherche également à favoriser la location des logements vacants.

L'EXAMEN DES MESURES sur le logement devait continuer, lundi 20 février, au conseil régional d'Ile-de-France, au terme d'un débat budgétaire cahoteux, entamé il y a une semaine. Cette discussion intervient quelques mois après l'adoption par les élus, en juin 1994, d'un rapport d'orientation sur la politique régionale du logement.

La présentation de ce texte par Michel Giraud, président (RPR) de la région et ministre du travail, avait provoqué de sévères critiques des conseillers régionaux socialistes, écologistes et communistes.

58 FRANCS LE MÈTRE CARRÉ

Selon eux, les propositions de l'exécutif ne répondaient pas suffisament aux difficultés qu'éprouvent nombre de Franciliens à se loger, en raison de la forte diminution des mises en chantier et du renchérissement de l'immobilier dans la région, depuis plusieurs années.

Le RPR et l'UDF avaient été mis en minorité, à cette occasion, sur un amendement du PS fixant un quota de logements sociaux pour les communes candidates à l'aide que la région souhaite consacrer au logement intermédiaire. Le plafond des loyers de ces opérations, qui doivent se situer entre l'habitat social et le marché libre, avait alors été fixé à 58 F le mètre carré (*Le Monde* du 4 juin 1994). Dans son projet de budget pour 1995, l'exécutif régional a maintenu la priorité au logement intermédiaire en lui réservant 245 des 780 millions de francs des crédits consacrés à l'habitat, contre 210 millions de francs pour le logement des plus démunis. La récente signature d'un protocole d'accord entre la région et la Caisse des dépôts et consignations sur le financement des prêts au logement intermédiaire (PLI) a consacré la montée en puissance de l'aide régionale au logement intermédiaire : les mises en chantier d'appartements de ce type dans la région ont doublé d'un an sur l'autre pendant le dernier trimestre 1994.

Les critiques contre les insuffisances de la politique régionale ont été renouvelées par les socialistes et les écologistes (Verts et GE), à l'occasion de l'adoption par les députés, en décembre 1994, d'une proposition de loi allégeant les obligations faites aux communes en matière d'aide au logement social. Plusieurs conseillers régionaux ont relevé que le texte voté par le Parlement avait été déposé par Gilles Carrez, député (RPR) du Val-de-Marne et suppléant de Michel Giraud.

AU CENTRE DE LA CAMPAGNE

M. Carrez est également le successeur du président de la région au poste de maire du Perreux. La nouvelle loi va permettre aux communes qui n'ont pas atteint pas le seuil de 20 % de logements sociaux de comptabiliser dans ce parc les logements du secteur intermédiaire et d'échapper ainsi au versement de la contribution de solidarité prévue par la loi d'orientation sur la ville.

Lors du débat budgétaire, la gauche et les écologistes devaient, une nouvelle fois, tenter d'infléchir des orientations qui rendent plus difficile la tâche des communes dont le parc d'habitat social est important, et qui sont pour la plupart gérées par le PS ou le PC (*lire ci-dessous*). Ces choix prennent valeur de symbole à l'approche d'élections municipales qui placeront souvent le logement au centre de la campagne.

Pour désarmer une partie des critiques, l'exécutif régional avait l'intention d'accepter un certain nombre de mesures destinées à favoriser la location des logements vacants. A l'initiative du RPR et de l'UDF, une prime de 10 000 francs devrait être accordée aux petits propriétaires qui acceptent de remettre sur le marché un logement laissé longtemps inoccupé. Des conventions dans ce sens devraient également être passées avec les bailleurs institutionnels. Enfin, toutes les sources d'information sur l'habitat devraient être centralisées pour tenter d'élargir l'offre de logements aux Franciliens.

C. de C.

Boulogne-sur-Mer prise dans les remous des liaisons trans-Manche

LENS
de notre correspondant

Les syndicats de marins (CGT, CFDT, CGC, FO) des compagnies maritimes françaises ont lancé un appel à une grève de quarante-huit heures à partir de jeudi 23 février. Ce mouvement, qui risque de paralyser les ports français, a été décidé pour soutenir l'action engagée à Boulogne-sur-Mer par les marins de la Société nouvelle pour l'armement trans-Manche (SNAT), filiale de la SNCF. Les marins s'opposent à la société britannique privée Meridian Ferries, qui emploie des marins roumains et polonais avec des salaires inférieurs à 2 500 francs par mois.

Derrière ce conflit se dessine le problème de la concurrence acharnée sur les liaisons trans-Manche, depuis l'ouverture du tunnel. Le port de Boulogne-sur-Mer a déjà « trinqué » avec le départ successif de la Sealink (fin 1991) et de P & O (en 1993), les ferries ayant alors rejoint le port de Calais. Seul demeure (sauf pendant l'hiver) un catamaran rapide *seacat*, de la société Hoverspeed, vers Folkestone.

Depuis juillet 1993, la société britannique Meridian Ferries essaie de relancer le fret Boulogne-Folkestone. L'exploitation du *Spirit-of-Boulogne* – qui effectue trois rotations par jour avec, en moyenne, une vingtaine de camions – a dégagé un chiffre d'affaires de 6 millions de livres par an (1 livre sterling vaut environ 8,15 francs), Meridian Ferries a donc décidé de lancer un deuxième bateau, l'*Independance-of-Boulogne*. Mais les syndicats français, qui avaient, la première fois, fermé les yeux (le maintien d'une liaison trans-Manche étant vitale pour le port), ont exigé que ce deuxième navire soit armé avec des marins français ou britanniques. La crainte de voir se généraliser un dumping social est en effet dans tous les esprits. Fin janvier, la SNAT, qui emploie neuf cents marins, dénonçait les accords salariaux existants, et Philippe Bonnet, le président du directoire, se demandait s'il n'allait pas devoir s'aligner sur les compagnies qui recrutent de la main-d'oeuvre à bas prix. Il n'en a pas fallu plus pour que le conflit éclate.

FAUX PROCÈS

Depuis trois semaines, les marins de la SNAT s'en prennent aux deux navires de Meridian Ferries. Pour Paul Degris, le directeur, (soutenu par la chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer), sa société est victime d'un faux procès. Ce n'est pas, fait-il valoir, une petite entreprise – assurant en un an le trafic effectué en dix jours par le port de Calais – qui peut être menaçante. « *La responsabilité du conflit*, ajoute-t-il, *revient à la direction de la SNAT, qui fait monter la pression avant les renégociations de ces accords salariaux rendues indispensables par la montée en puissance du tunnel, qui devrait absorber 40 % du trafic.* »

Côté syndical, la CGT affirme que ce n'est pas la dénonciation des accords de la SNAT qui a déclenché le conflit, car ils sont maintenus pendant un an, le temps des négociations. En fait, l'exigence d'embauche aux conditions françaises par Meridian Ferries est, pour les syndicats, un enjeu de taille.

Depuis trois semaines, Boulogne vit à l'heure de ce conflit. Des CRS ont envahi les quais. La chambre de commerce s'en prend à la SNAT qui, « *non contente d'avoir abandonné le port de Boulogne, le paralyse par un conflit qui ne la regarde pas* ». Au fil des jours, Meridian Ferries, qui se réfugie derrière son statut d'entreprise britannique, a cependant accepté le principe d'embauche à terme des marins français ou britanniques pour remplacer les Polonais, mais demande un délai de six à huit semaines. Les syndicats refusent, exigeant que le remplacement des marins polonais s'effectue lors des prochaines relèves. Ils entendent porter l'affaire devant la Commission de Bruxelles.

Yves Jouannic

Villiers-sur-Marne gère la pénurie

LES ÉLUS de la municipalité d'union de la gauche de Villiers-sur-Marne se sentent particulièrement touchés par les orientations de la région en matière de logement. Cette commune du Val-de-marne, dirigée par Serge Delaporte (PS), est voisine du Perreux, dont le maire est le RPR Gilles Carrez, l'auteur de la loi allégeant les obligations des communes en matière de logement social. « *La priorité pour une commune comme la nôtre reste le logement des plus pauvres* », constate Anne-Marie Agius, conseillère municipale (PS), déléguée au logement à Villiers-sur-Marne, en découvrant que le conseil régional va apporter près de 4 millions de subventions pour la construction de soixante-cinq appartements à prêt locatif intermédiaire (PLI) sur sa commune.

Même si les loyers de ces appartements resteront compris entre 44 et 47 francs le mètre carré, Anne-Marie Agius estime que la situation financière de la plupart des 24 000 habitants de Villiers-sur-Marne ne leur permettra pas d'accéder à ce type de logement : « *La ville comprend 59 % d'employés et d'ouvriers. Nous avons actuellement plus de 1 300 demandes de logement non satisfaites. Pratiquement chaque jour un bénéficiaire du RMI vient nous demander de l'aider. Pour la plupart des appartements HLM qui se libèrent, les dossiers nous reviennent, car les ressources des demandeurs sont jugées insuffisantes. Même ceux qui pourraient profiter des logements neufs hésiteront à libérer des appartements HLM en raison de la crainte du chômage.* »

Les subventions au logement intermédiaire ne pourraient-elles pas permettre à Villiers-sur-Marne de diversifier son habitat alors que cette commune accueille 31 % de logements sociaux, dont une cité de 1 500 appartements gérés par l'Office HLM (OPAC) de la Ville de Paris ? « *L'aide sociale pèse très lourd dans les charges de la commune,* admet Anne-Marie Agius. *Et tous les élus aimeraient qu'un meilleur équilibre sociologique s'instaure grâce à la politique de l'habitat, mais ce souhait se heurte à la réalité : ce sont les logements sociaux qui manquent le plus, d'autant que les organismes HLM qui seraient prêts à construire dans la ville ont de plus en plus de difficultés à réunir les financements nécessaires.* » C'est pourquoi Nadège Ballet, reponsable de la construction à la mairie, affirme : « *La région devrait plutôt privilégier les financements de l'aide au logement des plus démunis. Nous savons que plusieurs couples vivent dans des caves avec leurs enfants. Notre commune a dû acheter un pavillon pour éviter chaque jour à plusieurs personnes de dormir dans la rue.* »

Christophe de Chenay

■ BOURGOGNE : selon une étude de l'Insee Bourgogne, « *l'agglomération dijonnaise se hisse au rang des principales métropoles* » du Grand Est (Alsace, Lorraine, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté), mais le « *décalage* » est important avec les autres villes de Bourgogne. L'auteur, Christine Ricci, indique que « *l'armature urbaine est moins déséquilibrée* » dans les autres régions du Grand Est et ajoute : « *Sens et dans une moindre mesure Auxerre s'intègrent progressivement dans le grand bassin Parisien. Mâcon n'est qu'à 68 kilomètres de Lyon. (...) Nevers (...) a pâti du faible développement du Massif Central et de sa mise à l'écart des principales voies nord-sud, autoroutières ou TGV.* » (*Dimensions* n° 20, février 1995. 15 F. Insee Bourgogne, 2 *bis*, rue Hoche 21000 Dijon.)

■ BRETAGNE : plusieurs universitaires de Rennes et de Nantes viennent de publier un ouvrage en couleurs, agrémenté de nombreux tableaux, cartes, photos et graphiques sur l'aménagement du territoire, l'économie, l'écologie, l'agriculture en Bretagne, au sens large, cette région comprenant aussi, pour eux, le département de la Loire-Atlantique. Selon l'un des auteurs, Pierre-Yves Le Rhun, de l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes, cet ouvrage ne se veut pas seulement un bilan ou un état des lieux, mais cherche à « *exprimer une conception de l'avenir de la péninsule* » et devrait « *permettre d'élaborer une stratégie de développement* ». (*Géographie et aménagement de la Bretagne*. Ed. Skol Vreizh, 29600 Morlaix. 240 pages. 195 F.)

MATIGNON M. Balladur a justifié, dimanche soir 19 février sur France 2, l'autorisation par Matignon des écoutes demandées par M. Pasqua sur les lignes téléphoniques du docteur Jean-Pierre Maréchal, le beau-père du juge Halphen mis en cause dans une extorsion de fonds auprès du conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine Didier Schuller. ● DÉMENTI. Quoi qu'en dise le premier ministre, les conditions du « branchement » de M. Maréchal ne correspondaient ni à l'esprit ni à la lettre de la loi réglementant les écoutes gouvernementales. M. Balladur semble vouloir avant tout protéger son ministre de l'intérieur, l'un de ses principaux soutiens dans la campagne présidentielle. ● ENQUÊTE. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a souhaité la création d'une commission d'enquête parlementaire sur ces « faits extrêmement graves ».

Les écoutes du docteur Maréchal ne respectaient pas la loi

Le premier ministre a assuré que les procédures légales « ont été parfaitement respectées ». Mais la raison qu'il a invoquée – « l'urgence » de « l'extorsion de fonds » - ne tient pas au regard du droit

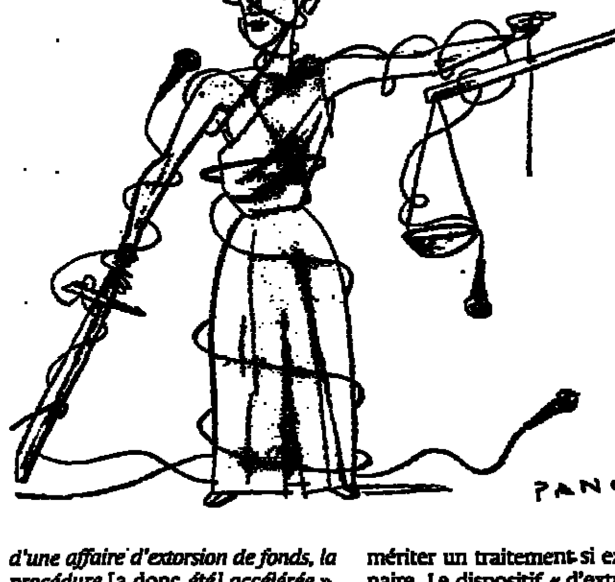
« *JE METS AU DÉFI quiconque de prouver* que mon gouvernement n'a pas respecté scrupuleusement les règles de déontologie et les procédures légales », a déclaré Edouard Balladur en justifiant longuement, dimanche 19 février, au journal de 20 h de France 2, les écoutes gouvernementales opérées du 15 au 22 décembre sur les lignes du docteur Maréchal. Il n'est pas nécessaire d'avoir le sens du défi pour apporter au premier ministre une réponse en forme de démenti : les écoutes visant le beau-père du juge Eric Halphen, autorisées par Matignon à la demande du ministre de l'intérieur, sont contraires à la lettre comme à l'esprit de la loi du 10 juillet 1991 permettant, *« à titre exceptionnel »*, de porter atteinte au secret des correspondances téléphoniques. Tel quel, malgré les propos rassurants de M. Balladur, ce dossier est accablant pour le gouvernement, tout particulièrement pour le ministre de l'intérieur et son directeur central de la police judiciaire, Jacques Franquet.

Dans ses explications au journal de France 2, dimanche soir, le premier ministre est revenu sur les conditions dans lesquelles Matignon avait autorisé, le 15 décembre, la mise sous écoutes du docteur Maréchal. Ce jour-là, le conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine Didier Schuller avait déposé plainte contre M. Maréchal pour une tentative d'extorsion de fonds liée à une intervention auprès de son beau-fils, le juge Halphen, chargé d'une enquête mettant en cause M. Schuller comme l'un des acteurs d'un politique occulte en région parisienne. *« L'usage est d'admettre les écoutes téléphoniques dans les cas de tentative d'extorsion de fonds et de chantage »*, a répété M. Balladur à ce sujet.

UNE AFFIRMATION DÉMENTIE

Interrogé dès samedi midi par *Le Monde*, le conseiller d'Etat Paul Bouchet, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), avait par avance apporté un démenti à cette affirmation de M. Balladur. *« En matière d'extorsion de fonds, il ne peut y avoir d'écoutes administratives que dans le cas où de telles affaires sont l'œuvre de bandes organisées »*, nous avait précisé M. Bouchet. A l'évidence, la tentative d'extorsion reprochée au docteur Maréchal ne relève pas de cette catégorie, qui a permis, par exemple, de placer sous écoutes les lignes de sympathisants kurdes soupçonnés de racket contre des commerçants turcs installés en France. La loi de 1991 est sans ambiguïté : *« Peuvent être autorisées, à titre exceptionnel, les interceptions de correspondances émises par la voie des télécommunications ayant pour objet de rechercher des renseignements intéressant la sécurité nationale, la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France, ou la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisées, et de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous en application de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combats et les milices privées »*. Dans l'exposé des motifs, le gouvernement Rocard avait, de surcroît, souligné que *« la prévention de la criminalité et de la délinquance organisée vise particulièrement le trafic illicite de stupéfiants, le grand banditisme, le trafic d'armes, le faux-monnayage, la grande délinquance financière, la traite des êtres humains et les vols d'œuvres et d'objets d'arts »*.

Poursuivant son plaidoyer, M. Balladur a estimé que *« les procédures sont parfaitement claires, quand il y a urgence (...) dans un cas de flagrant délit. Et là, il s'agissait d'une affaire d'extorsion de fonds, la procédure* [a donc *été] accélérée »*.



Le premier ministre a de la sorte donné son aval à la réalisation de *« l'interception de la ligne de M. Jean-Pierre Maréchal (...)selon la procédure d'extrême urgence »*, comme l'indiquait le communiqué diffusé, samedi 18 février en fin de matinée, par Matignon. Or, la précipitation avec laquelle la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) a obtenu le « branchement » de la ligne de M. Maréchal est loin d'être aussi « claire » qu'a bien voulu le dire le premier ministre.

Là encore, l'affaire Maréchal-Schuller ne semblait en effet pas mériter un traitement si extraordinaire. Le dispositif « d'extrême urgence » n'est utilisé que pour une infime partie – moins de 5 % des 2 681 « branchements » autorisés en 1994, mettant en cause des projets de meurtres ou d'attentats, ou bien des affaires d'espionnage, admet-on à Matignon – des écoutes administratives.

Dans son rapport remis en janvier 1994 au premier ministre, la CNCIS insistait même pour que *« la procédure d'extrême urgence soit strictement réservée à la prévention d'actes d'une très grande gravité faisant courir un risque imminent »* à la vie d'une personne ou à la sécurité de la France... Des vieux routiers de la police judiciaire se souviennent, de leur côté, y avoir recouru pour déjouer la préparation d'une attaque de banque ou d'une livraison de drogue par de gros trafiquants.

Le directeur central de la PJ a décidé, lui, que l'extorsion de fonds de M. Maréchal ne saurait souffrir des délais liés à l'obtention des autorisations préalables, écrites et motivées, du premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre chargé des télécommunications. Délaissant la procédure normale et la procédure d'urgence prévues en la matière, M. Franquet a opté pour l'« extrême urgence » dans cette affaire pour laquelle M. Pasqua avait recommandé à M. Schuller de s'adresser personnellement au patron de la PJ.

PEU CONVAINCANT

Aussi M. Balladur n'a-t-il pas convaincu dans son plaidoyer en faveur du gouvernement et de M. Pasqua, qualifié au passage d'*« excellent ministre de l'intérieur »*. La responsabilité du ministre et de son directeur de la PJ paraissent, au contraire, directement en cause dans cette affaire d'écoutes d'autant plus sensible qu'elle touchait un beau-père prétendant faire pression sur le juge chargé d'enquêter sur un financement politique occulte dans un département – les Hauts-de-Seine – dont M. Pasqua préside le conseil général.

Dans l'entourage du premier ministre, on assure certes, pour le déplorer, avoir appris *« par la presse »* que l'écoute de M. Maréchal était liée au dossier Halphen et au conseiller général Schuller. Le 15 décembre, au nom précisément de l'« extrême urgence », M. Franquet avait en effet passé outre l'autorisation de Matignon en demandant directement au général commandant le groupement interministériel de contrôle (le GIC, organisme placé sous l'autorité du premier ministre, chargé de centraliser pour la France entière les écoutes administratives, situé sous l'hôtel des Invalides) le branchement de M. Maréchal. Ce n'est que le lendemain que Matignon affirme en avoir été informé : l'autorisation du premier ministre – en réalité, de son conseiller pour les affaires intérieures, Philippe Marland, ou de son directeur de cabinet, Nicolas Bazire, au moment des faits tous deux spécialement délégués par le premier ministre – a donc officiellement été donnée le 16 décembre. Outre le paraphe de Matignon, l'autorisation de ce « branchement » de M. Maréchal à la demande de la DCPJ porte les signatures des directeurs du cabinet du ministre de l'intérieur et de son collègue de l'industrie chargé des télécommunications, José Rossi. Mais ni le commandant du GIC, ni le président de la CNCIS, ni Matignon n'avaient été prévenus par le ministère de l'intérieur des liens entre le « branchement » de M. Maréchal et le dossier traité par le juge Halphen, insiste-t-on au cabinet de M. Balladur. Six jours durant, les lignes du psychiatre seront écoutées sans que la CNCIS et Matignon n'y trouvent à redire.

Toutes ces bizarreries concernant les écoutes de M. Maréchal avaient en tout cas été dissimulées au parquet de Paris, pourtant chargé de contrôler l'enquête préliminaire confiée à la DCPJ sur l'extorsion de fonds mettant aux prises le beau-père du juge Halphen et le conseiller général Schuller. Elles étaient tout autant ignorées des deux juges parisiens chargés d'instruire ce dossier, le 21 décembre, au lendemain de l'interpellation à Roissy de M. Maréchal qui venait de recevoir 1 million de francs des mains de M. Schuller. Pauvre justice si mal informée... A cette date, les comptes rendus des écoutes avaient été remis place Beauvau, à l'hôtel Matignon, et, assure-t-on dans l'entourage du premier ministre, à l'Elysée.

Erich Inciyan

Opération « HLM »

La ligne privée et la ligne directe du docteur Jean-Pierre Maréchal à l'hôpital Américain de Neuilly ont été placées sous écoutes gouvernementales du 15 au 22 décembre. Sur les documents « secret défense » du Groupement interministériel de contrôle (GIC) chargé de ces opérations, le beau-père du juge Halphen apparaît sous les pseudonymes de « B15 » et « B16 ». Motif invoqué par la police judiciaire : « Chantage et extorsion de fonds sous conditions. Possibilité de réaliser un flagrant délit au moment de la remise de la somme ». En voyage aux Antilles, le docteur n'a guère utilisé ses lignes téléphoniques.

Des trois conversations interceptées, l'une est un message laissé, le 15 décembre à 17 h 55, par le « docteur Oppenheimer » – pseudonyme du conseiller général Didier Schuller, mis en cause par le juge Halphen dans son enquête sur les HLM de la région parisienne et le financement du RPR – demandant à M. Maréchal de le rappeler sur un numéro de téléphone portable ; la deuxième qui, au passage, viole le secret médical, concerne une patiente victime d'un infarctus ; la troisième est sans intérêt. Dans le jargon policier, de telles « constructions » de lignes s'appellent des opérations « HLM »...

Le réquisitoire de Philippe Séguin

LE PRÉSIDENT de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, a déclaré dimanche 19 janvier, sur TF 1, qu'il *« attendait un certain nombre d'explications des sommets de l'Etat »*, au sujet des informations sur *« les écoutes organisées de l'Elysée et sur les écoutes autorisées par Matignon »*. Invité de l'émission 7/7, M. Séguin a *« souhaité que dans les prochains jours, soit on infirme ces informations, soit on donne à ces deux affaires toutes les suites nécessaires »*. Si ce n'était pas le cas, a-t-il poursuivi, *« le temps viendrait par exemple de la création d'une commission d'enquête »*. Le président de l'Assemblée nationale a jugé ces faits *« extrêmement graves, parce que ce qui distingue une vraie démocratie et un pays totalitaire, c'est le respect de la vie privée et des conversations des gens »*.

De son côté, le Forum démocratie-justice, présidé par l'ancien juge d'instruction et député européen Thierry Jean-Pierre, estime que *« l'aveu passé par M. Balladur (...)révèle une dérive générale doublée d'un amateurisme désolant »*. Dans un communiqué publié dimanche 19 février, l'association, composée notamment de magistrats, policiers, avocats ou chefs d'entreprise, rappelle que les écoutes téléphoniques illégales *« sont punies par la loi pénale de 300 000F d'amende et d'une année d'emprisonnement »*. Le Forum conclut que *« le gouvernement de M. Balladur n'a rien à envier aux socialistes dans sa gestion des « affaires » et dans ses tentatives de manipulation de l'institution judiciaire »*.

Enfin le député-maire socialiste de Nantes, Jean-Marc Ayrault, a dénoncé *« une pratique totalement inacceptable »* derrière laquelle *« plane l'ombre de M. Pasqua »* et *« qui embarrasse manifestement beaucoup M. Balladur »*.

COMMENTAIRE

PIÈGE POLITIQUE

Parce qu'il ne veut pas désavouer un ministre de l'intérieur qui lui est politiquement indispensable, sur le flanc droite de son électorat, le premier ministre a choisi de « couvrir » les écoutes visant M. Maréchal. Ce faisant, il persévère dans l'erreur : avalisée par l'Hôtel Matignon, la « construction » de la ligne téléphonique du beau-père du juge Halphen contrevenait à la loi réglementant les écoutes administratives. Aucune *« extrême urgence »* ne les justifiait, sinon celle de chercher à tout prix le moyen de compromettre un juge d'instruction aux curiosités dérangeantes pour le gouvernement et, plus particulièrement, pour le RPR et les Hauts-de-Seine, le département de M. Pasqua.

M. Balladur a donc choisi de s'exposer en première ligne, alors même que son entourage confie, officieusement, que l'autorisation du premier ministre lui a été quasiment extorquée par le directeur central de la police judiciaire : Jacques Franquet s'était bien gardé, explique-t-on à Matignon, de dévoiler les liens existant entre M. Maréchal, le juge Halphen, le conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine Didier Schuller, et l'enquête sur le financement occulte du RPR en région parisienne...

Or penser que le directeur de la PJ ait pu prendre sa décision sans l'accord de M. Pasqua serait méconnaître le fonctionnement du ministère de l'intérieur. Il est clair que le ministre d'Etat a incité M. Franquet à donner la priorité à la piste Maréchal, dont le point de départ n'était pourtant que le témoignage de M. Schuller, qui attendit deux bons mois pour déposer plainte.

La responsabilité du gouvernement est donc clairement engagée. Cette affaire de basse police est devenue un piège politique dont M. Balladur aura quelques difficultés à sortir.

Erich Inciyan

Les magistrats demandent à M. Méhaignerie de poursuivre M. Balkany

LES PROPOS diffamatoires tenus la semaine dernière par Patrick Balkany sur les magistrats chargés de l'affaire Maréchal-Schuller (*Le Monde* du 18 février) placent la chancellerie dans une situation difficile. La charge est en effet si lourde que la place Vendôme peut difficilement rester sans réactions, mais M. Balkany, député RPR et maire de Levallois-Perret, a été l'un des premiers, il y a un an, à soutenir la candidature d'Edouard Balladur à l'Elysée. Aujourd'hui, M. Balkany est directement visé par cette enquête sur des fausses factures : en effet, il préside depuis dix ans l'office HLM des Hauts-de-Seine, dont le directeur général était, jusqu'en 1994, Didier Schuller.

Dans *Le Parisien* du 17 février, M. Balkany déclarait : *« Je crois qu'il faut que les juges se méfient*, prévenait-il. *Je ne sais pas lequel des deux, entre Schuller et le magistrat, risque le plus la prison. Pour le moment, ce n'est pas Schuller qui est en faute, ni Balkany, c'est le juge qui a contrevenu au secret de l'instruction. »* Evoquant l'instruction de Créteil, M. Balkany affirmait que les méthodes des juges lui rappelaient *« l'Inquisition et la Question »*. *« Ils n'ont plus de grandes roues et d'instruments de torture alors ils disent : « vous ne voulez rien me dire, je vous mets en prison et si vous avouez, on vous sortira de là ». »* Selon lui, le coup de téléphone anonyme alertant le juge Halphen d'une remise d'argent sur un parking rappelle *« la seconde guerre mondiale »*. *« Certains dénonçaient alors ceux qui finiraient dans les camps de concentration. »*

Les organisations de magistrats, toutes sensibilités confondues, avaient immédiatement demandé au garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, de poursuivre M. Balkany. *« Nous sommes indignés*, notait le président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), Claude Pernollet. *Nous savons que nous sommes en campagne électorale mais ces propos sont excessifs. Les magistrats étant tenus au silence, nous attendons une ferme réaction du garde des sceaux. »* Estimant que ces propos trahissaient *« la panique de l'entourage du ministre de l'intérieur »*, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) exigeait pour sa part que le ministre intervienne de la manière *« la plus ferme »* tandis que l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) demandait à M. Méhaignerie d'engager des poursuites *« immédiates et exemplaires »*.

Pour le moment, Pierre Méhaignerie s'est contenté d'assurer les magistrats de sa *« confiance »* et de son *« soutien »*. *« Les propos qui ont été tenus par M. Balkany mettent en cause les juges, et notamment le juge Halphen*, note le ministre dans *Le Journal du dimanche*. *Ils sont inacceptables. Je ferai tout pour que la justice ne soit pas utilisée dans la campagne électorale dans le seul but d'affaiblir un adversaire politique. Tout ce qui porte atteinte à sa sérénité et à son indépendance doit être vigoureusement condamné. »* Comme par provocation, Patrick Balkany réitère ses attaques contre les juges dans *Le Figaro* du lundi 20 février : *« Je remarque que dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres, le viol du secret de l'instruction est une pratique courante. Mais jamais un magistrat n'ira en prison pour avoir violé le secret de l'instruction ou diffusé une fausse information. »*

Afin de calmer le jeu, le garde des sceaux devait recevoir tour à tour, lundi 20 février, les organisations de magistrats. Malgré les nouvelles déclarations de M. Balkany au Figaro, il n'a cependant pas décidé de porter plainte pour diffamation envers des fonctionnaires publics. *« Les poursuites ne sont pas faciles à engager en raison du contexte politique*, précise-t-on à la chancellerie, *mais rien n'est encore exclu. »* Il y a un an et demi, M. Méhaignerie n'avait pourtant pas hésité à poursuivre Bernard Tapie pour des propos à peu près similaires : dans un entretien à *VSD*, le député des Bouches-du-Rhône avait en effet comparé les méthodes des magistrats de Valenciennes à celles de la Gestapo.

Anne Chemin

Ce que dit la loi

● **Les écoutes gouvernementales ou administratives**, aussi appelées interceptions de sécurité, sont opérées sur autorisation du premier ministre, sur proposition des ministres de la défense – la gendarmerie, l'ex-sécurité militaire (DPSD), la DGSE – et de l'intérieur (PJ, RG, DST) ou de leur collègue chargé des douanes. Elles sont opérées par le groupement interministériel de contrôle (GIC), organisme placé sous l'autorité directe du premier ministre et couvert par le *« secret défense »*. En 1994, il y a eu 2 681 branchements de nouvelles interceptions et 1 732 renouvellements. Un quota maximum de 1 180 écoutes réalisées simultanément a été fixé.

● **Les écoutes judiciaires**, intervenant dans le cours d'une information judiciaire à la demande d'un juge d'instruction, ne sont autorisées que lorsque la peine encourue est égale ou supérieure à deux ans de prison.

● **Les écoutes « sauvages »** : hormis les écoutes administratives et judiciaires effectuées conformément à la loi du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications, toutes les écoutes sont illégales.

● **CNCIS.** La Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité doit vérifier que les écoutes administratives sont autorisées et réalisées dans le respect de la loi. Cette autorité administrative indépendante agit de sa propre initiative ou *« sur réclamation de toute personne y ayant un intérêt personnel et direct »*.

QUÊTE. Philippe Seguin, président de l'Assemblée nationale, a souhaité la création d'une commission d'enquête parlementaire sur ces « faits extrêmement graves ».

ient pas la loi

respectées ».

s au regard du droit

Opération « HLM »

I. Balkany

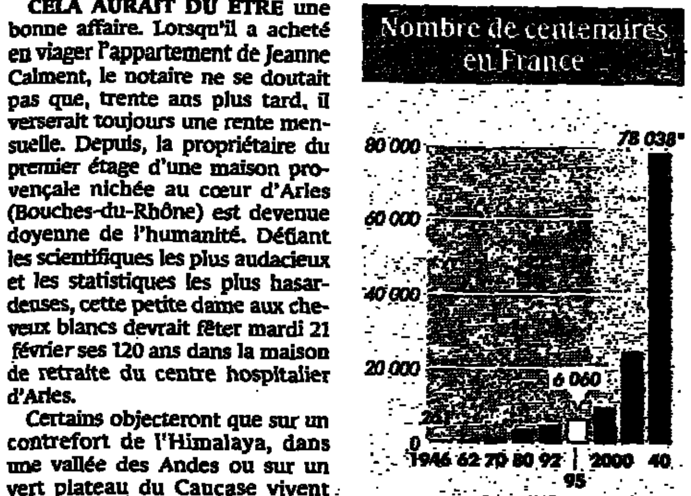
« Doyenne de l'humanité », Jeanne Calment fête ses 120 ans

Cette Arlésienne est née le 21 février 1875 sous Mac-Mahon

Jeanne Calment est la première personne à atteindre officiellement l'âge de cent vingt ans puisque sa date de naissance a été dûment vérifiée. Les centenaires sont de plus en plus nombreux – ils sont environ 5 000 en France – et leur état de santé tend à s'améliorer. D'ailleurs, en 1992, 59 % des hommes et 55 % des femmes âgés de 75 ans ou plus ne faisaient état d'aucune difficulté permanente.

CELA AURAIT DÛ ÊTRE une bonne affaire. Lorsqu'il a acheté en viager l'appartement de Jeanne Calment, le notaire ne se doutait pas que, trente ans plus tard, il verserait toujours une rente mensuelle. Depuis, la propriétaire du premier étage d'une maison provençale nichée au cœur d'Arles (Bouches-du-Rhône) est devenue doyenne de l'humanité. Défiant les scientifiques les plus audacieux et les statistiques les plus hasardeuses, cette petite dame aux cheveux blancs devrait fêter mardi 21 février ses 120 ans dans la maison de retraite du centre hospitalier d'Arles.

Certains objecteront que sur un contrefort de l'Himalaya, dans une vallée des Andes ou sur un vert plateau du Caucase vivent des centenaires encore plus âgés. Mais aucun d'entre eux n'est en mesure de prouver sa date de naissance. En Arles, l'état civil comme les registres paroissiaux permettent de décerner à Jeanne Calment le titre incontesté de doyenne de l'humanité. La compétition étant impitoyable dans cette tranche d'âge, elle a acquis son statut le 14 février 1991, jour du décès d'une américaine de cent seize ans et quatre mois.



Entre 1992 et l'an 2000, le nombre de centenaires va plus que doubler.

UNE FASCINATION

Elle domine ainsi le petit club des centenaires, un groupe en pleine expansion grâce à l'allongement de l'espérance de vie de près d'un trimestre par an. Ils étaient 261 en France en 1946, près de 1 000 en 1970, 3 500 en 1990 et 6 060 selon l'INSEE en 1995, un chiffre sans doute quelque peu surévalué, car déduit du dernier recensement. Selon les spécialistes, il faudrait plutôt tabler sur 5 000 français ayant passé le cap des cent ans.

Fi de cette querelle de chiffres ! C'est la vitesse de croissance exponentielle du nombre de centenaires qui est fascinante. Alors que les évolutions démographiques paraissent si lentes, si lourdes, les projections concernant les plus de 100 cent ans sont hallucinantes : en l'an 2 000, ils seront en France plus de 9 000. En 2 040, 78 000 ; en 2 050, 148 000... C'est le taux de croissance le plus élevé de toutes les strates de population, indiquent les démographes. L'Hexagone abrite un nombre impressionnant de centenaires, pour des raisons encore méconnues. Si l'espérance de vie est plus élevée au Japon qu'en France, le nombre de centenaires y est à peu près équivalent, pour une population deux fois plus importante.

Paradoxalement, alors que le phénomène se banalise et perd de son aspect exceptionnel et que chacun peut envisager, avec délice ou terreur, d'atteindre un âge canonique, les centenaires n'ont jamais autant fasciné. Assurément, le créneau est porteur. Et Jeanne Calment fait vendre.

Cette femme de la bourgeoisie provençale, qui n'a jamais travaillé et dont les ascendants ont vécu longtemps, est une doyenne de l'humanité parfaite. A deux jours de son anniversaire, elle avait reçu plus de 4 800 lettres d'encouragement et de félicitations. Pas moins de cinq ouvrages sortent à cette occasion. Pour Philippe Héraclès, éditeur au Cherche-Midi, qui publie un deuxième livre sur les centenaires, ce secteur était encore en friche il y a trois ou quatre ans. *« Puis les propositions d'ouvrage se sont multipliées »*, se souvient-il. Atout non négligeable, les centenaires offrent renouvellent le visage du grand âge, loin de la perte des facultés physiques et mentales et de la dépendance.

LES SCIENTIFIQUES S'ADAPTENT

Les scientifiques, eux, commencent seulement à s'adapter à cette réalité. La plupart des courbes des statisticiens s'arrêtent à 99 ans. Le numéro d'état civil – plus communément appelé numéro de sécurité sociale – ne comprend que les deux derniers chiffres de l'année de naissance. Il a donc fallu créer une codification *« spécial centenaire »*, pour éviter qu'une personne née en 1894 soit administrativement considérée comme un nouveau-né. Sur le plan médical, c'est en 1990 seulement qu'une enquête de grande envergure a été lancée par la fondation pharmaceutique IPSEN. 756 centenaires ont été suivis – soit un cinquième de la population de plus de 100 ans – par des médecins afin d'étudier cette *« richesse nationale méconnue »*. Cinq ans plus tard, seuls 67 sont encore en vie, dont la plus âgée, Jeanne Calment.

Selon l'INED, l'espérance de vie serait de 24,3 mois à 100 ans avec une notable différence entre hommes et femmes. Le risque de décès dans l'année est estimé à 35 % à 100 ans et à 49 % à 104 ans. *« On peut d'abord considérer les centenaires comme une sélection de survivants*, indiquent les premières conclusions de l'étude. *Il peut s'agir d'un groupe à part qui présente un ralentissement du vieillissement ou une forme de résistance à celui-ci. Enfin, la fraction de centenaires en bonne santé mentale et physique représente le modèle idéal de gérontologie positive. »*

L'objectif de cette enquête est de fournir un portrait-robot de ces grands vieillards, dont une partie notable est en meilleure santé qu'on ne le pense. Les médecins estiment qu'ils sont en bon, voir en très bon état général. Un centenaire sur deux vit chez lui ou dans sa famille, seule une moitié est placée en institution. Si les femmes centenaires sont sept fois plus nombreuses que les hommes, ces derniers affichent de bien meilleures performances sur le plan médical, mental et fonctionnel. Dans la vie quotidienne, les hommes sont plus autonomes.

Malgré le nombre croissant de centenaires, Jeanne Calment reste un cas à part. *« Jeanne Calment atteint cette année la longévité maximale humaine*, explique Françoise Forette, professeur de médecine et directrice de la Fondation nationale de gérontologie. *L'espérance de vie augmente avec les conditions de vie, il est ainsi naturel que le nombre de centenaires augmente. En revanche, la longévité maximale est liée à l'espèce. On pensait que 120 ans était la limite supérieure... »* De sa maison de retraite, Jeanne Calment repousse doucement les limites.

Michèle Aulagnon

★ Parmi les ouvrages les plus intéressants, signalons *Les 120 ans de Jeanne Calment, doyenne de l'humanité*, docteur Michel Allard, docteur Victor Lèbre, Jean-Marie Robine, Le Cherche-Midi éditeur, 159 pages, 96 francs ; et *Les Centenaires, la mémoire des Français*, Anne-Marie Casteret, éditions Belfond, 231 pages, 120 francs.

Les ambiguïtés d'une célébration

« EN EUROPE, c'est la France qui conserve le mieux ses vieillards. Si ce n'est pas une force, au moins est-ce une gloire. » Cette formule, lancée quelques années avant la naissance de Jeanne Calment par Adolphe Bertillon, l'un des premiers démographes, résume assez bien l'engouement que suscite aujourd'hui la célébration des cent vingt ans de la *« doyenne du monde »*. Cet hommage affectueux couronne une réalité – l'amélioration de l'espérance de vie – dont la France peut s'enorgueillir, mais il comporte aussi sa face cachée. Et s'il s'agissait d'un moyen un peu trop commode de tromper la hantise collective du vieillissement ?

Derrière l'engouement que suscite l'anniversaire de Jeanne Calment, les sociologues voient en effet affleurer *« un fantasme d'immortalité »*. *« Dans un pays qui collectionne les centenaires, il est tentant d'imaginer que le siècle est en passe de devenir la norme en terme d'espérance de vie »*, souligne Joëlle Gaymu, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED). Jeanne Calment serait-elle le signe annonciateur d'une vieillesse en trompe l'oeil dont le seuil pourrait, sans cesse, être repoussé ? *« En réalité, on vend* de l'illusion, insiste l'historien Patrice Bourdelais. *Jeanne Calment a bénéficié d'une véritable martingale : sur quatre générations, ses ascendants directs sont ceux qui, dans leur fratrie, ont vécu le plus longtemps. »* *« Il ne faut surtout pas imaginer que Jeanne Calment exprime la réalité du très grand âge*, renchérit Joëlle Gaymu. *Si la perte d'autonomie est plus tardive, personne n'est assuré de vieillir en bonne santé. »*

IMAGES DE LA VIEILLESSE

Alors que la France est incapable de financer au plan national la prise en charge des personnes âgées dépendantes, le cliché de la centenaire encore vaillante entourée de l'affection des siens mériterait quelques sérieux bémols. Le sociologue Rémi Lenoir voit *« beaucoup d'hypocrisie »* autour de l'anniversaire de Jeanne Calment. *« Regardons plutôt les choses en face, dit-il. Très grand âge rime encore souvent avec solitude et les plus âgés sont fréquemment considérés comme un poids pour la famille. Celle-ci s'en décharge sur les institutions spécialisées, engendrant l'apparition d'un véritable marché. »* La sociologue Claudine Atias-Donfut voit une *« contradiction forte »* dans l'enthousiasme que soulève Jeanne Calment. *« Nous espérons tous vivre très vieux mais, simultanément, nous repoussons tout ce qui peut être associé à l'image de la vieillesse. »* Une ambiguïté qui, selon elle, concerne au premier chef les sexagénaires, cette génération-pivot qui doit souvent assister ses parents dépendants tout en continuant d'aider financièrement des enfants en difficulté d'insertion professionnelle.

Quelles qu'en soient les ambiguïtés, l'hommage à Jeanne Calment permet d'offrir aux Français – qui s'emparent avec une frénésie inquiète de toutes les dates anniversaires – l'un de ces purs vertiges chronologiques dont ils sont devenus friands. N'avait-elle pas presque quarante ans en 1914 ?

Jean-Michel Normand

Pierre Elmalek, le président du groupe Vieux Chêne, a été écroué

Plus de 600 millions de francs auraient été détournés par le truchement de fausses factures

VESOUL
de notre correspondant

Président de la Fédération française de franchise depuis décembre 1993, Pierre Elmalek, quarante-huit ans, a été écroué à la maison d'arrêt de Nanterre (Hauts-de-Seine) jeudi 16 février, sur décision de Florence Soulmagnon, juge d'instruction, qui l'a mis en examen pour escroquerie, abus de biens sociaux et faux en écritures. Découverte à Vesoul, où deux notaires francs-comtois avaient été mis en examen il y a quelques mois pour complicité d'escroquerie dans le même dossier, cette affaire a mobilisé le SRPJ de Dijon, puis l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière. Elle porte en fait sur la faillite du groupe Vieux Chêne-Camille Picart de Montmagny (Val-d'Oise), mis en redressement judiciaire le 17 juillet dernier.

De 1987 à 1991, autour de la SARL Vieux Chêne Expansion créée en 1976 par Pierre Elmalek, 400 points de vente dont 360 en franchise furent ouverts en France sous les enseignes Vieux Chêne, la Maison de la literie et Siège Center. Il n'en reste plus aujourd'hui que 90 franchisés et 6 en nom propre. Que s'est-il passé ? Dans beaucoup de nouvelles zones commerciales des grandes villes, des promoteurs avaient pris des options auprès de municipalités propriétaires de terrains. Des intermédiaires avaient alors trouvé des commerçants potentiels, séduits par les formules de la franchise et du financement en crédit-bail. Mais l'achat était financé sur un montant trois fois plus élevé en moyenne que le prix du marché. Le crédit-bailleur était le plus souvent Euroball (ou Pyramide-Bail), détenu pour 20 % par la Société centrale d'investissement (SCI), dont le banquier français Jean-Marc Vernes et la famille de Raul Gardini – l'industriel italien qui s'est suicidé le 23 juillet 1993 – sont deux actionnaires principaux. Ainsi, à Vesoul, 2 050 mètres carrés d'espaces commerciaux achetés 2,4 millions de francs par un gérant firent l'objet de près de 10 millions de « surfacturations » payés par le crédit-bailleur, au profit surtout de sociétés proches de Pierre Elmalek, grâce à des factures d'agencements sous couvert de publicité.

Face à des loyers surdimensionnés parce que basés sur des devis gonflés qui auraient été fournis par les amis de M. Elmalek, la plus grande partie des franchisés ont dû déposer leur bilan. Ils ne pouvaient plus honorer leurs contrats qui, comme dans la plupart des accords de franchise, leur imposaient d'acheter exclusivement les produits du groupe. Et, en particulier, les matelas à la Société corrézienne de literie, un atelier-relais créé à Monestier-Merlines par Pierre Elmalek, financé en crédit-bail avec aussi un quart de fonds publics (1,650 million de francs) et inauguré le 24 janvier 1993 par Jacques Chirac, député de la circonscription.

Le groupe crédit-bailleur qui a immobilisé un milliard de francs dans les franchises Elmalek se retrouve ainsi propriétaire de ces surfaces à reprendre, sans encore pouvoir estimer le montant des surfacturations dont il se dit victime. Le nombre de 200 faux devis serait donc sous-estimé, comme celui de 600 millions de francs de détournements avancé par les enquêteurs au début de l'enquête. L'ancien directeur général d'Eurobail, qui s'occupait du dossier Elmalek, a déjà été limogé pour ces faits.

André Moissé

La Fondation Vasarely condamne la mise en liberté de M. Debbasch

DANS UNE LETTRE OUVERTE au garde des sceaux, le nouveau président de la Fondation Vasarely, André Parinaud, a protesté dimanche 19 février, contre la remise en liberté de Charles Debbasch. L'ancien doyen de l'université Aix-Marseille-III, soupçonné de détournements d'œuvres et de fonds lorsqu'il présidait la Fondation, avait été mis en examen pour *« abus de confiance »* et incarcéré en novembre. Il a été remis en liberté sous contrôle judiciaire le 15 février.

Pour M. Parinaud, les derniers développements montrent que *« le pouvoir politique et judiciaire protège Charles Debbasch »* au détriment de *« Victor Vasarely, la victime »*. Il estime que *« le comble de la dérision est atteint lorsqu'on apprend que, à peine libéré, l'accusé est de nouveau interpellé (...) dans le cadre de la Fondation Mentor »*, installée à La Seyne-sur-Mer (Var). En août dernier, le peintre catalan Blasco Mentor (soixante-dix-sept ans), qui s'estime victime d'une captation frauduleuse de ses œuvres, avait porté plainte pour escroquerie. Le nom de Charles Debbasch a été cité dans le contexte de cette affaire.

Manifestation à Cherbourg contre l'importation de veaux

À L'APPEL DE PLUSIEURS ASSOCIATIONS européennes de défense des animaux, dont la Ligue antivivisectionniste de France, une manifestation rassemblant trois cents personnes a eu lieu samedi 18 février devant la sous-préfecture et dans le port de Cherbourg. Arrivés par ferry de Grande-Bretagne ou par autocar de Belgique et de Paris, les manifestants entendaient protester contre l'importation par la France de jeunes veaux vivants nés en Angleterre.

Le navire *Cap-Canaille*, qui effectue en sept heures le trajet Plymouth-Cherbourg – ce qui devrait rassurer les associations qui réclament la limitation à huit heures du temps de traversée –, a préféré mouiller au large pour éviter les incidents. L'incursion, en terre française des amis des bêtes britanniques a reçu le soutien fortuit des Verts et de Greenpeace, dont des militants étaient également présents à Cherbourg pour s'opposer à l'embarquement, prévu le 22 février sur un cargo britannique, des premiers déchets radioactifs que la Cogema doit retourner au Japon, après les avoir « vitrifiés » à La Hague – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **ARMÉE : un jeune appelé souffrant d'asthme est mort,** jeudi 16 février, peu de temps après avoir effectué 400 mètres en courant puis la même distance en marchant. La victime, âgée de dix-neuf ans, appartenait au 2e régiment de dragons de Couvron (Aisne). Selon le service d'information des armées (SIRPA), les activités sportives imposées au jeune homme étaient adaptées à sa condition physique. Pour sa part, la famille rappelle les tentatives qu'elle avait faites, en vain, pour le faire réformer pour cause d'asthme. *« Pour nous, cet accident aurait pu être évité »*, a déclaré un des frères de la victime. Le parquet de Laon a ordonné une autopsie, et une enquête a été confiée à la gendarmerie. – *(Corresp.)*

■ **RÉQUISITION : les familles de la rue du Dragon demandent à l'Union européenne de *« légitimer l'action des sans-logis »*.** A l'issue des assises du droit au logement, qui se sont tenues, samedi 18 et dimanche 19 février, rue du Dragon à Paris, les occupants du bâtiment de la Cogedim et les associations présentes – notamment le DAL et le comité des sans-logis – ont demandé à la Commission de soutenir *« l'autoréquisition »* d'immeubles vides *« quand l'Etat se refuse à le faire »*.

■ **SANS-ABRI : un numéro vert, opérationnel à partir du lundi 20 février,** vient d'être créé par le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, afin de renseigner tout interlocuteur sur les structures d'accueil existantes, prenant en charge des personnes sans logis. Pour la province, ce numéro « SOS sans-abri » est unique : 05-499-099. Pour l'Ile-de-France, les cinq premiers chiffres (05-499) sont suivis de : 075 (Paris), 077 (Seine-et-Marne), 078 (Yvelines), 091 (Essonne), 092 (Hauts-de-Seine), 093 (Seine-Saint-Denis), 094 (Val-de-Marne) et 095 (Val-d'Oise).

■ **SABOTAGES : des blocs de béton et des pierres ont été déposées,** dimanche 19 février, sur deux voies ferrées de la SNCF dans le Sud-Ouest. D'une part, le train assurant la liaison entre Toulouse et Foix (Ariège), a percuté des blocs de béton posés sur la voie par des inconnus. La locomotive a été endommagée, mais aucun voyageur n'a été blessé. D'autre part, à Lormont, près de Bordeaux, le conducteur d'un train qui avait aperçu à temps de grosses pierres entassées sur la voie a pu arrêter sa machine avant de les percuter. Des enquêtes ont été ouvertes pour tenter de retrouver les coupables.

■ **ACCIDENT : trois hommes qui, semble-t-il, dérobaient** du cuivre le long des voies ferrées, ont été tués par un train samedi 18 février au soir en limite des communes d'Evry et de Corbeil (Essonne). Les trois victimes se trouvaient sur le talus en bordure des voies, à la sortie d'un tunnel, à environ un kilomètre de la gare SNCF du Bras-de-Fer, à Evry, et ont été happés par le train Paris-Corbeil.

■ **INCENDIE : le feu, qui s'est déclenché,** dimanche 19 février, dans une maison de retraite de Marseille comptant 115 pensionnaires, a fait douze blessés, dont deux graves. L'incendie s'est déclaré dans une chambre du deuxième étage de l'établissement « Le soleil du roucas blanc », dans le 7e arrondissement.

■ **DROGUE : les gendarmes du Rhône viennent de saisir 510 kgs de résine de cannabis** dissimulés dans une voiture en stationnement. Les trafiquants présumés, qui s'apprêtaient à négocier la marchandise, ont réussi à prendre la fuite. Une enquête a été confiée à la section de recherche de la gendarmerie du Rhône.

■ **ISLAM : des fidèles musulmans modérés et radicaux,** qui s'opposent depuis des mois pour le contrôle de la mosquée de Grenoble, en sont venus aux mains, dimanche 19 février. Une quinzaine d'entre-eux ont été entendus à l'hôtel de police de la ville. Samedi déjà, une patrouille de police avait dû se rendre sur les lieux car le ton était monté entre certains fidèles.

■ Une vingtaine de voitures, pour la plupart volées, ont été retrouvées en fin de semaine, à la suite de l'assèchement du canal de Huningue (Haut-Rhin) par la compagnie nationale du Rhône qui procède à des travaux d'approfondissement et d'élargissement. Les voitures, munies de plaques françaises, suisses ou allemandes, ont pu être identifiées. Toutes seront sorties du canal dans le courant de la semaine.

Des jets de pierres contre un autocar sur l'autoroute A10

LES GENDARMES POURSUIVENT leur enquête pour retrouver les auteurs des jets de pierres qui ont blessé plusieurs personnes circulant, samedi 18 février, sur l'autoroute A10 à Saint-Christoly-de-Blaye (Gironde). Certains projectiles lancés depuis un pont pesaient plus de deux kilos. Un autocar, dont le pare-brise a volé en éclats, et plusieurs camions ont été endommagés. Un dispositif de surveillance et de sécurité a été mis en place sur un tronçon d'une soixantaine de kilomètres à partir de Bordeaux afin de prévenir un nouvel incident.

Deux juristes algériens obtiennent le statut de réfugiés politiques

LA COMMISSION de recours des réfugiés (CRR) a franchi un nouveau pas dans l'analyse de la situation en Algérie en admettant pour la première fois, vendredi 17 février, que les autorités de ce pays avaient *« exposé volontairement* [la] *vie »* d'un jeune magistrat menacé par les islamistes. Ce dernier, Abdelouahab A., trente-deux ans, s'est ainsi vu reconnaître le statut de réfugié, exceptionnellement accordé à des Algériens, ainsi que Dalila M., une avocate elle aussi persécutée.

Les deux juristes avaient fait l'objet d'une mobilisation des milieux judiciaires français et avaient été défendus par Me Georges Kiejman (*Le Monde* daté 29-30 janvier).

En Algérie, la volonté d'indépendance d'Abdelouahab A. l'avait conduit à affronter à la fois les menaces des islamistes et celles du pouvoir, pour avoir requis l'audition d'un ministre dans une affaire de corruption. La CRR note que cette attitude lui avait valu *« une mutation disciplinaire dans une région où les islamistes fondamentalistes étaient notoirement établis, alors que M. A. avait été menacé de mort à plusieurs reprises par ces derniers pour avoir fait placer en détention provisoire certains d'entre eux »*.

La commission ajoute que *« les plaintes qu'il avait déposées étaient restées sans suite »* et qu'ainsi, *« les autorités publiques peuvent être regardées comme ayant exposé volontairement sa vie »*.

2 % DES DEMANDES HONORÉES

Cette analyse nouvelle n'a pas été retenue dans le cas de Dalila M., une avocate de trente-sept ans harcelée par des islamistes et menacée de mort. La CRR a cependant estimé que les autorités algériennes avaient *« volontairement toléré »* ces agissements, ce qui lui permet d'obtenir la protection de la France.

Pour parvenir à cette conclusion, la commission a relevé notamment que l'auteur d'une agression commise contre Me M. avait été remis en liberté après une procédure judiciaire. La jurisprudence française reste cependant très restrictive à l'égard des demandeurs d'asile algériens. Seuls 2 % des demandes de statut ont été honorées en 1994 alors que leur nombre, quasiment nul avant le déclenchement des violences, atteint désormais près de trois cents par mois.

Ph. Be.

La pratique du sport s'éloigne de la compétition

Selon une étude du Credoc, « activités informelles » et conviviales sont en hausse alors que le sport se diffuse dans toutes les classes d'âge

DÉMODÉS, les vêtements aux couleurs criardes et fluorescentes ; négligées, les activités fondées sur l'image que l'on renvoit de soi-même : la planche à voile ou le surf des neiges résistent mal au retour du cyclotourisme, de la randonnée ou de l'escalade.

« Les Français, souligne une étude que vient de publier le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), *se préoccupent moins de compétition et d'apparence mais davantage de convivialité et de valeur d'usage. La perception du sport renvoie désormais davantage à des valeurs d'hygiène de vie qu'à un besoin de performances et de se mesurer aux autres à travers la compétition. »*

Or, le retour en grâce de la pratique en groupe et le besoin de trouver une certaine authenticité dans les activités sportives peuvent difficilement s'exprimer dans le cadre de la pratique en club. D'où le développement des « pratiques informelles », en dehors des fédérations sportives qui, estime le Credoc, concernent *« la quasi-totalité des disciplines, y compris les sports d'équipe ou l'athlétisme »*.

Ce phénomène qui contribue à *« une plus grande diffusion de l'activité sportive »* est particulièrement sensible chez les « seniors » : 61 % des cinquante - soixante-cinq ans sont des « sportifs », toutes pratiques confondues. Une proportion à peine inférieure à celle des classes d'âges plus jeunes.

Les Français se préoccupent moins d'apparence, mais davantage de convivialité

En revanche, les différences sociales induisent des différences plus marquées et le taux de pratique sportive est proportionnel au niveau d'étude. Explication de Laurent Pouquet, l'auteur de l'étude : *« Cela s'explique notamment par le nombre d'années passées dans le système scolaire et universitaire, périodes qui favorisent l'apprentissage »* du sport. Au passage, le Credoc constate que certaines disciplines restent *« très marquées socialement »*, tel le golf dont les adeptes représentent près de 30 % des individus appartenant aux ménages dont le salaire mensuel est supérieur à 36 000 francs.

De même, *« le passage dans la sphère marchande de certaines activités en forte croissance, comme celles que proposent les clubs de remise en forme a conduit à leur renchérissement »*. Parmi les 1 010 personnes interrogées par le Credoc entre le 6 et le 27 octobre 1994, 15 % déclarent avoir renoncé à pratiquer une activité. Une décision qui, dans plus de la moitié des cas, a concerné la gymnastique ou la musculation, cités bien bien plus souvent que le golf ou le tennis.

La pratique sportive selon l'âge

en pourcentage

14-17 ans	18-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-65 ans
87	69	69	67	61

Source : Credoc

Les quinquagénaires et sexagénaires font presque autant de sport que les plus jeunes.

Cette évolution des valeurs sportives, devenues *« plus conviviales »*, se traduit tout naturellement sur les décisions d'achat. Désormais on ne jure que par la solidité et la sécurité, y compris pour l'achat d'un anorak ou d'un maillot de bain, deux produits qui ne constituent guère des produits « à risque »...

A contrario, « les attributs symboliques des produits comme le look ou la marque, symbolisant la consommation individualisée des années 80 sont relégués à un rôle secondaire » note le Credoc. L'importance croissante accordée à la solidité, à l'hygiène ou à la sécurité, serait l'expression *« d'un besoin de réassurance »* – que l'on peut par ailleurs observer dans le domaine de l'automobile avec l'essor du diesel (*Le Monde* du 12 janvier) – nourri par le sentiment d'inquiétude qui anime le consommateur devenu *« précautionneux et raisonnable »*.

J.-M. N.

★ « Le Sport en liberté », Consommation et modes de vie, nº 94, janvier 1995.

CARNET

AU CARNET DU MONDE

Mariage

Isabelle Bélisa JAOUL,
Arben Rifat SELIMI,

et leurs parents,
sont très heureux d'annoncer leur mariage le samedi 25 février 1995, à la mairie du 5e arrondissement, à 11 h 30.

14, rue Cuvier,
75005 Paris.

Décès

« Nous travaillons et nous combattons parce que nous avons mis notre espérance dans le Dieu vivant qui est le sauveur de tous les hommes. »
1re épître à Timothée 4/10

Lucette DURAND
née Assathiany,

s'est éteinte paisiblement le 16 février, entourée de l'affection des siens.

Son mari, le pasteur Pierre Durand, sa famille et ses proches partagent leur peine et leur reconnaissance avec tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Un culte sera célébré au temple du Havre, 47, rue Anatole-France, le samedi 25 février à 10 h 30.

En souvenir de ses nombreux engagements, des dons peuvent être faits au groupe Cimade, 2, rue Lemaistre, 76600 Le Havre, CCP Rouen 3266 66A.

47, rue du Général-de-Gaulle,
76310 Sainte-Adresse.

– Mme Edith Lehembre,
née Courty,
son épouse,
M. et Mme Michel Hublin-Lehembre,
M. et Mme Hervé Lehembre,
M. et Mme Stéphane Lehembre
ses enfants,
Fabienne, Julien, Simon, Norah, Mathieu,
ses petits-enfants

ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger LEHEMBRE,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 9 février 1995, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Une messe sera célébrée le mardi 21 février à 18 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau (chapelle Sainte-Thérèse), 71 bis, rue Boissière 75116 Paris.

L'inhumation a été célébrée dans l'intimité familiale, au cimetière de Nassandres (Eure), le 15 février à 16 heures.

– Mme Georges Neu, née Alice Bahiana,
son épouse,
M. Marcel Alexandre et Mme, née Juliette Neu, sa sœur,
L'ingénieur général de l'armement (GM) Charles Neu,
son frère,
La famille Bahiana,
Ainsi que tous ses neveux, nièces et cousins,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu à Rio de Janeiro, le 13 février 1995, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, de

Georges NEU,
ingénieur de l'École polytechnique,
vice-président de l'Alliance française de Rio de Janeiro,
chevalier de la Légion d'honneur.

Rua Inhangà 45
22020-060 Rio de Janeiro,
Brésil.

– Sougy, Paris.

Dominique et Marie,
Philippe et Catherine,
François et Chantal,
Béatrice et Jean,
Marie-Laure et Carla,
Nathalie,
ses enfants,
Pierre, David, Rémi, Marie, Jeanne, Simon, Marguerite, Damien, Luc et Giulietta,
ses petits-enfants, Jacques et Odile Utter,
Jean-Claude et Jacquie Utter,
Jean-Louis et Charlotte Utter,
Ses frères et belles-sœurs,
Jacques et Anne-Marie Picard,
Ses beau-frère et belle-sœur,
Ses neveux, nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Nicole PICARD,
née Utter,
reconnue pour ses recherches sur l'enseignement de la mathématique,

survenu à Paris, le 17 février 1995, à l'âge de soixante-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 22 février 1995, à 10 h 30, en l'église de Sougy (Loiret).

La famille vous rappelle le souvenir de son époux,

M. Claude PICARD,
directeur de recherche au CNRS,
président de Pax Romana.

Cet avis tient lieu de faire-part.

23 bis, rue des Cordelières,
75013 Paris.

– Louis Romarie,
son père,
Geneviève et Yves Boulestin,
ses sœur et beau-frère,
Michèle Guénon,
sa marraine,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jérôme ROMARIE,
ingénieur
de l'Ecole centrale de Paris (77),

survenu à Paris, le 17 février 1995, à l'âge de quarante et un ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 22 février à 11 heures, en l'église Sainte-Rosalie, 50, bd Auguste-Blanqui à Paris (13e), où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière parisien de Bagneux, dans la plus stricte intimité.

Louis Romarie,
21, rue de Gascogne,
64200 Biarritz.
Geneviève et Yves Boulestin,
134, rue de Tolbiac,
75013 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Emira Jacquot,
son épouse,
Marc et Dominique Jacquot
et leurs enfants,
Olivier Jacquot,
Ses parents,
Et ses amis,
sont tristes à l'idée qu'ils ne verront plus

Pierrot,

lire *Le Monde*.

Il est décédé le 18 février 1995, à l'âge de soixante-huit ans.

Ses obsèques auront lieu le mardi 21 février, à 16 heures, en l'église Saint-Joseph d'Azurville, à Antibes, où l'on se réunira.

24, avenue de Nice,
06600 Antibes.

Remerciements

– Mme Mary Leroux,
Et toute sa famille,
très touchées par les nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès de

Jacques LEROUX,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont partagé leur chagrin.

51, bd Auguste-Blanqui,
75013 Paris.

Anniversaires

– Il y a un an,

Pierre COVILLE

disparaissait.

Ayons une pensée pour lui.

– Il y a vingt ans, le 19 février 1975,

Madeleine COLIN
née Rougier,

nous quittait. C'était hier. Elle est toujours aussi présente parmi nous.

« Elle dit, la voix reconnue, que la bonté c'est notre vie... »

Souvenirs

– Il y a cinquante ans,

Eugène Jacob FREDJ.

Né à Saint-Eugène (Alger)
le 2 janvier 1916, raflé à Nice,
en janvier 1944, déporté,
de Drancy à Auschwitz,
convoi 67 du 3 février 1944,
mort à Nordhausen
en février 1945.

« Il en fut ainsi de millions, qui passèrent de l'état de Luftmensch à celui de Luft. »

A. Schwartz-Bart

CARNET DU MONDE
Téléphone 40-65-29-94 / 40-65-29-96
Télécopieur 45-66-77-13

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 18 février sont publiés :

● **Adoption** : un décret concernant l'allocation pour jeune enfant en cas de naissances multiples et l'allocation d'adoption. La première est versée pour chaque enfant, jusqu'au dernier jour du mois civil qui précède celui au cours duquel il atteint l'âge de trois ans. L'allocation d'adoption est versée mensuellement, pour chaque enfant pendant une durée de six mois. Le droit à cette allocation est ouvert à compter du premier jour du mois civil qui suit l'arrivée de l'enfant au foyer.

● **Enseignement privé** : un arrêté fixant le montant de la contribution de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privés placés sous contrat d'association.

● **Seita** : un arrêté portant de 13 à 16 millions le nombre d'actions de la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (Seita) pouvant être cédées aux personnes physiques. Cette disposition est liée au succès de l'opération de privatisation de la Seita (*Le Monde* du 18 février).

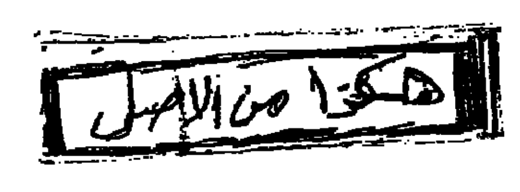
● **Fonctionnaires** : un décret majorant la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, à compter du 1er mars 1995 (*Le Monde* du 10 février). Il est suivi du barème des nouveaux traitements et soldes annuels.

● **Cinéma** : un arrêté nommant les membres de la commission des auteurs d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

● **Présidentielle** : plusieurs arrêtés du Conseil constitutionnel, destinés à préparer l'élection présidentielle. Ils prévoient la création de trois traitements automatisés, pour les comptes de campagne des candidats, la présentation des candidatures, et la gestion des reçus délivrés aux personnes physiques ou morales ayant apporté un soutien financier. Une décision précise la qualité des personnes chargées de suivre sur place les opérations relatives à cette élection.

Au *Journal officiel* du dimanche 19 février est publié :

● **« Pantouflage »** : un décret permettant d'appliquer la loi du 28 juin 1994 *« sur le pantouflage »*, qui codifie de manière plus rigoureuse les procédures de nomination au tour extérieur et les départs dans le secteur privé (*Le Monde* du 10 février). Ce texte fixe la liste des activités privées interdites à un fonctionnaire placé en disponibilité ou ayant cessé définitivement ses fonctions, et précise la composition des commissions qui ont été instituées, au sein des trois fonctions publiques, pour étudier les dossiers de ceux qui souhaitent partir dans le privé. Le président commun de ces trois commissions devrait être Michel Bernard, conseiller d'Etat, ancien président de section.



ne de la compétition

les » et conviviales sont en hausse
utes les classes d'âge



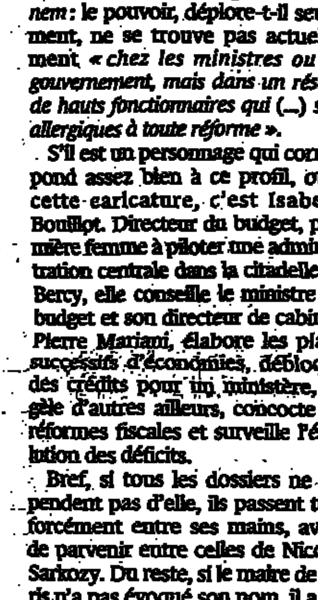
HORIZONS

PORTRAIT



Isabelle Bouillot, l'harpagon de Bercy

Certains la considèrent comme le symbole d'une « technostructure conservatrice ». Socialiste, elle a travaillé avec Jacques Delors et François Mitterrand. Directrice du budget auprès de Nicolas Sarkozy, « Belle Bouille » pour ses amis, elle mène aujourd'hui un combat acharné pour économiser l'argent de l'Etat



TUDOR BANUS

DANS ses charges répétées contre la « technostructure », qui est selon lui « *par essence conservatrice* », Jacques Chirac se garde bien de livrer le moindre nom de haut fonctionnaire. Il s'agit de simples propos de campagne, qui ne sont assortis d'aucune attaque *ad hominem* : le pouvoir, déplore-t-il seulement, ne se trouve pas actuellement « *chez les ministres ou au gouvernement, mais dans un réseau de hauts fonctionnaires qui (...) sont allergiques à toute réforme* ».

S'il est un personnage qui correspond assez bien à ce profil, ou à cette caricature, c'est Isabelle Bouillot. Directeur du budget, première femme à piloter une administration centrale dans la citadelle de Bercy, elle conseille le ministre du budget et son directeur de cabinet, Pierre Mariani, élabore les plans successifs d'économies, débloque des crédits pour un ministère, en gèle d'autres ailleurs, concocte les réformes fiscales et surveille l'évolution des déficits.

Bref, si tous les dossiers ne dépendent pas d'elle, ils passent tous forcément entre ses mains, avant de parvenir entre celles de Nicolas Sarkozy. Du reste, si le maire de Paris n'a pas évoqué son nom, il a explicitement mis en cause son administration : « *Personne n'a le pouvoir politique de s'opposer à un chef de bureau de la direction du budget ou du Trésor.* »

« Conservatrice », Isabelle Bouillot ne l'était pas dans sa jeunesse. Née le 5 mai 1949 à Boulogne-Billancourt, elle semble représentative d'une génération de hauts fonctionnaires dont l'histoire s'identifie à celle de la gauche, celle qui a envahi les cabinets ministériels au lendemain de la victoire socialiste de 1981, puis occupé, durant deux septennats, les principaux leviers de commande de l'Etat. A l'ENA, de 1973 à 1975, elle fait partie d'une promotion exceptionnelle, qui allait donner aux socialistes quelques-unes de leurs « éminences roses » parmi les plus connues : Hervé Hannoun, qui deviendra directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy, puis vice-gouverneur de la Banque de France ; Martine Aubry, future ministre du travail ; Pascal Lamy, dont Jacques Delors fera son bras droit ; Yves Lyon-Caen, futur collaborateur de Michel Rocard ; Thierry Aulagnon, plus tard directeur de cabinet de Michel Sapin.

L'amorce d'un réseau d'amitié, sinon d'influence. Tous adhèrent à la section CFDT de l'école. Quand François Mitterrand entre en lice pour l'élection présidentielle de 1974, ils rendent de menus services à son comité national de soutien. Sept ans plus tard, en 1981, Isabelle Bouillot – « *Belle Bouille* », pour ses amis – en tire profit : après un premier passage à la direction du budget comme administrateur civil, elle devient conseiller technique au cabinet de Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé des nationalisations.

C'est une conseillère de type étrange. Socialiste, elle l'est évidemment. On l'aperçoit de temps à autre à la section PS du quatrième arrondissement de Paris. Mais si elle milite, ce n'est assurément pas pour coller des affiches ni distribuer des tracts. C'est, très vite, pour défendre une cause, une seule, celle de la rigueur. « *Elle est tombée dans le budget quand elle était encore toute jeune* », résume Pascal Lamy.

D'un poste à l'autre, partout où elle passe, elle ne laisse donc qu'un seul souvenir : celui d'une obsédée des comptes. Au cours des années 80, certains conseillers ministériels fluctuent au gré des variations de la politique économique socialiste, défendant un jour le cap de la rigueur, le lendemain celui d'un meilleur partage des fruits de la croissance. Elle, non. Elle mène un inlassable combat, contre la dérive des comptes publics.

Avec Jean Le Garrec, qu'elle suit, comme directrice de cabinet, au ministère chargé de l'emploi, de juillet 1982 à avril 1983, elle participe ainsi au premier plan de rigueur pour redresser les comptes de l'assurance-chômage. Avec Jacques Delors, qu'elle rejoint ensuite comme directeur adjoint de cabinet au ministère des finances, juste au moment de la mise en œuvre du second plan d'austérité, elle supervise la préparation du projet de loi de finances pour 1984 – l'un des plus douloureux qui aient été élaborés durant cette période – et commence à tailler à la hache dans les dépenses publiques.

Les socialistes vivent ce virage avec déchirement. Pour sa part, elle s'y engage sans le moindre état d'âme. « *Cela va faire mal, très mal...* », prévient-elle à l'époque. Six mois après le plan de rigueur, elle fait partie du petit groupe de conseillers de Jacques Delors qui veulent resserrer encore d'un cran la politique de rigueur en mettant en œuvre un prélèvement nouveau, le 1 % proportionnel, ancêtre de la contribution sociale généralisée (CSG). Le projet déchaîne, à l'époque, la colère de Pierre Bérégovoy et ne voit finalement pas le jour. « *C'était la goutte d'eau qui faisait déborder le vase. Et puis, les esprits n'étaient pas encore mûrs* », explique-t-elle.

Un « budgétaire », pourtant, ne se lasse jamais. Tous ceux qui sont passés par cette administration le savent : dans la foison de propositions que formule chaque année cette maison, il y a toujours – c'est la formule consacrée – un « taux de chute ». Tout est affaire d'obstination. Recalée plusieurs années de suite, une mesure finit souvent par voir le jour.

De l'obstination, Isabelle Bouillot n'en manque pas. Quand, après une longue traversée du désert – qui la conduit à la présidence de l'UBP (Union des banques à Paris), filiale du Crédit commercial de France, dont elle se fait écarter sans ménagement par Edouard Balladur, alors ministre des finances, puis au Conseil économique et social, – elle arrive à l'Elysée, au début de 1989, comme conseiller économique, elle repart à la charge et joue un rôle important dans la création de la CSG.

L'épisode est plutôt cocasse. A cette époque, Pierre Bérégovoy, ministre des finances, ne rate pas une occasion de faire un croc-en-jambe à Michel Rocard, premier ministre. La mise en œuvre de la CSG, qu'il veut à tout prix torpiller, lui fournit d'innombrables occasions de placer Matignon dans l'embarras.

Bien que l'Elysée s'en réjouisse, Isabelle Bouillot ne participe pas à la petite guerre socialo-socialiste. Elle considère que l'impôt est plus efficace que les cotisations pour colmater les déficits de la Sécurité sociale. Aussi aide-t-elle du mieux qu'elle peut Philippe Wahl, le conseiller de Matignon chargé de la création de la CSG. « *Nous étions, elle et moi, le couple de l'année* », se souvient le collaborateur de Michel Rocard. Prise par son sujet, Isabelle Bouillot ne laisse donc pas à l'Elysée un souvenir impérissable. Le président, dit-on, la juge un peu trop « budgétaire », pas assez « politique ».

> « La gauche est lamentable dans son analyse. Il ne faut jamais perdre de vue que le rétablissement des comptes publics, quand on les laisse se dégrader, s'effectue toujours au détriment des plus faibles »

Avec un semblable parcours et un tel tempérament, elle a toutes les qualités pour être directeur du budget. Aussi le lui propose-t-on logiquement quand le poste se libère en janvier 1991. C'est là que l'harpagon de Bercy va donner toute sa mesure, revenant sans cesse à la charge pour économiser les deniers publics. Avec la même fougue sous le gouvernement d'Edith Cresson et de Pierre Bérégovoy que sous celui d'Edouard Balladur.

Quand elle entre en fonctions, l'économie française commence à plonger dans la récession, et les finances publiques partent à la dérive. Sous sa houlette, l'administration du budget, déjà peu favorable aux baisses de la TVA et de l'impôt sur les sociétés des années antérieures, livre un combat de tranchées. Elle accumule les suggestions qui, si elles avaient été publiques, auraient eu des effets encore plus dévastateurs sur l'opinion que le SMIC-jeunes.

De ces débats tendus dans les coulisses du pouvoir, rien ne transparaît jamais. Isabelle Bouillot se permet seulement, d'un colloque à l'autre, quelques discrètes mises en garde. « *Un cadrage pluriannuel devrait nous aider à acclimater en France une pratique, qui existe en Angleterre, de mise en réserve pendant les bonnes années d'un certain nombre de dotations permettant de traverser ensuite les années plus difficiles* », dit-elle ainsi en 1992. Le propos est feutré, mais le message brutal : c'est un réquisitoire contre le gouvernement de Michel Rocard, qui a eu l'imprudence de dépenser les dividendes des années de forte croissance. Pendant l'hiver 1992-1993, elle s'alarme de la dérive des comptes sociaux et transmet au gouvernement une proposition de relèvement de la CSG. A quelques mois des élections législatives, Pierre Bérégovoy hésite et renonce.

Isabelle Bouillot est têtue. C'est peut-être ce qui la sauve après l'alternance, quand Nicolas Sarkozy arrive au ministère du budget. Sur le papier, elle a peu de chances de rester à son poste. De nombreux dirigeants du RPR demandent sa tête, en faisant observer qu'après avoir conseillé François Mitterrand elle peut difficilement avoir la haute main sur le budget de la nouvelle majorité. Le nouveau ministre du budget ne cède pas aux pressions.

Bientôt, devant la commission du Plan, présidée par Alain Minc – un autre de ses camarades de promotion de l'ENA, – Isabelle Bouillot est l'un des experts qui tiennent le discours le moins socialiste. « *On ne peut continuer à vivre avec le même niveau de protection sociale, de prévoyance, et affronter de manière efficace et équitable la concurrence internationale* », dit-elle. Nicolas Sarkozy s'amuse de ce haut fonctionnaire dont il doit brider les ardeurs. Il ne tarit pas d'éloges sur elle. Le jeu ne peut que lui servir et conforter son image de ministre rigoureux et modérateur.

L'accord parfait d'Isabelle Bouillot avec son ministre de tutelle agace certains de ses anciens amis socialistes. « *Est-ce pour servir la cause du FMI ou celle de la nouvelle majorité ? En tout cas, elle nous a trahis...* », relève l'un d'eux. Mais rien ne fait dévier de sa route la « traîtresse », qui garde sa liberté de parole et continue, mois après mois, à proposer au ministère du budget une cascade de mesures de redressement des comptes publics.

Juste après les élections législatives de 1993, elle affirme qu'une baisse de l'impôt sur le revenu, promise par le gouvernement, serait mal venue si l'on veut limiter le déficit budgétaire. Cette suggestion, sans effet sur la loi de finances pour 1994, sera retenue pour celle de 1995. Au début de 1994, elle repart à l'offensive et suggère que l'on relève la TVA, ce dont Nicolas Sarkozy ne veut pas entendre parler. Pour corser le tout, dans le courant de l'été 1994, elle élabore secrètement une série de propositions d'économies drastiques. Dans le lot, il y a une proposition explosive, qui vise à limiter le coût budgétaire exponentiel du RMI en instaurant un système de dégressivité destiné à faire baisser l'allocation de 5 % par an.

De 6 milliards de francs lors de sa création par Michel Rocard, le coût du RMI est passé à près de 20 milliards de francs. En bonne budgétaire, Isabelle Bouillot entend limiter cette dérive. Elle observe qu'aucun vrai contrôle n'est organisé pour son attribution et que le RMI est souvent, cumulé avec d'autres prestations, à un niveau très proche du SMIC, ce qui nuit au retour sur le marché du travail : « *La gauche est lamentable dans son analyse. Il ne faut jamais perdre de vue que le rétablissement des comptes publics, quand on les laisse se dégrader, s'effectue toujours au détriment des plus faibles, jamais des plus forts.* » Nicolas Sarkozy en rit encore et ne se prive pas de raconter la sulfureuse proposition que sa collaboratrice socialiste lui a transmise et dont, évidemment, il n'a pas voulu entendre parler.

Ce paradoxe n'est pas de nature à embarrasser Isabelle Bouillot. « *Par fonction, un directeur du budget a toujours mauvaise réputation*, commente un de ses amis, *puisqu'il doit toujours dire « non » à tout, mais, dans son cas, c'est particulièrement injuste.* » Le personnage aurait donc une autre facette, moins connue. Une seconde Isabelle Bouillot, en quelque sorte, « *profondément gentille, sensible et, surtout, modeste* », de l'avis de l'un de ses amis. « *Ne sortant jamais de leur citadelle, la plupart des hauts fonctionnaires de Bercy sont enfermés dans leurs certitudes et partagent une culture commune souvent superficielle et qui ne supporte pas le doute. Ce n'est pas son cas* », affirme un banquier. « *Elle est super-fine, super-intelligente, elle n'est pas polarde comme les fonctionnaires classiques* », surenchérit Martine Aubry.

AVEC son éternel cigarillo aux lèvres et son franc parler, éprise de musique et de littérature, Isabelle Bouillot ne correspond pas à l'image que l'on se fait souvent du haut fonctionnaire des finances, policé et ennuyeux. « *Elle, elle a du caractère, et, contrairement à beaucoup d'autres, elle n'est vraiment pas du genre à faire des ronds de jambe pour être en cour* », dit Jean-Louis Commoli, PDG de la Seita, ancien directeur du cabinet de Michel Charasse à Bercy.

De ses jardins secrets, Isabelle Bouillot n'aime pas parler. Tout juste devine-t-on, à écouter ses proches, que par les hasards de la vie elle s'est laissé totalement immerger dans son travail et que ses plages de liberté sont rares. Même si elle est restée proche de Martine Aubry – il lui est arrivé de lui prêter son pied-à-terre à Venise, – elle ne participe plus que très rarement aux réunions du cercle Clisthène, qui regroupe les anciens membres du cabinet de Jacques Delors.

Pudique, elle répugne encore plus à parler de ses amitiés et notamment celle, inattendue, qui la lie à Françoise Sampermans, le PDG du groupe *L'Express*. Les deux amies sont des membres assidus d'un club très fermé, Les Pieds dans l'eau, qui regroupe des personnalités aussi diverses que le journaliste Philippe Tesson, Francis Terquem, l'avocat de SOS-Racisme, ou encore le socialiste Louis Mexandeau, dans le seul but – c'est du moins la version officielle – de permettre aux participants de « *rigoler et picoler ensemble une fois par mois* ».

De cela, pas un mot. Quand on l'interroge, elle se ferme à toutes les curiosités – « *chacun est libre de sa vie* » – et revient à son sujet de prédilection : l'état déplorable des comptes publics. Si elle n'était pas tenue à l'obligation de réserve, on sent même qu'elle pourrait être encore plus prolixe et avouer que les politiques sont, à son goût, décidément trop laxistes. On devine que c'est bien le fond de sa pensée et qu'elle n'a évidemment que faire des récriminations de Jacques Chirac. Celui-ci peut en penser ce qu'il veut, l'administration du budget veille.

Laurent Mauduit

La démocratie au péril de la finance

par René Lenoir

PAS de démocratie, pas de République sans citoyens liés implicitement ou explicitement par un contrat social. En Europe, celui-ci repose sur deux piliers :

– les droits de l'homme, qui assurent les libertés essentielles, l'égalité devant la loi et la possibilité d'ascension sociale ;

– la protection sociale, qu'a rendue indispensable le système industriel en rompant ou en distendant les solidarités familiales ou de voisinage, et qui institue entre citoyens une réciprocité devant les risques majeurs de l'existence.

Sécurité juridique et relative sécurité matérielle sont liées : l'expérience montre que des personnes trop démunies et trop angoissées sont incapables de profiter des libertés formelles et de faire valoir leurs droits.

Obnubilés par le chômage, qui réduit les moyens de beaucoup de gens et les prive de reconnaissance sociale, nous ne voyons pas l'incidence désastreuse des taux d'intérêt réels fortement positifs qui sont en train de modifier la structure de la société et vont accentuer sa fracture dans les années à venir. Durant deux siècles, le développement industriel s'est fait avec des taux d'intérêt réels négatifs ou à peine supérieurs à l'inflation. La finance était la servante de l'économie. La morale était puritaine, et chacun s'efforçait d'épargner. C'est l'épargne européenne qui a permis le développement de l'industrie américaine et de l'industrie russe au XIXe siècle.

Tout a basculé en 1982 sous une triple influence : celle de l'endettement des pays du Sud favorisé par des prêts inconsidérés des Etats et des banques du Nord ; celle du rapatriement des pétrodollars dû à la baisse du prix du pétrole et des investissements réalisés par les pays pétroliers ; celle de l'endettement public dans les principaux pays industriels. Il n'existe plus dans le monde qu'un seul créditeur structurel : le Japon ; tous les autres pays sont des emprunteurs. L'argent est rare, il est donc cher : les taux d'intérêt réels ont dépassé l'inflation de trois, puis de six, puis de neuf points. En France, ils lui sont, à l'heure actuelle, supérieurs d'environ six points et demi.

Le rôle néfaste de ces taux d'intérêt réels élevés se constate à plusieurs niveaux. Ils favorisent la rente au détriment de l'activité. Durablement supérieurs au taux de croissance de la productivité, ils sont synonymes d'appauvrissement. Ils freinent les investissements. Des entreprises équilibrent leurs comptes en plaçant leurs disponibilités plutôt qu'en produisant de la richesse. L'économie est devenue la servante de la finance.

Les particuliers aisés s'enrichissent en plaçant leur argent (sans risques quand il s'agit de sicav monétaires) ; les ménages obligés d'emprunter pour du mobilier, un véhicule ou un logement s'appauvrissent : entre 1982 et 1992, les taux des prêts s'étageaient de 13 % à 18 %. Et l'on s'étonne que la consommation stagne ! Des millions de ménages sont surendettés. Fin 1994, les banques avaient procédé à 1,8 million de retraits de chéquiers. Ainsi, l'argent n'irrigue plus la consommation ; il s'entretient lui-même, il s'accumule sur un pôle de la société. En une quinzaine d'années, nous avons construit une société de rentiers doublée d'une société d'assistés.

Il en résulte une déformation de la structure de la société. Vers la fin des années 70, elle avait encore la forme d'une montgolfière : une catégorie limitée de riches au sommet, des pauvres pas trop nombreux dans la nacelle, un ventre volumineux. Valéry Giscard d'Estaing pouvait écrire en 1975 que la majorité de la population se retrouvait dans une classe moyenne en voie d'homogénéisation. Les classes dites populaires accédaient peu à peu aux mêmes standards de consommation : la montgolfière tirait lentement tout le monde vers le haut. Du coup, Raymond Barre, en matière de logement, faisait basculer l'aide à la pierre sur l'aide à la personne, une aide temporaire permettant aux jeunes ménages d'accéder à des revenus suffisants.

Aujourd'hui, en France, comme dans les autres grands pays industriels, la société prend la forme d'un sablier. Au sommet se renforce une classe aisée ; les patrimoines mobiliers et immobiliers se gonflent, comme le montre le partage de la valeur ajoutée entre 1982 et 1992 ; 10 % des Français détiennent 55 % de la fortune nationale.

Vers le bas, les poches de pauvreté se creusent. Cinq millions de personnes vivent avec des revenus inférieurs à 2 300 F par unité de consommation. Quant aux classes moyennes, elles fondent vers le bas, le col du sablier s'amincit.

D'où vient cet affaissement des classes moyennes, qui donnaient jusqu'ici son assise à la société ? Du chômage et de la baisse progressive des garanties de l'assurance-chômage, de la généralisation des statuts précaires, de l'endettement, mais aussi de la quasi-stagnation des salaires. Dans le partage de la valeur ajoutée de 1982 à 1992, sur 526 milliards en principe affectés aux dix-huit millions de salariés, seulement 166 milliards sont allés aux salaires nets, les cotisations sociales absorbant 360 milliards. En effet, notre système de Sécurité sociale reposant sur des cotisations assises sur l'homme au travail, quand le nombre de personnes ayant un emploi diminue alors que les besoins continuent de croître, il faut bien majorer les cotisations.

En outre, la promotion globale des bas revenus n'est plus ni programmée ni garantie, et l'entrée dans la société salariale ne se fait plus sur la durée d'une vie professionnelle mais à titre précaire. On voit tout de suite l'incidence sur le logement : l'aide personnalisée au logement a peu de chances de diminuer ; pour un nombre croissant de gens, elle doit se pérenniser et, pour d'autres, elle ne peut plus suffire.

En quinze ans, nous avons bâti une société de rentiers doublée d'une société d'assistés

Cette « déformation » de la société se produit alors que la richesse marchande, à l'exception de l'année 1993, n'a cessé de croître : on est bien en présence d'un problème de répartition et d'utilisation de la richesse nationale. Les fondements du contrat social commencent à être ébranlés.

Que peuvent faire les gouvernements ? Il leur est impossible d'abaisser les taux d'intérêt réels, les capitaux s'enfuieraient vers les zones où ils sont mieux rémunérés. Peuvent-ils au moins corriger au plan interne les effets de distorsion qu'imposent à la société le chômage et les taux d'intérêt élevés ? Prenons le budget social de la nation, qui comprend, en sus de la Sécurité sociale, les dépenses de protection sociale payées par l'impôt national et local : les nécessaires réductions de la progression des dépenses de soins et des retraites ne suffiront pas à l'équilibrer.

Le recours modéré à la capitalisation, par l'assurance et les fonds de pension, peut être utile à l'économie et renforcer les retraites des gens qui peuvent s'assurer. Utilisé à grande échelle, il accentuerait la fracture sociale en supprimant la réciprocité devant le risque, il conduirait à une dérive à l'américaine où le social est financé à 15 % par l'impôt, alors que la moyenne est de 30 % dans les pays de l'OCDE. Il faut donc fiscaliser davantage son financement, ce qui a commencé d'être fait avec la CSG. Qui dit fiscalisation dit ponction supplémentaire. Va-t-on la faire supporter aux classes moyennes qui coulent vers le bas ?

La même démonstration peut être faite à propos de la réduction du déficit budgétaire et de la charge de la dette. Elle suppose des sacrifices que l'équité comme le bon sens commandent de faire supporter à ceux qui en ont les moyens. Quelle est ici la marge de manœuvre des gouvernements ? Elle n'est pas nulle. Le gouvernement a réduit les exonérations sur les plus-values mobilières de 316 000 F en 1992 à 100 000 F en 1994 et à 50 000 F en 1995. Mais pourrait-il aller plus loin dans une meilleure répartition des charges ? La liberté de circulation des capitaux interdit de les taxer trop fortement. Comme il vient d'être montré, ils sont rares, ce qui maintient des taux d'intérêt réels trop élevés. La seule voie ouverte est celle d'une taxation raisonnable et uniforme des capitaux au niveau européen, ce qui n'est pas hors de portée, et même au niveau de l'OCDE. Ainsi les nations dites développées cesseraient de se disputer l'épargne disponible en exonérant ses revenus de toute participation aux charges communes. Un tel accord contribuerait à stabiliser ce grand marché nerveux des capitaux.

L'enjeu est capital pour les démocraties. Il y a peu de probabilité de voir amorcée à moyen terme une nette décrue des taux d'intérêt réels. Sans mécanismes correcteurs, la richesse va donc continuer à se polariser dans nos sociétés sur un nombre limité de personnes. Mais, dès lors que profits et rentes sont les seuls revenus à bénéficier des fruits de la croissance, de nombreux agents n'ont plus intérêt à cette croissance. Il faut arrêter la dérive amorcée il y a une quinzaine d'années. La cohésion sociale, élément indissociable de la compétitivité, peut être retrouvée et renforcée par une meilleure redistribution des revenus et par la dépense publique d'investissement, facteur de croissance.

La société « en sablier » nous ramène à Rome, au conflit entre patriciens et plébéiens qui, nous dit la fable, fut réglé par la négociation.

Ilya Prigogine nous a appris que les systèmes physiques apparemment bien structurés basculent d'un coup en raison de fluctuations à leur marge. La structure du système français se lézarde au centre. Si, de surcroît, sa périphérie marginalisée et fragile grossissait, craignons un basculement vers des formes imprévisibles qui n'auront plus rien de républicain.

***René Lenoir** est président de l'Union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss).*

Rentiers et travailleurs : sortir du manichéisme

par André Babeau

AU cours des derniers mois, on a souvent vu opposer, de façon parfois un peu caricaturale, l'évolution des revenus du capital et celle des revenus du travail. Pourtant, dans les pays économiquement avancés où le développement de la société est devenu fort complexe, tout retour à une sociologie par trop simplifiée – opposant, comme jadis, d'un côté les rentiers, détenteurs du capital, et de l'autre les travailleurs vivant du seul revenu de leur activité – ne paraît guère de nature à faire progresser la réflexion.

Il n'est en effet plus possible, même à titre d'hypothèse, de retenir un « modèle » où le capital serait détenu exclusivement ou même principalement par des inactifs et où les revenus d'activité seraient totalement disjoints des revenus du patrimoine.

Il n'est plus possible de retenir un modèle où le capital serait détenu exclusivement par des inactifs

D'abord une constatation : parmi les 400 premières fortunes françaises, les « rentiers » sont très minoritaires. Il s'agit en effet dans la plupart des cas de patrimoines professionnels dont les propriétaires occupent souvent des responsabilités directes dans les entreprises qui leur appartiennent et qui génèrent de nombreux emplois. On a évidemment là une illustration concrète du rôle central du capital dans le dynamisme de toute économie.

Ces 400 fortunes « pèsent », *grosso modo*, 400 milliards de francs sur les 25 000 milliards possédés, fin 1994, par l'ensemble des résidents de notre pays : 1,6 % des patrimoines détenus par moins de 2 pour 100 000 ménages, la concentration des patrimoines est assurément, en France comme ailleurs, beaucoup plus forte que celle des revenus. Selon les rapprochements que nous avons pu faire, cette concentration serait, en France, intermédiaire entre celle, plus prononcée, qui existerait dans les pays anglo-saxons, et celle, moins accentuée, qui caractériserait les pays scandinaves.

Pour concentrée qu'elle soit, la fortune française n'en concerne pas moins une très large fraction de la population. La moyenne par ménage de la distribution des patrimoines bruts (c'est-à-dire endettement non déduit) s'élève à environ 1,1 million de francs. Certes, dans une distribution aussi dissymétrique, la *moyenne*, tirée vers le haut par les plus grosses fortunes, n'est pas un indicateur bien pertinent.

La *médiane* – qui correspond à la valeur de patrimoine partageant par moitié la population des ménages – constitue certainement une meilleure référence. Cette médiane est probablement de l'ordre de 350 000 francs : la moitié des 23 millions de ménages résidant en France posséderaient donc un patrimoine supérieur à ce montant et l'autre moitié un patrimoine plus faible. D'une partie de la distribution à l'autre, la proportion de détenteurs des différents types d'actifs patrimoniaux varie évidemment beaucoup.

Au-dessus de cette médiane, on trouve la plus grande partie des propriétaires de leur logement : ils représentent actuellement 54 à 55 % des foyers. On conviendra que la seule propriété de leur logement est, dans une grande majorité des cas, susceptible de les faire passer au-delà de la valeur médiane. *A fortiori*, les 10 ou 12 % de foyers qui ajoutent à leur résidence principale une résidence secondaire font, bien sûr, partie des « nantis ».

Du même côté, on trouvera aussi très probablement une grande majorité des professions libérales et également une bonne fraction des autres entrepreneurs individuels que la seule valeur de leurs biens professionnels situe souvent au-dessus de la médiane. Se placent encore au-dessus de cette valeur la majorité des détenteurs d'assurance-vie avec accumulation d'épargne : ils sont plus d'un tiers des ménages et l'on peut penser que, compte tenu de leur âge et de la diversification de leur patrimoine, peu d'entre eux sont *« en-dessous de la barre »*.

Au-delà des seuls revenus, le patrimoine produit également de la sécurité

Enfin, sont aussi en majorité, du bon côté de la distribution, les détenteurs de valeurs mobilières et de PEA – ils représentent en France quelque 25 % des ménages (soit près de 6 millions) –, même si l'on peut penser que certains détenteurs de sicav monétaires ont été, ou sont encore, dans la seconde moitié.

Dans cette seconde moitié, on trouvera une majorité de locataires et certains bénéficiaires de logements de fonction. Figureront aussi naturellement ceux qui détiennent surtout des livrets d'épargne de l'Ecureuil et de La Poste : il s'agit, en effet, on le sait, des produits les plus diffusés puisqu'environ les deux tiers des ménages en sont détenteurs.

On trouvera encore une proportion des ménages non négligeable de jeunes détenteurs de produits d'épargne-logement (plans ou comptes d'épargne-logement) en phase de préparation d'un projet : devenir propriétaire de leur logement principal.

Ceux d'entre eux qui y parviendront franchiront alors, pour la plupart, le milieu de terrain, pour se retrouver du bon côté. On trouvera enfin, dans la partie basse de la distribution, la plupart des patrimoines des ménages étrangers résidant dans notre pays.

Il ne faut évidemment pas sous-estimer l'importance du patrimoine dans la répartition du bien-être. Il y a d'abord les revenus monétaires procurés par ce patrimoine, mais ils n'occupent qu'une place modeste dans l'ensemble des revenus des particuliers : les revenus du patrimoine financier ne dépassent pas en effet 8 % du total.

Il y a aussi – et cela concerne, on l'a vu, plus de la moitié des ménages – les « revenus de jouissance », fournis par l'utilisation du logement possédé. Au-delà des seuls revenus, le patrimoine produit également, ce qui est très important en termes de bien-être, de la sécurité. En cas de coup dur, le patrimoine permet en effet de « s'auto-assurer » ; on pourra faire face plus ou moins longtemps, grâce à lui, à une forte réduction des ressources courantes.

Au cours des dix dernières années, les taux d'intérêt réels (hors inflation) fortement positifs ont certes profité en France aux détenteurs d'actifs patrimoniaux ; mais les « profiteurs » ne sont pas une catégorie que l'on peut isoler du reste de la population. Beaucoup ont ainsi tiré parti d'une bonne rémunération de l'épargne, comme d'ailleurs beaucoup avaient pâti, dans les années 70, des ponctions opérées sur l'épargne par l'inflation à deux chiffres.

Ainsi, ni dans l'espace ni dans le temps on ne peut aborder avec des idées trop simples l'ensemble des phénomènes concernant les patrimoines et leur évolution. Beaucoup de progrès ont déjà été accomplis dans la connaissance de ces phénomènes. Tous invitent à nuancer ce manichéisme entre rentiers et travailleurs, inspiré du 19e siècle, qui ne correspond manifestement plus à la réalité à l'aube du troisième millénaire.

***André Babeau**, professeur émérite à l'université de Paris-Dauphine, est directeur du Centre de recherche sur l'épargne (CREP).*

Triple génocide au Soudan

par Henri Boulad

L'ISLAM ouvert, modéré, tolérant, est désormais refusé par les extrémistes au pouvoir à Khartoum, qui veulent établir au Soudan un Etat théocratique par tous les moyens possibles : guerre, torture, persécution. Dans la ceinture de Khartoum, un million et demi de personnes, en majorité des chrétiens ou des animistes, vivent dans des conditions effroyables de misère et de pauvreté depuis des années. Elles ont fui la famine et la guerre du Sud pour trouver un refuge autour de la capitale.

Le gouvernement soudanais a décidé, il y a un an et demi, de les déplacer par camions entiers en plein désert et de raser leurs habitations, si l'on peut appeler habitations ces misérables abris de carton ou de jute.

Le camion arrive ; on donne quelques minutes aux gens pour y monter avec le peu de casseroles et de hardes qu'ils ont pu rassembler à la hâte. Puis le bulldozer passe pour raser leurs « maisons ». Ceux qui opposent une résistance sont éliminés. Ces populations sont ensuite transportées en plein désert et jetées sur le sable à 20, 30 ou 40 kilomètres de la capitale, sans eau, sans abri, sans nourriture, en attendant de mourir tranquillement loin du regard indiscret des caméras.

Les secours envoyés par des organisations internationales sont canalisés et monopolisés par l'Organisme pour la propagation de la foi musulmane, qui s'est arrogé le monopole de la distribution. Les musulmans, ou ceux qui acceptent d'embrasser cette foi, ont le droit de vivre et de recevoir leur ration alimentaire ; les autres n'ont plus qu'à crever. Sept cent mille personnes sont actuellement jetées dans le désert autour de Khartoum.

Dans le sud du pays, l'islam est en butte à l'opposition farouche des populations chrétiennes ou animistes ayant eu à subir pendant des siècles, de la part des Arabes, la déportation et l'esclavage. Ne parvenant pas à en venir à bout par la guerre ou par la conversion, le gouvernement a décidé, semble-t-il, de procéder à leur extermination.

Un génocide est en train de se perpétrer actuellement à Juba, capitale du Sud, où trois cent mille personnes sont menacées de mort par famine et maladie, coincées dans une poche, entre les deux armées rivales, celle du gouvernement et celle de la rébellion. Un certain nombre d'organisations catholiques ou protestantes sont très agissantes là-bas, mais ne parviennent pas à pénétrer dans cette enclave contrôlée par les factions rivales.

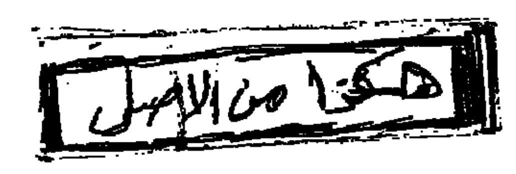
La police du gouvernement capture systématiquement les jeunes et les soupçonne arbitrairement d'être des agents de John Garang, chef de file des opposants. Une fois capturés, ces jeunes sont internés dans un de ces lieux de détention, de torture et d'extermination communément appelés *« white houses »* ou *« ghost houses »* (maisons blanches ou maisons fantômes).

Quelques jours plus tard, le cadavre de ces jeunes est retrouvé, flottant sur le Nil, le visage défiguré. Certains d'entre eux sont des écoliers de treize ou quatorze ans. Depuis quelque temps, pour éviter qu'aucune trace ne subsiste de ces atrocités, le ventre des victimes est vidé de ses entrailles, qui sont remplacées par des pierres. Une fois recousu avec du fil de fer, le cadavre est jeté au fond du Nil.

Un troisième type de génocide se commet actuellement dans les monts Nuba, où vivent près d'un million de personnes à moitié islamisées. Faute d'avoir pu les assimiler parfaitement, le gouvernement a décidé d'occuper de force leurs villages et de les réduire en esclavage : les hommes sont obligés de travailler dans les exploitations des gens du Nord, les femmes et les enfants vendus dans les pays arabes voisins (Libye, Golfe).

En dénonçant l'horrible purification ethnique de Bosnie-Herzégovine, on ferait bien de ne pas oublier les autres génocides qui se perpètrent dans le plus grand silence au Soudan, où les médias sont interdits d'accès.

***Henri Boulad**, jésuite, est vice-président de Caritas Internationalis.*



ance

par René Lenoir

René Lenoir

génocide au Soudan

Henri Boulad

Le Monde

Manœuvres russo-serbes

QUEL jeu joue la Russie avec les Occidentaux ? La mansuétude dont bénéficie Moscou pour régler de la manière la plus brutale la crise en Tchétchénie semble pour l'instant n'être payée en retour ni par une attitude moins intransigeante envers l'Otan, ni non plus par une plus loyale coopération à propos de l'ex-Yougoslavie. Les déclarations faites à Belgrade dimanche par le ministre des affaires étrangères russe, Andreï Kozyrev, ressemblent, en effet, à un reniement des positions arrêtées la semaine dernière à Paris, en commun avec les Européens et les Américains.

Les pays représentés au sein du groupe de contact, Russie comprise, avaient approuvé, la semaine dernière, l'idée française de proposer au président serbe, Slobodan Milosevic, une levée des sanctions économiques imposées à son pays depuis 1992, dès lors qu'il accepterait de reconnaître les frontières internationales de la Croatie et de la Bosnie, c'est-à-dire de renoncer, en théorie du moins, à la constitution de la Grande Serbie. En visite à Belgrade dimanche, Andreï Kozyrev, récusant cette approche, déplorait, en substance, que les Occidentaux ne commencent pas par lever l'embargo imposé à la Serbie, avant d'exiger d'elle quoi que ce soit.

Le double langage est, certes, une spécialité du chef de la diplomatie russe. M. Kozyrev en use, toutefois, aujourd'hui à un moment particulièrement délicat : la suspension conditionnelle des sanctions économiques est le dernier levier dont la diplomatie occidentale estime disposer pour tenter d'écarter le risque d'une reprise de la guerre en Croatie et en Bosnie. C'est une position difficile à défendre pour l'administration américaine, exposée aux critiques du Congrès et à celles d'éditorialistes qui lui reprochent déjà de trop céder au président de Serbie, principal responsable du déclenchement des hostilités. Or le ministre russe paraît n'avoir eu pour but, lors de son séjour à Belgrade, que d'inciter M. Milosevic à faire monter les enchères, à obtenir davantage des Occidentaux en contrepartie du rôle de faiseur de paix qu'ils attendent désormais de lui.

L'initiative du groupe de contact est-elle pour autant enterrée ? M. Kozyrev s'est montré d'une certaine manière plus royaliste que le roi Milosevic, qui s'est jusqu'à présent gardé de donner son avis sur la proposition occidentale. L'intervention du ministre russe rend toutefois encore plus escarpé le chemin que veulent emprunter Paris et Washington. A ceux qui, pour des raisons morales, contestent leur démarche, Alain Juppé répondait il y a quelques jours : *« Qui propose quoi d'autre ? »* De fait, entre la démagogie pro-serbe de Moscou et la façon dont certains républicains américains estiment pouvoir s'acheter une vertu en fournissant des armes aux Bosniaques, la voie de la paix est plus qu'étroite.

Péril en la demeure

EDOUARD BALLADUR veut-il à ce point faire plaisir à Jacques Chirac ? Sinon, pourquoi s'efforce-t-il de faire croire *que les deux dernières* difficultés qu'il vient de rencontrer sont dues à des erreurs de « technocrate » et non pas à des fautes politiques ?

Si des milliers d'étudiants sont descendus dans la rue, ce serait parce que le directeur général des enseignements supérieurs aurait pris une décision contraire au choix du gouvernement, alors que, pourtant, le ministre compétent avait créé un groupe de travail, puis avalisé les résultats de celui-ci, dont la circulaire contestée n'est que la conséquence. Si les écoutes administratives des lignes téléphoniques privée et professionnelle de Jean-Pierre Maréchal ont été effectuées selon une procédure douteuse, les collaborateurs de Matignon n'y seraient pour rien, car ils auraient simplement fait confiance aux arguments avancés par le directeur central de la police judiciaire.

Le premier ministre assure qu'il est responsable des échecs comme des réussites de ses ministres. Pourquoi, alors, ne pas assumer politiquement les actes des hauts fonctionnaires, surtout lorsque, comme dans les deux cas ci-dessus, ils ont été nommés depuis son arrivée à l'hôtel Matignon ? Il s'agit là, il est vrai, d'une tradition de la Vᵉ République, tristement illustrée par le limogeage des directeurs de cabinet du ministre des affaires étrangères et de celui de l'intérieur, en septembre 1992, lors de la venue « clandestine » de George Habache à Paris, sans que les membres du gouvernement n'en tirent les conséquences pour eux-mêmes. Mais, aujourd'hui, la nécessité de rendre à la « politique » sa vraie place devrait conduire à ce que les élus cessent de se défausser sur la « technocratie ». Faute de quoi les accusations de Jacques Chirac sur la place anormale prise par l'énarchie dans la gestion de l'Etat républicain s'en trouveraient justifiées.

Si le gouvernement actuel n'a pas pu mettre fin à cette funeste tradition, c'est parce que son chef est obsédé par son engagement personnel dans la compétition présidentielle. Il n'a accepté la démission de trois de ses ministres (Alain Carignon, Gérard Longuet, Michel Roussin) que contraint et forcé, alors que chacun d'entre eux devait jouer un rôle important dans sa campagne électorale. Aujourd'hui, il ne peut se priver de François Fillon, un proche de Philippe Séguin passé au balladurisme ni, surtout, de Charles Pasqua.

Le ministre de l'intérieur devait être le pilier de l'offensive balladurienne, en la gardant sur son flanc droit. Il devient, maintenant, un allié compromettant. Edouard Balladur voulait montrer qu'il pouvait rassembler de l'aile droite du RPR aux centristes qui, il y a sept ans, se battaient, derrière Raymond Barre, contre « l'Etat RPR » et pour l'indépendance de la justice. Mais gérer un si vaste rassemblement ne signifie pas tenir la balance égale entre le ministre de l'intérieur et celui de la justice, quand il est si clair que la « rechute » du premier peut mettre en péril tout l'édifice.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet,
directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

La condition humaine
par André François

André François

Chômage : le réveil des économistes

Suite de la première page

Le débat utile est ailleurs. Sur le coût du travail, sur la déréglementation du marché du travail et, à nouveau, sur le temps de travail. Le coût du travail d'abord. Selon une analyse défendue au départ par les économistes orthodoxes mais rejoints désormais par les autres, ceux qui ont un emploi – *« insiders »* – savent se défendre tandis que les chômeurs sont privés de toute puissance de négociation.

Les salaires directs – et surtout indirects (les cotisations sociales) – absorbent tous les fruits de la croissance et rejettent chaque année des *« outsiders »* dans le chômage de masse. Les moins productifs, les non-qualifiés, les jeunes et les femmes, sont les premiers touchés. Le rapport du Plan sur la France de l'an 2000 (*Le Monde* du 5 novembre 1994) affirme qu'en arbitrant le partage entre le revenu et l'emploi systématiquement aux dépens du second, *« la France fait le choix collectif du chômage »*.

Faire une place aux chômeurs impose d'abord, selon ces thèses, de durablement maintenir l'évolution des salaires sous le niveau des gains de productivité. Cela signifie, ensuite et surtout, qu'il faut alléger les charges sociales sur les bas salaires puisque c'est dans cette catégorie qu'il y a urgence (et que, par ailleurs, les salaires directs moyens ne sont pas excessifs en France).

Le gouvernement a prévu, dans le cadre de la loi Giraud, une baisse de 35 milliards de francs sur cinq ans... *« soit seulement 1 % du total du coût du travail »*, calcule Patrick Artus, de la Caisse des dépôts. Bien trop peu pour convaincre les employeurs : le gain annuel espéré en emplois serait de 20 000. Pour réduire le chômage de 200 000 par an, comme l'annonce M. Balladur, et compte tenu de l'arrivée de 150 000 jeunes par an sur le marché du travail, il faudrait créer 350 000 emplois nouveaux chaque année. Pour Patrick Artus, il faudrait, pour ce faire, alléger complètement les bas salaires. Coût de cette mesure : 140 milliards de francs par an. Une somme qui nécessiterait, pour être financée, de relever de 3,5 points le taux de CSG, taux qui devra déjà être majoré après l'élection présidentielle pour combler le déficit budgétaire. Le risque économique serait de freiner la consommation – et donc la reprise. Le risque politique se devine : un tel traitement de choc du chômage conduit à lourdement taxer le contribuable et, inévitablement, à abaisser le niveau de protection sociale.

POLITIQUE ACTIVE

Deuxième solution : libéraliser le fonctionnement du marché du travail. Les économistes se partagent sur certaines questions comme celles de la nécessité de supprimer, ou non, le SMIC. Mais ils s'entendent sur ce qui paraît l'essentiel : augmenter la part flexible des rémunérations, rendre les indemnisations de chômage incitatives à la recherche d'un emploi et développer l'emploi dans les services. De multiples mesures ont déjà été prises dans ce domaine, mais tout laisse croire que les entrepreneurs ne les connaissent pas ou n'y croient pas. Par ailleurs, les politiques sociales « actives » (les incitations de reclassement et les obligations à accepter les emplois disponibles) sont très insuffisantes. D'où, là encore, les propositions pour simplifier à l'extrême les dispositifs, même s'il faut déplaire aux organismes spécialisés et aux chômeurs. Michèle Debonneuil, économiste de la banque Indosuez, souligne avec ses confrères que les nouveaux gisements d'emplois sont uniquement dans les services, l'industrie devant continûment supprimer des postes. Elle propose de basculer entièrement les 165 milliards de francs de dépenses d'assurance chômage pour subventionner de nouveaux emplois de services à destination des non-qualifiés.

Dernière piste : la durée du travail. Dans un livre qui constitue une somme remarquable sur le sujet (*Le Choc du progrès technique*, éditions Economica), Jean-Hervé Lorenzi, professeur à Paris-Dauphine, et Jean Bourlès, maître de conférence à Paris-Nord, montrent que le progrès technique a toujours détruit des emplois dans un premier temps, avant que l'organisation du travail et la structure de la consommation ne s'adaptent. Cette adaptation tarde et, pour la promouvoir, les auteurs proposent de négocier une franche baisse de la durée du travail en ajustant la compensation salariale à la baisse. Il serait alors possible d'associer la création de nouveaux services avec le temps libre nécessaire à leur consommation. Cette approche sort la durée du travail du malthusien *« partage du travail »* en en faisant un élément de redynamisation économique.

Affaire de sensiblité politique, les économistes mélangent ces trois solutions avec des dosages différents. A gauche, on insiste naturellement sur la durée du travail et à droite sur son coût. Mais ils s'entendent pour dire qu'il y a en pas vraiment d'autres et que le détail des mesures compte sans doute moins que la force de la médication. L'homéopathie a été un échec. Ils demandent aux hommes politiques de passer à la chirurgie, avec toutes ses conséquences.

Éric Le Boucher

RECTIFICATIFS

POUVOIR D'ACHAT

Contrairement à ce que nous indiquions dans le sous-titre de l'article consacré aux salaires et à l'emploi (*Le Monde* du 15 février), le taux d'augmentation du pouvoir d'achat des salariés du secteur marchand non agricole en 1994 (+ 0,6 %) n'a pas été *« le plus bas depuis dix ans »*, mais depuis six ans. Selon le ministère du travail, il faut, en effet, remonter à 1988 pour trouver une augmentation inférieure (+ 0,1 %). En revanche, les années d'après ont été meilleures que l'an dernier : + 1 % en 1989, + 1,6 % en 1990, + 0,9 % en 1991, + 1,4 % en 1992 et + 0,7 % en 1993.

BERNARD TRICOT

Les Mémoires de Bernard Tricot, ancien secrétaire général de l'Elysée sous de Gaulle, dont André Fontaine a parlé dans son article « La présidence et le peuple » (*Le Monde* du 17 février), ont paru en 1994 aux éditions Quai Voltaire.

AU FIL DES PAGES/ÉCONOMIE

L'envers sanglant du peso

CINQUANTE milliards de dollars suffiront-ils à ramener la confiance dans le peso mexicain ? Dûment mobilisée, l'armée du président Zedillo remettra-t-elle le Chiapas dans la loi et l'ordre ? Sans doute les deux questions sont-elles liées, sinon pour les banquiers, gens bonhommes et d'ordinaire peu assoiffés de sang, du moins pour les chiens de garde de l'étatisme mondial, du château jusqu' aux communs et dépendances. Quelques livres récemment parus devraient éclairer la lanterne de gouvernants qui tuent du pauvre monde au hasard pour conserver leur monopole de la force armée.

Il y a un an, le soulèvement indien surprenait non seulement par la soudaineté de l'action armée, mais aussi par le langage employé. *« Nous voici, les morts de toujours, mourant une fois encore, mais cette fois-ci, pour vivre »*, pouvait-on lire dans l'un des premiers communiqués de l'Armée zapatiste de libération nationale. Ayant sillonné le Chiapas depuis plus de vingt ans pour des recherches ethnologiques et linguistiques, Aurore Monod restitue dans « Feu Maya » la parole indienne dans sa *« vivante sève »*, qu'elle traduit directement du tzeltal – un luxe ! – sans passer par la langue du colonisateur. Accablants, ces témoignages sur les exactions de l'armée mexicaine dans la répression et la reconquête sont désormais incontournables. A Ocosingo, notamment, des malades et leurs parents ont été massacrés dans un hôpital, toute évaluation du nombre de victimes étant rendue impossible par élimination des cadavres. *« Brûlures, électricité, coups de crosse et de pied... menaces – être jeté du haut de l'hélicoptère, être châtré, être noyé, etc. – sont des litanies de la torture »*, constate-t-elle. Avant d'avertir du *« véritable et immense danger »* qui menacerait les populations indiennes, si n'étaient pas placées sous *« un contrôle extrême »* les représailles des grands propriétaires dont les latifundias ont été « occupés » par des paysans sans terre. Or les forces de la vengeance sont aujourd'hui déchaînées...

Le déclencheur du mouvement néozapatiste semble avoir été la remise en cause de la réforme agraire de 1917

Le déclencheur du mouvement néozapatiste semble avoir été, non l'entrée en vigueur du traité de libre-échange nord-américain (ALENA), mais l'abrogation, en 1992, de l'article 27 de la Constitution. D'un trait de plume était rayé l'acquis essentiel de la révolte agraire de 1917 menée par Emiliano Zapata. Etait alors consacré le droit des paysans à posséder la terre sous forme de terrains communaux inaliénables, en même temps que devaient être démantelés les latifundias. D'où le titre du livre de Marie-José Nadal *(A l'ombre de Zapata)*, où sont décrites, entre autres, les conséquences agricoles de la révolution mexicaine. L'année des réformes agraires n'a pas échappé, hélas !, à la règle : elle a développé dans le long terme ses effets pervers et abouti à un *« bilan économique négatif »*, complété par le contrôle politique de la paysannerie et – bien évidemment – à une corruption généralisée.

Soixante-dix ans après sa révolution, le Mexique aura-t-il connu lui aussi une perestroïka, avec quelques soubresauts inévitables ? En tout cas, la violence est ici « programmée » dans la monnaie. Sur l'envers des billets de 20 000 pesos, est reproduite une peinture maya de Bonampak (Chiapas) représentant un rituel de sacrifice de prisonniers. Comme si le colon banquier voulait légitimer ses crimes par le rappel des cruautés indigènes...

Philippe Simonnot

★ « Feu Maya, le soulèvement au Chiapas », Aurore Monod, avec la collaboration de Martine Dauzier et Mario Humberto Ruz, *Ethnies*, vol. 9, nᵒˢ 16-17, 1994, 320 p., 120 F.
★ *A l'ombre de Zapata, vivre et mourir dans le Chiapas*, Marie-José Nadal, Editions du Félin, 1995, 267 p., 138 F.
★ Signalons également l'ouvrage *Ya Batista ! les insurgés zapatistes racontent un an de révolte au Chiapas*, qui rassemble les communiqués de l'Armée zapatiste signés du « sous-commandant Marcos », du début de l'insurrection à la fin 1994. Ces textes traduits par Anatole Muchnik, sont présentés et annotés par Maurice Lemoine, Ed. Dagorno, 470 p., 150 F.
★ Lire, enfin, le livre remarquable d' Yvon Le Bot, *Violence de la modernité en Amérique latine, indianité, société et pouvoir*, Ed. Karthala, 1994, 160 F.

CONTRAT DE PLAN Les pertes de la SNCF en 1994 ont atteint 8,2 milliards de francs. L'alourdissement de la fiscalité et des frais financiers devrait aggraver ce déficit, en 1995, à 3,9 milliards. ● JEAN BERGOUGNOUX, le président de la SNCF, prépare avec le gouvernement un contrat de plan qui devra être signé après l'élection présidentielle. Compte tenu de la dette énorme de l'entreprise (155 milliards de francs fin 1994) et de ses frais financiers annuels insupportables (12,7 milliards), il demande à l'Etat de définir une politique cohérente. ● LE TGV MÉDITERRANÉE et le TGV Lyon-Turin constituent des projets stratégiques pour l'entreprise. Mais le premier a besoin d'une garantie de l'Etat, le deuxième d'un mode de financement novateur. Une décision est attendue pour le TGV Méditerranée, pour lequel le ministère des finances tarde à donner son feu vert.

La SNCF veut faire appel au secteur privé pour financer ses TGV

Une dette de 155 milliards de francs, entraînant 12,7 milliards de frais financiers annuels, paralyse l'entreprise dans le développement de ses infrastructures

LE CONSEIL d'administration de la SNCF, qui examinera mercredi 22 février les comptes de la société, pourrait également se pencher sur le dossier du TGV-Méditerranée si l'Etat, d'ici là, apporte une garantie formelle de financement, comme il l'a fait pour le TGV-Est. Initialement, la rentabilité prévisionnelle de ce TGV, qui reliera Valence à Marseille, d'une part, et à Montpellier, d'autre part, était estimée à 9,5 %. Mais, très contesté dans les vallées de la Drôme et de la Durance, le projet a fait l'objet d'aménagements multiples qui ont alourdi la facture (25 milliards de francs en septembre 1993). Enfin, la concurrence va s'accroître avec la déréglementation. Finalement, cette rentabilité s'est fortement dégradée. Au total, l'addition des surcoûts et du manque à gagner se montera à plus de 4 milliards de francs. Dans ce contexte, le ministère des transports pourrait annoncer une garantie de la rentabilité de l'ouvrage à 8 %, ce qui permettrait à la SNCF de lancer les travaux. Il restait toutefois, lundi matin 20 février, à lever les dernières réticences de Bercy.

Le financement des nouvelles infrastructures de transport est un vrai boulet financier pour une SNCF dont l'endettement a dépassé les 155 milliards de francs à la fin de 1994. Au total, les frais financiers de l'entreprise s'élèvent à près de 13 milliards par an. Les projections financières sont accablantes. *« Si on prolongeait les tendances actuelles, l'endettement de l'entreprise pourrait atteindre 300 milliards de francs en 2005, avec un déficit annuel de 17 milliards »*, avertit Jean Bergougnoux, le président de la SNCF. L'entreprise ne peut seule endiguer ce raz-de-marée et le sauvetage nécessite un soutien important de l'Etat. Des négociations sur cette question sont en cours dans le cadre du futur contrat de plan, initialement prévu pour la période 1995-1999, mais dont la signature est reportée au-delà de l' élection présidentielle. *« Le problème du contrat de plan va être, d'une part, d'assurer des équilibres financiers acceptables et une limitation de la croissance de l'endettement, et, d'autre part, de prendre des dispositions permettant au pays de disposer du service ferroviaire dont il a besoin »*, énonce M. Bergougnoux. Le gouvernement reconnaît qu'il devra soulager l'entreprise d'une partie de sa dette. Déjà, lors du contrat de plan 1990-1994, 38 milliards de dettes avaient été effacés des comptes de la SNCF et transférés à un service annexe d'amortissement remboursés par des contributions d'Etat. Ainsi, l'endettement de l'entreprise était tombé à 84,5 milliards de francs. Le compte annexe pourrait donc être de nouveau réalimenté, mais on voit bien les limites de l'exercice.

Jean Bergougnoux aurait souhaité que le financement des futurs projets d'infrastructures soit porté par des entités extérieures, par exemple des sociétés d'économie mixte, cette solution le dégageant du poids des emprunts. La solution n'a pas été retenue pour le financement du TGV-Est, le ministère des finances n'étant guère favorable à ce genre de portage difficile à contrôler. Toutefois, la réflexion ne pourra être absente du futur contrat de plan, notamment pour le financement de projets comme le TGV entre Lyon et Turin. *« Ce TGV est un des projets les plus stratégiques que nous ayons*, estime le président de la SNCF. *Il faudra faire preuve d'un maximum d'ingéniosité pour arriver à le financer, on peut imaginer, par exemple, une structure de type groupement européen d'intérêt économique entre les sociétés ferroviaires italienne et française. Quant au tunnel sous les Alpes qui serait nécessaire, on peut imaginer un financement privé. »*

Enlisée dans ses pertes, l'entreprise publique aimerait également remettre à plat le financement des lignes déficitaires. Sur le réseau national classique, les déficits sont de l'ordre du milliard de francs. Peut-on vouloir à la fois des TGV ultra-performants et un réseau classique correct ? Jusqu'à maintenant, l'Etat comme la SNCF ont choisi de développer le réseau à grande vitesse, au détriment des trains classiques. *« Pour parvenir aux équilibres nécessaires, les efforts doivent être partagés. J'engagerai l'entreprise sur des progrès forts pour ce qui est de ses responsabilités. En contrepartie, j'attends une clarification des orientations de l'Etat »*, précise Jean Bergougnoux. Dans ce domaine, le président de la société nationale s'inscrit dans le droit fil de son prédécesseur Jacques Fournier. *« Certaines grandes lignes ont une vocation évidente d'aménagement du territoire à laquelle on ne peut envisager de renoncer. J'attends de l'Etat qu'il les identifie clairement à travers un véritable contrat de service public. »*

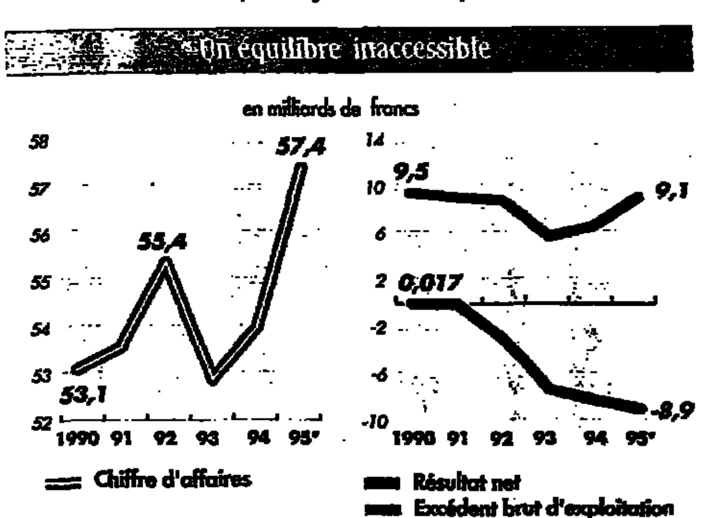
TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Le transport régional de voyageurs devrait lui aussi faire l'objet d'arbitrage dans le cadre du contrat de plan. *« Le service régional de voyageurs constitue un élément important de l'équilibre des régions en termes économiques et de service public. Il importe que chacun prenne ses responsabilités pour en définir la consistance. »* Très réticente initialement à transférer aux régions l'exploitation de leur réseau ferrovaire, la SNCF pousse aujourd'hui au transfert d'une activité qui lui fait perdre, là encore, environ un milliard de francs par an. L'opération, qui devrait démarrer prochainement sous forme expérimentale, suscite toutefois des réticences de la part des exécutifs régionaux qui réclament des garanties financières.

La SNCF, compte tenu de ses exigences financières, devra apporter des contreparties. Entre 1984 et 1993, alors que l'entreprise investissait près de 150 milliards de francs sur son réseau principal, le trafic voyageurs a reculé de 7 % et celui des marchandises de 20 %. En octobre 1994, l'entreprise a annoncé un objectif de reconquête des parts de marché extrêmement ambitieux, sinon hasardeux. Il s'agit ni plus ni moins que d'accroître de 25 % son chiffre d'affaires en trois ans.

Pour atteindre cet objectif, l'entreprise compte en grande partie sur ses nouvelles lignes à grande vitesse, l'amélioration du service commercial et des efforts de productivité. En échange, M. Bergougnoux fait part de son opposition à une scission de l'entreprise entre l'exploitation et les infrastructures. Il plaide également pour un contrat de plan souple qui lui laisse un certain degré de liberté, tant en matière d'investissement que d'effectifs : *« Tous les contrats de plan rigides ont été démentis par les faits. »* Notamment l'évolution des effectifs, sujet extrêmement sensible au sein du monde cheminot, ne serait plus inscrite dans le marbre mais pourrait être ajustée en fonction des résultats : *« Il est dans mon esprit hors de question de fixer comme objectif au contrat de plan telle ou telle évolution des effectifs. Toutefois, je ne veux pas nourrir des espoirs insensés car la maîtrise des coûts conduira inéluctablement à la poursuite de la baisse des effectifs. »*

Martine Laronche



Pour le président de la SNCF, le budget 1995 est "exemplaire sur le comportement de l'entreprise et calamiteux quant aux résultats"

Une perte nette de 8,2 milliards de francs en 1994

Après un exercice 1994 qui se solde par une perte nette de 8,2 milliards de francs (au lieu de 9 milliards, selon des prévisions établies en mai dernier), Jean Bergougnoux, président de la SNCF, aurait aimé qu'un sensible redressement en 1995 illustre la maîtrise des coûts et la relance commerciale engagées. Le bon démarrage de l'Eurostar entre Paris et Londres, le prolongement de la ligne à grande vitesse jusqu'à Valence sur le TGV Sud-Est, la croissance du transport combiné dans le fret (20 % de progression l'an dernier) doivent contribuer à atteindre l'objectif de progression de 25 % du chiffre d'affaires en trois ans.

Mais une augmentation de la taxe professionnelle de 500 millions de francs absorbera une partie des efforts et l'alourdissement des frais financiers (de 12,7 milliards de francs en 1994 à 13,8 milliards en 1995) l'autre partie. Le conseil d'administration, qui doit se tenir mercredi 22 février se verra confirmer des prévisions de pertes pour 1995 qui approchent les 9 milliards *(Le Monde* du 14 décembre 1994).

COMMENTAIRE

DÉRAPAGES MÉCANIQUES

Tout à son délire de grande vitesse ferroviaire dans nul autre pays aussi frénétique, l'Etat français laisse une SNCF consentante crouler sous les dettes. Considérant que les infrastructures de transport font partie du patrimoine national, certains Etats assument la charge financière de leur construction. En France, pour ne pas alourdir le budget national, il fut décidé à la création de la SNCF que la société en assumerait le coût, quitte à aller s'endetter sur le marché financier international. Rien n'a changé, si ce n'est le coût des infrastructures.

Chaque année, TGV oblige, l'entreprise leur consacre une enveloppe qui a quasiment doublé de volume en moins de dix ans. La Deutsche Bundesbahn (DB), sa voisine allemande, fut logée à la même enseigne, contrainte d'emprunter pour développer son réseau. Mais en 1993, l'Etat allemand l'a libérée de la dette ainsi contractée en en apurant la totalité d'un seul trait de plume.

La SNCF ne connait pas le même bonheur. En 1989, l'Etat consentit seulement à en transférer une partie sur un compte annexe. Histoire de ne rien décider. La dette a continué de gonfler. Elle représente aujourd'hui trois années de chiffre d'affaires, quatre à la fin du siècle. Les frais financiers atteignent des proportions aberrantes. Aujourd'hui, sur 100 francs payés par un client, 25 francs repartent dans les caisses des créanciers de l'entreprise. Pis : si rien n'est fait, la moitié des subventions versées à l'entreprise par l'Etat serviront à régler des frais financiers qui seront devenus aussi lourds que les investissements. Les ratios économiques n'auront bientôt plus de sens économique, mais le contribuable continuera de combler les trous.

Le précédent contrat de plan ne visait qu'un objectif : l'équilibre financier. Personne ne s'étonnera que la SNCF soit passée totalement à côté du but. Le prochain affirmera le même impératif d'équilibre. Surréaliste... à moins que l'Etat ne soulage la SNCF du service de sa dette, innove dans le financement des infrastructures (en invitant des partenaires privés dans des sociétés mixtes) et en étale le développement. Des décisions politiques indispensables pour que de nouveaux dérapages, mécaniquement inévitables, ne puissent se reproduire.

Gilles Bridier

Les voyages d'affaires devraient connaître une forte reprise d'ici 5 ans

La guerre des prix contient, pour l'instant, les dépenses de ce poste, mais la hausse existe en germe

SI, AU COURS des années 1992-1993, les dépenses relatives aux voyages d'affaires se sont ralenties, la tendance est de nouveau à la hausse. Pas dans l'immédiat, toutefois, compte tenu de la guerre des prix que se livrent les compagnies. Ainsi American Express, qui s'est spécialisée dans l'organisation et la gestion des voyages d'affaires, estime que les tarifs devraient encore diminuer de 2 à 4 % cette année. Cette nouvelle baisse devrait contribuer à contenir le coût global des frais de déplacements professionnels, les billets d'avion représentant en moyenne 43 % de ces frais. Les dépenses hôtelières devraient progresser de 3 à 5 % (ils représentent aujourd'hui 21 %), les locations de voitures de 5 à 6 % (8 % actuellement) et le poste repas/loisirs de 1 à 2 % (25 % aujourd'hui). Actuellement, aux Etats-Unis, le budget moyen « voyage d'affaires » des entreprises est de 2,6 millions de dollars (13,8 millions de francs), soit, en moyenne, une dépense annuelle de 2 500 dollars (13 250 francs) par personne. A titre de comparaison, en France, la dépense moyenne annuelle par employé n'est que de 1 443 dollars (7 650 francs).

Mais si les frais de déplacements professionnels doivent rester globalement en 1995 au même niveau qu'en 1994, l'onde de choc pourrait arriver d'ici à l'an 2000. Selon George Scarfo, directeur du service conseil aux entreprises d'American Express, *« la plupart des grands groupes ne sont plus de simples multinationales, mais ont des stratégies globales à l'échelon mondial »*. En conséquence, American Express table à terme sur une croissance à deux chiffres des déplacements professionnels, mais aussi sur un contrôle de plus en plus étroit de la gestion de ce poste.

On conçoit donc que la gestion des frais professionnels devienne l'une des premières préoccupations des sociétés. En France, depuis plusieurs années, les gestionnaires des entreprises essaient de mieux contrôler leurs dépenses. Les deux tiers des sociétés se sont dotées de directives concernant les déplacements professionnels. Des prestataires de services y ont vu une opportunité pour accroître leur offre. Ainsi, American Express s'est hissée en tête de ces prestataires spécialisés. Sur les 400 milliards de dollars que représente le marché des déplacements professionnels dans le monde, la firme réalise un chiffre d'affaires de 12 milliards de dollars, grâce à un réseau de 2 350 agences depuis le récent rachat des activités voyage d'affaires de Thomas Cook en Europe et aux Etats-Unis. Preuve que ce secteur ne laisse aucun acteur indifférent, ce rachat avait suivi le rapprochement de Carlson et Wagonlit qui avait donné naissance à un ensemble qui représentait 10 milliards de dollars de chiffre d'affaires réparti dans 4 000 agences. Les perspectives de progression dans ce secteur devraient favoriser une nouvelle recomposition du paysage.

François Bostnavaron

Un marché de 400 milliards de dollars

En 1994, l'industrie du voyage et du tourisme a généré un chiffre d'affaires de 3 400 milliards de dollars, soit environ 18 000 milliards de francs. Si les dépenses des consommateurs individuels en représentent plus de la moitié (52 %), 12 % sont le fruit des déplacements professionnels, soit un marché d'environ 400 milliards de dollars (2 120 milliards de francs).

Les dépenses des entreprises françaises sur ce dernier poste ne sont pas négligeables puisqu'elles représentent 25,3 milliards de dollars (134 milliards de francs), derrière l'Allemagne avec 38,4 milliards de dollars, le Japon avec 67 milliards de dollars et surtout les Etats-Unis, largement en tête avec 136 milliards de dollars. Dans l'entreprise, les déplacements professionnels occupent généralement le troisième poste des dépenses, après les achats et les salaires, et, pour certaines d'entre elles, le second poste.

Roussel-Uclaf propose aux volontaires une réduction de leur temps de travail

LA DIRECTION de Roussel-Uclaf (4 850 salariés) a signé avec quatre syndicats (CFDT, CFTC, CGC et CSL) une convention sociale originale, qui permet, selon le préambule, de *« prendre en compte à la fois la situation économique et sociale de l'entreprise et la lutte contre l'exclusion en matière d'emploi »*. Celle-ci comporte quatre parties : la rémunération, les préretraites progressives, le congé de fin de carrière et le temps choisi annualisé. C'est ce dernier point qui est le plus novateur.

Tout collaborateur qui le souhaite peut réduire son temps de travail hebdomadaire moyen de trois heures. Le personnel qui travaille la journée passerait donc de 38 heures à 35 heures et le personnel travaillant en continu passerait de 36 heures à 33 heures. Selon la formule choisie, le salarié peut augmenter la durée de ses congés (qui passent à 9 semaines et 3 jours) ou réduire son temps de travail hebdomadaire (11 semaines à 38 heures et 35 semaines à 34 heures sur quatre jours, pour les horaires de jour). Sa rémunération correspondra à 96 % de sa rémunération antérieure pour un temps de travail équivalant à 92 % d'un plein-temps. Mais la direction s'engage à compenser le temps non travaillé par des embauches externes sous contrat à durée indéterminée, dans la proportion de 50 % au minimum. Ainsi, vingt-cinq volontaires permettraient de créer une embauche.

L'accord salarial ne risque pas non plus de passer inaperçu. Les augmentations générales se monteront à 2 % de la masse salariale, les augmentations individuelles à 2 % également et la prime de vacances bondit de 7 800 à 8 800 francs.

L'accord renouvelle les mesures existant déjà sur le congé de fin de carrière. Les salariés volontaires ayant vingt ans d'ancienneté dans l'entreprise ont droit à un congé d'un an payé à 90 % de la rémunération antérieure (deux ans pour un salarié ayant quarante ans d'ancienneté).

Enfin, sous réserve qu'une convention soit signée avec l'Etat, 219 salariés pourraient bénéficier d'une préretraite progressive, ce qui générerait 110 embauches.

Un accord annexe a été également signé par la CGT mais pas par la CGC. Il prévoit la création d'un budget annuel pour l'accueil de jeunes en 1995, 1996 et 1997. Cette année, le budget, fixé à 10 millions de francs, permettra d'accueillir au moins cent jeunes en formation alternée, soit environ 2 % des effectifs inscrits.

Frédéric Lemaître

Le paysage télévisuel allemand suscite la convoitise des grands groupes mondiaux

La croissance du marché publicitaire attire les investisseurs

Plusieurs télévisions privées luxembourgeoises ou américaines vont faire prochainement leur apparition dans la paysage audiovisuel allemand, attirées par un marché publicitaire en pleine croissance et favorisées par l'irruption des nouvelles technologies. Pour contrecarrer ces intruses et sauvegarder leurs parts de marché, les chaînes publiques allemandes adoptent de nouvelles stratégies, notamment en matière de programmes spécialisés.

BONN
de notre correspondant

Cinq nouvelles chaînes privées vont bientôt faire leur entrée sur les petits écrans en Allemagne : l'autorisation d'émettre leur a été accordée, mercredi 15 février, par les directeurs des quinze conseils audiovisuels régionaux (Landesmedienanstalten) chargés de l'attribution des fréquences. Ces chaînes porteront à plus de trente le nombre de programmes diffusés par câble outre-Rhin. La ruée des grands groupes de communication mondiaux outre-Rhin est le résultat d'un constat très simple : avec une infrastructure exceptionnelle (près de 15 millions de foyers câblés) et un marché publicitaire en rapide croissance, estimé à près de 20 milliards de francs par an (+3 % par an), l'Allemagne offre des perspectives de profit uniques au monde. Le développement de la technologie numérique va favoriser la multiplication de nouveaux programmes, thématiques et souvent payants.

Super RTL, réalisée par la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et la compagnie Disney, va consolider l'empire télévisuel luxembourgeois en Allemagne (où la CLT est déjà présente à travers RTL et RTL 2). Les autres nouveaux venus ont pour nom Viva 2 (exploité par Time Warner, Sony, Thom Emi et Philips), VH 1 (petit frère de MTV, exploité par l'américain Viacom). De nouvelles chaînes, dont la surface financière est toutefois moins internationale, font également leur apparition, comme FAB (une chaîne berlinoise), ou TM 3 (chaîne thématique destinée aux femmes). Six autres chaînes attendent déjà leur tour, afin de pouvoir émettre cette année, dont un programme pour enfants, Nickelodeon, réalisé par Viacom et l'éditeur allemand Ravensburger.

Bertelsmann et Canal +, engagés ensemble dans Premiere et Vox, ont obtenu l'autorisation de créer une chaîne pour enfants il y a déjà quelques mois (Premiere 2), et sont candidats à l'attribution d'une fréquence pour une nouvelle chaîne de documentaires.

Le réseau câblé est saturé. Deutsche Telekom, qui possède le monopole du câble, envisage de dégager quelques fréquences supplémentaires en hyperbande, dont tous les postes de télévision ne sont toutefois pas équipés. Seule la technologie numérique permettra de résoudre le problème de la place. Plus inquiétant : la concurrence effrénée sur le marché publicitaire réduit les perspectives de profit, et beaucoup de petits investisseurs n'auront pas les reins assez solides pour supporter des pertes pendant de longs mois. *« Il faut avoir des poches profondes pour prendre pied sur ce marché »*, écrivait il y a quelques jours le *Wall Street Journal*.

La plupart des acteurs sur ce marché sont dans le rouge, comme Premiere, ou la chaîne d'informations N-TV, exploitée par Nixdorf, Time Warner, et CNN, sans parler de Vox (Bertelsmann), qui a échappé miraculeusement à la faillite grâce au soutien politique du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et à l'arrivée de nouveaux partenaires, dont Canal +.

CONTRE-OFFENSIVE

Face à cette concurrence accrue, les chaînes publiques allemandes perdent des ressources publicitaires ainsi que des parts de marché. En termes d'audience, la première chaîne (ARD) est ainsi passée de 22 % à 14 % en deux ans, tandis que la deuxième chaîne (ZDF) est tombée de 21 % à 16 % dans le même temps. La situation financière est particulièrement douloureuse pour ZDF, qui devra emprunter 45 millions de deutschemarks pour boucler son budget cette année, ses bénéfices ayant chuté de 50 % en quelques mois. Elles sont amenées à réviser de fond en comble leur stratégie.

La première chaîne publique (ARD) prévoit de mettre en place une chaîne thématique pour enfants, en dépit du fait que ses statuts l'obligent à réaliser un « programme de base » non spécialisé.

Face à l'offensive des grands groupes mondiaux, les opérateurs allemands tentent d'organiser la défensive. Une première tentative a été faite avec Media Service, société qui devait permettre à Bertelsmann, Leo Kirh et Deutsche Telekom de mettre en commun leur puissance pour obtenir le contrôle du câble en Allemagne.

Mais l'entreprise a échoué devant les réserves exprimées par la Commission européenne, du fait de la situation de monopole dont dispose déjà Deutsche Telekom sur le câble. Leo Kirch et Bertelsmann ont donc fait appel à Debis, filiale informatique du groupe Daimler-Benz, pour réétudier le dossier et mettre sur pied une nouvelle alliance.

D'énormes pressions se font jour, en outre, pour autoriser le renforcement de la concentration dans le secteur. D'après la loi actuelle, un investisseur ne peut posséder plus de 49,9 % d'une chaîne de télévision diffusée à l'échelle nationale et plus de 24,9 % dans deux autres programmes au maximum. Cette réglementation pourrait faire place à un modèle basé sur la notion de part de marché, ce qui permettrait de renforcer la concentration tout en évitant le manque de transparence actuel, avec des participations croisées qui masquent le poids réel des grands groupes (Leo Kirch est ainsi présent dans plusieurs chaînes, via son fils Thomas Kirch). Les discussions devront aboutir vite, car la rédaction d'un nouveau traité sur les médias avec les Länder, souverains en la matière, doit être réalisée en 1996.

L. D.

Une loi restrictive

Les groupes de communication allemands se sentent lésés sur leur propre marché par une loi trop restrictive : Mark Wössner, PDG de Bertelsmann, numéro deux mondial de la communication, avait clairement demandé que la législation évolue (*Le Monde* du 26 septembre 1994). Aujourd'hui, un consensus qui transcende les frontières des partis se dégage. La forme de la nouvelle loi n'a pas encore été définie et devrait être discutée puis ratifiée Land par Land. Un scénario pourrait être choisi à partir de 1996, il permettrait à un opérateur de contrôler autant de chaînes qu'il le souhaite mais l'empêcherait de franchir, par exemple, le seuil du quart de l'audience.

Hervé Bourges critique les « combines sur la bande FM »

LE PRÉSIDENT du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Hervé Bourges, a critiqué les *« combines sur la bande FM »*, samedi 18 février dans l'émission de Canal + « L'hebdo ». Interrogé par un représentant des radios locales associatives qui affirmait que celles-ci sont *« étranglées »* par la *« loi de l'argent »* et qui protestait contre le non-versement de 5 millions de francs par l'Etat au fonds de soutien à l'expression radiophonique qui alimente ces radios (*Le Monde* du 16 février), M. Bourges a répondu : *« Nous acceptons la loi du marché, par laquelle les radios qui ne peuvent pas vivre disparaissent (...), mais il y a beaucoup de combines sur la bande FM. » « Certaines radios dites « libres » sont déjà vendues à des réseaux par en dessous »*, a-t-il poursuivi, en évoquant l'attrait que constitue la publicité locale pour les réseaux radiophoniques nationaux. Le CSA sera *« très strict, très attentif au fait que, quand les réseaux rachètent des petites radios locales »*, ces réseaux respectent les obligations de programmes et d'informations locales.

Interrogé sur les récentes affaires Fun – à propos de la mort d'un policier, à Nice – et Skyrock – concernant la comparaison du camp d'Auschwitz à une maison de campagne –, le président du CSA a indiqué qu'il *« attend de la part des dirigeants »* des radios *« une plus grande responsabilité »*. Il a réitéré son souhait que le CSA ait *« un plus grand pouvoir »*, et *« un véritable rôle à jouer dans le domaine de l'éthique »* même s'il *« n'est pas là pour censurer »*.

■ **JOURNALISTES : la Fédération française des sociétés de journalistes (FFSJ)**, récemment réunie en assemblée générale, a décidé d'agir concrètement sur les problèmes de fond qui se posent actuellement à la presse : capitaux, déontologie, secret de l'instruction, respect de la vie privée, etc. La Fédération a décidé de se doter de structures lui permettant de mieux répondre aux demandes des rédactions. Le nouveau bureau a été chargé de rencontrer les syndicats nationaux de journalistes. La FFSJ veut également engager des actions en faveur des confrères algériens. Le président d'honneur du nouveau bureau est Denis Périer Daville ; le président est Jérôme Bouvier (Radio-France), et les vice-présidents Olivier Biffaud (*Le Monde*, chargé de la presse écrite), Emmanuel Faux (Europe 1, radio), Béatrice Nivois (France 3, télévision). Patrick Berthomeau (*Sud-Ouest*), Philippe Bidalon (*L'Express*), Anne Carpentier (*La Feuille*) et François-Xavier Harispe (AFP) sont membres du bureau.

■ **ÉTATS-UNIS : le réseau de télévision américain NBC a annoncé**, vendredi 17 février, qu'il retirait sa requête déposée auprès des autorités audiovisuelles fédérales (FCC) contre son rival Fox, le quatrième *network* américain contrôlé par le magnat Rupert Murdoch. Cette décision de NBC vise à faciliter des négociations difficiles avec Fox : la demande de NBC à News Corp. – maison mère de Fox – de retransmettre ses programmes sur un de ses satellites, en Asie, s'est heurtée à une fin de non-recevoir. Ce retrait n'arrêtera pas l'enquête en cours de la FCC, qui étudie la structure du capital de Fox.

■ **VIDÉO : le géant mondial de la location de cassettes vidéo**, Blockbuster, a annoncé, jeudi 16 février, la création d'une société conjointe avec le groupe de communication allemand Burda (*Burda Moden, Bunte, Focus*, etc.), destiné à créer un réseau de magasins en Allemagne. Burda devrait ouvrir vingt magasins de vidéo à l'enseigne Blockbuster à Munich (la ville où le groupe a son siège) et à Berlin, d'ici à la fin de 1996. Blockbuster – filiale du groupe américain de communication Viacom – possède déjà des magasins en Europe (Italie, Espagne et Grande-Bretagne) ainsi qu'en Amérique du Sud et en Asie.

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

Indices attendus

● Mardi 21 février : en Allemagne, masse monétaire M3 (janvier) ; en France, production industrielle (décembre) et salaires (janvier) ; en Italie, prix à la consommation (février) ; en Suède, prix à la consommation (janvier) et production industrielle (décembre).
● Mercredi 22 février : en Allemagne, balance courante (décembre) et balance commerciale (décembre) ; en France, balance commerciale (décembre) et consommation des ménages de produits manufacturés (janvier) ; en Grande-Bretagne, produit intérieur brut (4e trimestre).
● Vendredi 24 février : en France, prix à la consommation (janvier) et comptes nationaux (4e trimestre) ; en Grande-Bretagne, balance commerciale hors Union européenne (janvier) ; aux Etats-Unis, commandes de biens durables (janvier).
● Lundi 27 février : au Japon, production industrielle (janvier) ; en France, enquête mensuelle dans l'industrie (février) ; en Grande-Bretagne, masse monétaire M0 (février).

Evénements à l'étranger

● Mardi 21 février : en Allemagne, publication du rapport mensuel de la Bundesbank (février).
● Mercredi 22 février : au Japon, conférence de presse du gouverneur de la Banque du Japon à Tokyo.
● Samedi 25 et dimanche 26 février : à Bruxelles, réunion ministérielle du G7 sur les autoroutes de l'information.
● Dimanche 26 février : début de l'application des sanctions commerciales américaines contre la Chine en cas d'échec des discussions sur le piratage industriel.

Evénements en France

● Jeudi 23 février : en France, réunion du Conseil de politique monétaire.

INDICATEURS

Japon : les échanges extérieurs affectés par le tremblement de terre

Le coût du séisme est plus lourd que prévu. L'excédent commercial japonais va se réduire davantage avec l'Europe qu'avec les Etats-Unis.

La destruction de la ville de Kobé, le 17 janvier, a affecté les échanges commerciaux japonais, qui se sont réduits de près de 3 milliards de dollars entre décembre 1994 et janvier 1995, soit une chute supérieure à 25 %. L'excédent commercial avec l'Europe est plus touché que le surplus vis-à-vis des Etats-Unis. Pour la bonne raison que le port de Kobé, le deuxième du pays, desservait surtout l'Europe et le reste de l'Asie. En revanche, le marché américain, notamment pour les véhicules et les semi-conducteurs, était alimenté par d'autres ports que Kobé ou par avion. Par ailleurs, les investisseurs pourraient être tentés de placer leurs capitaux ailleurs qu'au Japon, zone trop exposée aux risques de tremblements de terre. Ce qui aurait pour effet d'affaiblir le yen.

LES ESTIMATIONS OFFICIELLES font désormais état de destructions s'élevant à quelque 100 milliards de dollars (environ 520 milliards de francs). Le solde des échanges commerciaux japonais s'est considérablement réduit au mois de janvier 1995, à 7,83 milliards de dollars contre 10,63 milliards en décembre 1994, en données corrigées des variations saisonnières. Les exportations par voie maritime de Kobé ont été réduites à néant à dater du 17 janvier, tandis que les importations initialement destinées à ce port ont pu être déroutées vers d'autres ports, tels Nagoya, Osaka ou Yokohama. Il est plus facile de détourner un bateau que de déplacer un stock de marchandises d'une région dont les infrastructures de transport sont plongées dans le chaos.

Le surplus japonais à l'égard des Etats-Unis n'a pas diminué de manière similaire ; il augmente même légèrement, à 3,19 milliards de dollars. Les exportations japonaises vers ce pays sont, en effet, surtout composées de véhicules et de semi-conducteurs. Ces derniers sont souvent transportés par avion. Quant aux automobiles, Nissan tend à exporter *via* Yokohama pour des raisons de proximité géographique avec ses usines, et que Toyota fait de même à Nagoya.

Le port de Kobé était plus que de proportion utilisé pour le commerce avec l'Europe et le reste de l'Asie. Comme il est peu probable que Kobé puisse reprendre substantiellement ses exportations avant un certain nombre de mois, le solde commercial japonais devrait rester modéré au premier semestre 1995. Cependant, la décision d'ouvrir les facilités portuaires des trois villes citées plus haut 24 heures sur 24, et non 17 comme précédemment, devrait permettre de redistribuer, en partie au moins, le trafic portuaire. En résumé, l'excédent commercial avec les Etats-Unis resterait peu affecté dans les mois qui viennent, celui avec l'Europe serait réduit par la baisse initiale des exportations – laquelle serait suivie d'une récupération graduelle –, de même que l'excédent avec l'Asie.

Dès la seconde moitié de l'année 1995, la situation pourrait changer quelque peu. Premièrement, les exportations devraient retrouver un niveau « normal », lequel dépendra notamment de la conjoncture américaine. Mais, deuxièmement, les importations devraient augmenter alors que la reconstruction des infrastructures et des bâtiments commencera à battre son plein. A qui l'accroissement des importations risque-t-il de profiter le plus ? Sans doute au reste de l'Asie et aux producteurs de matériaux de base, plus qu'aux Européens.

On voit que cet événement pourrait ne pas contribuer à refroidir, à brève échéance, le principal point chaud des relations bilatérales américano-japonaises : le surplus du Japon dans ses échanges commerciaux avec les Etats-Unis. Faut-il en conclure que le yen restera fort contre le dollar ? C'est moins sûr. En dépit du fait que la crise des marchés émergents a pour effet de repousser les capitaux en direction des pays affichant des excédents extérieurs, comme le Japon, deux facteurs sont susceptibles d'affaiblir le yen : d'une part, la baisse à attendre de l'excédent courant du Japon est un facteur négatif ; d'autre part, les investisseurs japonais pourraient être tentés de diversifier leurs placements vers des zones moins exposées aux risques telluriques. Ce qui accroîtrait la demande de devises contre yen. Mais l'excédent extérieur du Japon perdurera, quoique légèrement réduit.

Bernard Godement

★ Bernard Godement est directeur du bureau parisien de Nomura Research Institute Ltd.

Un excédent commercial avec les Etats-Unis toujours soutenu

[illegible]

RÉGION

Afrique subsaharienne : la croissance, enfin !

EN 1995, le Fonds monétaire international anticipe pour l'Afrique subsaharienne une croissance de 5,3 %. En soi ce chiffre n'a rien d'extraordinaire comparé aux 7,3 % prévus pour l'ensemble de l'Asie. Mais cette prévision, si elle se réalise, donnera à l'Afrique sa croissance économique la plus forte depuis les années 70 et marquera surtout une rupture avec la récession des années 1990 à 1993 : sur ces quatre années, le PIB *per capita* moyen de la région avait alors diminué de quelque 8 %.

C'est en 1994 (3,1 % de croissance économique pour la zone) que s'est amorcé le retournement dont les principaux moteurs ont été les pays ayant bénéficié de la facilité d'ajustement structurel du FMI (4,5 % de croissance pour l'ensemble de ces pays) ainsi que la sortie de récession de l'Afrique du Sud. A l'inverse, certains pays de la zone franc (Côte-d'Ivoire et surtout Cameroun) ainsi que le Nigeria ont affiché des performances très inférieures à la moyenne, et négatives dans le cas du Cameroun (– 6,3 %).

Il y a plusieurs raisons à cette embellie conjoncturelle : sur le plan politique, il faut mentionner la normalisation sud-africaine, dont les effets positifs se sont faits sentir sur tout le Sud austral. Certes, les problèmes et les guerres civiles ont perduré du Soudan au Rwanda, du Cameroun au Zaïre, mais à l'échelle des troubles passés du continent africain cela pèse assez peu. Sur le plan climatique, on a assisté à un retour à la normale après la grande sécheresse australe de 1992-1993. Les marchés internationaux ont aussi favorisé l'Afrique : grâce à la flambée des prix de ses matières premières ; l'Afrique subsaharienne a bénéficié en 1994 de l'amélioration la plus forte des termes de l'échange parmi toutes les autres zones du tiers-monde.

Peu diversifiés, faiblement industrialisés en général, les pays africains ont une beaucoup plus grande dépendance à l'égard des produits de base. Faiblesse au début des années 90, cela aura été une force en 1994. Le café (+ 119 % de hausse moyenne de 1993 à 1994), le cacao (+ 26 %), le coton (+ 37 %), les huiles végétales comme l'arachide ou le palme (+ 20 à 40 %), le cuivre (+ 18 %), pratiquement toutes les matières premières qui comptent pour l'Afrique ont vu leur prix s'apprécier de manière substantielle en 1994. Seul le pétrole manque à l'appel, ce qui handicape les exportateurs de la région (Nigeria, Gabon en particulier), mais avantage la majorité des pays importateurs.

MARCHÉS ALÉATOIRES

Globalement, le FMI estime à 4 % l'amélioration des termes de l'échange de l'Afrique subsaharienne en 1994 (contre – 2 % en 1993 et – 5,2 % en 1992). Le comportement du marché du café, qui, ces dernières semaines, a reperdu une partie du terrain gagné à l'été 1994, montre bien le caractère fluctuant et aléatoire de ces marchés. Pour le coton, les huiles, le caoutchouc ou les métaux, les niveaux de prix actuels peuvent être considérés comme des plafonds et les prévisions de « Cyclope » pour 1995 sont beaucoup plus modérées, voire pessimistes : + 12 % pour le cuivre (toujours en moyennes annuelles), + 7 % pour le minerai de fer, + 5 % pour le coton, la stabilité pour le cacao et probablement des baisses de prix pour le café (– 5 %) et les huiles (– 10 %). Quant au pétrole, l'hypothèse de stabilité du prix n'est plausible que tant que l'Irak demeure à l'écart du marché.

Le dernier des éléments favorables à l'Afrique en 1994-1995 concerne les politiques publiques : même si leur application sociale apparaît difficile, on ne peut nier l'efficacité des politiques d'ajustement mises en place sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale, surtout lorsque celles-ci ont été accompagnées d'aides substantielles (en 1993, l'Afrique subsaharienne recevait 30 % de l'aide publique au développement). De plus en plus nombreux sont les pays qui ont libéralisé leurs systèmes d'échanges extérieurs et qui ont même supprimé leur contrôle des changes et laissé toute liberté au marché interbancaire (Kenya, Zimbabwe...). Aux marges de la zone, l'île Maurice essaie même de se développer comme place financière *off shore*. Quant à la dévaluation du CFA, son bilan est lui aussi positif, malgré une inflation que l'on peut estimer à 40 % en 1994 (avec des pointes à 65 % pour des pays comme le Congo). Les pays d'Afrique de l'Ouest autour de la Côte-d'Ivoire, du Sénégal et du Bénin (+ 4,2 % de croissance en 1994) s'en sortent mieux que ceux d'Afrique centrale, freinés par les récessions camerounaise et gabonaise. Des décisions brutales sont à craindre, dans les prochaines semaines, de la part des bailleurs de fonds internationaux envers les plus mauvais élèves de la zone franc ainsi que pour le Nigeria.

Début 1995, le bilan africain est donc plutôt positif, même si le continent présente encore bien des zones troubles où problèmes politiques et guerres civiles s'ajoutent aux traditionnelles carences gouvernementales. Mais, malgré ces indicateurs plutôt optimistes, il faudra encore bien des années marquées par des chiffres de croissance égaux, et même supérieurs, aux 5,3 % de 1995 pour que l'Afrique subsaharienne (557 millions d'habitants) cesse d'être une « *Terra incognita* » de l'espace économique mondial : entre 1989 et 1993, elle n'a attiré que 1 % des investissements privés mondiaux.

Philippe Chalmin

★ Philippe Chalmin est conseiller économique de la Société française d'assurance-crédit (SFAC).

SECTEUR

Papier : retournement

A PRIORI l'industrie papetière devrait être satisfaite. Après trois années de profonde dépression, le marché du papier-carton a connu une totale inversion de cycle. La consommation, qui stagnait autour de 0,2 % par an, a progressé de 7,6 % en France en 1994, retrouvant un taux de croissance comparable à celui de la fin des années 80. La production a fait mieux encore. Elle atteint 8,6 millions de tonnes, en hausse de 6,9 %. Profitant de la forte demande mondiale, les entreprises papetières françaises, devenues très compétitives, ont amélioré leurs exportations, qui ont augmenté de 15,2 %. Le taux de couverture a été porté à 79 %, soit deux points de plus par rapport à 1993.

Malgré ces bons chiffres, l'industrie papetière reste pourtant d'humeur chagrine. Tout le secteur se sent, en effet, déstabilisé par l'augmentation inattendue des coûts d'approvisionnement. En un an, les prix des matières premières, soutenus par une très forte demande mondiale, ont explosé (*Le Monde* des 19-20 février). Les cours de la pâte à papier, qui étaient à 370 dollars la tonne en septembre 1993, sont passés à 700 dollars en fin d'année 1994. Dans le même temps, les prix des vieux papiers ont enregistré une hausse de 300 %. « *Nous n'avons pas pu répercuter ces augmentations* », déplore Christian Sibille, vice-président de la Confédération de l'industrie des papiers, cartons et cellulose (Copacel). Conséquence : l'industrie papetière, qui avait déjà enregistré un déficit de 4,2 milliards de francs en 1993, a encore perdu 1,5 milliard de francs environ en 1994.

Seuls les producteurs de pâte à papier en réchappent. Et encore. Malgré la hausse des prix, ils n'ont retrouvé un équilibre financier qu'au second semestre. Sur le marché des vieux papiers, la situation a été plus difficile. Fournissant près de la moitié des apports fibreux de l'industrie papetière, la filière de récupération, désorganisée par la crise née des changements réglementaires et de l'effondrement des prix en 1993, n'a pu répondre à la demande. Pour faire face, elle a multiplié les importations d'Europe du Nord. Celles-ci sont passées à 1,2 million de tonnes, soit 20 % de plus qu'en 1993. Les industries en aval ont aussi souffert. Dans l'impossibilité d'augmenter leurs prix en proportion de la hausse de leurs coûts d'approvisionnement, elles ont rogné sur leurs marges.

Tous sont déterminés à rattraper ce retard cette année. Déjà, les fabricants de papier journal ont annoncé une hausse de 20 % de leurs tarifs au début de l'année. Le carton prévoit des augmentations à peu près identiques. Les fournitures scolaires, elles, risquent de doubler par rapport à 1994. Cette inflation pourrait se prolonger tout au long de l'année, compte tenu de l'envolée continue des prix de la pâte à papier. Une hausse de 50 dollars a, en effet, été décidée au 1er janvier, une autre de 75 dollars est prévue en mars. En mai prochain, les cours pourraient dépasser les 925 dollars la tonne, selon certains experts.

Malgré une consommation prévue pour être encore forte, aucune entreprise n'a de projet d'investissement de capacités cette année. Mais les concentrations, elles, pourraient reprendre. En août dernier, l'Irlandais Smurfit a racheté La Cellulose du pin, la filiale papetière de Saint-Gobain. Gascogne, spécialiste français du papier kraft, a annoncé le 15 février qu'il négociait la reprise des Papeteries du Limousin, qui travaillent dans le carton ondulé. D'autres rapprochements pourraient suivre. Car les entreprises papetières ont le sentiment, désormais, qu'il leur faut une taille importante pour peser sur le marché.

Martine Orange

L'explosion du papier-carton

indice 100 en 1990

120	
100	
80	
60	
40	

1990 91 92 93 94

Pâte à papier
Vieux papiers

Usages domestiques 5%
Autres 3%
46%
46 %
dont papier ondulé 29 %
dont journal 7%
Emballage conditionnement
Usages graphiques

Source : Copacel – [illegible]

Après trois années de crise, le secteur papetier connaît une reprise forte des prix comme des volumes

ENTREPRISE

La Rochette : redressement

HENRI KREITMANN a de la chance. Nommé à la tête de La Rochette début janvier en remplacement de François Blondot, le nouveau président du groupe papetier – auparavant directeur général – prend ses fonctions au moment où les marchés du papier sont en pleine reprise. La Rochette, qui avait frôlé la faillite en 1993, commence à se redresser. En 1994, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 milliards de francs, en hausse de 22,6 %. Selon les estimations d'analystes, il pourrait enregistrer un déficit hors éléments exceptionnels de 50 millions de francs environ, contre une perte de 314 millions en 1993.

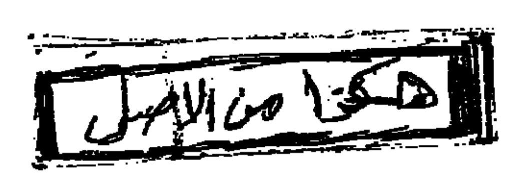
Ce redressement est entièrement lié à la reprise du marché de la pâte à papier. Soutenus par une forte demande mondiale, les prix de la pâte à papier, qui s'étaient effondrés entre 1990 et 1993, ont augmenté de plus de 80 % en un an. De plus, les effets des dévaluations scandinaves, qui avaient tant pénalisé le groupe en 1993, sont en train de s'estomper.

Profitant d'un outil industriel très compétitif, l'activité bois-pâte à papier de La Rochette (38 % du chiffre d'affaires du groupe) est redevenue équilibrée dès le second semestre. Dans le même temps, le groupe – qui avait bénéficié, en 1993, d'un plan de sauvetage associant ses actionnaires (Crédit agricole, Paribas, Banque Worms) et l'Etat français – a commencé à en ressentir les premiers effets. Ce plan, qui a donné lieu à une subvention de 100 millions de francs du gouvernement, subvention aujourd'hui remise en cause par Bruxelles, a permis un notable allégement des frais financiers de la branche.

L'activité emballage profite, elle aussi, de la conjoncture. En prise directe avec l'évolution de la consommation, le carton ondulé a enregistré une forte progression des ventes (autour de 6 %) et a retrouvé un résultat bénéficiaire dès le mois d'avril. L'amélioration de l'activité, toutefois, s'est accompagnée d'une diminution des marges de la transformation. Comme l'ensemble de l'industrie papetière, le groupe n'a pu totalement reporter sur ses clients l'augmentation des prix des matières premières.

Ces tensions devraient se dissiper au cours de 1995 et renforcer la capacité bénéficiaire du groupe. La Rochette pourrait, toutefois, être amenée à évoluer dans les mois à venir. « *Les actionnaires historiques semblent lassés par les à-coups incessants que connaît La Rochette. Ils pourraient l'obliger à se séparer de son activité pâte à papier* », note un analyste. Le groupe deviendrait alors beaucoup moins cyclique.

M. O.



La France veut lancer un nouveau marché boursier à vocation européenne

Il devrait permettre avant la fin de l'année de financer les sociétés innovantes

Un rapport rédigé à la demande de la SBF-Bourse de Paris, qui devait être rendu public lundi 20 février, propose la création d'un nouveau marché boursier, destiné à coter les sociétés innovantes et à leur apporter ainsi des financements. Fortement réglementé, ce marché a vocation à s'intégrer dans un réseau européen. Les Britanniques viennent pourtant de lancer un projet concurrent.

« IL FAUT CRÉER à Paris, dès le 1er janvier 1996, un « nouveau marché » destiné à accueillir en Bourse les jeunes sociétés innovantes en forte croissance » : c'est la recommandation d'un groupe de travail réuni par la SBF-Bourse de Paris, coprésidé par Bruno Roger, associé gérant de la banque d'affaires Lazard, et Pierre Faurre, président de la Sagem et de l'Ecole polytechnique.

Depuis quelques années, les entreprises innovantes ne parviennent pas à trouver des financements en France. Au mieux, elles traversent l'Atlantique pour lever des capitaux sur le Nasdaq, le marché boursier américain réservé aux sociétés en forte croissance, à l'image de Business Objects, spécialisée dans l'informatique, ou de l'entreprise de biotechnologie Sangstat (*Le Monde* du 21 janvier 1995). Au pire, ces sociétés ne voient pas le jour. « *Traditionnellement, les projets innovants sont financés par des sociétés spécialisées dans le capital-investissement, qui réalisent leur plus-value lorsque la société est introduite en Bourse* », explique Pierre Faurre. Faute de marché boursier adéquat, les professionnels du capital-risque ne parviennent pas à céder leurs participations : ils n'investissent donc pas, et les projets de haute technologie sont mort-nés. « *Le système financier français est sur ce point peu efficient* », conclut Pierre Faurre. « *Or la qualité et la quantité de la recherche française sont excellentes. Et, depuis dix ans, de plus en plus de chercheurs français rêvent de créer leur entreprise* », assure Pierre Faurre.

FORTE TRANSPARENCE

« *Nous proposons la création d'un nouveau marché, afin de résoudre ce problème de financement* », souligne Bruno Roger. Première constatation : la création de ce marché en France est possible. « *Avec l'Anvar, l'association nationale de la valorisation de la recherche, nous avons recensé près de 120 entreprises françaises susceptibles d'être cotées en Bourse*, explique Bruno Roger. *Nous avons pour ambition d'introduire sur le nouveau marché une trentaine d'entreprises par an.* » Ce marché ne sera pas exclusivement réservé aux sociétés de haute technologie : « *Il n'y aura pas de barrière à l'entrée*, précise Pierre Faurre. *A titre de comparaison, moins du tiers des sociétés cotées au Nasdaq, dont s'inspire notre projet, sont dans le secteur de la haute technologie.* »

Hors de question, en revanche, d'ouvrir les portes de ce marché aux sociétés familiales qui n'entrent en Bourse que pour permettre à leurs propriétaires de réaliser une plus-value financière ou d'accroître la notoriété de leur entreprise. Selon le rapport, peu des 33 sociétés introduites en 1994 sur le second marché seraient admises sur le nouveau marché. Surtout, le second marché est encore un marché d'acclimatation avant le passage au règlement mensuel. Le nouveau marché sera, lui, un marché à part entière.

Seconde question : trouvera-t-on suffisamment d'investisseurs ? Le groupe de travail s'en est d'autant plus inquiété qu'il n'existe pas en France, contrairement aux Etats-Unis, des fonds de pension susceptibles d'investir à long terme dans ces sociétés risquées. « *En l'absence d'une marge de manœuvre importante de la part des investisseurs institutionnels français, les institutionnels étrangers paraissent devoir constituer l'une des composantes majeures de l'actionnariat des entreprises concernées* », indique Bruno Roger. Le groupe de travail compte aussi sur les particuliers, à qui « *il apparaît tout à fait souhaitable d'accorder un avantage fiscal* », explique Bruno Roger.

Les investisseurs auront besoin d'analystes financiers spécialisés, comme il en existe aux Etats-Unis. Une jeune société qui met au point un médicament dont on ignore s'il pourra un jour être commercialisé ne peut être évaluée comme une entreprise aux performances régulières comme L'Air liquide. « *Il y a des progrès à faire pour former les analystes techniques spécialisés dans les valeurs de croissance. Mais les intermédiaires financiers sont prêts à cet effort* », assure Bruno Roger.

Enfin, pour éviter tout risque de dérapage, la SBF-Bourse de Paris milite pour une forte transparence et une « *réglementation* » du nouveau marché, au sens de la directive européenne du 21 décembre 1992 sur les services d'investissement. Ce qui faciliterait le placement des titres auprès des investisseurs institutionnels, notamment français, dont l'allocation des actifs est encadrée par des ratios prenant en compte la nature juridique des marchés où sont négociés les titres. Les autres avantages sont spécifiques aux marchés « réglementés » : la possibilité d'installer des terminaux de négociation aux intermédiaires de tout Etat membre de l'Union européenne, la centralisation des transactions. Enfin, le droit boursier actuel sera applicable, ainsi que les règles déontologoiques définies par le rapport Brac de la Perrière.

La protection de l'investisseur a été l'un des thèmes les plus discutés : « *Nous avons souhaité ouvrir le nouveau marché à toutes les catégories d'investisseurs dans des conditions adéquates de transparence de sécurité et de liquidité* », précisent Bruno Roger et Pierre Faurre. La qualité de l'information boursière, thème cher à la Commission des opérations de Bourse (COB), reste un élément primordial pour les investisseurs. Sans pour autant être astreint, comme aux Etats-Unis, à publier les résultats trimestriels de l'entreprise, le dirigeant devra se soumettre à quelques règles simples de transparence. Ainsi, outre une information périodique – document de référence annuel simplifié, publication des comptes annuels et semestriels au *Bulletin des annonces légales et obligatoires* (BALO) –, il sera demandé à l'entreprise une information permanente du public tant sur les développements futurs de la société, que sur les mouvements intervenant sur la nature même du capital, comme les franchissements de seuil.

Ces mesures visent surtout à protéger l'investisseur individuel, moins averti que l'investisseur institutionnel. Pour investir sur le nouveau marché, il faudra posséder « *une bonne culture boursière* ». A défaut, les particuliers pourront, pense le groupe de travail, réaliser leurs investissements par l'intermédiaire des sicav ou des fonds communs de placement, moins risqués que des investissements en direct.

CRITÈRES D'ADMISSION

Ces mesures ne seront pas les seuls « garde-fous », car les critères d'admission mêmes des entreprises seront très rigides. A l'image du Nasdaq *small caps* (valeurs à petite capitalisation), avec lequel une collaboration future n'est pas exclue sous la forme de cotation simultanée à Paris et New York, les entreprises prétendantes devront faire état d'un bilan d'un montant de 20 millions de francs, de fonds propres d'au moins 8 millions de francs, d'un capital « flottant » dans le public d'environ 5 à 10 millions de francs et d'environ 100 000 titres mis à la disposition du public. Les entreprises qui auraient moins de deux ans d'existence ne pourraient faire appel au marché que sous forme d'une augmentation de capital. Les dirigeants s'engageront à conserver 80 % de leur participation pendant les trois années qui suivront les deux ans d'existence.

L'addition de tous ces critères rendra la sélection plus dure mais ne fera que renforcer la crédibilité de l'entreprise et de ses dirigeants. La capacité de développement des nouveaux élus sera vraisemblablement proportionnée à une dimension d'ampleur internationale, pratiquement toujours européenne. C'est en ce sens que le nouveau marché ne remet pas en cause l'idée d'un Nasdaq européen : selon l'évolution des autres marchés, le marché français aurait vocation à s'intégrer ou à se fondre dans un système européen de marchés de même type.

François Bostnavaron et Arnaud Leparmentier

Le Nasdaq, le « nouveau marché » américain

Le Nasdaq, dont s'inspire le futur « nouveau marché » parisien, est le marché au monde qui cote le plus grand nombre de sociétés. Au premier janvier 1995, 4 902 sociétés étaient inscrites, dont 445 introduites au cours de la seule année 1994. Deuxième marché mondial de valeurs mobilières devant Londres et Tokyo, il compte parmi sa cote 85 des 100 sociétés américaines à plus forte croissance. Les sociétés cotées au Nasdaq représentent tous les secteurs de l'économie avec une forte représentation des compartiments à forte croissance, tels que l'informatique, les télécommunications, l'industrie pharmaceutique, la biotechnologie et les services financiers.

La capitalisation boursière du Nasdaq avoisine 770 milliards de dollars. Environ 11 millions d'investisseurs détiennent 28,8 % de cette capitalisation, 24,7 % étaient entre les mains des dirigeants et des actionnaires de référence des sociétés cotées. Le reste est détenu par les investisseurs institutionnels.

Une initiative franco-française

LE NOUVEAU MARCHÉ proposé par la SBF-Bourse de Paris ne concerne aujourd'hui que la France. Avec une trentaine de candidats à la Bourse par an, le Nouveau Marché risque d'être étriqué, surtout si on le compare au Nasdaq américain, où quatre cent dix-huit sociétés ont été introduites en 1994. Les banques auront du mal à rentabiliser la formation d'analystes financiers spécialisés et la création d'équipes familières de l'introduction en Bourse de sociétés innovantes.

Seconde déception : la Bourse de Londres a publié le 16 février un contre-projet. Elle lancera le 19 juin prochain un « Alternative Investment Market » (AIM), destiné à accueillir des jeunes entreprises de croissance. L'AIM sera moins réglementé que le Nouveau Marché français puisqu'une entreprise pourra entrer en Bourse en soixante-douze heures. Surtout, il ne semble pas voué à s'intégrer dans un projet européen.

Difficile, dans ces conditions, de créer rapidement un Nasdaq sur le Vieux Continent. Bruno Roger espère toutefois que, d'ici à la mise en place du Nouveau Marché, le 1er janvier 1996, des accords pourront être trouvés avec d'autres Bourses européennes, même s'il était indispensable de commencer à l'échelle française. « *Nous voulions d'abord être certains qu'il existait un consensus sur la place de Paris en faveur de ce nouveau marché* », précise Bruno Roger. L'EVCA, l'association européenne des sociétés de capital-investissement, qui milite depuis des années pour la création d'un marché boursier européen, reste optimiste, et voit dans l'initiative française « *une opportunité très claire de créer un marché boursier type Nasdaq au niveau européen* ». On se dirigerait vers un noyau dur au sein du Nouveau Marché européen. Sans les Anglais.

F. Bn et Ar. L.

Nouvelle concentration dans la banque en Italie

LE CLASSEMENT DES BANQUES italiennes est décidément difficile à suivre tant les rapprochements entre établissements bancaires se succèdent à un rythme soutenu, donnant à chaque fois naissance « *à la première banque italienne* ». Dernier événement en date : la prise de contrôle de la Banca Nazionale dell'Agricoltura (BNA) par l'institut bancaire italien Banco di Roma, créant ainsi le premier groupe bancaire de la péninsule avec environ 88 000 milliards de lires de dépôts (285 milliards de francs environ). Aux termes d'un accord signé le 16 février, la banque romaine acquérera la majorité du capital de Bonifiche Siele, la holding qui contrôle BNA, et lancera une OPA sur le solde.

Le processus de privatisation, engagé en juillet 1990, a bousculé le secteur bancaire qui était encore, il y a deux ans, à 80 % dans les mains de l'Etat. Dans le même temps, la concentration s'est accélérée. Entre 1990 et 1993, les rapprochements ont été en moyenne de quarante par an, contre vingt entre 1987 et 1989. Le mouvement a pris encore de l'ampleur depuis quelques mois, avec plus ou moins de bonheur pour les assaillants. Après trois mois de bataille boursière, le Credito Italiano (Credit), est parvenu, le 26 janvier, à prendre le contrôle du Credito Romagnolo (Rolo), après avoir rejeté l'offre de la Cariplo (la Caisse d'épargne des provinces lombardes). En revanche, la tentative de la Comit pour s'emparer de l'Ambroveneto, qui aurait pu déboucher sur la constitution du plus grand ensemble bancaire du pays, s'est heurtée à la résistance de son patron, Giovanni Bazoli.

Le secteur bancaire italien est également bousculé par les stratégies propres aux banques étrangères. Ainsi, désinvestissement oblige, le Crédit lyonnais avait cédé fin décembre 1994 pour environ 650 millions de francs, les 57,34 % qu'il détenait dans le groupe milanais Banca Lombarda au Credito Agrario Bresciano. En revanche, la banque française semble bien décidée à conserver le Credito Bergamasco, banque de réseau mais aussi banque d'affaires, dont elle détient 58,4 % et qui figure parmi les pièces maîtresses de son dispositif européen. Elle envisage même de fusionner cette année le Credito Bergamasco avec sa filiale vénitienne Banco San Marco (dont elle détient 72 %), constituant ainsi un réseau de plus de cent cinquante agences en Italie du Nord. Ce schéma pourrait cependant être remis en question. En effet, le Crédit lyonnais pourrait, comme il est en train de le faire au Brésil, céder son réseau pour ne conserver que la banque d'affaires, soit céder la totalité de ses participations sous la pression de l'Etat français dans le cadre de son second plan de sauvetage.

En tout cas, le mouvement de concentration du secteur bancaire italien est loin d'être terminé : l'Italie compte encore aujourd'hui neuf cents établissements financiers, contre un peu moins de six cents en France.

Babette Stern

La Financière Agache rembourse une aide de l'Etat

BERNARD ARNAULT a décidé de rembourser 338,5 millions de francs sur le milliard de francs d'aides publiques versées, entre 1982 et 1985, au groupe textile Boussac-Saint Frères. La Commission européenne avait déclaré ces aides illicites le 15 juillet 1987. Sous la pression de Bruxelles, le Trésor décidait en 1990 de réclamer le remboursement de 338,5 millions. Cette décision contestée par M. Arnault, ces aides ayant été consenties avant la reprise de Boussac par son groupe, avait été confirmée par le tribunal administratif de Paris, le 7 juin 1994. « *Un recours n'étant pas suspensif, la décision était devenue exécutoire*, précise l'entourage du patron du numéro un mondial du luxe. *Bernard Arnault a donc décidé de payer la somme qui lui était réclamée, même si, sur le fond, il estime toujours cette affaire absurde.* » Les 338,5 millions acquittés par la Financière Agache, l'un des holdings du groupe, ne devraient pas peser sur ses comptes, la somme ayant été depuis longtemps provisionnée.

Bull annonce un accord salarial

LE PDG DU GROUPE informatique Bull, Jean-Marie Descarpentries, a dressé vendredi 17 février devant son comité central d'entreprise (CCE) un bilan de l'emploi pour 1994, assorti d'un accord sur les salaires 1995. Selon les documents fournis au CCE, la décrue des emplois s'est encore accentuée en 1994, avec 3 883 suppressions de postes, contre 3 440 en 1993, portant l'effectif global du groupe à 27 902 salariés au 1er janvier 1995. Cette décroissance est particulièrement forte pour la maison mère française, Bull SA, qui a perdu 2 222 postes en 1994, contre 1 455 en 1993, ramenant l'effectif France à 10 188 salariés au 1er janvier 1995. La direction de Bull a dégagé une enveloppe de 50 millions de francs pour le groupe, au titre d'un « *rattrapage pour 1994* », ont indiqué les syndicats en rappelant que les salaires avaient été gelés en 1993 et 1994. La direction a signé en février avec quatre syndicats sur cinq (CFDT-CGC-FO-CFTC) un accord sur les salaires 1995 comportant une augmentation générale de 1,2 %, avec un plancher de 200 francs et un plafond de 350 francs au 1er avril, a indiqué la CFDT.

DÉPÊCHES

■ **CRÉDIT LYONNAIS : la banque, dont le plan de redressement** devrait être présenté dans les jours qui viennent, « *va devoir améliorer sa rentabilité interne et faire maigrir son bilan.* a déclaré Edmond Alphandéry dans une interview accordée au *Figaro* du 20 février. (...) *Il lui faudra vendre des participations, notamment industrielles, qui seront regroupées au sein de filiales* ad hoc, *et cela pour des sommes très importantes* ». Pour le ministre de l'économie, « *le Crédit lyonnais doit faire des efforts pour retrouver des ratios de rentabilité comparables à ceux de ses concurrents. (...) En tant que principal actionnaire, l'Etat doit y veiller et y contribuer. Pour autant, il n'est pas question que soit effacé, comme par un coup de baguette magique, le poids des erreurs de gestion passées.* »

■ **INTUIT : l'éditeur de programmes financiers, Intuit Corp.**, reporte le vote de ses actionnaires sur un projet de fusion avec Microsoft. Intuit a pris cette décision vendredi 17 février après l'annulation par un juge, en vertu de la loi antitrust, de l'accord conclu entre le géant des logiciels et le département de la justice. La date limite, désormais fixée au 10 avril, pourrait être repoussée, si besoin, jusqu'au 29 août. Microsoft avait annoncé le 13 octobre dernier son intention d'acquérir pour 1,5 milliard de dollars (environ 8 milliards de francs) Intuit – qui produit notamment Quicken, l'un des programmes de finances personnelles les plus vendus sur le marché mondial – avec l'intention de l'utiliser pour proposer des services financiers en ligne, allant de la gestion du compte en banque aux transactions en Bourse.

■ **AFFAIRE LOPEZ : le groupe automobile américain General Motors** (GM) s'apprête à réclamer plusieurs milliards de marks d'indemnités au constructeur allemand Volkswagen (VW) et à son directeur des achats Ignacio Lopez, que GM accuse d'avoir emporté des secrets industriels en quittant sa filiale Opel en mars 1993 pour VW, affirme l'hebdomadaire *Der Spiegel* du 20 février. Le journal ajoute que le parquet de Darmstadt (ouest de l'Allemagne) a découvert dans des documents saisis une lettre accablant un collaborateur de M. Lopez, M. Jorge Alvarez.

■ **USINOR-SACILOR : la branche sidérurgie de la CFDT à Metz** a appelé tous les salariés de la sidérurgie à une semaine d'action, du 27 février au 3 mars, sur « *l'avenir des accords sociaux et de la politique industrielle dans le cadre de la privatisation annoncée du groupe Usinor-Sacilor* ». Dans un tract, la CFDT indique qu'elle réclame l'ouverture de négociations sur les différentes garanties sociales, sur l'amélioration des formes de réduction du temps de travail et sur le maintien des moyens prévus par la convention Emploi 94. La CFDT a indiqué qu'elle avait pris contact au niveau national avec les autres syndicats.

■ **SKANSEN : la cession du laboratoire pharmaceutique héraultais à la société luxembourgeoise World Trust Investment** a été décidée le 15 février par le tribunal de commerce de Montpellier. Cette décision intervient au lendemain de la mise en demeure adressée par l'Agence française du médicament au laboratoire qui, dès lors, disposait de quinze jours pour se mettre en conformité avec la réglementation et éviter ainsi la fermeture de ses activités pharmaceutiques (*Le Monde* du 14 février). La SA Nouvelle Skansen reprendra 32 des 38 salariés, dont l'ancien PDG.

■ **TOYOTA : le constructeur automobile japonais** a annoncé lundi 20 février un recul de 10,1 % de sa production domestique au mois de janvier, à 217 809 véhicules. Le séisme de Kobé lui a coûté quelque 20 000 véhicules, a expliqué un de ses porte-parole, Stephen Berkov. Sa production à l'étranger a progressé de 29 %. Son concurrent Nissan a vu sa production augmenter de 6,3 % au Japon et de 20 % outre-mer. Alors que le marché japonais progressait en janvier de 5,5 %, les immatriculations de Toyota ont reculé de 6 %, ce qui représente 27 % des ventes totales, soit 3,3 points de moins qu'au mois de janvier 1993. Ses exportations ont dans le même temps diminué de 30 %, en raison de la médiocrité de ses ventes sur les marchés européens et moyen-orientaux. Nissan, au contraire, a vu ses exportations croître de 1,2 % et ses immatriculations domestiques bondir de 6,1 %.

L'assurance-vie profite aux banques

LA COLLECTE de l'assurance-vie ne cesse de progresser. Les estimations 1994 de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) qui portent sur 80 % du marché, indiquent une progression de 20 % du chiffre d'affaires en assurances de personnes (vie et capitalisation) totalisant 400 milliards de francs. Les guichets bancaires se sont une fois de plus taillé la part du lion avec 37 % de croissance, contre à peine 6 % pour les assureurs. En 1994, la palme revient à Prédica (Crédit agricole), qui a enregistré une progression de 52,3 % à 46,3 milliards de francs de primes. La CNP a amélioré son score de 19 % (61,8 milliards), les Assurances fédérales (Crédit lyonnais) de 29,6 % (14 milliards) ; Fructivie (Banques populaires) de 16,2 % à 6,82 milliards ; Socapi (Gan-Cic) de 14 % à 7,6 milliards et Natio-Vie (BNP) de 32 % à 15,5 milliards de francs.

■ **LE DOLLAR**, à moins de 97 yens et proche de 1,47 deutschemark à Tokyo, s'est retouvé près de ses plus bas niveaux historiques face à ces deux monnaies.

■ **LES TAUX D'INTÉRÊT** britanniques pourraient rester à leur niveau actuel au cours des deux prochaines années sans risques pour l'inflation, selon un économiste de la banque Barclays.

■ **LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE**, Edmond Alphandéry a estimé vendredi qu'il *« n'y a pas de raison de s'inquiéter »* pour le franc, qui *« a gardé dans le SME une position normale »*.

■ **LE CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE** (CCG) a critiqué certains membres de l'OPEP pour avoir dépassé leur quota de production, a déclaré à Ryad le secrétaire général adjoint du CCG.

■ **L'IRAN ET CUBA** pourraient échanger prochainement du pétrole contre du sucre, a-t-il été annoncé dimanche, au cours d'une visite à Téhéran du ministre cubain de l'investissement.

LES PLACES BOURSIÈRES

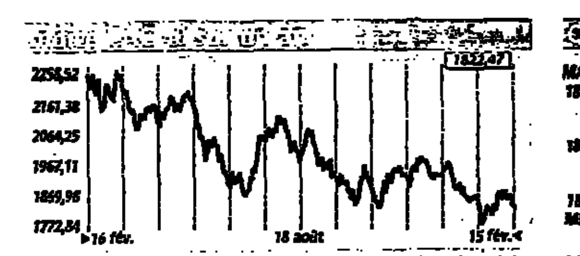
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↘ 3 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30



Paris : faiblesse persistante

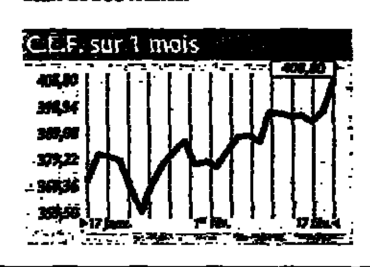
La tendance était encore faible, lundi 20 février, à la Bourse de Paris affectée notamment par les troubles monétaires et l'absence persistante d'acheteurs. En recul de 0,70 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait, trois quarts d'heure plus tard, une perte de 0,74 %. Aux alentours de 12 h 45, les valeurs françaises s'inscrivaient en repli de 0,88 % à 1 806,48 points. Le marché était très calme avec un chiffre d'affaires estimé à 1,13 milliard de francs sur le marché à règlement mensuel dont 637 millions pour les valeurs de l'indice CAC 40.

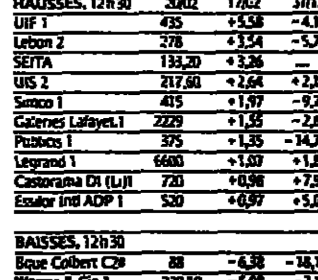
La poursuite de la baisse du dollar à 5,1338 francs à Paris au cours des premiers échanges, préoccupait sérieusement les milieux financiers. Le deutschemark continuait d'attirer les capitaux en dépit des menaces de grève dans la métallurgie. En fait, cette perspective de grève pour des augmentations de salaires ne milite pas en faveur d'une détente des taux d'intérêt allemands. Le mark profite donc de cette perspective et il frôlait les 3,48 francs. Du coté des valeurs, la Seita, pour son premier jour de cotation, a ouvert à 133 francs à 10 h 30 et s'échangeait à 133,60 francs dans 992 000 pièces après une vingtaine de minutes de transactions. A la mi-séance, le titre s'échangeait à 133,30 francs. La valeur a été souscrite à 129 francs par les particuliers.



Crédit local de France, valeur du jour

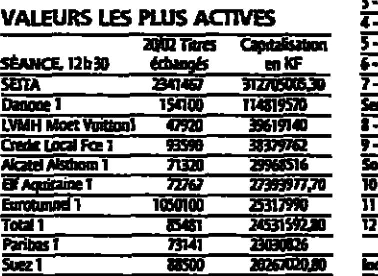
L'ACTION du Crédit local de France (CLF) a bénéficié tardivement de l'annonce de ses résultats annuels. Alors que le titre avait accueilli la publication des résultats, mercredi 15 février, par une baisse, celui-ci s'est repris en fin de semaine pour terminer la séance de vendredi sur une hausse de 2,9 %, à 408,80 francs avec 315 000 actions échangées. Le président du Crédit local de France a indiqué que cette action était la valeur bancaire la moins chère de la place. Depuis sa privatisation, elle a gagné 5,9 % sur son cours d'OPV qui était de 386 francs.





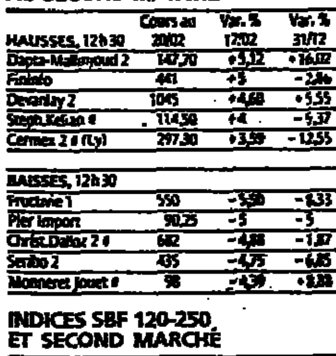
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 20/02	Var. % 17/02	Var. % 31/12
UIF 1	435	+5,58	-4,18
Lebon 2	278	+3,54	-5,76
SEITA	133,20	+3,26	—
UIS 2	217,60	+2,64	+2,15
Simco 1	415	+1,97	-9,78
Galeries Lafayet.1	2229	+1,55	-2,66
Publicis 1	375	+1,35	-14,77
Legrand 1	6600	+1,07	+1,85
Castorama Dl (Li)1	720	+0,98	+7,94
Essilor Intl ADP 1	520	+0,97	+5,06
BAISSES, 12 h 30			
Bque Colbert C2#	88	-6,38	-18,13
Worms & Cie 1	239,10	-5,08	-7,14
UIC 1	91	-4,21	-64,12
Filipacchi Medias1	627	-3,61	-17,21
UFB Locabail 1	367	-3,42	-13,64
Metrologie Inter.1	30,70	-3,31	+54,27
Dassault-Aviation1	496	-3,28	-5,58
LD.LA 1	146	-2,93	-6,16
BIS 1	367	-2,91	+13,62
Rexel 1	705	-2,62	+0,71



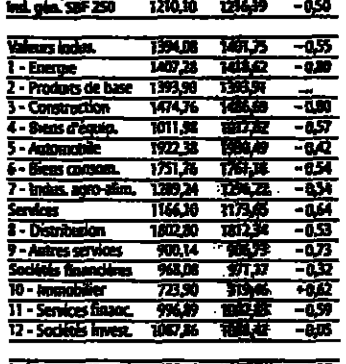
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	20/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
SEITA	2341467	312705005,30
Danone 1	154100	114819570
LVMH Moet Vuitton1	47920	39619140
Credit Local Fce 1	93590	38379762
Alcatel Alsthom 1	71320	29968516
Elf Aquitaine 1	72767	27393977,70
Eurotunnel 1	1050100	25317990
Total 1	85481	24531592,80
Paribas 1	73141	23030826
Suez 1	88500	20267020,80



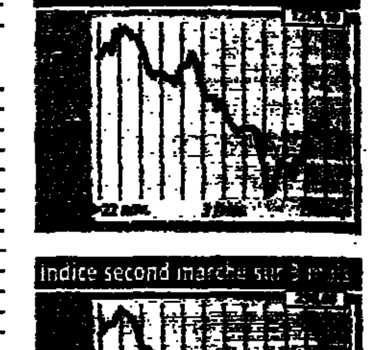
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 20/02	Var. % 17/02	Var. % 31/12
Dapta-Mallinjoud 2	147,70	+5,12	+16,02
Finlato	441	+5	-2,86
Devanlay 2	1045	+4,60	+5,55
Steph.Kelian #	114,50	+4	-5,37
Cermex 2 # (Ly)	297,30	+3,59	-12,55
BAISSES, 12 h 30			
Fructivie 1	550	-5,50	-8,33
Pier Import	90,25	-5	-5
Christ.Dalloz 2 #	682	-4,88	-1,87
Serbo 2	435	-4,75	-6,85
Monneret Jouet #	98	-4,39	+8,88



INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

	17/02	16/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1248,33	1255,87	-0,60
Ind. gén. SBF 250	1210,10	1216,19	-0,50
Valeurs indus.	1394,08	1401,75	-0,55
1 - Energie	1407,28	1418,62	-0,80
2 - Produits de base	1393,98	1393,98	—
3 - Construction	1474,76	1486,69	-0,80
4 - Biens d'équip.	1011,98	1017,82	-0,57
5 - Automobile	1922,38	1930,49	-0,42
6 - Biens consom.	1751,76	1761,18	-0,54
7 - Indus. agro-alim.	1289,24	1296,22	-0,54
Services	1166,10	1173,65	-0,64
8 - Distribution	1802,80	1812,34	-0,53
9 - Autres services	900,14	906,79	-0,73
Sociétés financières	968,08	971,17	-0,32
10 - Immobilier	723,90	719,46	+0,62
11 - Services financ.	996,89	1002,85	-0,59
12 - Sociétés invest.	1087,86	1088,47	-0,05
Ind. Second Marché	238,88	239,54	-0,27



Attentisme à Tokyo

EN L'ABSENCE D'ÉLÉMENTS nouveaux, la Bourse de Tokyo a clôturé en légère baisse lundi 20 février. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a perdu 64,03 points, soit 0,36 %, à 17 956,48 points dans un volume de 190 millions de titres seulement, contre 377 millions lors de la dernière séance de la semaine. Vendredi, Wall Street avait de nouveau plongé dans le rouge, après deux records à la hausse, une vague de ventes sur programme informatique ayant empêché le Dow Jones de s'approcher davantage de la barre des 4 000 points. L'indice Dow Jones avait terminé à 3 953,54 points, en baisse de 33,98 points, soit un repli de 0,85 %. A Londres, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé à 3 044,2 points, en baisse de 6,9 points (0,2 %). En revanche, la Bourse de Francfort a gagné 1,31 % à 2 117,03 points vendredi au terme d'une séance assez calme. Certains opérateurs estiment que la place de Francfort s'est reprise après avoir réalisé que la faiblesse actuelle du dollar n'était pas aussi négative pour l'économie allemande.

INDICES MONDIAUX

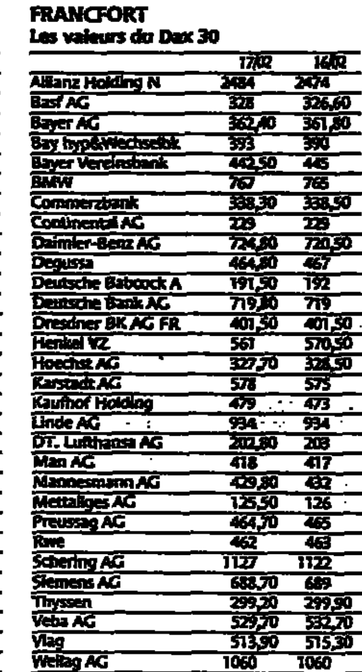
	Cours au 17/02	Cours au 16/02	Var. en %
Paris CAC 40	1822,470	1835	-0,69
New-York/DJ indus.	3976,080	3987,520	-0,29
Tokyo/Nikkei	18020,500	17780,600	+1,33
Londres/FT100	3044,200	3051,100	-0,23
Francfort/Dax 30	2117,030	2115,720	+0,06
Frankfort/Commer.	787,050	795,810	-1,11
Bruxelles/Bel 20	1522,890	1522,940	—
Bruxelles/Général	1350,480	1350,520	—
Milan/MIB 30	15219	15219	—
Amsterdam/Gé. Cbs	278,200	277,500	+0,25
Madrid/Ibex 35	283,390	285,300	-0,67
Stockholm/Affarsal	1168,710	1180,420	-1
Londres FT30	2315	2323,500	-0,37
Hong Kong/Hang S.	8043,010	8133,340	-1,12
Singapour/Strait t	2137,130	2133,078	+0,19

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	17/02	16/02
Alcoa	80,75	83
American Express	33,62	32,87
Allied Signal	37,87	38,12
AT & T	50,50	51,37
Bethlehem	16	16,12
Boeing Co	46	46,25
Caterpillar Inc.	52,62	53,25
Chevron Corp.	47	46,87
Coca-Cola Co	53,37	54
Disney Corp.	53,12	53,50
Du Pont Nemours&Co	55,12	56
Eastman Kodak Co	49,87	51
Exxon Corp.	63,37	64
Gén. Motors Corp.H	38,62	39,50
Gén. Electric Co	53,62	54,12
Goodyear T & Rubbe	36,25	36,37
IBM	74,75	75,62
Intl Paper	75,75	77,12
J.P. Morgan Co	62,50	62,75
Mc Don Dougl	55,12	54,87
Merck & Co.Inc.	41,25	40,50
Minnesota Mng.&Mfg	52,37	53,75
Philip Moris	60,25	61,75
Procter & Gamble C	65,75	65,25
Sears Roebuck & Co	47,50	47,25
Texaco	62,62	61,37
Union Carb.	28,37	28
Utd Technol	65,12	66,75
Westingh. Electric	14,62	14,75
Woolworth	15,25	15,12

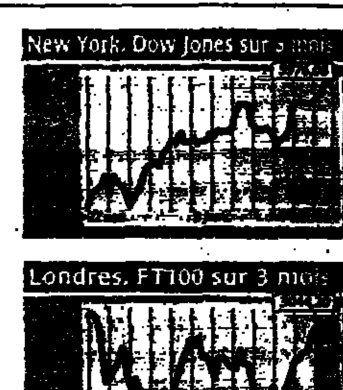
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	17/02	16/02
Allied Lyons	4,97	5,06
Barclays Bank	6,05	6,09
B.A.T. industries	4,32	4,40
British Aerospace	4,79	4,80
British Airways	3,80	3,86
British Gas	3,10	3,08
British Petroleum	4,13	4,11
British Telecom	3,85	3,85
B.T.R.	3,11	3,10
Cadbury Schweppes	4,24	4,24
Eurotunnel	2,95	2,97
Glaxo	6,39	6,42
Grand Metropolitan	3,68	3,67
Guinness	4,22	4,20
Hanson Plc	2,39	2,40
Great Ic	5,20	5,17
H.S.B.C.	6,58	6,59
Impérial Chemical	7,31	7,37
Lloyds Bank	5,75	5,69
Marks and Spencer	3,77	3,80
National Westminst	4,90	4,95
Peninsular Orienta	5,70	5,81
Reuters	4,42	4,45
Saatchi and Saatch	1,06	1,06
Shell Transport	7,27	7,23
Smithkline Beecham	4,92	4,91
Tate and Lyle	4,29	4,29
Univeler Ltd	11,77	11,75
Wellcome	10,28	10,22
Zeneca	8,98	8,93



FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	17/02	16/02
Allianz Holding N	2484	2474
Basf AG	328	326,60
Bayer AG	362,40	361,80
Bay hyp&Wechselbk	393	390
Bayer Vereinsbank	442,50	445
BMW	767	765
Commerzbank	338,30	338,50
Continental AG	229	229
Daimler-Benz AG	724,80	720,50
Degussa	464,80	467
Deutsche Babcock A	191,50	192
Deutsche Bank AG	719,80	719
Dresdner BK AG FR	401,50	401,50
Henkel VZ	561	570,50
Hoechst AG	327,70	328,50
Karstadt AG	578	575
Kaufhof Holding	479	473
Linde AG	934	934
DT. Lufthansa AG	202,80	203
Man AG	418	417
Mannesmann AG	429,80	432
Mettallges AG	125,50	126
Preussag AG	464,70	465
Rwe	462	463
Schering AG	1127	1122
Siemens AG	688,70	689
Thyssen	299,20	299,90
Veba AG	529,70	532,70
Viag	513,90	515,30
Wellag AG	1060	1060





LES TAUX

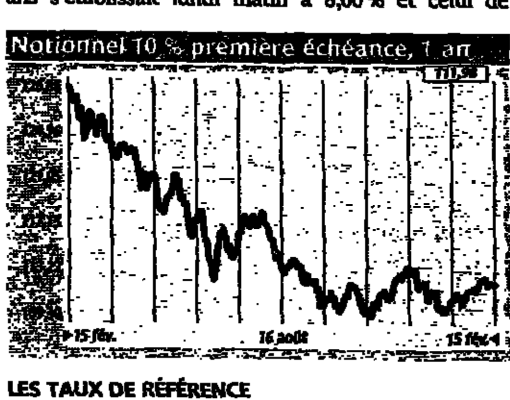
PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bonds 10 ans

Stabilité

Le contrat notionnel du Matif s'inscrivait en très légère baisse lundi matin, cédant huit centièmes de point à 112,00 sur l'échéance la plus rapprochée. Les opérateurs ne semblent pas s'inquiéter outre-mesure des turbulences observées sur le marché des changes.

Le taux de rendement de l'OAT de référence à dix ans s'établissait lundi matin à 8,00 % et celui de l'emprunt d'Etat allemand de même échéance à 7,40 %, soit un écart de rendement de 60 points de base (0,60 %), stable par rapport à vendredi.

Stabilité également sur le front des taux courts, le contrat à terme Pibor 3 mois du Matif ne cédant qu'un centième de point à 93,97, peu affecté par la faiblesse persistante du franc. Le loyer de l'argent au jour le jour s'inscrivait à 5,25 %.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 17/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	5,25	7,97	8,36	1,60
Allemagne	4,88	7,38	7,78	2,60
Grande-Bretagne	6,25	8,60	8,46	2,60
Italie	7,87	12,3	12,6	3,80
Japon	2,19	4,51	—	0,20
États-Unis	6,25	7,44	7,57	2,80

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 17/02	Taux au 16/02	indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,55	7,65	100,95
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,69	7,81	101,34
Fonds d'État 7 à 10 ans	7,94	8,07	101,77
Fonds d'État 10 à 15 ans	8,03	8,15	102,11
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,35	8,45	102,83
Obligations françaises	8,17	8,30	101,63
Fonds d'État à TME	-0,78	-0,77	100,30
Fonds d'État à TRE	-0,60	-0,61	100,15
Obligat. franç. à TME	-0,49	-0,40	99,79
Obligat. franç. à TRE	+0,13	+0,16	100,24

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire : 8,25 %)

	Achat 17/02	Vente 17/02	Achat 16/02	Vente 16/02
Jour le jour	5,31	—	—	—
1 mois	5,43	5,55	5,45	5,37
3 mois	5,62	5,74	5,40	5,32
6 mois	6	6,12	6,06	6,18
1 an	6,52	6,62	6,62	6,74
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	5,56	—	—	—
Pibor Francs 3 mois	5,81	—	—	—
Pibor Francs 6 mois	6,18	—	—	—
Pibor Francs 9 mois	6,49	—	—	—
Pibor Francs 12 mois	6,68	—	—	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	6,11	—	—	—
Pibor Ecu 6 mois	6,43	—	—	—
Pibor Ecu 12 mois	6,93	—	—	—

MATIF

Échéances 17/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	115085	111,98	112,18	111,76	112,08
Juin 95	3142	111,08	111,26	110,92	111,22
Sept. 95	470	110,38	110,42	110,34	110,52
Déc. 95	202	110,22	110,22	110,22	110,30
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	15976	93,98	94	93,94	93,98
Juin 95	23641	93,48	93,49	93,43	93,47
Sept. 95	4640	93,15	93,17	93,12	93,16
Déc. 95	3066	92,89	92,90	92,84	92,90
ECU LONG TERME					
Mars 95	2488	82,04	82,12	81,78	82,10
Juin 95	—	—	—	—	81,90

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

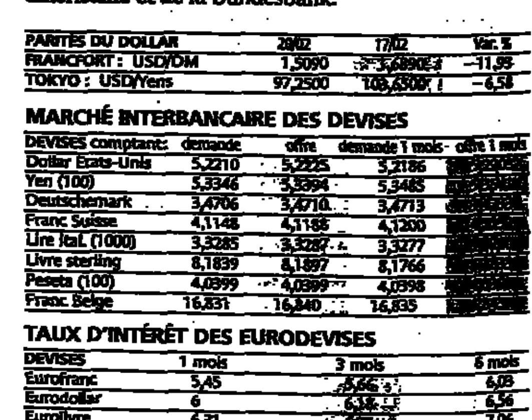
Échéances 17/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 95	19810	1835	1840	1825	1832
Mars 95	640	1840,50	1846,50	1833	1839,50
Avril 95	—	—	—	—	1847
Juin 95	115	1822	1822	1818,50	1818

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1660 | US/DM ↘ 1,5090 | US/¥ ↘ 97,2500 | DM/F ↗ 3,4800 | £/F ↘ 8,1480

Nouvelle baisse du dollar

LE DOLLAR était à nouveau orienté à la baisse lundi matin lors des premiers échanges interbancaires. Il s'inscrivait à 1,4730 vis-à-vis du deutschemark, soit son plus bas niveau depuis le 16 octobre 1992 et à 96,85 vis-à-vis du yen, son plus bas niveau depuis deux mois et demi. Au cours de la nuit de dimanche à lundi, la Banque du Japon était intervenue à plusieurs reprises pour tenter, sans succès, de freiner la chute du billet vert. Cette faiblesse de la devise américaine continue à semer le trouble sur le marché des changes européen. Le deutschemark est fort face à l'ensemble des devises. Le franc français s'échange à un peu plus de 3,4800 pour un deutschemark. Les opérateurs attendent les réactions des banques centrales, et notamment celle de la Réserve fédérale américaine et de la Bundesbank.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 17/02	% 16/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	348	+0,11	333	357
Ecu	6,5480	+0,16	—	—
États-Unis (1 usd)	5,1660	-0,51	5	5,6000
Belgique (100 F)	16,9005	+0,12	16,2500	17,3500
Pays-Bas (100 fl)	310,4000	+0,09	—	—
Italie (1000 lir.)	3,2115	-0,72	3,0300	3,5000
Danemark (100 krd)	88,0600	—	83	93
Irlande (1 iep)	8,0955	-0,38	7,8500	8,6000
Gde-Bretagne (1 L)	8,1480	-0,21	7,8500	8,7000
Grèce (100 drach.)	2,2120	-0,05	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	70,5200	+0,20	66	76
Suisse (100 F)	411,8000	+0,04	396	420
Norvège (100 k)	78,5500	-0,92	74	83
Autriche (100 sch)	49,5060	+0,23	47,6000	50,7000
Espagne (100 pes.)	3,9905	-0,70	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3600	-0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,6574	-0,78	3,5000	4,1000
Japon (100 yens)	5,3121	-0,06	5,1500	5,5000
Finlande (mark)	111,9200	-0,10	109	117

PARITÉS DU DOLLAR	20/02	17/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5090	1,6890	-11,95
TOKYO : USD/Yens	97,2500	103,6500	-6,58

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,2210	5,2225	5,2186	[illegible]
Yen (100)	5,3346	5,3394	5,3485	[illegible]
Deutschemark	3,4706	3,4710	3,4713	[illegible]
Franc Suisse	4,1148	4,1188	4,1200	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3285	3,3287	3,3277	[illegible]
Livre sterling	8,1839	8,1897	8,1766	[illegible]
Peseta (100)	4,0399	4,0399	4,0398	[illegible]
Franc Belge	16,831	16,840	16,835	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,45	5,66	6,08
Eurodollar	6	6,18	6,56
Eurolivre	6,31	6,75	7,06
Eurodeutschemark	4,81	4,88	5,16

L'OR

	cours 17/02	cours 16/02
Or fin (k. barre)	63000	62400
Or fin (en lingot)	63300	62700
Once d'Or Londres	376,10	376,55
Pièce française(20f)	363	361
Pièce suisse (20f)	364	363
Pièce Union lat(20f)	365	360
Pièce 20 dollars us	2470	2465
Pièce 10 dollars us	1222,50	1250
Pièce 50 pesos mex.	2355	2340

LE PÉTROLE

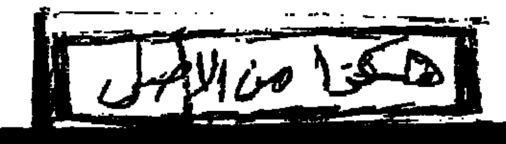
En dollars	cours 17/02	cours 16/02
WTI (New York)	16,46	16,50
Brent (Londres)	17,45	17,45
Crude Oil (New York)	18,70	18,55

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	17/02	16/02
Dow-Jones comptant	193,71	194,84
Dow-Jones à terme	262,63	263,27

MÉTAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2882	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2875	[illegible]
Aluminium comptant	1871	[illegible]
Aluminium à 3 mois	—	[illegible]
Plomb comptant	—	[illegible]
Plomb à 3 mois	—	[illegible]
Etain comptant	5395	[illegible]
Etain à 3 mois	5485	[illegible]
Zinc comptant	1018	[illegible]
Zinc à 3 mois	1042	[illegible]
Nickel comptant	8370	[illegible]
Nickel à 3 mois	8370	[illegible]

MÉTAUX (New-York)	cents/once	
Argent à terme	4,76	[illegible]
Platine à terme	1573	[illegible]
Palladium	157,60	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES (Chicago)	$/boisseau	
Blé (Chicago)	1,19	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,32	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	—	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES (Londres)	£/tonne	
P. de terre (Londres)	351,50	[illegible]
Orge (Londres)	108	[illegible]
SOFTS	$/tonne	
Cacao (New-York)	1446	[illegible]
Café (Londres)	2920	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	2081,53	[illegible]
OLÉAGINEUX ET AGRUMES	cents/tonne	
Coton (New-York)	0,95	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,03	[illegible]



OPÉRATION DU …

L'IRAN ET CUBA pourraient échange[r] prochainement du pétrole contre [du] sucre, a-t-il été annoncé dimanche, [au] cours d'une visite à Téhéran du ministre cubain de l'investissement.

ATIÈRES PREMIÈRES

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 20 FÉVRIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 5,25
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS

−0,91 %

CAC 40 : 1805,82

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
EDF-GDF 3%	6250	6250	—	−1,57
B.N.P. (T.P)	1038	1015	−2,22	−0,97
Cr.Lyonnais(T.P.)	906	890	−1,77	−7,29
Renault (T.P.)	1900	1885	−0,79	+3
Rhone Poulenc(T.P)	1950	1959	+0,46	+0,31
Saint Gobain(T.P.)	1140	1123	−1,49	−2,34
Thomson S.A (T.P)	1085	—	—	—
Accor 1	528	528	—	−8,96
Air Liquide 1	747	738	−1,20	+3,36
Alcatel Alsthom 1	421	419,90	−0,26	−7,91
Alcatel Cable 1	396	395,70	−0,08	−9,90
Alspi 1	331,50	332	+0,15	−13,31
AGF-Ass.Gen.France	175,60	172	−2,05	−16,86
Axa 1	230,50	228	−1,08	−7,84
Bail Invest. 1	805	796	−1,12	−13
Bancaire (Cie) 1	486	482,90	−0,64	−6,23
Bque Colbert C2#	94	88	−6,38	−18,18
Bazar Hot. Ville 2	525	520	−0,95	−8,77
Berger (M) 2	1470	1440	−2,04	+4,72
BIC 1	714	700	−1,96	+4,32
BIS 1	378	367	−2,91	+13,62
B.N.P. 1	238,50	240	+0,63	−2,24
Bollore Techno.1	454,90	452,50	−0,53	+2,30
Bongrain 1	2750	2735	−0,55	−3,81
Bon Marche (Au) 1	875	861	−1,60	−4,49
Bouygues 1	534	530	−0,75	+3,23
Canal + 1	798	791	−0,88	−7,49
Cap Gemini Sogeti1	173,40	173,10	−0,17	+1,82
Carnaudmetalbox 1	180,10	178,20	−1,05	−1,27
Carrefour 1	2123	2117	−0,28	−4,29
Casino Guichard 1	142	139,50	−1,76	−7,61
Casino Guich.ADP 1	122	120,20	−1,48	−5,35
Castorama Dl (Li)1	713	720	+0,98	+7,94
C.C.F. 1	214,90	211,30	−1,68	−1,72
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	56,35	56,35	—	−7,01
Cegid (Ly) 1	430	430	—	+2,38
CEP Communication1	435,50	433	−0,57	−7,08
Cerus Europ.Reun 1	85,40	84,50	−1,05	−5,58
Cetelem 1	915	910	−0,55	−4,71
CGIP 1	1060	1055	−0,47	−9,82
Chargeurs 1	1160	1148	−1,03	−1,54
Christian Dior 1	412	402	−2,43	−3,82
Ciments Fr.Priv.B1	213	213,10	+0,05	−7,34
Clarins 1	398	395	−0,75	−9,40
Club Mediterranee1	425,10	424	−0,26	−5,14
Coflexip	262	261	−0,38	+8,98
Colas 1	926	916	−1,08	+3,97
Comptoir Entrep.1	219	—	—	—
Comptoir Moder.1	1353	1345	−0,59	+0,37
CPR Paris.Reesc.1	325,10	326	+0,28	−8,60
Cred.Fon.France 1	696	684	−1,72	−11,16
Credit Local Fce 1	408,80	408,30	−0,12	+6,88
Credit Lyonn.CIP 1	345	342,50	−0,72	−22,51
Credit National 1	382,40	376	−1,67	−6,93
CS(ex.CSEE)1	338	336	−0,59	−7,69
Damart 1	4780	4741	−0,82	−16,82
Danone 1	752	744	−1,06	−0,66
Dassault-Aviation1	419,40	406	−3,20	−5,58
Dassault Electro 1	386,60	382	−1,19	−4,02
De Dietrich 1	2860	2880	+0,70	+0,69
Degremont 1	375	370	−1,33	−8,64
Dev.R.N-P.Cal.Li 2	78	77	−1,28	+8,45
DMC (Dollfus Mi)1	276,50	276,20	−0,11	−8,96
Docks France 1	721	714	−0,97	+9,34
Dynaction 1	121,20	120	−0,99	−11,82
Eaux (Gle Des) 1	469	463,50	−1,17	−10,69
E.B.F 1	979	973	−0,61	+7,22
Ecco 1	615	600	−2,44	−5,36
Eiffage 1	759	747	−1,58	−7,66
Elf Aquitaine 1	330,50	325	−1,45	−0,23
Eridania Beghin 1	755	754	−0,13	+7,40
Essilor Intl 1	739	734	−0,68	−0,13
Essilor Intl ADP 1	515	520	+0,97	+5,05
Esso 1	659	651	−1,21	−8,95
Eurafrance 1	1528	1521	−0,46	−2,52
Euro Disney 1	11,60	11,45	−1,29	+2,69
Euro RSCG W.W 1	481	480	−0,21	−12,72
Europe 1-1	1193	1186	−0,59	−18,87
Eurotunnel 1	24,50	24,10	−1,63	+0,62
Filipacchi Medias1	858	827	−3,61	−17,21
Finextel 1	86	85,75	−0,29	−7,89
Fives-Lille 1	420	410	−2,38	−14,40
Fromageries Bel 1	4620	4570	−1,08	+0,88
Galeries Lafayet.1	2195	2229	+1,55	−2,66
GAN 1	186,80	182	−2,57	−33,33
Gascogne (B) 1	527	—	—	—
Gaz et Eaux 1	1799	1795	−0,22	+5,58
Geophysique 1	324	321,70	−0,71	+6,52
G.F.C. 1	369	370	+0,27	−6,08
Groupe Andre S.A.1	498	497	−0,20	−6,22
Groupe De La Cite1	773	762	−1,42	−8,59
GTM-Entrepose 1	359	360	+0,28	−4,73
Guilbert 1	435	433	−0,46	−5,84
Guyenne Gascogne 1	1265	1257	−0,63	−6,88
Havas 1	365	365	—	−12,47
I.D.I.A 1	150,40	146	−2,93	−6,16
Imetal 1	499	493,50	−1,10	−4,36
Immeubl.France 2	362	361	−0,28	−10,86
Immob.Phenix 1	49	48,50	−1,02	−3,96
Ingenico 1	83,50	82,90	−0,72	−4,82
Interbail 1	355	351,90	−0,87	−2,25
Intertechnique 1	551	556	+0,91	+7,35
Jean Lefebvre 1	315	315,80	+0,25	−1,31
Klepierre 1	575	580	+0,87	+5,02
Labinal 1	774	773	−0,13	+13,67
Lafarge Coppee 1	353	349,10	−1,10	−8,13
Lagardere (MMB) 1	116,80	114,30	−2,14	−7,82
Lapeyre 1	293	290	−1,02	+7,80
Lebon 2	268,50	278	+3,54	−5,76
Legrand 1	6530	6600	+1,07	+1,85
Legrand ADP 1	4301	4300	−0,02	−2,38
Legris Indust. 1	351	349	−0,57	+6,24
Locindus 1	830	830	—	−4,81
LVMH Moet Vuitton1	834	824	−1,20	−2,25
Lyonnaise Eaux 1	436,80	433,50	−0,76	−7,56
Marine Wendel 1	354	346	−2,26	−3,32
Matra-Hachette 1	111,20	109,40	−1,62	−6,01
Metaleurop 1	69,40	68,50	−1,30	−10,10
Metrologie Inter.1	31,75	30,70	−3,31	+54,27
Michelin 1	210,20	207,10	−1,47	+6,58
Moulinex 1	108,50	107,10	−1,29	+6,56
Navigation Mixte 1	1030	1018	−1,17	+5,16
Nord-Est 1	133,50	133	−0,37	+5,89
Nordon (Ny) 2	393,50	390	−0,89	−9,51
NRJ # 1	414	413	−0,24	−25,98
Olipar 1	7,95	7,75	−2,52	−24,01
Oreal 1	1165	1146	−1,63	+5,28
Paribas 1	318,10	313,80	−1,35	−11,60
Pechiney CIP 1	340,50	342	+0,44	−5
Pechiney Intl 1	129,20	127,90	−1,01	−20,86
Pernod-Ricard 1	327	321,20	−1,77	+2,78
Peugeot 1	711	709	−0,28	−3,14
Pinault-Prin.Red.1	1001	985	−1,60	+3,90
Plastic-Omn.(Ly) 1	573	569	−0,70	−1,21
Pollet 1	398	395,50	−0,63	+11,88
Primagaz 1	848	850	+0,24	−2,85
Promodes 1	937	933	−0,43	−6,13
Publicis 1	370	375	+1,35	−14,77
Radiotechnique 1	569	560	−1,58	+6,66
Remy Cointreau 1	179	177	−1,12	−10,60
Renault 1	179	177,60	−0,78	+0,62
Rexel 1	724	705	−2,62	+0,71
Rhone Poulenc A 1	126	125,10	−0,71	+0,96
Rochette (La) 1	56,35	55,05	−2,31	−3,75
Roussel Uclaf 1	650	644	−0,92	+0,78
Rue Imperiale(Ly)1	3500	3490	−0,29	−1,10
Sade (Ny) 1	172	172,50	+0,29	−4,69
Sagem 1	2715	2695	−0,74	+1,31
Saint-Gobain 1	622	619	−0,48	+0,81
Saint-Louis 1	1358	1365	+0,52	−0,72
Salomon (Ly) 1	1865	1860	−0,27	−12,88
Salvepar (Ny) 2	415	414	−0,24	+2,80
Sanofi 1	272	269	−1,10	+9,21
Sat 2	1975	1960	−0,76	−1,75
Saupiquet (Ns) 1	1196	1200	+0,33	−3,61
Schneider 1	361,30	357,20	−1,13	+0,90
SCOR S.A 1	102,50	101	−1,46	−15,12
S.E.B. 1	505	500	−0,99	−8,25
Sefimeg 1	333	331,50	−0,45	−12,64
SEITA	—	133,20	+3,26	—
Selectibanque 1	148,70	148	−0,47	−3,95
SFIM 2	963	960	−0,31	+12,94
SGE 1	174	172,50	−0,86	−12,65
Sidel 1	1148	1147	−0,09	+5,22
Simco 1	407	415	+1,97	−9,78
S.I.T.A 1	616	615	−0,16	−11,25
Skis Rossignol 1	1865	1860	−0,27	−6,53
Sligos 1	392,10	388,10	−1,02	+7,50
Societe Gale A 1	520	514	−1,15	−8,37
Sodexho 1	779	772	−0,90	−9,32
Sommer-Allibert 1	1740	1725	−0,86	+2,43
Sophia 1	404	402	−0,50	−6,07
Sovac 1	357	357	—	−4,54
Spie Batignolles 1	180	179	−0,56	−32,45
Spir Communic. 1	501	491	−2	−15,34
Strafor Facom 1	600	600	—	−2,43
Suez 1	230,90	228,90	−0,87	−6,57
Synthelabo 1	239,30	236,30	−1,25	+9,39
Technip S.A. 1	257,30	258,50	+0,47	+5,98
Thomson-CSF 1	130	128	−1,54	−19,89
Total 1	289,10	287	−0,73	−7,47
UAP 1	123,10	122	−0,89	−11,46
UFB Locabail 1	380	367	−3,42	−13,64
UGC DA (M) 1	181	181	—	−5,97
Ugine S.A 1	380	380	—	+1,33
UIC 1	95	91	−4,21	−68,12
UIF 1	412	435	+5,58	−4,18
UIS 2	212	217,60	+2,64	+2,15
Unibail 1	475	475	—	−2,66
Union Assur.Fdal 1	513	507	−1,17	−4,51
Valeo 1	245	241	−1,63	−9,36
Vallourec 1	273	270	−1,10	+4,65
Via Banque 1	331,50	330	−0,45	−10,81
Worms & Cie 1	251,90	239,10	−5,08	−7,14
Z Gr.Zannier #Ly 1	132	130	−1,52	−9,02
Zodiac 1	2185	2150	−1,60	−8,51
Elf Gabon 1	990	980	−1,01	−5,31

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Holding 1	182,30	182	−0,16	−0,60
American Express 1	168,10	170,70	+1,55	+9,35
Anglo American 1	246,40	242,90	−1,42	−22,14
Amgold 1	438	439	+0,23	−20,18
Arjo Wiggins App.1	18,50	18,35	−0,81	−11,77
A.T.T. 1	261,10	260	−0,42	−6,13
Banco Santander 1	197,90	—	—	—
Barrick Gold 1	112,30	112,30	—	−5,86
B.A.S.F. 1	1154	1115	−3,38	+3,14
Bayer 1	1277	1255	−1,72	+0,40
Blenheim Group 1	17,05	16,65	−2,35	−18,97
Buffelsfontein 1	38	35,30	−7,11	−27,95
Chase Manhattan 1	179,70	173,30	−3,56	−7,07
Daimler Benz 1	2558	—	—	—
De Beers 1	108	107,90	−0,09	−13,68
Deutsche Bank 1	2473	2480	+0,28	−0,60
Dresdner Bank 1	1400	1375	−1,79	—
Driefontein 1	68,10	68	−0,15	−17,87
Du Pont Nemours 1	290	285,90	−1,41	−3,41
Eastman Kodak 1	260,50	254,40	−2,34	+1,76
East Rand 1	6,10	6	−1,64	−14,89
Echo Bay Mines 1	46,95	46,30	−1,38	−21,65
Electrolux 1	263,20	262	−0,46	−4,69
Ericsson 1	291,20	290,30	−0,31	−2,84
Exxon Corp. 1	327,40	324,70	−0,82	+0,83
Ford Motor 1	136	136	—	−7,23
Freegold 1	63,90	63	−1,41	−22,79
Gencor Limited 1	17	16,60	−2,35	−12,16
General Electric 1	273,20	273	−0,07	−2,81
General Motors 1	215	211,50	−1,63	−5,58
Generale Belgique1	348	—	—	—
Grd Metropolitan 1	30,30	30	−0,99	−10,97
Guinness Plc 1	35,45	34,80	−1,83	−6,95
Hanson Plc 1	19,85	19,40	−2,27	−1,27
Harmony Gold 1	45,80	45,55	−0,55	−13,89
Hewlett-Packard 1	591	583	−1,35	+6,19
Hitachi 1	44,55	43,90	−1,46	−17,32
Hoechst 1	1140	1130	−0,88	−1,82
I.B.M 1	390	383,10	−1,77	−3,98
I.C.I 1	60,50	60,70	+0,33	−5,59
I.T.T. 1 ■	497,10	498,30	+0,24	+6,24
Ito Yokado 1	232	227,50	−1,94	−19,32
Matsushita 1	69,50	70,20	+1,01	−20,18
Mc Donald's 1	169	166	−1,78	+5,79
Merck and Co 1	211	211,10	+0,05	+1,58
Minnesota Mining 1	275	—	—	—
Mitsubishi Corp. 1	55,10	55,30	+0,36	−18,97
Mobil Corporat. 1	451,20	443,60	−1,68	−3,14
Morgan J.P. 1	329	—	—	—
Nestle SA Nom.1	4925	4870	−1,12	−3,94
Nippon MeatPacker1	69	—	—	—
Norsk Hydro 1	210	203,20	−3,24	−3,23
Petrofina 1	1535	1529	−0,39	−1,98
Philip Morris 1	313,50	307	−2,07	−0,32
Philips N.V 1	174,90	175,20	+0,17	+11,16
Placer Dome Inc 1	102,50	103	+0,49	−12,04
Procter Gamble 1	334	—	—	—
Quilmes 1	240	235	−2,08	—
Randfontein 1	37,65	37,10	−1,46	−39,27
Rhone Poul.Rorer 1	207,70	206,30	−0,67	+7,89
Royal Dutch 1	591	588	−0,51	+1,37
R T Z 1	58,70	59	+0,51	−14,49
Saatchi & Saatchi1	8,55	8,35	−2,34	−32,66
Sega Enterprises 1	247	246,30	−0,28	−20,54
Saint-Helena 1	45	43,60	−3,11	−16,55
Schlumberger 1	289	285,80	−1,11	+6,60
SGS Thomson Micro.	133,50	133,50	—	+12,18
Shell Transport 1	59,20	58,80	−0,68	+2,08
Siemens 1	2381	2364	−0,71	+6,48
Sony Corporation 1	232,10	233	+0,39	−23,10
Sumitomo Bank 1	95,90	—	—	—
T.D.K 1	208,20	210,70	+1,20	−17,69
Telefonica 1	64,20	63,60	−0,93	+0,71
Toshiba 1	32,50	32,05	−1,38	−15,65
Unilever 1	616	614	−0,32	−2,53
Unit.Technologie 1	342,10	339,90	−0,64	+1,46
Vaal Reefs 1	398	383	−3,77	−23,09
Volkswagen A.G 1	1435	1393	−2,93	−1,97
Volvo (act.B) 1	100	—	—	—
Western Deep 1	178	177	−0,56	−19,54
Yamanouchi 1	104,30	104	−0,29	−4,58
Zambia Copper 1	3,29	3,06	−6,99	−24,25

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 20 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,70	2,663 o
CEPME 8,5% 88 CA	102	5,449
CEPME 9% 89 CA#	104,38	4,562 d
CEPME 9% 92-06 TSR	104	5,967
CFD 9,7% 90 CB	108,75	0,399
CFD 8,6% 92-05 CB	102,80	0,336 ↑
CFF 10% 88-98 CA#	106,75	3,315 ↓
CFF 9% 88-97 CA#	103,30	3,452 d
CFF 10,25% 90 CB#	110,18	9,604
CLF 8,9% 88 CA#	104,01	6,595 ↓
CLF 9% 88-93/98 CA#	103,70	0,468
CNA 9% 4/92 CB	104,75	7,200
CRH 8,6% 92-93-94 CB	102,80	5,561
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,39	8,197
EDF 8,6% 88-89 CA#	103,38	0,118
EDF 8,6% 92 CA#	103,02	7,469
Em.Etat 10,26% 86 CA	103,05	9,698
Emp.Etat 6% 2/93 CA	97,39	3,600
Finansder 9% 91 CB#	104,65	2,121
Finansd.8,6% 92 #CB	103,05	0,565 ↑
Floral 9,75% 90 CA#	106,90	5,656 ↑
OAT 8,7% 5/88-95 CA#	100,66	6,459
OAT 9,8% 1/96 CA#	102,72	0,564
OAT 8,50% 6/97 CA#	102,70	5,589
OAT 9,90% 85-97 CA#	106,21	1,872 d
OAT 88-98 TME CA	100,65	0,529
OAT 9/1998 TRA	—	2,605 ↓
OAT 9,50% 88-98 CA#	105,90	6,247
OAT TMB 01/99 CA	99,40	0,417
OAT 8,125% 99 CA#	101,84	6,088 o
OAT 8,50% 00/00 CA#	103,50	7,662 d
OAT 85/00 TRA CA	102,01	3,308
OAT 10% 5/2000 CA#	109,55	7,320
OAT 01 TME CA	99,60	0,489
OAT 8,5% 11/02 CA#	103,30	2,026 ↑
OAT 8,50% 2019 CA#	101,60	2,748
OAT 8,50% 92-23 CA#	101,45	7,010
PTT 11,2% 85-95 CB#	103,55	2,408 o
SNCF 8,8% 87-94 CA	103	0,434
Lyon.Eaux 6,5% 90 CV	821	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2	425	423
Bains C.Monaco 2	675	693
B.N.P.Intercont.2	273	279
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) 2	17,75	17,80
Cambodge	891	850
Carbone Lorraine 2	700	708
CBC 1	242	240,50
Centenaire Blanzy	250	251
Ceragen Holding ◆	29	29
Champex (Ny) ◆	18,10	18,10
CIC Un.Euro.CIP 1	327,20	326
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2817	2812
Cpt.Lyon Alem.2	375	375
Concorde-Ass Risq2	792	790
Gpe Valfond ex.CMP ◆	18	18
Credit Gen.Ind. ◆	27	27
Darblay ◆	510	510
Didot Bottin	645	645
Eaux Bassin Vichy ◆	2700	2700
Ecia 1	695	691
Em.Mag. Paris ◆	4010	4010
Eridania Beghin CI	687	656
Fides(exImmofice)2	125	128
Finalens	276	285
F.I.P.P. ◆	115	115
Fonciere (Cie) ◆	510	510
Fonciere Euris	181	181
Fondina #	474	473
France I.A.R.D. ◆	495	542 o
France S.A 1	766	775
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont 1	282	283,10
Genefim	167	170
Gevelot	1031	1035
G.T.I (Transport)2 ◆	399	399
Immobail 2	304	304
Immobanque 2	846	810
Im.Marseillaise 2 ◆	5300	5300
Invest.(Ste Cie.) ◆	1400	1400
Lille Bonnieres ◆	1680	1680
Locafinanciere	455	455
Louvre 1	196,90	195
Lucia ◆	96	96
Machines Bull ◆	22,10	22,10
Monoprix ◆	177	177
Metal Deploye ◆	391	391
Mors 2 #	16,70	16,95
Navigation (Nle)	78,20	78,10
Origny-Desvroise ◆	1358	1358
Paluel-Marmont ◆	360	360
Pap.Clairefont(Ny) ◆	800	800
Parfinance 2 ◆	183	183
Paris Orleans	240	235,50
Piper Heidsieck ◆	850	850
Porcher ◆	230	230
Promodes (CI)	697	695
Rochefortaise Com. ◆	186	186
Rosario 2 ◆	210	210
Rougier #	770	759
S.A.F.I.C Alcan	276,40	270
Saga	375	370
Salins du Midi 2	435,10	435,10
Savoisienne M. ◆	156	156
Silic 2	700	725
S.I.P.H.	160,50	168,50
Sofal ◆	300	300
Soffo	350	335
Sofitam act.a reg. ◆	75,20	75,20
Sofragi ◆	3760	3760
Soudure Autogene	945	945
Sovabail ◆	415	415
Taittinger 1	2235	2250
Tour Eiffel ◆	292	292
Elyo 2	268	269
Vicat 2	525	525
Virax ◆	132	132

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
A.E.G. AG	500	500
Bayer.Vereins Bank	1447	1447
Commerzbank AG	1168	1115
Fiat Ord	22	22
Gevaert	250	250
Gold Fields South	124	124
Johannesburg Cons.	116	119
Kubota Corp	31	31
Montedison act.ep.	4,80	7,282 d
Olympus Optical	55,50	50,153 o
Ottomane(cie Fin.)	162,10	162,10
Robeco	325,90	322,10
Rodamco N.V.	147,40	144
Rolinco	330,80	330,60

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 20 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Adial (Ns) #	57,50	56,20
AFE 2 #	484	489
Algie 2 ◆	280	280
Alain Manoukl(Ly)2#	97,20	97,20
Albert S.A (Ns)	126,10	126
Altran Techno 1 #	478	470
Arnault Associes ◆	440	440
Axime (ex.Segin)	283	283
B.A.C. ◆	23,70	28,70
Bque Picardie (Li) ◆	585	585
Bque Sofirec (M) ◆	474	474
Bque Tarneau (B)#	208	205
Bque Verses ◆	650	650
Beneteau # ◆	389	389
B I M P	108	104
Boiron (Ly) 1 #	445	445
Boisset (Ly)#	280	271
Brioche Pasq.(Ns)1	590	596
But S.A. 1	890	900
Cardif SA 1	585	594
CDA-Cie des Alpes2	143,90	140,10
C.E.E 2#	415	415
CEGEP #	170	162,70
Cermex 2 # (Ly)	287	297,90
CFJPE(exGAN part)#2	87,50	87,50
CFPI	258	257
Christ.Dalloz 2 #	717	682
Change Bourse (M)	229	233
Cipe France Ly 2 #	662	637
CNIM (a ech.)	870	880
CNIM CA#	250	249,80
Codetour	255	258
Comp.Euro.Tele-CET ◆	159	159
Conflandey S.A.	339,90	339,90
C.A. de la Brie 2	358	358
C.A.Gironde (B)	431	429
C.A.Haute Normand.	388	388
C.A.Ille & Vilaine	325,80	325
C.A.Indre et Loire	303	303
C.A. Paris IDF 1	775	755
C.A.de l'Isere Ly	360	360
C.A.Loire Atl.(Ns)	348	339
C.A.Loire/H.Loire ◆	815	815
C.A. du Loiret CCI	475	475
C.A.Morbihan (Ns)	343	343,50
C.A.du Nord (Li)	430	420
C.A. Oise CCI	236	236
C.A.Pas de Calais	414	414
C.A. Somme CCI 2	233,70	225,10
C.A.Toulouse (B)	337	337
Chaine et Trame #	272,90	269
C.A. Midi CCI#(Ly)	196	200
Credit de l'Est	421,50	422
Creeks	131	134
Dapta-Mallinjoud 2	140,50	147,70
Damal Expansion#2	53,30	52,50
Dauphin OTA ◆	279,90	279,90
Delta Prot.# C2 Ly	275,90	275,90
Desquenne Giral	153,80	150
Devanlay 2	999	1045
Deveaux(Ly)	610	601
Devernois (Ly)	406	406
Ducros Serv.Rapide	92	90
Ecco Trav. Tempo 1	310	306
Editions Belfond	87	87
Elysee Inv. 1	31,10	31,10
Emin-Leydier# (Ly)	635	634
Eramet 2	355	357
Europ.Extinc.(Ly)#	260	260
Europ Propulsion 2	310	306
Expand 2	317	317
Factorem	468	468
Falveley #2	268,30	265
Finabail 2	130	129
Finacor 2	134	135,10
Fininfo	420	441
Fructivie 1	582	550
Gautier France 2#	365	369
Gel 2000 2	114	115
GFI Industries # ◆	350	350
Girodet # (Ly)	66	66
GLM S.A.	378	375
Grandoptic.Photo #	392	394
Gpe Guillin # Ly	126,50	128,40
Kindy #	196	194
Guerbet 2	333	335
Hermes internat.1#	594	593
Hurel Dubois	400	394
ICBT Groupe # 2	168,20	165
I.C.C. 2	180	183
Idianova ◆	64,90	64,90
Immob.Hotel. 2 #	147,90	148
Instalux (Ly)2	510	510
Int. Computer #	145	145
Invest.Paris 1	131	129
IPBM 2	63	63,90
J.Clairbois(Ly) ◆	112,10	112,10
Lambert-Riviere ◆	424,20	424,20
M6-Metropole TV 2	322	322
Manitou 2#	353	362,90
Manutan	430	430
Marie Brizard 2	1250	1250
Maxi-Livres/Profr.	439	440
Mecadyne	170	170
Mecelec 2 (Ly)	120	120
MGI Coutier 2#	550	549
Michel Thierry# 2	768	769
Monneret Jouet #	102,50	98
Naf-Naf 1#	171	171
Norbert Dentres.2#	388	386
N.S.C Schlum.2 Ny	1010	1008
OGF Omn Gest.Fin.1	660	656
Onet	1010	1000
Paul Predault #	165	164
P.C.W. 2	90	90
Petit Boy # ◆	102	102
Pier Import	95	90,25
Pochet 2	1080	1100
Poujoulat Ets (Ns)	210	210
Radiall 2#	300	299
Rallye(Cathiard)Ly	151	150,50
Reydel Indust.Li 2	870	859
Robertet #	1128	1129
Rouleau-Guichard 2	538	530
Securidev 2 #	103,50	105
Sediver 2 #	243	243
Seribo 2	456,70	435
Siparex (Ly) #	80	79,90
Smoby (Ly) 2	531	545
Sofco (Ly)	152,50	151
Soflbus ◆	423	423
Sogepag 2 #	127,40	127
Sogeparc (Fin) 1	601	600
Sopra 2	290	290
Steph.Kelian #	110,10	114,50
Sylea 2	470,50	470
Teisseire-France	212	210
TF1-1	448,70	438,50
Thermador Hold(Ly)	399	399,50
Trouvay Cauvin 2#	160	163,80
Unilog 2	287	288
Union Fin.France 1	500	500
Via Credit(Banque) ◆	151,70	151,70
Viel et Cie #	136,10	137,50
Vilmorin et Cie#2	370	370
Virbac	490	480

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ◆ cours précédent ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 17 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34564,20	34564,20
Actimonétaire D	31006,15	31006,15
Améri-gan ◆	7974,74	7668,02
Amplia ◇	108199,98	108199,98
Amplitude Monde D	686,43	666,44
Antigone Trésorerie	797114	797114
Arbitr. Court Terme	8813,71	8813,71
Associa Première	34955,82	34955,82
Associc	1084,53	1084,53
Atout Amérique	103,13	100,61
Atout Asie	93,25	90
Atout Futur C	520,89	508,19
Atout Futur D	506,54	494,19
Austeic	1328,04	1289,36
Avenir Alizes	1795,81	1760,60
Axa Valeurs PER	146,57	142,30
Cadence 1	1030,65	1020,45
Cadence 2	1021,29	1011,18
Cadence 3	1026,07	1015,91
Capimonétaire	7528,84	7521,32
Capiobilg	7450,62	7376,85
Capitacic	1529,26	1506,66
Cicamonde	1122,77	1090,07
Cocsis	1577,40	1547,99
Comptavalor	4269,23	4262,84
Crédit Mutuel Capital	1480,23	1451,21
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	792,34	792,34
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	90,82	88,39
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis.	88,61	86,24
Créd.Mut.Ep.J	20994,49	20994,49
Créd.Mut.Ep.long.T.	205,30	199,81
Créd.Mut.Ep.Monde	1063,81	1035,34
Créd.Mut.Ep.Quatre	1073,22	1044,50
Dieze	1582,73	1553,22
Ecocic	1144,80	1111,46
Ecupar	127,27	123,56
Ecur. Actions futur	186,96	181,51
Ecur. Capicourt ◆	201,86	201,36
Ecur. Capitalisation	199,27	197,30
Ecur. Distrimonétaire	10164,58	10164,58
Ecur. Expansion ◆	296471,19	295290,03
Ecur. Géovaleurs	2633,38	2556,68
Ecur. Investissement ◆	158,27	153,66
Ecur. Monepremière	10233,31	10233,31
Ecur. Monétaire	11918,01	11918,01
Ecur. Trésorerie	293,24	293,24
Ecur. Trimestriel ◆	1953,97	1934,62
Elanciel D ◆	119,39	115,91
Elicash ◇	856410,55	856410,55
Emergence Poste D	93,80	91,07
Energia ◆	324,55	309,83
Eparcic	4415,13	4415,13
Eparcourt-Sicav	204,93	204,42
Epargne-Unie	1417,66	1383,08
Eufi Cash capi. ◆	9537,05	9537,05
Eurco Solidarité	1161,43	1149,93
Eurocic Leaders	1209,35	1174,13
Eurodyn	1389,84	1355,94
Euro Gan ◆	7846,75	7544,95
Fonsicav ◆	17716,12	17680,76
France-gan ◆	13029,76	12528,62
France Garantie	265,23	264,70
France Obligations	466,49	461,87
Francic	477,35	463,45
Francic Pierre	109,74	106,54
Francic-Regions	1388,18	1347,75
GAN Rendement ◆	5160,98	5084,71
Gestilion	17985,13	17985,13
Horizon	1466,52	1423,81
HLM Monétaire ◆	17023,34	17023,34
Indicia ◆	1073,49	1047,12
Indust.Fse.Court.T ◇	1814,53	1805,50
Intensys D	108,58	108,31
Interepar ◆	104500,94	101457,22
Interoblig	5557,85	5502,82
Intersélection Fce	505,48	495,57
Japacic	164,22	159,44
Jeunepargne	333,88	328,95
Latitude C	2715,49	2711,42
Lion Association	10737,83	10737,83
Lion Institution	36323,61	36233,03
Lionplus	1191,34	1167,98
Lion Trésor	2206,57	2184,72
Livret Bourse Inv. ◆	589,49	572,32
Livret Portefeuil.	764,69	742,42
Méditerranée	211,87	205,70
Mensuel CIC	10132,99	10032,66
Moneden	83358,33	83358,33
Moné-Dis. ◇	10167,55	10167,55
Mone.J. ◇	10882,33	10882,33
Monévalor	50079,62	50079,62
Mutualité dépôts	16517,19	16484,22
Natio Court Terme	12806	12806
Natio Court Terme2	348546	348546
Natio Epargne	21552,30	21338,91
Natio Ep. Capital	13278,65	13147,18
Natio Ep. Croissance	1897,63	1860,44
Natio Ep. Obligations	208,44	204,35
Natio Epargne Retraite	125,80	123,33
Natio Epargne Trésor	9414,19	9395,40
Natio Epargne Valeur	472,36	463,10
Natio France Index	979,43	960,23
Natio Immobilier	1156,81	1134,13
Natio Inter	1683,12	1658,12
Natio Monétaire	5041,49	5036,45
Natio Opportunités	138,66	135,94
Natio Patrimoine	1334,35	1308,19
Natio Perspectives	1129,56	1107,41
Natio Placements	71710,33	71710,33
Natio Revenus	1011,04	1001,09
Natio Sécurité	11500,26	11500,26
Natio Valeurs	891,80	874,31
Nippon-Gan ◆	6152,75	5916,11
Nord Sud Dévelop. ◇	1882,36	1878,60
Oblicic-Mondial	2946,64	2903,09
Oblicic-Régions	1080,64	1064,67
Oblifutur	3333,59	3271,43
Oblig. très caté.	208,24	205,16
Oblilion	1629,93	1613,79
Oblisécurité Sicav	15779,19	15779,19
Oblitys D	519,67	511,99
Oraction	1365,31	1332,01
Pervalor	576,73	565,42
Plénitude D	145,96	141,71
Poste Croissance C	3281,64	3278,36
Poste Gestion C	40245,91	40245,91
Première Oblig. C	11854,27	11854,27
Première Oblig. D	11033,80	11028,29
Prévoy. Ecureuil	99,91	98,92
Proficlus	932,68	915,29
Rentacic	159,59	157,23
Revenus Trimestr. ◆	5235,39	5183,55
Revenu-Vert	1125,35	1104,37
Sécuricic	2089,33	2089,33
Sécuri-Gan ◆	12551,19	12305,09
Sécuritaux	1678,34	1678,34
Sensivalor	32025,99	32025,99
SEVEA ◆	102,83	100,32
SFI-CNP Assur	711,86	691,13
S.G. France opport. C	1402,05	1374,56
S.G. France opport. D	1369,54	1342,69
S.G. Monde opport. C	946,45	927,89
S.G. Monde opport. D	946,45	927,89
Sicav Associations	2220,21	2220,21
Sicav 5.000 ◆	476,98	467,63
S.I. Est	1230,78	1194,93
Slivafrance ◆	751,78	737,04
Slivam ◆	417,32	409,14
Slivarente	215,30	211,08
Slivinter ◆	489,42	479,82
Sogenfrance C	1261,63	1236,89
Sogenfrance D	1179,31	1156,19
Sogépargne	299,15	296,19
Sogevar	1103,50	1081,86
Soginter	1532,44	1502,39
Soleil Investissements ◆	652,18	627,10
Solstice D	2253,14	2247,52
State Street Act. Eur ◆	12012,62	11719,63
State Street Act. France ◆	11193,78	10920,76
State Street Act. Japon ◆	1340,58	1307,88
State Street Act. Monde ◆	949,51	926,35
State Street Activ.Asie ◆	1331,63	1286,16
State Street Alloc.Franc. ◆	1003,49	993,55
State Street Amér.Latine ◆	671,38	648,45
State Street Emer. Mts ◆	1377,16	1330,13
State Street États-Unis ◆	1242,87	1212,56
State Street OAT Plus ◆	12566,42	12442
State Str. Oblig. Monde ◆	960,07	950,56
State Street Spinnaker2 ◆	1205,82	1176,41
State Street Trésorerie ◆	12526,75	12526,75
Stratégie Actions	929,32	893,58
Stratégie Rendement	1602,02	1551,59
Synthesis	13176,07	12917,72
Techno-Gan ◆	6301,07	6058,72
Thésora D	792,74	784,89
Trésor Plus	1559,87	1544,43
Trésor Trimestriel	998,07	988,19
Trésoricic	159707,11	159707,11
Trilion	5104,85	5089,34
Uni-Associations ◇	119,81	119,81
Uni-Foncier	1222,31	1192,50
Unifrance	583,96	569,72
Uni-Garantie C	1435,79	1409,02
Uni-Garantie D	1246,31	1223,07
Uni Régions	1437,45	1402,39
Univar ◇	281,92	281,92
Univers Actions	1513,16	1476,25
Univers Obligations	1936,38	1900,27
Valorg ◆	2285,48	2283,20
Valreal	32321,58	32305,43
Winterthur St-Honoré	238,32	227,51

SYMBOLES

◇ cours du jour ; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

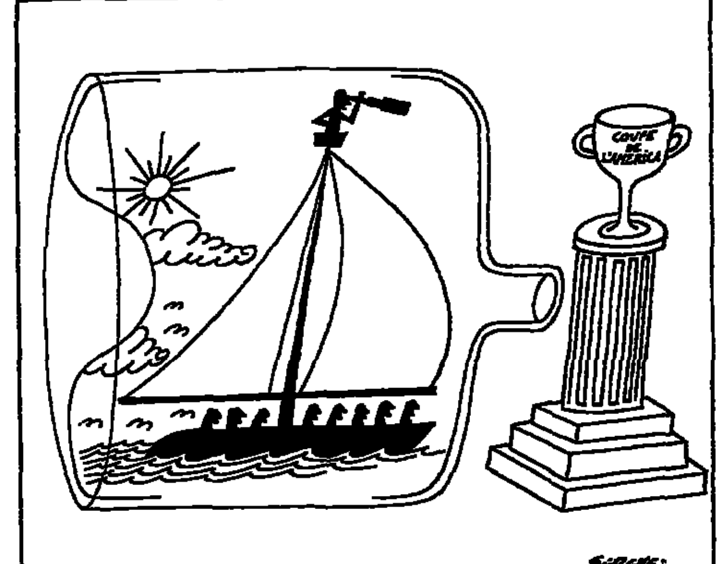
SPORTS

COUPE DE L'AMERICA Les deux défis néo-zélandais dominent les éliminatoires de la Coupe de l'America. *Team-New-Zealand*, dirigé par Peter Blake et barré par Russel Coutts, a gagné ses quinze premières régates, mais a été disqualifié une fois. La surprise vient de *Tag-Heuer-Challenge*, barré par Chris Dickson, qui occupe la deuxième place avec l'un des plus petits budgets. ● APRÈS les deux premières défaites enregistrées dans le troisième Round Robin, Marc Pajot et Bertrand Pacé, barreur et tacticien de *France-3*, ont cédé leur place à François Brenac et Thierry Peponnet, ce qui n'a pas empêché le Défi français d'être encore battu par *One-Australia* et *Tag-Heuer-Challenge*. ● DEUX VICTOIRES sur *Nippon* sont nécessaires, mais pas forcément suffisantes, pour laisser aux Français un espoir de qualification pour les demi-finales.

Marc Pajot ne tient plus la barre du Défi français

Le skipper de « France-3 », qui reste tout de même à bord, a confié la manœuvre du bateau à François Brenac et à Thierry Pepponet. Mais, après deux nouveaux échecs, il envisage déjà d'autres changements

Marc Pajot n'est plus à la barre de *France-3*. Le skipper-barreur des trois derniers Défis français en Coupe de l'America a pris cette décision, vendredi 17 janvier, au soir d'une deuxième défaite consécutive dans le troisième Round Robin de la Coupe Louis-Vuitton, contre *Team-New-Zealand*. Officiellement, il s'agissait de créer un « *choc psychologique* ». La défaite inattendue contre *Sydney-95*, le bateau du syndicat australien le plus désargenté, a suffi pour raviver le sentiment de malaise du début de cette campagne californienne (*Le Monde* daté 22-23 janvier).



Quelques mauvaises manœuvres, comme l'approche mal négociée de la première bouée contre *Sydney-95* ou un mauvais contrôle de *Tag-Heuer-Challenge* dans la régate précédente, avaient relancé le débat sur les capacités de Marc Pajot à se hisser au niveau des meilleurs barreurs de la Coupe de l'America, comme Russel Coutts, Chris Dickson, Rod Davis ou... Bertrand Pacé. Lors des phases cruciales de départ, c'est d'ailleurs ce dernier qui prenait la barre, comme Marc Bouet en 1992, avant de la céder ensuite à son skipper et d'assurer le rôle de tacticien. Mais Marc Pajot ne s'est pas contenté de renoncer à barrer. Il a débarqué Bertrand Pacé. « *C'était reconnaître les erreurs qu'on a pu faire ensemble* », explique-t-il. Bertrand Pacé avait, semble-t-il, accepté cette décision par solidarité.

Thierry Peponnet et François Brénac occupaient les mêmes postes sur le bateau d'entraînement du défi français. Médaillé d'or en 470 aux Jeux olympiques de Séoul, le premier venait de réussir une très bonne saison qui lui avait permis d'entrer dans les dix meilleurs barreurs mondiaux en match race. François Brénac l'avait secondé tout au long de ce championnat. Mais l'ex-tacticien de *France-3* a paru très désagréablement surpris en apprenant à quelques minutes du départ de la régate contre *One-Australia* que Marc Pajot restait à bord au poste de régleur de grand-voile et conservait ses responsabilités de skipper.

En prenant cette décision, Marc Pajot a fait de Bertrand Pacé un bouc émissaire alors que ce dernier a, le plus souvent, pris l'avantage sur ses adversaires sur les départs et a suffisamment fait la preuve dans le passé de sa maîtrise de la tactique du *match race*. Sans accabler Thierry Peponnet, comment ne pas relever que ce dernier a été pénalisé avant même d'avoir pris son premier départ pour avoir touché le tableau arrière du bateau australien ? Dans l'immédiat, cet acte manqué prive le Défi français d'un de ses meilleurs atouts : la présence à bord de *France-3* du champion du monde en titre de *match race*.

Au soir de la nouvelle régate perdue contre *Tag-Heuer-Challenge*, Marc Pajot reconnaissait d'ailleurs que Thierry Peponnet avait commis des « *erreurs de jeunesse* » et qu'il trouverait « *normal que Bertrand Pacé reprenne sa place à l'arrière du bateau* ». De nouveaux changements sont donc à attendre pour la régate de lundi 13 contre *Rioja-de-Espana*.

Gérard Albouy

Deux victoires impératives pour ne pas être éliminé

Team-New-Zealand, _Tag-Heuer-Challenge_ (NZ) et _One-Australia_ exercent une telle domination depuis le début des éliminatoires de la Coupe Louis-Vuitton que leur qualification pour les demi-finales (18 au 31 mars) paraît assurée. _Nippon_, qui devrait disposer d'un nouveau bateau pour le quatrième Round Robin, occupe la quatrième place, mais peut encore être inquiété par _France-3_. Si pour la fin du troisième et pour le quatrième Round Robin (2 au 8 mars), _Nippon_ et _France-3_ perdent « logiquement » leurs régates contre les trois meilleurs équipages et s'imposent contre _Rioja-de-Espana_ et _Sydney-95_, la quatrième place qualificative se jouera dans les deux duels qui vont les opposer. _France-3_ devra alors impérativement l'emporter les deux fois pour accéder aux demi-finales.

Le pavillon néo-zélandais flotte sur San Diego

« *NEW ZEALAND rules the waves* » (La Nouvelle-Zélande régit la mer). Les Néo-Zélandais pourraient bientôt parodier le vieil adage de leurs ancêtres britanniques. Vainqueurs des deux dernières courses autour du monde en équipage avec Peter Blake (1990) et Grant Dalton (1994), détenteurs depuis avril 1994 du Trophée Jules-Verne récompensant le bateau le plus rapide autour du monde (Peter Blake sur le catamaran *Enza-New-Zealand*), les marins des antipodes ne se contentent plus de s'imposer sur les océans. Depuis 1987, ce pays peuplé de moins de trois millions et demi d'habitants s'attaque à la plus prestigieuse des épreuves de voile : la Coupe de l'America. Finalistes de la Coupe Louis-Vuitton des challengers en 1987 et 1992, les Néo-Zélandais présentent deux défis dirigés par Peter Blake et Chris Dickson.

Figure emblématique de la voile néo-zélandaise, seul marin à avoir disputé les cinq premières Whitbread (course autour du monde en équipage) et à avoir parcouru plus de 500 000 milles (925 000 km) sur tous les océans, Peter Blake a naturellement été placé à la tête du défi « institutionnel » de son pays. Disposant d'un budget de quelque 20 millions de dollars (105 millions de francs) fournis par des grandes entreprises locales (la coopérative fruitière Enza, la brasserie Steinlager, le Lotto, la télévision et Toyota NZ) le géant blond des antipodes a choisi de miser sur la concertation et le travail d'équipe, aussi bien pour la conception des deux class America que pour le choix des navigants. Ces options écartaient *de facto* deux autres grandes figures de la voile néo-zélandaise : le skipper Chris Dickson et l'architecte Bruce Farr.

Avec le banquier Michael Fay, ces deux derniers avaient été les piliers du surprenant défi néo-zélandais de 1987. Avec le premier 12 mètres JI (jauge internationale) construit en fibre de verre, les marins des antipodes avaient survolé les éliminatoires de la Coupe Louis-Vuitton, gagnant trente-deux des trente-trois premières régates, avant de s'incliner contre Dennis Conner en finale des challengers.

Devenu l'architecte naval le plus réputé pour la conception des monocoques de compétition, Bruce Farr a choisi, en 1981, l'exil aux Etats-Unis, à Annapolis (Maryland), où il peut mieux monnayer ses talents auprès d'une clientèle très internationale.

Ces deux laissés-pour-compte du grand défi du Royal New Zealand Yacht Squadron ne pouvaient se résigner à être absents de la Coupe de l'America 1995. Chris Dickson a décidé de monter son propre challenge avec le Tutukaka South Pacific Yacht Club et de passer contrat avec Bruce Farr pour la conception de son class America. Pour tenter de réunir un budget de 10 millions de dollars, il a d'abord songé à monter une société cotée en Bourse. L'opération a échoué. Les contacts pris en mai-juin 1994 avec l'horloger suisse Tag Heuer ont abouti en octobre. Mais le budget du challenge ne dépasse finalement pas 8 millions de dollars (42 millions de francs). A peine le quart du budget du Défi français !

« Un petit budget force à faire preuve d'intelligence »

« *Le talent est plus important que l'argent, pour espérer gagner la Coupe de l'America. Il faut un manager, un skipper, des architectes, capables de définir une stratégie gagnante à partir du budget dont ils disposent* », estime Laurent Esquier. Ce Français qui a découvert la Coupe de l'America en 1974 avec le baron Bich, a accumulé une expérience incomparable de cette compétition. Michael Fay lui avait confié l'organisation du premier défi néo-zélandais en 1987. Raul Gardini s'était assuré ses services pour 1992. Même s'il doit gérer simultanément l'aventure d'Olivier de Kersauson autour du monde, Chris Dickson l'a rappelé comme stratège et entraîneur.

Les deux premières décisions liées aux impératifs budgétaires ont été la construction d'un seul class America et l'installation à San Diego juste avant le début des éliminatoires afin de limiter les frais de transport, de logement et la période de versement de salaires. « *Sur chaque dollar dont nous disposions, 85 cents ont ainsi pu être affectés au bateau. C'est un record* », explique Laurent Esquier. Comme en 1987 avec son 12 mètres JI en fibre de verre ou en 1992 avec le class America le moins lourd, le moins toilé et doté d'une quille tandem, Bruce Farr a encore conçu l'un des bateaux les plus originaux : le moins large (moins de 4 mètres), avec un système de barre très avancé sur un pont encaissé d'où émergent le barreur et le tacticien placés dans une position surélevée.

Les contraintes financières ont également influé sur le programme de développement. « *Un petit budget force à faire preuve d'intelligence*, dit Laurent Esquier. *Il ne s'agit pas de prendre des risques, mais d'être cohérent dans ses choix. 70 % des régates se courent dans une fourchette de 8 à 11 nœuds de vent. Si on a de gros moyens, on peut aussi prendre en compte les 30 % restants et construire un bateau qui sera performant entre 6 et 13 nœuds de vent en adaptant les appendices, des bômes et des voilures plus ou moins grandes selon les conditions météorologiques prévisibles pour chaque Round Robin. Dans le cas contraire, il faut admettre d'avoir un handicap à certaines périodes et cibler son programme pour être performant dans les phases cruciales comme le quatrième Round Robin et les demi-finales.* »

Tag-Heuer-Challenge ne dispose que d'une seule bôme. Au lieu de développer un programme voile (près de 20 millions de francs pour le Défi français) permettant de tester les nouveaux matériaux et les nouvelles structures proposées sur leur propre bateau, les Néo-Zélandais ont profité des premières régates pour observer sur leurs adversaires les conditions d'utilisation optimales des nouvelles voiles moulées ou des gennakers. Dans ces conditions, la surprise vient des résultats enregistrés par *Tag-Heuer-Challenge* qui se maintient à la deuxième place des challengers derrière *Team-New-Zealand*.

G. A.

BIATHLON

La méthode Moretti fait triompher la France

LA FRANCE est, depuis dimanche 19 février, la première nation du monde en biathlon. Il y a dix ans, oser un tel pronostic aurait fait éclater de rire n'importe lequel des rares initiés ayant eu vent de l'existence de ce sport dont toute la beauté réside dans le fait qu'il concilie l'inconciliable : le ski de fond, sport d'endurance et d'effort par excellence, et le tir à la carabine, exercice de concentration extrême et de maîtrise de soi.

Un homme, sans doute le seul, voulait croire qu'un jour peut-être les Français se mêleraient au concert des grandes nations du biathlon, qui étaient alors l'Union soviétique, les deux Allemagnes et l'Italie. Cet homme s'appelait David Moretti. Sans lui, rien de ce qui s'est passé dans la station italienne d'Anterselva – huit médailles en autant de courses et trois titres mondiaux pour Corinne Niogret, Anne Briand et Patrice Bailly-Salins – ne serait arrivé.

Tous les médaillés français ont évoqué David Moretti pour dire ce qu'ils devaient à David Moretti emporté au printemps dernier, à quarante-sept ans, par un cancer. Quelques semaines auparavant, à Lillehammer, déjà marqué par la maladie, il avait accompagné avec discrétion et efficacité la prestation des garçons et des filles de l'équipe de France. Dans une campagne olympique qui tournait peu à peu au désastre, seul le biathlon s'était montré à la hauteur. Ses trois médailles (sur cinq au total) avaient à elles seules permis au camp français de présenter un bilan à peu près honorable.

ESPRIT DE CORPS

Ancien skieur de fond, Moretti était entré à la fin des années 60 à l'Ecole nationale de haute montagne de Chamonix, où il pratiquait le triathlon militaire, spécialité associant un slalom géant au biathlon et dont il fut champion du monde en 1973. Cinq années plus tard, il devenait l'adjoint de l'entraîneur de biathlon. Mais ce n'est qu'en 1984 qu'il se vit confier les rênes de l'équipe de France. Il forma une génération de biathlètes qui constituent aujourd'hui l'armature de l'équipe de France masculine. En 1990, il chargeait Francis Mougel, qui hésitait alors à mettre un terme à sa carrière de biathlète et fut difficile à convaincre de créer une équipe de France féminine.

Deux années plus tard, Véronique Claudel, Corinne Niogret et Anne Briand devenaient championnes olympiques de relais. Les Français se mettaient à fréquenter les podiums. Le biathlon tricolore était lancé sur les rails qui allaient le conduire jusqu'au triomphe d'Anterselva. Tout au long de cette progression, la composition du collectif national est restée étonnamment stable, même si – malgré le faible nombre de pratiquants – de jeunes biathlètes sont venus de temps en temps le renforcer. Esprit de corps, esprit de groupe : deux éléments indissociables de la méthode Moretti, reprise aujourd'hui par Francis Mougel et Dominique Epp, l'entraîneur des garçons.

« *Ma méthode, c'est d'abord la persévérance*, disait David Moretti au lendemain des Jeux de Lillehammer. *Quand j'ai une idée en tête, j'essaie de la faire avancer, sans jamais regarder ce qui se passe à gauche ou à droite. J'aime faire selon mon idée. Et pousser les gens à progresser en leur donnant un esprit de recherche du meilleur, un esprit d'attaque et de groupe.* » Après la disparition de David Moretti, le groupe s'est réuni. Et a décidé de continuer à avancer, ensemble, sans toucher à l'organisation mise en place par celui qui était parti. Un père, ça ne se remplace pas.

G. V. K.

SKI ACROBATIQUE

Edgar Grospiron passe le relais

LA CLUSAZ
correspondance

Une foule bariolée et hilare a envahi samedi 18 février l'aire d'arrivée du stade de ski de bosses. Edgar Grospiron s'est trouvé soulevé par des dizaines de mains, porté par des dizaines de bras. Le champion olympique d'Albertville n'a rien fait pour calmer l'ardeur de ses admirateurs, au contraire. Cet ultime triomphe, il l'a voulu et apprécié plus que tout autre. En 1989, alors qu'il n'avait encore que vingt ans, il promettait déjà de mettre un point final à sa carrière au soir de ces championnats du monde 1995, organisés chez lui, à La Clusaz. Encore deux ou trois courses de Coupe du monde, histoire d'aller jusqu'au bout de la saison, et ce sera chose faite.

Ce qui n'était pas prévu, c'est qu'une petite brune de vingt-deux ans l'accompagne sur les épaules des spectateurs venus lui faire un triomphe. Quelques minutes avant Edgar Grospiron, Candice Gilg s'était elle aussi emparée d'une couronne mondiale, sa première. La skieuse de La Plagne comptait depuis quelques années parmi les espoirs de sa discipline. La confirmation de son talent arrive à point nommé. Car le départ d'Edgar Grospiron va laisser un vide énorme dans un sport qu'il avait plus que quiconque contribué à promouvoir.

« *Avec Edgar, nous avons démontré que le ski acrobatique en général, et les bosses en particulier, était un véritable sport de haut niveau*, confie le Canadien Jean-Luc Brassard, médaillé d'argent à La Clusaz, et champion olympique l'an dernier à Lillehammer. *Edgar nous a fait progresser en réalisant des sauts extraordinaires que nous tentions tous d'imiter. Mais je ne suis pas inquiet pour l'avenir : après son départ, je suis sûr que de nouveaux talents vont se révéler, en équipe de France notamment.* »

NOUVEAUX TALENTS

Candice Gilg ou Sébastien Foucras, médaillé de bronze dimanche dans l'épreuve de saut, en font partie. Même s'ils n'ont pas l'aura médiatique qu'un Grospiron a su se forger, ils partagent avec le triple champion du monde une joie de skier et une malice évidentes, deux traits que semblent avoir en commun la plupart des adeptes du *free style*. L'esprit du ski acrobatique, poussé à son comble par le skieur de La Clusaz, n'est pas près de s'éteindre. Jean-Luc Brassard lui-même, un garçon presque timide à son arrivée dans le monde des bosses, s'est métamorphosé au contact d'Edgar Grospiron et semble prêt, aujourd'hui, à reprendre le flambeau laissé par celui qui était devenu véritablement son complice.

« *Je crois avoir un peu montré la voie, aux autres de continuer à avancer dans la bonne direction*, estime Edgar Grospiron. *Il se peut que le gâteau retombe un peu après mon départ, mais je ne suis pas trop inquiet, il y a des gars et des filles de valeur. Ce qu'ils ne doivent surtout pas oublier, c'est qu'avant de songer à être médiatisé, il faut avoir des résultats. Quand ils auront obtenu des résultats, alors là, ils auront l'occasion d'exprimer leur personnalité comme j'ai pu le faire.* »

Le champion olympique 1992 suivra cela de loin, avec le sentiment du devoir accompli, heureux d'avoir réussi sa sortie. Conscient aussi d'avoir servi de lien entre l'époque héroïque des « allumés » du *free style* et celle d'un sport désormais entré dans l'âge adulte qui devra appendre à se passer de lui. Grospiron, lui, peut très bien se passer de compétition. Dès dimanche matin, après une courte nuit, il est parti skier dans la poudreuse, rien que pour le plaisir.

Gilles Van Kote

Les rugbymen français perdent leur jeu

Quinze jours après la défaite de Twickenham, le XV tricolore a confirmé ses lacunes actuelles en s'inclinant au Parc des Princes face à l'Ecosse (21-23)

Le XV de France a été défait au Parc des Princes contre toute attente par celui d'Ecosse, samedi 18 février, lors de la troisième journée du Tournoi des cinq nations. Après celle de Twickenham face aux Anglais, cette nouvelle déconvenue historique illustre les faiblesses actuelles de l'équipe de Pierre Berbizier, en proie à une crise à la fois physique, morale et tactique. Les Ecossais ne s'étaient pas imposés à Paris depuis 1969. Ils rencontreront à nouveau les Français lors de la première phase de la Coupe du monde en Afrique du Sud. A Cardiff, les Anglais ont fait un pas supplémentaire vers le Grand Chelem en battant les Gallois (23-9). Ils se posent en favoris de la prochaine Coupe du monde.

FRANCE : trois essais par Philippe Saint-André (3e, 72e) et Jean-Luc Sadourny (64e) ; un drop par Christophe Deylaud (56e) et une pénalité par Thierry Lacroix (45e).
ECOSSE : deux essais par Gregor Townsend (24e) et Gavin Hastings (78e) ; deux transformations et trois pénalités (23e, 35e, 63e) par Gavin Hastings.

Il serre les mains de ses adversaires en hôte bien élevé qui remercierait ses invités. Tout à sa politesse de nouveau maître du lieu, Gavin Hastings semble déjà avoir oublié les aigreurs de ses matches précédents dans un Parc des Princes qu'il quittait invariablement bredouille. Au long de ces années de déceptions écossaises à Paris, le capitaine n'avait réussi à se forger qu'une certitude : *« La première équipe de France qui ne nous prendra pas au sérieux le paiera très cher. »* Gavin Hastings aura guetté cette erreur pendant neuf ans.

Elle s'est matérialisée, samedi, au moment exact où il a reçu une passe astucieuse du centre Gregor Townsend. D'une foulée qui niait ses trente-trois ans, Hastings l'arrière a alors simplifié la tâche d'Hastings le buteur, en courant aplatir entre les poteaux. Sa percée, symétrique de celle qui avait amené l'essai écossais de la première mi-temps, a achevé de crever la baudruche de la suffisance bleue. Sa transformation a fait mieux que sonner la fin de vingt-cinq années d'échecs écossais en France. Elle a rendu un stade envieux, qui se serait presque mis à jalouser ce capitaine et son équipe exemplaire, leur jeu simple et efficace qui a longtemps fait sourire. Pendant que, dans l'échec à répétition, les Ecossais préparaient la fraîcheur et la solidarité qui ont fait merveille samedi, le XV de France s'en allait gagner deux fois en Nouvelle-Zélande, face aux All Blacks. Que reste-t-il aujourd'hui des espoirs nés de cet exploit ? Une leçon à Twickenham face à la puissance anglaise, une humiliation au Parc des Princes face à l'équipe présumée la plus faible de la compétition. Les Français pensaient avoir trouvé l'identité de leur jeu aux antipodes. Huit mois plus tard, le miroir des cinq nations leur renvoie une image déformée. Celle de joueurs fourbus, dépassés tactiquement, usés mentalement.

Comme contre l'Angleterre, l'argument d'une condition physique écartelée entre les exigences du haut niveau international et celles des clubs, a encore été avancé (*Le Monde* du 7 février). Il reste recevable et, visiblement si dérangeant qu'il a conduit, au cours de la semaine écoulée, le président de la Fédération française (FFR), Bernard Lapasset, à ôter le déguisement d'homme de dialogue qui tente d'ordinaire de camoufler ce disciple d'Albert Ferrasse, pour menacer de suspension le troisième ligne Laurent Cabannes, coupable d'avoir parlé trop crûment de ce sujet. Mais l'auteur du délit d'opinion reconnaissait lui-même, samedi soir, que cette question ne suffit pas à tout justifier. *« Il ne faut pas se réfugier derrière ça,* expliquait-il. *On a souvent battu l'Ecosse alors que ces problèmes existaient déjà. »*

Au-delà du physique, c'est le jeu qui a fait faillite au Parc des Princes. Bien sûr, Thierry Lacroix s'est cantonné au côté sombre du rôle de buteur, celui des jours sans réussite, tandis que Gavin Hastings mettait en lumière son infaillibilité. Bien sûr, Christophe Deylaud a pesé lourdement dans la défaite par ses choix aberrants. Mais, même évincé en victime expiatoire, l'ouvreur ne pourra pas endosser toutes les responsabilités. Il n'est pour rien dans la nouvelle contre-performance des avants, qui semblent avoir appris à l'envers les leçons de Twickenham. Si leurs conquêtes sont restées honnêtes, les ballons leur ont à nouveau glissé des doigts dans les regroupements. Le travail de sape de la défense écossaise a été bâclé, sans cesse remis à plus tard ou confiés à des sursauts individuels qui suppléaient mal l'effort collectif. Les attaquants portent, eux, le remord de ces offensives mal menées, de ces supériorités numériques, de ces décalages qui auraient dû ensevelir les espoirs écossais sous trois essais d'emblée, et qui se sont dissous dans la frustration de ballons tombés.

HALLUCINATION COLLECTIVE

Tout s'est passé comme si les joueurs français avaient rêvé d'un jeu idéal, d'un rugby sans contrainte, juste avant de pénétrer sur la pelouse. Comme s'ils avaient tenté de le transposer sur le terrain, sans tenir compte de leurs moyens du moment, sans se préoccuper le moins du monde de leurs adversaires ou encore des devoirs qu'impose le jeu de rugby. Face à une telle hallucination collective, Pierre Berbizier est resté à court d'arguments. L'entraîneur porte sans doute sa part d'une telle perte du sens des réalités de l'ovale. En défendant vaille que vaille sa sélection après le match de l'Angleterre, en niant les faits de la supériorité anglaise, il avait brandi un bouclier derrière lequel chacun s'est senti protégé du désagrément d'une remise en question individuelle et collective. En accréditant l'idée que le jeu des tournées estivales restait d'actualité, il a certainement accru le décalage entre des têtes qui auraient voulu bien faire et des jambes qui ne le pouvaient point.

« On a trop pensé à notre jeu comme à une fin en soi, constatait Laurent Cabannes, *alors que c'est la victoire qui doit être l'objectif. Il va falloir que l'on soit plus égoïste, que l'on arrête de chercher à faire plaisir à tout le monde. »* Le troisième ligne sentit ainsi confusément que l'un des problèmes actuels de l'équipe de France est peut-être d'avoir été trop aimée depuis ses exploits néo-zélandais. Rarement sélection a bénéficié d'un tel capital de sympathie aussi bien dans la presse qu'au sein du public des connaisseurs. Poste par poste, les joueurs ont échappé aux interminables querelles sur les choix des sélectionneurs. En 1977, par exemple, les hommes de Jean-Pierre Rives étaient partis en Angleterre en dédaignant les critiques de la presse et des amateurs pour se replier égoïstement sur leur jeu tant décrié. Ils en étaient revenu avec un Grand Chelem, gagné contre la terre entière.

Jérôme Fenoglio

L'organisation anglaise triomphe à nouveau

CARDIFF
correspondance

En termes de spectacle, le match de Cardiff n'a pas atteint des sommets vertigineux. Certes, les Gallois sont rudes et vaillants, mais ils ne représentent aucune menace sérieuse pour la Coupe du monde. En revanche le XV anglais a, une fois de plus, prouvé qu'il sera très difficile à battre. C'est une équipe qui a mûri, qui est non seulement forte en conquête mais qui arrive aussi – contrairement aux Français – à la consolider et à recycler le ballon, tout en se donnant de nombreuses options en attaque.

Le fait qui impressionne le plus dans la performance anglaise est l'élimination quasi totale des erreurs, notamment des pertes de ballon. En effet, si l'on regarde le fil conducteur des deux équipes qui ont gagné les deux premières Coupes du monde, c'est précisément ce taux très peu élevé d'erreurs dans ce domaine qui a rendu les Néo-Zélandais et Australiens si difficiles à battre.

L'équipe conduite par l'entraîneur Jack Rowell est superbement organisée. Contrairement aux autres, qui ont l'air d'attaquer sans la moindre stratégie, les joueurs anglais donnent l'impression à tout moment de savoir exactement ce qu'ils font. On a vu des combinaisons de la troisième ligne anglaise à partir de mêlées fermées, conçues spécifiquement pour éliminer des défenseurs tout en déplaçant le point d'impact dans des zones du terrain plus adaptées à lancer la prochaine offensive.

La balle est ensuite libérée rapidement, pour repartir en sens inverse, là où quatre ou cinq pilotes de chasse déboulent au ras, et à toute vitesse. Autre atout du XV anglais : le soutien apporté par leur grande troisième ligne, notamment à partir de touches raccourcies. Dean Richards et Ben Clarke, notamment, ont su se trouver toujours là où il fallait, littéralement dans la poche de leurs trois-quarts.

Deux des trois essais anglais furent le résultat de mauls pénétrants, une arme très dangereuse pour les équipes adverses. Le premier, marqué par Victor Ubogu, est directement issu d'un de ces regroupements mouvants qui s'est avancé jusqu'à quelques mètres de la ligne galloise.

C'est la précision de l'organisation du maul combinée avec la masse et la puissance du pack anglais qui rend cette tactique si efficace. Au lieu d'essayer de passer sur les côtés et de retomber sur les défenseurs embusqués, les avants anglais exercent leur pression dans l'axe profond du maul. Souvent, j'ai vu le maul gallois se désintégrer parce que les avants rouges s'obstinaient à essayer d'arrêter le mastodonte sur les côtés.

A maintes reprises, deux ou trois maillots blancs, le ballon solidement cadenassé entre eux, repartaient à la charge, laissant les avants rouges essoufflés derrière eux. Il va falloir que les adversaires des Anglais apprennent à contrer cette tactique en plaçant leur masse et leur puissance dans l'axe profond, au cœur du maul.

En attendant, l'Angleterre a fait un pas supplémentaire vers un nouveau grand chelem. Avec une maturité qui lui permet de s'imposer d'une manière retentissante dans un stade qui, historiquement, lui a toujours été difficile. Mais, à mes yeux, la marche des Anglais en 1995 a surtout les meilleures chances d'aboutir le 24 juin prochain en finale de la Coupe du monde.

Nick Farr-Jones

★ **Nick Farr-Jones est l'ancien capitaine du XV d'Australie, champion du monde 1991.**

Linford Christie améliore le record du monde du 200 m en salle

LE BRITANNIQUE LINFORD CHRISTIE, trente-cinq ans, a battu le record du monde en salle du 200 mètres, dimanche 19 février à Liévin (Pas-de-Calais), en 20 s 25, quelques minutes après avoir amélioré son propre record d'Europe du 60 mètres (6 s 47 contre 6 s 48). Dans les deux courses, le sprinter britannique, de retour d'un stage *« très bénéfique »* en Australie, a devancé le Namibien Frankie Fredericks, venu précisément à Liévin avec l'objectif de battre le record du monde du 200. Parti très vite, le champion olympique et du monde du 100 mètres a résisté au retour de Fredericks pour battre le record établi en 1987 sur cette même piste par le Français Bruno Marie-Rose en 20 s 36.

Alors que Sergei Bubka échouait de peu dans sa tentative contre le record du monde de la perche à 6,16 mètres, c'est sur la piste qu'allait être battu le troisième record de la réunion. Après avoir gagné le 60 mètres en 6 s 94 devant la Jamaïcaine Merlène Ottey, la Russe Irina Privalova réalisait le doublé, comme Christie, s'imposant en 22 s 10, soit 5 centièmes de moins que son précédent record d'Europe en 1993.

Strasbourg-Bordeaux en quart de finale de Coupe de France

STRASBOURG-BORDEAUX sera l'affiche des quarts de finale de la Coupe de France de football, dont le tirage au sort a été effectué dimanche 19 février.

Pour les trois autres rencontres, programmées le 18 mars, Metz (D1) accueillera Mulhouse (D2) et Nancy (D2) recevra Le Havre (D1) ou le Paris-Saint-Germain (D1) dont le match a été une nouvelle fois reporté pour terrain impraticable. L'autre quart de finale opposera Marseille (D2) à Châteauroux (D2) ou Poitiers (N1) qui doivent se rencontrer mardi 21 février.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : l'Italien Marco Lietti** a gagné samedi 18 février le Tour du Haut-Var, en battant à Draguignan son compatriote et coéquipier Luca Scinto avec qui il s'était échappé. Le premier Français, Yvon Ledanois, s'est classé quatrième. Cette victoire confirme la suprématie des Italiens en ce début de saison.

■ **TENNIS : l'Américain Todd Martin** a remporté dimanche 19 février le tournoi de Memphis, en battant 7-6 (7-2), 6-4 le Néerlandais Paul Haarhuis. A Milan, le Russe Evgueni Kafelnikov a battu en finale l'Allemand Boris Becker 6-2, 6-4.

■ **SKI ALPIN :** l'Autrichien Mario Reiter, vingt-quatre ans, a remporté, lundi 20 février, le slalom géant de Furano, comptant pour la Coupe du monde, devançant le Slovène Jure Kosir et le Norvégien Harald Strand-Nilsen. Alberto Tomba a abandonné dans la seconde manche et perdu ainsi toute chance de gagner son huitième slalom géant consécutif. L'Italien avait déjà échoué dans le slalom spécial, dimanche, stoppant également son impressionnante série de victoires dans cette discipline. Il garde néanmoins une très large avance au classement général provisoire de la Coupe du monde.

■ **NATATION : lors de la Coupe du monde en petit bassin,** à Gelsenkirchen, l'Australienne Angela Kennedy, dix-neuf ans, a amélioré l'ancien record du monde, vieux de quatorze ans, du 100 mètres papillon, en 58 s 77. L'Allemand Mark Warnecke a, lui, battu le record du monde du 50 mètres brasse en 27 s.

■ **FOOTBALL : Ramon Mendoza a été réélu président du Real Madrid** pour quatre ans à l'issue des élections, auxquelles ont participé dimanche 19 février, les *socios* de ce club, en tête du championnat espagnol (*Le Monde* du 10 janvier). M. Mendoza, dont c'est le quatrième mandat, a obtenu 15 203 voix alors que son principal rival Florentino Perez a recueilli 14 505 suffrages. Santiago Gomez Pintado, le troisième en lice, n'a été crédité que de 4 154 voix. – *(AFP.)*

Steffi Graf s'impose à l'Open de Paris de tennis

POUR SON RETOUR SUR LES COURTS après trois mois d'absence, Steffi Graf a remporté dimanche le 87e tournoi de sa carrière en battant la Française Mary Pierce en finale de l'Open de Paris sur le score de 6-2, 6-2, après une heure et sept minutes de jeu. En s'imposant dans cette épreuve, la joueuse allemande récupère la place de numéro un mondial qu'elle avait cédée à l'Espagnole Arantxa Sanchez il y a quinze jours.

Steffi Graf est revenue à son meilleur niveau après trois mois d'interruption, dus à des douleurs persistantes au dos provoquée par une excroissance osseuse au sacrum avec laquelle elle doit désormais apprendre à vivre et à jouer.

Pour sa part, trois semaines après la première grande victoire de sa jeune carrière aux Internationaux d'Australie, Mary Pierce a subi sa deuxième défaite consécutive en finale d'un tournoi parisien après celle essuyée aux Internationaux de France, en juin 1994, devant Arantxa Sanchez.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE Pro A
6e tour retour

Antibes-Villeurbanne	120-84
Montpellier-Pau-Orthez	80-90
Nancy-Gravelines	81-84 a. p.
Dijon-Strasbourg	88-106
Lyon-Le Mans	93-76
Limoges-Levallois	71-77
PSG-Racing-Cholet	87-86 a. p.

Classement : 1 Antibes, 36 pts ; 2. Pau-Orthez, 33 ; 3. Limoges, Dijon, 32 ; 5. Cholet, 31 ; 6. PSG-Racing, Villeurbanne, Levallois, 29 , 9. Gravelines, 27 ; 10. Montpellier, Lyon, 25 ; 12. Strasbourg, Le Mans, 24 ; 14 Nancy, 23

BIATHLON

CHAMPIONNATS DU MONDE
A Anterselva (Italie)
10 km (messieurs)
1. Patrice Bailly-Salins (Fra) , 2. Pavel Mouslimov (Rus) ; 3. Ricco Gross (All) , 4. Ole Einar Bjoerndalen (Nor) , 5. Patrick Favre (Ita).
7,5 km (dames)
1 Anne Briand (Fra) ; 2. Uschi Disl (All) , 3. Corinne Niogret (Fra) , 4. Sona Mihokova (Svq) ; 5. Emmanuele Claret (Fra).
Relais 7,5 km (messieurs)
1. Allemagne (Gross, Kirchner, Luck, Fisher) . 2 France (Laurent, Bailly-Salins, Dusserre, Flandin) ; 3. Biélorussie (Kholcharakov, Popov, Ryshenkov, Sachurin).
Relais 7,5 km (dames)
1. Allemagne (Disl, Harvey, Greiner-Petter, Behle) , 2. France (Niogret, Claudel, Baverel, Briand) ; 3 Norvège (Skjelbreid, Fossen, Skoveland, Andreassen).

FOOTBALL

COUPE DE FRANCE
8e de finale

Saint-Leu (N1)-Strasbourg (D1)	1-3
Auxerre (D1)-Bordeaux (D1)	1-2
Marseille (D2)-Beauvais (D2)	2-0 a. p.
Montpellier (D1)-Metz (D1)	1-2
Mulhouse (D2)-Angers (D2)	1-0
Bastia (D1)-Nancy (D2)	0-1
Le Havre (D1)-Paris SG (D1)	reporté
Châteauroux (D2)-Poitiers (N1)	reporté

CHAMPIONNAT DE FRANCE
DIVISION 1
26e journée (match en retard)

Nantes-Martigues	3-1

Classement : 1. Nantes, 58 pts ; 2. Lyon, Paris SG, 47 ; 4. Lens, 43 ; 5. Auxerre, Cannes, 40 ; 7 Le Havre, Strasbourg, 38 ; 9. Metz, Bordeaux, 36 ; 11. Monaco, Martigues, 33 ; 13. Rennes, 32 ; 14. Saint-Etienne, Lille, 30 ; 16. Montpellier, 26 ; 17. Nice, Bastia, 25 ; 19. Caen, Sochaux, 22.

DIVISION 2
27e journée (matches en retard)

Sedan-Dunkerque	1-4
Le Mans-Red Star	1-1

28e journée (match en retard)

Laval-Saint-Brieuc	0-0

Classement : 1. Guingamp, 54 pts ; 2. Red Star, 53 ; 3 Marseille, 52 ; 4. Châteauroux, Gueugnon, 51 ; 6. Toulouse, 49 ; 7. Dunkerque, 48 ; 8 Nancy, 47 ; 9. Amiens, 41 , 10. Mulhouse, 37 ; 11 Perpignan, 35 ; 12. Alès, Charleville, 34 ; 14. Valence, 31 ; 15 Le Mans, Laval, 30 ; 17. Sedan, 27 , 18. Niort, 26 ; 19. Saint-Brieuc, Angers, Beauvais, 23 ; 22. Nîmes, 17.

CHAMPIONNAT D'ALLEMAGNE
18e journée

Duisbourg-Uerdingen	2-0
Fribourg-Karlsruhe	2-1
Cologne-Eintracht Francfort	3-0
Werder Brême-Dynamo Dresde	1-0
Bochum-Bayern Munich	1-2
Moenchengladbach-Schalke 04	0-1
Hambourg-Stuttgart	0-2
Munich 1860 -Borussia Dortmund	1-5
Kaiserslautern-Bayer Leverkusen	1-0

Classement : 1. Borussia Dortmund, 30 pts ; 2. Werder Brême, 26 ; 3. Fribourg, 25 ; 4. Bayern Munich, 24 ; 5. Kaiserslautern, 24 ; 6. Borussia Moenchengladbach, 23 , 7. Karlsruhe, 21 ; 8. Bayer Leverkusen, 20 ; 9. Hambourg, Stuttgart, 18 ; 11. Schalke 04, 17 ; 12. Francfort, 16 ; 13. Cologne, 15 ; 14. Bayer Uerdingen, Dynamo Dresde, 16. Munich 1860, 10 ; 17 Duisbourg, 9 ; 18. Bochum, 8.

CHAMPIONNAT DE BELGIQUE
23e journée

RWD Molenbeek-Standard de Liège	1-2
La Gantoise-Saint-Trond	0-0
Lierse-Seraing	0-0
Lommel-FC Bruges	1-0
Ostende-Charleroi	1-1
RC Liège-Anderlecht	0-4
Alost-Beveren	1-3
Ekeren-Antwerp	2-0
Cercle de Bruges-FC Malines	2-2

Classement : 1. Anderlecht, 36 . 2. Standard de Liège, 35 ; 3. FC Bruges, 30 ; 4. Lierse, Seraing, 24 , 6. Ekeren, 23 ; 7. Alost, Lommel, FC Malines, Beveren, Charleroi, Saint-Trond, 22 , 13. RWD Molenbeek, 21 ; 14 Antwerp, 20 ; 15 La Gantoise, 19 ; 16. Cercle de Bruges, 18 ; 17. Ostende, 13 ; 18. RC Liège, 9.

CHAMPIONNAT D'ESPAGNE
22e journée

FC Barcelone-Espagnol Barcelone	3-0
Real Sociedad-Atletico Madrid	3-1
Oviedo-Saragosse	2-1
Valladolid-St-Jacques Compostelle	2-0
Deportivo La Corogne-Racing Santander	3-0
Celta Vigo-Sporting Gijon	2-0
Betis Séville-Athletic Bilbao	0-0
Logrones-Séville	0-2
Tenerife-Valence	1-2
Real Madrid-Albacete	0-0

Classement : 1 Real Madrid, 34 , 2. Deportivo La Corogne, 30 ; 3. FC Barcelone, 29 ; 4 Betis Séville, Saragosse, 26 ; 6. Séville, Athletic Bilbao, 24 . 8. Tenerife, Espagnol Barcelone, Real Sociedad, Valence, Oviedo, 22 ; 12. Celta Vigo, 21 ; 13. St-Jacques Compostelle, 20 ; 15. Albacete, 19 , 16 Valladolid, 18 ; 17. Atletico Madrid, Racing Santander, Sporting Gijon, 17 ; 20. Logrones, 8.

CHAMPIONNAT D'ITALIE
20e journée

Cagliari-Parme	2-0
Cremonese-Fiorentina	0-0
Genoa-AS Rome	1-0
Inter de Milan-Brescia	1-0
Juventus-Naples	1-0
Lazio-Milan AC	4-0
Padoue-Torino	4-2
Reggiana-Bari	0-1
Foggia-Sampdoria	1-1

Classement : 1. Juventus, 45 pts ; 2. Parme, 39 ; 3. AS Rome, Lazio, 34 ; 5 Sampdoria, 32 ; 6. Fiorentina, 31 , 7. Milan AC, 30 ; 8. Bari, Cagliari, 29 ; 10. Inter de Milan, 27 , 11. Torino, 26 ; 12. Foggia, 25 ; 13. Naples, 24 ; 14. Genoa, 21 ; 15 Padoue, 20 ; 16. Cremonese, 19 ; 17. Reggiana, Brescia, 12.

HANDBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Nationale 1
9e tour retour

Bordeaux-Créteil	24-19
PSG-Asnières-Strasbourg	25-24
Saint-Brice-OM-Vitrolles	20-36
Gagny-Livry-Gargan	33-22
Dunkerque-Ivry	18-24
Chambéry-Pontault-Combault	25-25
Montpellier-Sélestat	20-20

Classement : 1 Montpellier, 43 , 2. OM-Vitrolles, 40 ; 3. Ivry, 37 , 4. PSG-Asnières, 30 ; 5 Créteil, 22 ; 6. Pontault-Combault, 21 ; 7. Gagny, Bordeaux, Strasbourg, Sélestat, 20 , 11. Chambéry, 13 ; 12. Dunkerque, 10 ; 13. Livry-Gargan, 7 ; 14. Saint-Brice, 5

RUGBY

TOURNOI DES CINQ NATIONS
3e journée

France-Ecosse	21-23
Pays de Galles-Angleterre	9-23

Classement : 1. Angleterre, 6 pts , 2. Ecosse, 4 , 3. France, 2 ; 4. Irlande, Pays de Galles, 0.

SKI ACROBATIQUE

CHAMPIONNAT DU MONDE
Bosses (messieurs)
1. Edgar Grospiron (Fra) ; 2. Jean-Luc Brassard (Can) , 3. Sergei Shupletsov (Rus) , 4. Troy Benson (EU) , 5. Fabien Bertrand (Fra).
Bosses (dames)
1. Candice Gilg (Fra) ; 2. Raphaelle Monod (Fra) ; 3 Tatjana Mittermayer (All) ; 4. Anne Battelle (EU) ; 5. Donna Weinbrecht (EU).
Saut (messieurs)
1. Trace Worthington (EU) , 2. Christian Rijavec (Aut) ; 3 Sébastien Foucras (Fra) , 4. Nicolas Fontaine (Can) ; 5. Andrew Capicik (Can).
Saut (dames)
1. Nikki Stone (EU) ; 2. Marie Lindgren (Suè) , 3. Kirstie Marshall (Aus) ; 4. Caroline Olivier (Can) ; 5. Karin Kuster (Sui)

SKI ALPIN

COUPE DU MONDE MASCULINE
Slalom de Furano (Japon)
1 Michael Tritscher (Aut) , 2. Mario Reiter (Aut) ; 3 Ole Christian Furuseth (Nor) , 4. Jure Kosir (Slo) , 5. Sébastien Amiez (Fra).
Géant de Furano
1 Mario Reiter (Aut) ; 2. Jure Kosir (Slo) ; 3. Harald Strand-Nilsen (Nor) ; 4 Lasse Kjus (Nor) ; 5 Kjetil Andre Aamodt (Nor).
Classement général de la Coupe du monde : 1 Alberto Tomba (Ita), 1050 pts ; 2 Jure Kosir (Slo), 700 ; 3. Marc Girardelli (Lux), 603 , 4. Kjetil Andre Aamodt (Nor), 554 ; 5. Guenther Mader (Aut), 520
COUPE DU MONDE FÉMININE
Slalom géant d'Aare (Suède)
1. Anita Wachter (Aut) ; 2. Vreni Schneider (Sui) , 3 Deborah Compagnoni (Ita) ; 4. Spela Pretnar (Slo) , 5. Heidi Zeller-Baehler (Sui) ; .. 10. Sophie Lefranc (Fra).
Classement général de la Coupe du monde : 1. Katja Seizinger (All) 893 pts ; 2 Heidi Zeller-Baehler (Sui), 821 ; 3. Vreni Schneider (Sui), 742 , 4 Picabo Street (EU), 605 ; 5 Anita Wachter (Aut), 593 , . 12. Florence Masnada (Fra).

SKI NORDIQUE

LA TRANSJURASSIENNE
1. Johann Muhlegg (All), les 57 km en 2h 41 ; 2. Olivier Bulle (Dauphiné) ; 3. Guy Balland (Jura) , 4 Philippe Grandclément (Jura) ; 5 Olivier Grossiord (Jura)

SPORTS EQUESTRES

COUPE DU MONDE DE SAUT D'OBSTACLES
CSI-W de Bruxelles
1. John Whitaker (G-B/« Everest Grannush ») ; 2. Hervé Godignon (Fra/« Twist du Vallon ») , 3. Jan Tops (P-B/« Top Gun La Silla » , 4 Beat Mandli (Sui/« Don Ramiro »), Roger-Yves Bost (Fra/« Souviens-Toi III Equus »)

TENNIS

OPEN GAZ DE FRANCE
Simples dames, quarts de finale
Jana Novotna (Tch/n° 3) b. Karina Habsudova (Svq/ n° 7) 6-3, 3-6, 6-4 ; Mary Pierce (Fra/n° 2) b. Judith Wiesner (Aut/n° 6) 6-2 6-4 ; Iva Majoli (Cro/n° 4) bat Sabine Appelmans (Bel/n° 8) 6-2, 6-4. Demi-finales
Mary Pierce b. Iva Majoli 6-3, 6-4 ; Steffi Graf b. Jana Novotna 6-3, 6-2.
Finale
Steffi Graf b. Mary Pierce 6-2, 6-2.

VOILE

COUPE DE L'AMERICA
Troisième Round Robin
Coupe Louis-Vuitton : *One Australia* bat *France 3* de 1 min 5 sec , *Tag Heuer Challenge* (NZ) bat *Nippon* de 7 min 34 sec , *Team New Zealand* bat *Rioja de España* de 6 min 59 sec.
One Australia bat *Nippon* de 8 min 40 sec ; *Rioja de España* bat *Sydney 95* de 11 min 26 sec , *Tag Heuer Challenge* (NZ) bat *France 3* de 6 min 23 sec.
Classement des challengers : 1. *Team New Zealand*, 28 pts , 2. *Tag Heuer Challenge* (NZ) et *One Australia*, 25 , 4 *Nippon*, 14 ; 5. *Sydney 95*, 8 ; 6 *France 3*, 7 , 8. *Rioja de España*, 4.
Coupe Citizen . *Stars and Stripes* bat *America³* de 1 min 8 sec ; *Young America* bat *Stars and Stripes* de 8 min 35 sec
Classement des défendeurs : 1. *Young America*, 17 pts ; 2. *Stars and Stripes*, 13 ; 3. *America³* , 7.

Paris Ville Lumière

Au Musée Carnavalet, la grande et petite histoire des salles de cinéma de la capitale

PARIS GRAND-ECRAN. Splendeur des salles obscures 1895-1945. MUSÉE CARNAVALET, 23, rue de Sévigné, 75003, jusqu'au 30 avril. Du mardi au samedi de 10 h à 17 h 40, dimanche jusqu'à 19 h 30. Tél : 42-72-21-13

Salles obscures et obscur objet du désir. L'homme, qui s'était toujours méfié des ténèbres et de ses hors-limites, ne pourrait plus désormais résister à certains de leurs sortilèges. Nouvelle lumière du siècle, le cinématographe réclamait le recueillement de la nuit la plus sombre et du noir le plus profond. C'était sans danger. Ses nouveaux adeptes allaient se glisser dans les corridors et les chambres nuptiales du septième art avec des frissons de délinquants déjà pardonnés. Et, miracle, l'émotion nous est parvenue intacte, transmise par les vivats de ce fameux 28 décembre 1895 où, dans le salon indien du Grand Café, boulevard des Capucines, tourne la première bobine de la première projection publique et payante, des premières images en mouvement des très célèbres et très méritants frères Lumière.

Cabarets, caf'conc', foires. Assez longtemps, l'écran blanc de nos rêves effervescents ne trouve pour abri que des lieux débraillés, comme s'il fallait au cinéma, jeune bateleur encore malhabile, des dents plus longues pour nous faire chavirer plus loin. Il ne mettra tout de même que relativement peu de temps pour trouver ses marques et mériter qu'on s'intéresse à lui, à lui seul et à ses intrigues. Disons, dans les toutes fraîches années de 1900. A Paris, il a pignon sur rue. Il invite. On « va au cinéma ». Pour toujours.

Curieux endroit, unique, que cette salle où tout et rien ne se passe. Eloge de la réalité et de la fiction mêlées. Quel dialogue, ici, peut-il s'installer entre soi et soi ? Il est préférable d'être confortable pour répondre justement. Larmes et rires, colère et jubilation, trouble et vertige. Grand confessionnal laïque où, à pensée très basse, le spectateur vérifie, dans une ombre trouée d'éclairs, par quels cheminements il pourrait bien s'en tirer dans la vie. Alors forcément, quand la pellicule cassait, c'était des sifflets, des cris, du tapage. Ils l'avaient mauvaise, les pensifs pensants. Rude, le réveil. L'ouvreuse, alors, qui fonçait vers la cabine de l'opérateur, au cas où l'artiste aurait été tirer un clope en attendant le raccord de la deuxième bobine. Il faut toujours se méfier des assoupis dans une salle de cinéma. Souvent ils cachent leur jeu.



Le grand confessionnal laïque

Photothèque des musées de la Ville de Paris

Mais la nouvelle féerie prenait son envol. Il convenait de lui construire des bâtiments à la hauteur de sa gloire naissante. Les références manquaient. On choisira dans un premier temps l'appareillage réservé au théâtre. A l'usage, l'écran faisait un peu sec au milieu de la jungle ornementale. Cinéma : il s'agissait d'un propos rapide, d'une chose très nouvelle, d'un exercice qui ne réclamait pas forcément l'approbation en direct ni la mise en œuvre de nouvelles batailles d'Hernani. Il lui fallait un style, approprié au sien. L'art déco serait celui-là. Mallet-Stevens et Sauvage donnent le ton. On fonctionnalise, on radicalise, on sonorise. Désormais, dans la ville, on saura immédiatement de quelle mission est chargé l'édifice. Voilà un nouvel acteur dans la troupe des personnages qui meublent la cité. Avec des lignes de néon pour tatouages et du béton lisse en façade.

Le spectateur vérifie, dans une ombre trouée d'éclairs, par quels cheminements il pourrait bien s'en tirer

Deux grosses bêtes dominent la fête, le Gaumont Palace et le Rex – des costauds – et deux quartiers font la loi, les Grands Boulevards et les Champs-Elysées. Les années 30. La gloire et la décennie de toutes les aventures. C'est Paris en Cinémascope : 336 salles ; sur la lancée, on en dénombre 354 en 1945 –. 240 000 places !

Que sont tous ces cinémas devenus ? Au Midi-Minuit, à l'entracte, des effeuilleuses, le geste très comme il faut et l'ennui en sautoir, venaient redonner un peu d'entrain à un public d'hommes soudés à leur fauteuil comme des ouvriers à leur chaîne. Ailleurs, des magiciens arrivés tout exprès de grande banlieue faisaient sortir de leur chapeau des colombes et de vieux lapins blancs à l'œil torve. Il y avait aussi des chanteurs qui préparaient leur tournée en province et qui passaient en « vedette américaine », sans aucun espoir de décrocher la moindre attention ni le moindre contrat durable. Contes cruels et légers dans lesquels tout le monde y trouvait son compte. Petits jeux du cirque sans importance. Cinéma.

La lumière qui sévit à l'exposition du Musée Carnavalet est de facture tamisée. Celle-là même de ces entractes durant lesquels, tout en faisant des économies d'électricité, le directeur de la salle laissait planer un vague mystère sur ce qui allait suivre. Le spectateur était encore frêle dans l'art d'être chahuté. Un rien l'émoussait, un rien l'inquiétait. Epoque innocente quand on songe à la rude détermination du client d'aujourd'hui et aux terribles images dont il fait son ordinaire.

Jean-Pierre Quélin

★ *Paris Grand-Ecran*, **rassemblement de textes sur Paris et le cinéma. Editions Paris-Musées, 128 pages. 150 F.**

RENDEZ-VOUS

■ **PARIS : dessins de presse danois.** Le dessin humoristique publié dans la presse est, au Danemark, une tradition ancienne. Très populaire, il porte la marque de la simplicité et va droit au but. Les cent vingt-cinq dessins originaux exposés à la Maison du Danemark (142, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris) sur le thème de la démocratie et de la liberté d'expression permettent de suivre l'évolution de ce qui est devenu un genre à part entière. Jusqu'au 26 février, tous les jours, sauf le lundi, de 13 heures à 18 heures (le dimanche à partir de 14 heures).

■ **LA CAPITALE à la carte.** Incitation à un séjour parisien, les forfaits préparés par plusieurs partenaires dont l'Office de tourisme de Paris (127, Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : 49-52-53-54). Deux nuits avec petit déjeuner, forfait métro-bus de deux jours, tarifs préférentiels dans vingt-deux restaurants et divers avantages : leur prix, de 740 F à 2 540 F selon l'hôtel (de 1 à 4 étoiles luxe), pour deux personnes en chambre double. Offre valable jusqu'au 3 avril.

Neige profonde

par Claude Sarraute

VOUS ALLEZ aux sports d'hiver, là ? Grand bien vous fasse ! Moi, j'en reviens. A moitié morte, mais j'en reviens, un vrai miracle. Je ne sais pas comment je m'en suis sortie. Je ne suis pourtant pas partie à la légère sur un coup de tête : j'ai besoin d'un bon bol d'air, si je m'offrais une semaine à Tignes ? Folie ! Folie totale ! La montagne, c'est comme la mer, c'est hostile. Un séjour à la neige, ça s'organise pareil qu'un tour du monde en solitaire : mise en forme, matériel, routage, provisions. S'agit pas de rigoler, mais d'affronter dans les meilleures conditions possibles les mille périls qui guettent le citadin lancé à l'assaut des cimes.

Gare au coup de pompe du premier jour. Et du troisième. Et du dernier. Ce qui n'en laisse que quatre à braver les affres de la glisse sans trop de casse. Et encore, à condition de scotcher sur les murs de son appart tout un tas de conseils découpés dans les magazines féminins, genre *Top Santé* ou *Fitness*. Normal, il a besoin de s'endurcir, le sexe faible, avant de se faire emboutir par un fou de la spatule ou un frimeur de la planche qui vous l'éparpille en menus morceaux tout autour d'une bosse pour débutants.

Seulement voilà, s'entraîner à ne pas se tuer, c'est tuant. Je suis arrivée à la station sur des béquilles et j'en suis repartie dans un fauteuil roulant. Parmi tous les excercices recommandés, je vous en signale un, vous m'en direz des nouvelles : assis dos au mur, pieds au sol sur un tabouret, enlever le tabouret et attendre dix minutes avant de se relever. Moi, j'attends toujours ! Et ça, malgré trois séances de gym quotidiennes à Tignes. Pas question de chausser sans s'y être préparé pendant un bon quart d'heure, chaque matin, coincé entre le lit et l'armoire de sa chambre d'hôtel. La pause-bronzette à la terrasse d'un café, le midi, vous la passerez à faire du stretching dans les toilettes, et le soir vous vous répandrez en bas des pistes, histoire de vous relaxer.

Votre organisme va devoir lutter héroïquement contre le froid, le soleil et le vent. Aidez-le en vous tapant quatre copieux repas par jour – les magazines se feront un malin plaisir de vous coller au régime dès votre retour – et pensez à vous munir de multiples en-cas. Si un petit creux arrive, tellement propice à la grosse chute. Votre peau, faut la nourrir en la tartinant au beurre de cacao.

Je passe sur l'étude du code de la piste, priorités, signalisations, balisages, limitations de vitesse, pour en arriver au choix délicat de l'équipement. Alors là, pour une fois, pas la peine de vous fatiguer. *Elle* s'en est chargée. Combinaison en polyester nacré de rigueur. Je l'avais. Pas très indiqué pour le ski de fond – non, parce que le ski alpin, dans mon état, j'osais pas trop –, mais bon, faut ce qu'il faut. Restait plus qu'à louer les chaussures. Je me pointe au magasin. Et qu'est-ce qu'on me propose ? Des godasses informes genre pattes de canard en cuir avachi. A frémir ! Grâce à quoi je me suis retrouvée au départ de la piste noire avec des brodequins à un seul crochet dernier cri et les skis de descente qui vont avec. Après tant d'efforts pour être à la hauteur, je n'allais pas tout flanquer par terre en refusant de me plier aux exigences de la mode. Plutôt mourir !

MOTOCYCLISME

Une japonaise à l'assaut des allemandes

LE MARCHÉ de la moto subit de plein fouet les effets de la crise économique. Les ventes ont chuté de 20 à 30 % en 1994. Les marques japonaises sont victimes d'un renchérissement du yen qui a permis aux firmes européennes de reconquérir une partie de la clientèle. Il est devenu difficile pour les entreprises nippones, dont les marges et le chiffre d'affaires se sont fortement réduits, de se lancer dans la bataille commerciale avec de nouveaux modèles. Il leur faut souvent *« faire du neuf avec du vieux »*.

C'est ainsi que Kawasaki fait régulièrement évoluer son modèle 1000 GTR. Apparue en 1986, cette grosse routière est équipée d'un carénage qui offre une excellente protection, quasiment proche de la perfection autour des jambes. Elle est propulsée par un quatre cylindres de 1 000 cm^3 dont les 90 ch sont assagis pour rendre la conduite souple et confortable. L'imposant réservoir de 28,5 litres assure une autonomie raisonnable à un moteur dont la consommation l'est parfois beaucoup moins. Dotée d'une transmission par arbre et cardan, c'est le type même de la moto robuste, destinée à parcourir des longues distances.

Kawasaki, dont la notoriété est basée sur des machines directement dérivées de la compétition, a cependant tenté de préserver un caractère sportif à la 1000 GTR. La position de conduite est plus basse que sur une routière classique. La fourche, redessinée l'an dernier, rend la moto vive et maniable sur les petites routes.

Le freinage a également été amélioré pour maîtriser une machine qui atteint 300 kilos avec son plein.

Cette moto grand tourisme chasse ouvertement sur des terres dont les motos allemandes s'étaient faites une chasse gardée. Comme les machines d'outre-Rhin, sa longévité est devenu un gage de fiabilité, et il n'est pas rare de voir certaines Kawasaki 1000 GTR dépasser allègrement les 100 000 kilomètres. Disposer d'un tel modèle est essentiel pour Kawasaki. Les responsables de la marque ont compris que les contraintes en matière d'infrastructures, de réglementations et d'assurances vont à terme réduire comme peau de chagrin le marché des sportives. La diversité d'une gamme, avec la présence d'un modèle grand tourisme, apparaît essentielle pour ce constructeur, qui estime que la sociologie des usagers de la moto va encore considérablement évoluer au cours des prochaines années, pour s'élargir à une clientèle de plus en plus diversifiée.

GARANTIE DE DEUX ANS

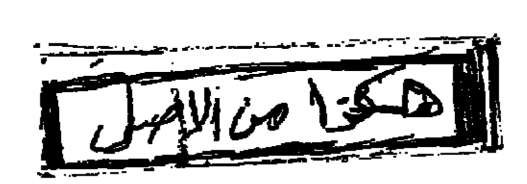
A côté des amateurs de sensations fortes et des amoureux de belles mécaniques, il existe maintenant deux types d'acheteurs.

Certains trouvent dans les *trails* et les *customs* les motos pratiques et souvent bon marché à utiliser tous les jours. D'autres, en général d'âge plus mûr, attendent de la moto des prestations proches de l'automobile. La Kawasaki 1000 GTR préfigure ces grosses motos solides capables de transporter deux passagers et leurs bagages. Elle est d'ailleurs livrée avec deux imposantes valises latérales. De gros efforts ont été faits sur le service après-vente, avec une garantie de deux ans et un système d'assistance vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

La Kawasaki 1000 GTR sera remplacée dans les prochaines années par une moto entièrement nouvelle. Certaines imperfections comme l'impression de lourdeur générale sur le plan esthétique, que l'on retrouve parfois dans la conduite, devront alors être corrigées. Mais à 20 000 francs de moins que ses plus proches concurrentes, la Kawasaki reste aujourd'hui une bonne affaire.

Christophe de Chenay

★ **Kawasaki 1000 GTR. Prix hors frais de livraison : 67 900 francs.**



La douceur persiste

LES HAUTES PRESSIONS installées lundi sur le sud de notre pays vont se décaler vers l'est. Cela va permettre au front ondulant situé sur les côtes de la Manche de traverser la France. Les hautes pressions se rétabliront ensuite à l'arrière du front. Mardi matin, les pluies modérées toucheront les Pays de la Loire, la Normandie, le Centre, l'Ile-de-France, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais. Le vent de sud-ouest sera modéré. Du Poitou-Charentes aux Ardennes, il pleuvra un peu par moment. A l'avant, sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Roussillon et l'Aude, le ciel sera ensoleillé avec quelques nuages élevés. Sur le Haut-Languedoc, le ciel se couvrira avec de petites pluies. A l'arrière, c'est-à-dire d'abord sur la Bretagne, puis les Pays de la Loire et la Haute-Normandie, quelques éclaircies reviendront, mais seront accompagnées d'averses, surtout sur les côtes de la Manche. Le vent tournera au nord-ouest et atteindra 50 à 60 km/heure.

En cours de journée, les pluies progresseront vers l'est. Elles se situeront des Pyrénées à l'Auvergne, et gagneront la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace en soirée. En région Rhône-Alpes et dans l'extrême sud-est, le ciel deviendra nuageux. Le vent de sud soufflera à 50 km/h dans la vallée du Rhône. Seule la Corse restera bien ensoleillée. A l'arrière, la traîne gagnera du terrain. Nuages et éclaircies alterneront avec des averses plus nombreuses et plus fortes au nord de la Seine.

Les températures matinales seront douces, de 4 à 7 degrés, sur la moitié nord, plus fraîches sur la moitié sud, avec 0 à 4 degrés. Près de la Méditerranée, la douceur persistera avec 7 à 10 degrés. L'après-midi, le mercure atteindra 10 à 15 degrés du nord au sud et15 à 17 près de la Méditerranée.

Jeudi, une nouvelle perturbation arrivera sur les régions de l'ouest dans l'après-midi. Sur une grande moitié est du pays, le temps restera agréable et ensoleillé.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

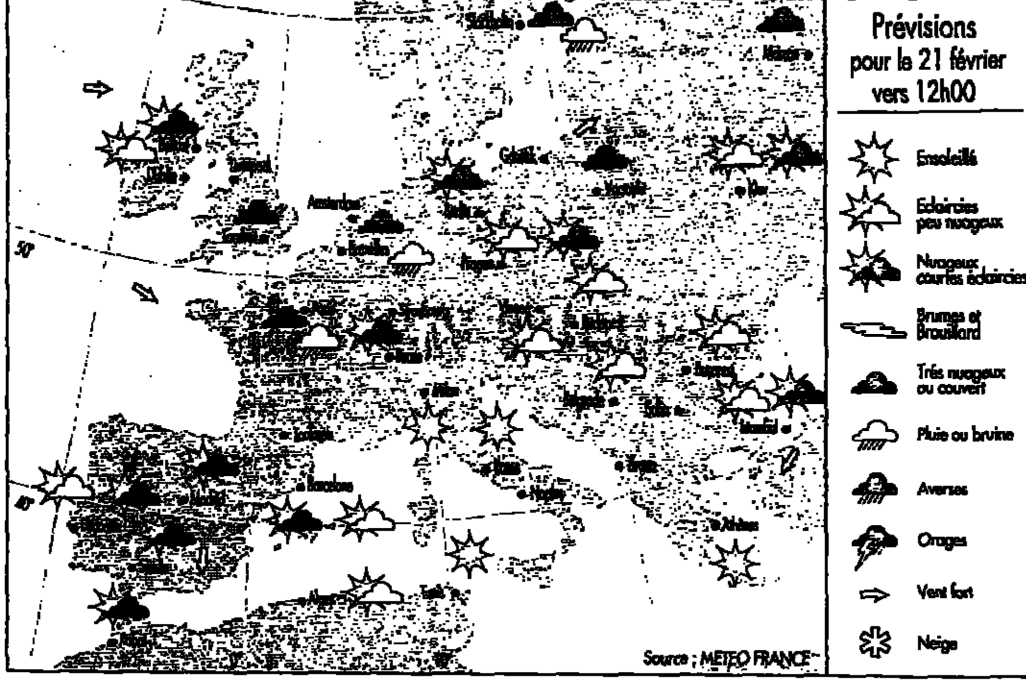
50/60 km/h
Source : METEO FRANCE

Prévisions pour le 21 février vers 12h00

La qualité de l'air

Indice de pollution
Excellent, Très bon, Bon, Assez bon, Moyen, Médiocre, Très médiocre, Mauvais
Source : AIRPARIF

Tendance pour le 19 février : **Bon**



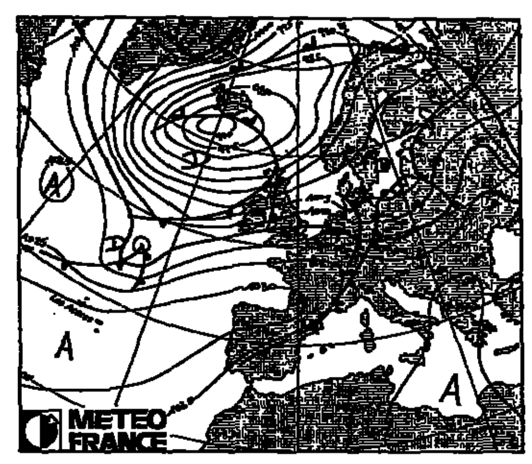


TEMPÉRATURES du 19 février 1995 maxima/minima

Ville	maxima/minima
FRANCE	
AJACCIO	14/3
BIARRITZ	16/5
BORDEAUX	15/4
BOURGES	11/8
BREST	10/9
CAEN	12/9
CHERBOURG	11/8
CLERMONT-F.	12/7
DIJON	11/8
FORT-DE-FR.	28/22
GRENOBLE	11/1
LILLE	10/9
LIMOGES	10/6
LYON, BRON	12/4
MARSEILLE	14/4
NANCY	9/8
NANTES	12/11
NICE	15/6
PARIS	11/10
PAU	16/4
PERPIGNAN	15/3
POINTE-A-PIT.	30/21
RENNES	12/11
ST-D.-RÉUNION	30/23
ST-ÉTIENNE	12/5
STRASBOURG	10/8
TOULOUSE	15/2
TOURS	10/10
ÉTRANGER	
ALGER	19/3
AMSTERDAM	10/7
ATHÈNES	17/10
BANGKOK	37/24
BARCELONE	16/6
BELGRADE	10/0
BERLIN	8/6
BOMBAY	29/20
BRASILIA	27/17
BRUXELLES	10/9
BUCAREST	10/0
BUDAPEST	10/-1
BUENOS AI.	29/20
CARACAS	29/22
CHICAGO	13/-1
COPENHAGUE	6/1
DAKAR	25/19
DJAKARTA	30/23
DUBAI	26/17
DUBLIN	9/2
FRANCFORT	9/8
GENÈVE	10/3
HANOI	25/20
HELSINKI	1/1
HONGKONG	18/15
ISTANBUL	14/6
JÉRUSALEM	15/5
KIEV	6/0
KINSHASA	31/23
LE CAIRE	21/11
LIMA	29/21
LISBONNE	17/9
LONDRES	10/6
LOS ANGELES	27/13
LUXEMBOURG	7/7
MADRID	15/-1
MARRAKECH	27/12
MEXICO	20/10
MILAN	14/-4
MONTRÉAL	4/-8
MOSCOU	3/-1
MUNICH	8/6
NAIROBI	25/10
NEW DELHI	24/12
NEW YORK	10/-1
PALMA DE MAJ.	16/3
PÉKIN	8/-4
PRAGUE	8/4
PRETORIA	26/16
RABAT	20/10
RIO DE JAN.	29/23
ROME	16/2
SAN FRANC.	11/8
SANTIAGO	26/12
SÉVILLE	18/8
ST-PÉTERSB.	2/1
STOCKHOLM	4/2
SYDNEY	22/19
TENERIFE	20/14
TOKYO	12/4
TUNIS	17/8
VARSOVIE	5/2
VENISE	12/1
VIENNE	10/2



Situation le 20 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 22 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*
La censure

CENSEURS et journalistes – tout au moins, quand ceux-ci ne sont pas définitivement domestiqués – entretiennent naturellement des rapports assez voisins de ceux de l'eau et du feu. La conférence de Yalta terminée, le petit jeu recommence, bien que les répercussions puissent, cette fois, être plus sérieuses. Des documents importants et une invitation sont remis, sous le sceau du secret, au gouvernement français, qui, comme il se doit, laisse tout ignorer à la presse. Et nous apprenons par les journaux anglo-saxons l'invitation faite par le président Roosevelt au général de Gaulle de se rendre à Alger, la décision de celui-ci et ses motifs, les points du mémorandum ou des notes alliées qui auraient dû faire l'objet d'une discussion, etc.

On ne peut qu'approuver le gouvernement français d'observer en pareille matière la discrétion demandée par les alliés. Mais on s'étonne que le *fair play* ne soit pas mieux respecté, que la presse anglo-américaine puisse exposer tous les détails de l'affaire, et que le *Times* fasse même état de l'attitude du ministre des affaires étrangères au sein du conseil des ministres français. A Londres ou à New York la censure serait-elle impuissante, ou, ce qui serait plus grave, complaisante ?

Ce n'est certes pas à dire que du côté français tout va pour le mieux. La lenteur et la pusillanimité des services de la censure ont trop souvent de quoi décourager les meilleures volontés. Pour qu'on puisse exiger des journalistes qu'ils se montrent dignes de leur liberté, il faut que les décisions des censeurs ne soient pas manifestement ridicules. Qu'ils n'inclinent pas trop facilement à supprimer toute espèce d'information pour être plus sûrs de ne pas avoir d'histoires.

(21 février 1945.)

MOTS CROISÉS
PROBLÈME N° 6502

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III		■							■
IV				■					
V					■		■		
VI							■		
VII			■			■			
VIII								■	
IX					■				
X		■							
XI					■				

HORIZONTALEMENT
I. Des commerçants sur le sable. – II. Peut consister en une nouvelle mise de fonds. – III. Comme un fût. – IV. Entre dans les bois quand il est anglais. Levée par celui qui ne veut pas rester en rade. – V. Partie d'une pièce. Bout de bois. – VI. On est tous passés par là. Conjonction. – VII. Parfois, ne se dit plus quand tout est cassé. Redevient neuf quand on arrive au bout. Lettre de l'étranger. – VIII. Intoxication par un métalloïde. – IX. Comme le premier stade pour les psychanalystes. Pas libre. – X. Une femme qui peut avoir besoin du bac. – XI. Pas d'Italie. Ce qui tombe dessous est très clair.

VERTICALEMENT
1. Pour elles, il n'y a jamais trop de luxe. – 2. Peut désigner l'endroit. Commence à faire un bon groupe. – 3. Ecart de langage. Au-dessus du trône. – 4. Alcool. Comme un œil quand on voit rouge. – 5. Une victoire. Une partie de l'ensemble. – 6. Sorties. Grandes cages. – 7. Utilisé pour protéger des sièges. Une grande plume. – 8. Peuvent être mises avec les muses. Traverse le Tyrol. – 9. Symbole. Auxquelles on a donné un prix.

SOLUTION DU N° 6501
HORIZONTALEMENT
I. Pingrerie. – II. Etalerons. – III. Rotules. – IV. Ino. Ego. – V. Intérêt. – VI. Serein. NS. – VII. Envers. – VIII. Bu. Niée. – IX. Levis. Bru. – X. Elu. Tueur. – XI. Sesterces.
VERTICALEMENT
1. Périssables. – 2. Iton. Uélé. – 3. Natoire. Vus. – 4. Glu. Nenni. – 5. Relativiste. – 6. Ere. Enée. Ur. – 7. Roser. Rebec. – 8. In. Gens. Rue. – 9. Escots. Durs.

Guy Brouty

RECTIFICATIF : dans la grille du problème n° 6501 (*Le Monde* daté 19-20 février), les deux cases noires de la ligne IV étaient décalées d'un cran vers la gauche. Elles auraient dû être en 4 et en 6. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir accepter nos excuses.

PARIS EN VISITE

Mercredi 22 février

■ **MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS** : les jeux d'eau, pour enfants de cinq à huit ans (27 F), 10 heures (Musées nationaux).
■ **MUSÉE D'ORSAY** : Exposition Whistler (55 F + prix d'entrée), 10 h 30, 1, rue de Bellechasse, sous la verrière d'entrée (Mathilde Hager).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les appartements d'été d'Anne d'Autriche, 12 h 30 ; les tapisseries du Moyen Age, 19 h 30 (Musées nationaux).
■ **MUSÉE DU MOYEN AGE** (34 F + prix d'entrée) : les Thermes de Lutèce et leurs galeries souterraines, 14 heures ; l'hôtel des abbés de Cluny et ses collections médiévales, 15 h 30 (Musées nationaux).
■ **LES ARTISANS DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE** à travers cours et passages (50 F), 14 h 30, place de la Bastille, devant la FNAC (Christine Merle).
■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (37 F), 14 h 30, entrée principale boulevard de Ménilmontant (Monuments historiques).
■ **MARAIS** : les synagogues et l'histoire de la communauté juive (37 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Monuments historiques).
■ **MUSÉE D'ORSAY** (34 F + prix d'entrée) : visite par artiste, Gustave Courbet, 14 h 30 (Musées nationaux).
■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** (50 F), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).
■ **LA SAINTE-CHAPELLE** : visite pour les jeunes (27 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant le guichet d'entrée (Monuments historiques).
■ **LES INVALIDES**, de la crypte des gouverneurs au tombeau de Napoléon (55 F + prix d'entrée), 15 heures, voûte d'entrée côté esplanade (Paris et son histoire).
■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : Exposition « Paris grand écran, 1895-1945 », 15 heures (Musées de la Ville de Paris).
■ **MUSÉE RODIN** : l'œuvre de Rodin et de Camille Claudel (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 77, rue de Varenne (Découvrir Paris).
■ **LE SÉNAT** (55 F), 15 h 15, 20, rue de Tournon (Mathilde Hager).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BRUXELLES.** La Commission européenne a annoncé le 16 février qu'elle présenterait une nouvelle réglementation contraignant les compagnies maritimes exploitant des ferries à accepter des normes internationales de sécurité, faute de quoi elles ne seraient pas autorisées à opérer dans les ports de l'UE.– *(Reuter.)*
■ **PHILIPPINES.** Le groupe français Transroute s'est allié avec une entreprise philippine pour construire, gérer et entretenir un réseau de voies à péage. Le premier projet concerne la construction d'une autoroute entre Manille et l'ancienne base navale américaine de Subic Bay, située à environ 80 km de la capitale.– *(AFP.)*
■ **MANCHE.** Pour la deuxième fois en moins d'un mois, une panne technique, survenue le 16 février, a immobilisé les navettes qui circulent dans le tunnel sous la Manche pendant trois heures, obligeant Eurotunnel à acheminer des voitures et leurs passagers par ferry.– *(AFP.)*
■ **ITALIE.** Meridiania Airlines, compagnie italienne privée, prévoit d'accroître ses vols internationaux et nationaux grâce à des alliances. En 1994, Meridiania a transporté 2,4 millions de passagers à bord de ses dix-huit appareils, soit une augmentation de son trafic de 10 % par rapport à 1993. A partir de la fin mars, la compagnie mettra en place des vols Paris-Roissy vers la Sicile et la Calabre *via* Florence ou Vérone. La liaison Paris-Florence sera assurée trois fois par semaine au départ de Roissy.– *(AFP.)*
■ **INDE.** Le Club Méditerranée a décidé d'ouvrir un village de vacances dans l'Etat de Goa, au sud-ouest de l'Inde. Il envisage aussi d'acquérir des actifs hôteliers dans le pays et de développer des centres dans les sites touristiques de l'Himalaya.– *(Reuter.)*
■ **BELGIQUE.** Les contrôleurs aériens belges ont observé une grève de deux heures dans la matinée du 17 février. Les 15 et 16 février, ils avaient déjà cessé le travail pour protester contre des pensions de retraite insuffisantes et de mauvaises conditions de travail. – *(Reuter.)*
■ **TAÏWAN.** Le 26 mars, après huit ans d'interruption, Singapour Airlines desservira à nouveau Kaohsiung, à raison de cinq vols par semaine. Cette réouverture complète les vingt-deux vols hebdomadaires proposés par la compagnie entre Singapour et Taïpei.

JEUX

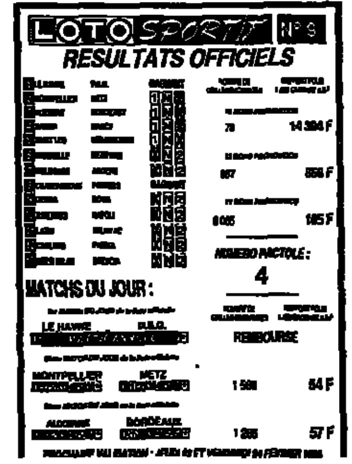
LOTO
SAMEDI 18 FEVRIER 1995

19'55 : 2 – 10 – 11 – 12 – 39 – 42 + 18

6	2	6 200 870 F
5 +	14	71 790 F
5	622	5 600 F
4	32 816	135 F
3	603 318	14 F

20'35 : 2 – 8 – 18 – 40 – 43 – 48 + 14

6	2	10 416 085 F
5 +	10	96 890 F
5	486	7 755 F
4	24 422	174 F
3	407 983	17 F



ABONNEMENTS

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements
1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. : 33 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 501 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bleue n° ....
Signature et date obligatoires
PP. Paris DTN
Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel : 3615 LE MONDE	accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : (1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

ANNIVERSAIRE Pour les quatre-vingt-dix ans de Willem De Kooning, l'une des plus grandes figures de l'Ecole de New York, Londres, après Washington et New York, rend hommage au peintre américain d'origine néerlandaise. ● L'EXPOSITION n'a pas l'ampleur de la rétrospective organisée pour les quatre-vingts ans de l'artiste, qui, elle, était venue à Paris. Elle ne comporte, en effet, ni dessins ni sculptures de cet artiste partagé en permanence entre sauvagerie et raffinement, douceur et brutalité. Quatre-vingt-trois peintures sont cependant réunies, réalisées entre 1938 et 1986, date à laquelle est officiellement arrêtée l'œuvre du peintre atteint par la maladie d'Alzheimer ● À NEW YORK, celui qui fut son compagnon de route dans le Greenwich Village des années 50, Franz Kline, mort en 1962, fait aussi l'objet d'une importante exposition.

Londres célèbre les quatre-vingt-dix ans de Willem De Kooning

Amoureux de la femme, qu'il sacrifie et sanctifie sur ses toiles, ce peintre de l'excès fait l'objet d'une grande rétrospective à la Tate Gallery. Hommage à un monstre sacré que la maladie a retiré du monde

TATE GALLERY, Millbank, London, SW1P 4RG. Tél. : 071-887-8000. Du lundi au samedi de 10 heures à 17 h 50, le dimanche de 14 heures à 17 h 50. Fermé le 14 avril. Jusqu'au 7 mai. Entrée 4 £ (environ 33 F). Catalogue 19 £ 95 (environ 170 F).

LONDRES
de notre envoyée spéciale

De Kooning, soit la peinture dans tous ses états, mélange de sauvagerie et de raffinement, de douceur et de brutalité, d'excès et de retraits, de ratages et de rattrapages. De Kooning, soit une peinture faussement instinctive, tellement plus cultivée qu'on ne l'a dit, tellement plus travaillée aussi, en dépit de l'apparente négligence du coup de brosse. Une grande bouffe, un festin, qui offre comme plat de résistance un corps aussi familier dans la peinture qu'étranger à la peinture, celui de la femme cruellement incorporé, monstrueusement mis en relief pour mieux le biffer, l'aplatir, le dépecer, le faire exploser en un paysage de chairs pouvant déborder de trivialité autant que les mises en scène de Rubens, et d'élégance, autant que les libertinages de Fragonard.

Ces références, l'artiste ne saurait les rejeter, au contraire : il aime emprunter les routes de la peinture qui mène loin dans le temps, à la femme de tous les temps, encombrante compagne d'ici et de maintenant, déclinée au présent, à la lumière des Lolita de banlieue, mais aussi de Picasso, que De Kooning ne pouvait pas ne pas croiser en chemin, à plusieurs reprises. Il en retiendra ici un peu des *Demoiselles d'Avignon*, là beaucoup des femmes qui se sont succédé dans le fauteuil du maître, et là la posture de quelque *Pisseuse* au soleil. Mais ce qui pourrait l'avoir intéressé par-dessus tout chez Picasso relève moins d'une affaire de formes que de l'attitude de l'artiste, une leçon de liberté, un encouragement à désapprendre le beau métier classique, dont les tableaux du jeune peintre, hommes et femmes de la fin des années 30, attestent.

LA SÉRIE DES « WOMEN »

Autrement dit, il y a tout lieu de croire que De Kooning est allé visiter (entre autres) le maître espagnol pour apprendre à faire fructifier autrement son talent de dessinateur, cette aisance du geste qu'il a entrepris de faire passer dans sa peinture, troquant le fusain pour la brosse large, chargée de couleurs (parfois six à la fois), promenée en souplesse sur la toile. Jusqu'à épuisement des pigments et des jus gras sous la main glissante, qui revient, plaque, efface, recharge cette matière colorée aux nuances infinies, que le peintre ne voudrait jamais voir sécher, pour pouvoir la travailler encore et encore. Il a fallu deux ans à De Kooning pour en finir avec sa première grande *Woman* (1950-1952), ce monstre dentu, de face, qui est peut-être épouvantable, mais ni triste, ni dramatique, simplement phénoménal, et particulièrement réjouissant de voir surgir avec autant d'incongruité dans le paysage new-yorkais en ces années propices à l'abstraction. Où le peintre, qui ne sait pas trop où il va et ne veut sans doute pas le savoir, jubile à l'évidence autant qu'il souffre de cette prise de corps acharnée, désordonnée, embrouillée.

Cela après deux ans de deuil, de peinture en noir et blanc, splendide, où, de *Dark Pound* à *Black Friday*, De Kooning accuse à retardement le coup de tous les Guernica passés et à venir, caresse ses anges noirs après les avoir vus en rose, noie la tristesse du suicide de son ami Gorky. Et trouve dans le jeu du négatif la possibilité d'échapper un peu plus au dessin : dans le noir, il se met à tracer en fines giclées blanches les configurations incertaines, anthropomorphes, qu'auparavant il dessinait au fusain. Et rattrape les copains. Ce qui n'est pas rien : un pas vers la reconnaissance pleine et entière de son appartenance à la jeune école de New York en train de faire table rase, de s'asseoir sur l'art européen, et de se tailler, à grands coups de brosse et de *drippings*, une image d'absolue nouveauté répondant, au-delà de toute espérance, au besoin de l'Amérique de se forger une identité culturelle. Pour De Kooning, l'Européen, il n'est pas si évident d'envoyer promener le passé. S'il cherche à l'oublier, celui-ci remonte, comme ses *Women*, avec ses *Women*.

Né à Rotterdam en 1904, il a débarqué clandestinement aux Etats-Unis, en 1926, sans autre projet que de voir le Nouveau Monde, mais non sans un solide bagage artistique : une formation classique à l'académie des arts de sa ville natale, qui en un premier temps ne lui sert pas beaucoup. Il faut vivre. Il est peintre en bâtiment, et noie volontiers sa solitude dans les bars de Greenwich Village. Ami de Gorky, l'émigré d'Arménie, il gardera toujours son apport en mémoire. Son autre compagnon de route, à la Kerouac celui-là, sera Franz Kline, auquel il empruntera, le temps de brosser des paysages abstraits, la ligne directe.

C'est son moment le plus américain. Il cherche à faire simple, en enlève, et sacrifie la matière au profit de la lumière, une lumière saturée de jaune contre un rose évanescent, ou du bleu, au croisement de quelque échangeur autoroutier, à la porte de la ville, ou au bord de la mer, à East Hampton, où il a construit son atelier. Mais, même là, l'apparente immédiateté du geste reste le fruit de mouvements successifs, de moments de relâchement et de contrôle, dans une durée qui permet à l'artiste d'intégrer des choses vues, une flaque de lumière, un bout de ciel, des émotions, des sensations, un vécu, des souvenirs, une mémoire culturelle. Autant de données d'une vision éclatée et instable, celle de l'homme moderne qui se déplace entre voies express et ascenseurs, où le regard se perd, à New York plus qu'ailleurs, entre abscisses et ordonnées.

Après cette respiration, cette apparente accalmie, cette abstraction presque puritaine, De Kooning ne manque pas de céder à une envie de chair au soleil, et de préférence dans l'eau, occasion de faire frissonner les corps nacrés, qui flottent à la surface de ses tableaux, coulent, dégoulinent, jambes écartées. Finies les *Women* d'âge mûr, incrustées dans un fauteuil dont le dossier leur fait des épaules de malabar, De Kooning peint des nymphettes qui finiront comme toutes les autres, massacrées, noyées dans le paysage noyé à son tour dans une bataille de flaques de couleurs inouïes.

ODE A LA CHAIR

A supposer que l'oeuvre de De Kooning, peintre d'Amérique aux prises avec son héritage européen, soit une vaste entreprise de démolition, celle-ci paraît d'autant plus juteuse qu'il a de quoi l'entretenir, à volonté. Qu'il saborde la peinture, il la rattrape d'autant mieux qu'il la connaît bien, et qu'il a cette science de la cuisine à l'huile qui se mitonne, une palette riche qui joue des dissonances et des nuances comme personne, où les couleurs ne perdront jamais leur éclat et rarement leur finesse.

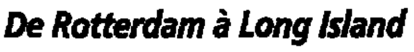
De Kooning sait ce qu'est un glacis et la bonne chair cuisinée à toutes les sauces, aigre-douce, poivrée, salée, sucrée, en coulis de framboises, ou au vin, avec lesquelles il badigeonne les entournures de ses femmes qu'il sacrifie à l'envi, mais dont il a tellement besoin pour peindre. Aussi ne comprend-on pas qu'il ait pu être mis sous la bannière de l'expressionnisme abstrait, et qu'il puisse toujours passer pour l'un de ses grands champions.

Passe encore pour le terme d'*action painting*, qui justifie son approche existentielle de la peinture, confirmée par lui-même qui, verbalement, en rajoute, ne reconnaît que la gratuité de son geste et fait de son absence de justification la justification de son œuvre, qu'il n'inscrit ni dans une aventure collective ni dans un programme personnel, et se plaît dans cette mouvance, voire dans cette béance qu'en hédoniste, en jouisseur, il comble de chair. La chair étant, selon lui, *« la raison d'être de l'invention de la peinture à l'huile »*. Parole de Flamand.

De la chair, il n'y en a plus dans les peintures des années 80, qui ont leurs défenseurs. Ceux-ci y voient l'oeuvre ultime du peintre qui, détaché de tout, plane dans un autre monde, serein. Il retrouve les gestes des peintures de la fin des années 40, boucle sa boucle en dessinant au petit pinceau des arabesques de couleurs dans l'espace blanc de grands tableaux. Sublimes ? Ou pauvres produits d'une triste régression ? Ou d'une sublime régression ? Comment ne pas se le demander en parcourant l'exposition anniversaire, que, pour un peu, on croirait faite pour justifier cette dernière période de l'oeuvre, qu'il vaudrait peut-être mieux laisser au repos, au moins tant que le peintre n'est pas physiquement mort.

Geneviève Breerette

« Untitled VI », 1977.



De Rotterdam à Long Island

● 1904. Naissance à Rotterdam (24 avril). Le père est négociant en vin, la mère tient un bar près du port.

● 1917-1921. Cours du soir à l'Académie des beaux-arts de Rotterdam. Kooning (le « De » viendra plus tard) gagne sa vie comme apprenti décorateur.

● 1926. Il débarque clandestinement, sans un sou, aux Etats-Unis.

● Années 30. De Kooning fréquente les artistes John Graham, Stuart Davis, Arshile Gorky. Pour gagner sa vie, il fait de la peinture en bâtiment. Réalise des commandes murales dans le cadre du Federal Art Project.

● 1936. Commence à exercer la peinture à plein temps. Mélange de géométrisme et de figuration biomorphe.

● 1948. Première exposition à New York : succès de ses peintures noires et blanches.

● Années 50. Série de *Women* monumentales. Abstractions : paysages de corps, corps dans le paysage, paysages d'autoroutes.

● 1960. Construction de l'atelier à Long Island.

● 1962. De Kooning obtient la citoyenneté américaine.

● 1963. Vit en permanence à Long Island. Femmes dans le paysage de plein air.

● 1969. Premières sculptures : des figures agitées modelées à tâtons.

● Années 70. Poursuit son exploration exubérante du thème de la femme dans le paysage.

● 1980. Début des bandes de couleurs diaprées, qui évoluent en arabesques dans la toile blanche.

● 1984. Grande rétrospective anniversaire aux Etats-Unis et à Paris.

● 1986. Dernières peintures exposées publiquement.

Franz Kline ou le voyage de la peinture vers l'abîme

L'œuvre du cadet de De Kooning, avec qui il travailla sur la couleur à la fin des années 50, n'atteint sa plénitude qu'en noir et blanc

**FRANZ KLINE : Black and White 1950-1961.
WHITNEY MUSEUM OF AMERICAN ART, 945 Madison Avenue, New York (NY) 10021. Tél. : (212) 570-3633. Jusqu'au 12 mars.
MUSEUM OF CONTEMPORARY ART, Chicago, du 25 mars au 4 juin.**

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

De six ans le cadet de Willem De Kooning, exposé parmi les jeunes talents new-yorkais par Clement Greenberg et Meyer Shapiro en 1950, et par Leo Castelli, qui, convivialement, l'accrochait chez Sidney Janis à côté de Soulages, celui-ci et celui-là évoluant dans les sphères d'une peinture sévère à grands traits de brosses noires, *Frank Kline s'est forgé un style en* portant à l'échelle monumentale ce qui aurait pu rester du dessin à l'encre sur papier. Ses grandes peintures noires et blanches font l'objet d'une rétrospective itinérante organisée par The Menil Collection de Houston. C'est la première fois depuis sa mort, en 1962, que sont évacuées les tentatives peu convaincantes de passages à la couleur à la fin des années 50, quand Kline côtoyait De Kooning. De Kooning, Newman, Rothko et d'autres ont fait cette traversée du noir et blanc, symptomatique d'une révolution interne et structurelle, mais ne s'y sont pas tenus. Kline, oui, qui y trouve le moyen de créer une peinture de forces, dans le prolongement d'une réflexion amorcée par le dessin. Où il peut maintenir le surgissement du trait, *faire éclater l'espace-grille* qui sous-tendait son œuvre, orchestrer des équilibres instables, décupler la violence de ses échafaudages, ne plus composer dans l'espace, mais détruire la notion même de composition. En définissant son espace de friction sans dérivatifs, ce lieu de traces et non d'images, d'extrêmes compressions, de barres noires fulgurantes, dégoulinantes, de nœuds et de boucles, il se fraye une voie royale parmi les expressionnistes abstraits.

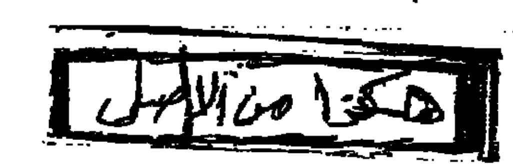
Dans l'essai qui accompagne l'exposition, David Anfam rappelle la proximité de Kline avec la photographie, et met notamment son travail en relation avec celui de Robert Frank dans *Black, White and Things*. La piste est plus neuve que celle du souvenir de l'austère paysage minier de Pennsylvanie – ses chevalements, ses ponts de chemins de fer et ses trains –, dans lequel Kline est né en 1910, d'un père allemand et d'une mère anglaise, et a grandi durement : son père s'est suicidé en 1917. On peut cependant s'en rappeler, l'artiste ayant plus d'une fois souligné que ce paysage l'avait marqué.

Après des études à Boston et à Londres, qu'il quitte à la veille de la guerre, pour gagner New York, Kline a vécu à Greenwich Village de barbouilles et de décorations dans les cafés et les boîtes de jazz, et où il apprend à opérer à grande échelle et vite, notamment en travaillant pour l'Exposition universelle de New York. Le scénario n'est pas très différent de celui des débuts de De Kooning.

C'est en 1949 que Kline entreprend de reporter sur de la toile les innombrables dessins qu'il a réalisés à la laque noire, à coups de brosse de 8 centimètres de large sur du papier journal – soit tous les outils du peintre en bâtiment. Grossis, amplifiés, tous ces traits noirs promptement brossés semblent tendre vers une forme de paysage, ou bien en avoir été extraits pour constituer une sorte d'alphabet plastique. Dans tous les cas, on reçoit en pleine figure ces constructions puissantes en suspens, en balance, en tensions réfléchies, pensées en relation avec les bords et non le centre des tableaux, dont elles semblent resserrer ou écarteler l'espace, laissant plus ou moins de place à l'expansion du blanc. Où, si les noirs sont noirs, profonds, les blancs ne sont pas vraiment blancs, mais nuancés de gris et chargés d'un potentiel coloré, et de substance.

On a souvent dit que la peinture de Kline tendait vers la calligraphie extrême-orientale. Ce dont l'artiste s'est défendu, soulignant justement que son blanc traité en zones peintes, riches en matières, pleines d'aspérités et de traces de brosses, ne saurait être assimilé au fond infini de la calligraphie, et qu'il n'ouvre pas un espace de méditation. Kline, curieusement, ne commente pas ses noirs somptueux, torrentiels parfois, qui vous entraînent, bien au-delà de la reconnaissance de la matérialité d'une très belle peinture, vers les dessous de la surface. Vers l'abîme.

G. B.



Derniers jours avant fermeture à l'Hôpital éphémère

Ce lieu unique de création est fait pour renaître ailleurs

L'Hôpital éphémère s'était installé en 1990 dans les locaux vacants de l'ancien hôpital Bretonneau, à Paris. Ses fondateurs y ont entretenu une ambiance propice à l'émergence de nouveaux artistes dans tous les domaines, mais le contrat les liant à l'Assistance publique arrive à expiration à la fin du mois de mars 1995.

HÔPITAL EPHÉMÈRE, 2, rue Carpeaux, 75018 Paris. Mº Guy-Môquet. Tél. : 46-27-82-82. Journées portes ouvertes samedi 11 et dimanche 12 mars.

Nombreux sont les jeunes artistes qui vivent Paris à la fois comme une capitale culturelle et comme celle de l'exclusion, faute de lieux de répétition et de travail. C'est pour éviter de voir une nouvelle génération d'artistes s'engager sur des chemins déjà éprouvés (ou simplement disparaître) que Caroline Andrieux et Christophe Pasquet (vingt-cinq ans chacun) ont investi, au printemps 1987 et pour un an, une usine en attente de démolition, rue David-d'Angers (19e). Sous l'appellation L'Usine Ephémère, ils ont aménagé les lieux en ateliers et en salles d'exposition. Les initiateurs obtiendront la prolongation de leur séjour jusqu'en avril 1990, date à laquelle l'usine est rasée. Trois années qui valideront leur démarche et les autoriseront à s'installer ailleurs. Ce sera dans les 15 000 mètres carrés de l'ex-hôpital pour enfants Bretonneau.

Le réseau de cheminements et de couloirs, l'épaisseur des murs, le volume des salles et l'empreinte du passé hospitalier apportent un contenu nouveau à l'idée d'éphémère. Aux cinquante ateliers d'arts plastiques (loués 900 francs par mois), salles d'exposition et laboratoires pour les photographes, s'ajoutent des salles de répétition, de concert et des studios d'enregistrement pour les musiciens, des locaux pour la danse et le théâtre, les stylistes, modistes, bijoutiers ou designers. Deux cents artistes au total dont la présence a réveillé ce quartier jusque-là assoupi au pied de la butte Montmartre.

En leur procurant des lieux de travail pour plusieurs années, l'Hôpital éphémère offre aux artistes de vingt-cinq à trente-cinq ans le temps pour s'affirmer. Disposer ici d'un atelier est déjà s'offrir une carte de visite. *« On se refuse à faire partie d'une mouvance. On n'est pas une organisation de location d'espaces, mais on les attribue en fonction du travail de chacun »*, disent les animateurs. Inclassable, ou plutôt à l'origine d'un nouveau classement. Ils ont su développer un réseau efficace de contacts vers les galeries, la presse et les collectionneurs, le ministère de la culture. L'association Usines éphémères qui s'est constituée complète parfois ses intervention d'une aide financière. *« L'équipe est compréhensive,* dit Ghada Amer, une Egyptienne de trente et un ans. *Quand on a des difficultés ils achètent ou encadrent les pièces pour les montrer. C'est important. »* Une dizaine de plasticiens ont conquis leur autonomie financière durant leur séjour. *« J'organise des stages en Afrique, j'ai fait une exposition à New York et j'en prépare une à Los Angeles,* ajoute Ass, un peintre sénégalais de trente-quatre ans. *Tout cela grâce à l'Hôpital. C'est lui qui nous a donné la clef, mais encore fallait-il savoir ouvrir ! »*

Renouvelé de dix-huit mois en dix-huit mois, le contrat qui lie Usines éphémères à l'Assistance publique arrive à échéance le 31 mars. Une prolongation est prévue, mais les lieux devront être libérés avant 1996 pour la construction d'un centre de gériatrie. Cette fin annoncée n'altère en rien la dynamique de ses animateurs, mais au contraire les renforce dans leur idée, convaincus que de nouveaux espaces vont s'ouvrir. *« On ne veut pas déplacer l'Hôpital éphémère,* dit l'une d'eux. *Il faut qu'il reste éphémère. »* Le plasticien Daniel Spoerri, qui travailla un temps dans l'atelier réservé aux grands résidents, dont il présentait les effets à la galerie Yvon Lambert au mois de janvier (*Le Monde* du 23 janvier 1995) notait : *« Son côté éphémère le rend propice à la création, car on doit se survolter, être très vif et conscient des moments présents. »*

Jean-Louis Perrier

Musique : une « écurie maison »

Si la fourniture de lieux pour répéter et enregistrer est vitale à la création musicale, l'essentiel se trouve sans doute ailleurs. En se côtoyant chaque jour, dans les caves de l'Hôpital éphémère, des groupes de rock ont fini par partager un même esprit et une saine émulation. Symboles de ces échanges : la couleur musicale dominante qui s'est dégagée entre le rhythm'n'blues réaliste de Polo, ancien chanteur des Satellites, l'avant-gardisme psychédélique des Tétines noires ou le reggae de Human Spirit. En additionnant les énergies du rock, du rap, du funk et du reggae, les groupes-vedettes de l'écurie maison, comme FFF (sous contrat avec Sony), Lofofora, Oneyed Jack ou Dirty District, se sont imposés comme quelques-unes des plus percutantes formations françaises. Mais, pour Christophe Pasquet, *« c'est sans doute Human Spirit qui symbolise le mieux ce que nous avons toujours voulu faire. Le mélange des cultures et des races, la force d'un groupe comme collectif artistique. »* Le 21 juin prochain, un concert en plein air dans la cour de l'Hôpital fêtera une dernière fois la musique telle qu'on la pratique là-bas depuis 1990.

Le nouveau film de Bertrand Tavernier fait un coup d'éclat à la « Berlinale »

Avec « L'Appât », transposition, en 1994, d'une affaire criminelle datant de 1984, le cinéaste réalise, autour du portrait de trois jeunes gens, son travail le plus abouti et le plus important

BERLIN
de notre envoyé spécial

La présentation de *L'Appât*, de Bertrand Tavernier, – projeté dans une copie sous-titrée en allemand, alors qu'une copie sous-titrée en anglais avait été prévue à l'intention des jurés, anglophones pour la plupart –, a compté parmi les quelques événements importants de ce festival de Berlin, qui touche à son terme.

FESTIVAL DE BERLIN 95

Avec cette transposition, en 1994, d'une affaire criminelle de 1984, Tavernier a réalisé son travail le plus abouti et le plus important. Portrait de trois jeunes gens, une fille et deux garçons, piégés par le goût du paraître, prisonniers de l'illusion de l'argent facile et que leur inculture et un manque de repères sociaux et moraux conduisent à commettre deux crimes sordides, *L'Appât* compose le tableau d'une société délabrée et déboussolée. Autour de trois magnifiques jeunes acteurs, Marie Gillain, Olivier Sitruk et Bruno Putzulu, Tavernier a bâti un film lucide et sombre, qui prend en compte avec une extrême précision – mais sans volonté didactique explicite – les paramètres de la tragédie dans laquelle s'enfoncent les sociétés occidentales.

A ces questions, le cinéaste américain Abel Ferrara a tenté lui aussi de répondre, mais de manière très différente. Réalisateur, à ses débuts, de films policiers caractérisés par leur violence, il s'est peu à peu laissé gagner par la complaisance, tout en perdant beaucoup de son sens de l'humour. *The Addiction* marque une nouvelle étape dans cette dérive. Variation attendue sur le thème du vampirisme, le film, emphatique, souffre en outre du manque de densité de ses personnages. Ferrara met ici son indéniable savoir-faire de réalisateur au service d'une réflexion ampoulée sur le Bien et le Mal, au secours de laquelle il convoque, pêle-mêle, Dante, Sartre, Nietzsche, Beckett, Burroughs...

La troisième affaire criminelle présentée en cette fin de festival ne risquait pas de relever le niveau de la sélection américaine. Histoire d'une enquête psycho-policière conduite par un psychiatre (Richard Dreyfuss) sur un double meurtre atroce dont l'enfant autiste du couple assassiné se trouve être l'unique témoin et le seul suspect, *Silent Fall*, de Bruce Beresford, est révélateur du manque d'ambition et d'inspiration de la production hollywoodienne actuelle. De ce film, comme du médiocre film espagnol *El Rey del rio*, de Manuel Gutiérrez Aragon, désolant roman-photos, on peut se demander à quel titre ils ont été choisis pour figurer dans la sélection officielle d'un festival aussi prestigieux.

Pascal Mérigeau

Baptême enthousiaste pour le « Cinquième Quatuor » de l'inclassable Betsy Jolas

CINQUIÈME QUATUOR A CORDES, de Betsy Jolas, par le Quatuor Arpeggione. AMPHITHÉÂTRE DE L'OPÉRA-BASTILLE, le 16 février, 20 heures.

C'est un peu comme si l'on recevait commande d'une crucifixion ou comme si l'on décidait de peindre un nu. Comment servir un genre académique sans sombrer dans la convention ou la provocation ? Comment écrire un quatuor à cordes aujourd'hui ? Faire semblant d'être le premier ?

« Quand des interprètes m'en prient et que j'estime que la formation est raisonnable, j'accepte généralement d'accéder à leur demande. » La demande – la commande – transmise à Betsy Jolas par l'Association Pro Quartet pour le Quatuor Arpeggione lui a paru *« acceptable »*. A l'aube de ses soixante-dix ans, cette grande femme digne au regard clair a donc écrit son *Cinquième Quatuor à cordes*. Sans rien renier du passé, ni celui du genre, ni le sien propre. Mais le nouveau-né (baptisé dans l'enthousiasme jeudi 16 février à l'amphithéâtre de l'Opéra-Bastille) n'a rien d'une fin de race. En neuf mouvements, il est prouvé que l'on peut faire parler deux violons, un alto, un violoncelle sans mettre à mal un idiome établi depuis Haydn, sans amplifications artificielles, sans risque de briser les cordes ni l'archet, en prenant simplement bien soin de congédier les vieux procédés après leur avoir rendu l'honneur qui leur est dû. Vigilance farouche à ne pas sombrer dans la facilité de la citation molle ; vigilance aussi à ne pas briser les icônes pour le simple plaisir de « faire du neuf ». C'est la voie étroite choisie par Betsy Jolas. Jamais, peut-être, on a aussi bien senti qu'il existait un terrain fertile pour la création musicale, entre le postmodernisme tranquille et une modernité post-sérielle résolument agressive.

Quelle tendresse, dans ce *Cinquième Quatuor*, quelle attention maternelle à la bonne santé instrumentale des quatre exécutants, tous mis sur un pied d'égalité et conversant brillamment, sous la lumière tamisée d'un lampadaire (bourgeois, comme il se doit !) ! Mais que de choses dites et non dites aussi, d'effusions retenues, de solennités éconduites, de coups de semonce brisant net avec une rhétorique dénoncée aussitôt soupçonnée par l'artiste elle-même ! De ses yeux limpides, Betsy Jolas voit constamment clair dans son jeu et rompt, dès qu'elle sent que, dans son écriture, le confort s'installe. En cela, elle est du côté de Pierre Boulez et des sériels. Même si ses origines à moitié américaines, son intérêt précoce pour les primitifs ont fait d'elle pour toujours une inclassable, sans pitié pour les « classés » (en cela, digne descendante d'Olivier Messiaen, à qui elle a succédé à la tête de la classe d'analyse du Conservatoire de Paris).

UNE COMPLEXITÉ ASSUMÉE

« J'adore les œuvres qui ne ressemblent à rien », dit-elle. A quoi ressemble son *Cinquième Quatuor* ? A première vue, et très extérieurement, aux *Impressions d'Afrique* de Raymond Roussel. L'écrivain fut annexé par les surréalistes pour avoir réussi à écrire un roman d'aventures exotiques par le seul emploi, répétitif mais non narratif, des ingrédients inhérents au genre. De la même façon (elle l'a expliqué dans un concert-lecture le 13 février), Betsy Jolas a choisi les graines de son quatuor dans les grands modèles du passé. D'abord, *« une immense énergie dans l'amplitude la plus large »*. C'est le souvenir de la *Grande Fugue opus 133* de Beethoven. Puis l'envie charnelle, *« sensuelle, des crins des archets allant et venant sur les cordes »*. Elle en trouve des modèles chez tous les virtuoses de l'archet italiens, chez Haydn aussi. Puis, dans le désordre, l'idée d'établir des rythmes d'horloges, de contrarier ces rythmes par des figures pointées, d'énoncer une base mélodique, un *cantus firmus*, avec la certitude qu'il allait falloir l'empêcher de s'installer comme un roi dans la place. Bref : assumer l'héritage sans ambiguïté sans cesser d'inventer une musique qui ne ressemble à aucune autre, rapide, nerveuse, lumineuse, aussi modeste que raffinée dans ses effets. C'est là, bien sûr, que *« tout devient beaucoup plus compliqué »*...

Compliqué ? Ce que l'on entend ne l'est pas vraiment, même si l'on perçoit distinctement que les cordes si sensibles de l'ensemble Arpeggione (cinq ans d'existence pour un quatuor à cordes : ils ont tout l'avenir devant eux) sont tendues et sollicitées à l'extrême dans toute l'étendue de leurs possibilités.

Apparition laconique des matières essentielles dans le premier mouvement. Puis principes acides s'infiltrant peu à peu, arrêts brusques des batteries, ponctuations vives, coups de gong coupant les glissandos nonchalants. Dans le mouvement central, tout semble s'imbriquer tout à coup, on entre dans le domaine de la réapparition des motifs, domaine cher à l'écriture classique : réexposition et variation. La fin est un échappé, d'un ton lyrique plus soutenu. On y entend un très beau choral entonné à l'unisson après une mêlée *vivace*. Mais il restera tellement d'événements à découvrir dans ce *Quatuor*, lorsqu'on aura le moyen de l'écouter enregistré, au coin du feu...

Anne Rey

L'Ecclésiaste en version originale

Claude Régy porte à la scène cet extrait de la Bible dans une traduction au plus près de l'hébreu

Après « La Terrible Voix de Satan », pièce de l'Anglais Gregory Motton, spectacle qu'il a présenté lors du Festival d'automne 1994, le metteur en scène Claude Régy propose à un tout petit nombre de spectateurs de découvrir le fruit de ses recherches sur les cinq rouleaux de la Bible dans la traduction d'Henri Meschonnic (chez Gallimard). Il voulait porter au théâtre « Le Cantique des cantiques » – ou plutôt « Le Chant des chants », comme le dit Meschonnic. Finalement, il a choisi l'Ecclésiaste, ou plutôt « Paroles du Sage », texte affranchi de son interprétation chrétienne, dit par un jeune acteur, Marcial di Fonzo Bo, que le metteur en scène a découvert lors d'un stage au Théâtre national de Bretagne.

PAROLES DU SAGE, texte biblique. Mise en scène : Claude Régy. Avec Marcial di Fonzo Bo. MÉNAGERIE DE VERRE, 12, rue Léchevin, Paris 11e. Métro : Saint-Ambroise. Tél. : 49-23-94-08. Du mardi au samedi, à 20 h 30. 50 F. Durée : 1 h 10. Jusqu'au 11 mars.

Claude Régy a placé quelques sièges adossés à l'un des murs d'un ancien garage, au sous-sol d'une école de danse. Du garage, il ne reste rien, que les murs passés à la chaux. C'est une très grande catacombe vide. Toute plongée dans le noir, sauf l'acteur, qui se tient debout face aux trois rangs de spectateurs. Cheveux coupés très ras, grosses galoches, pantalons et blouse rugueux sombres comme de la ratine de prisonnier.

Très beau regard enflammé, douloureux, innocent, têtu.

Avec un infime accent qui accentue et « mélodise » certaines toniques, Marcial di Fonzo Bo fait émerger du silence une des pages les plus célèbres de la Bible, que l'on nommait, jusqu'à ce jour, L'Ecclésiaste, et dont tout le monde sait le « refrain » : *« Vanité des vanités, tout est vanité »*. Mais ce sont d'autres paroles que nous entendons, car la Bible – que nous ne connaissions que par des traductions du grec, du latin – est aujourd'hui traduite directement de l'hébreu. Des deux traductions reconnues, celle d'Henri Meschonnic et celle d'André Chouraqui, Claude Régy a choisi la première.

Paul Claudel, dans un texte fondamental, *Du sens figuré de l'Ecriture*, explique que les traductions grecques et latines *« se permettaient des violences grammaticales qui fracturaient, pour ainsi dire, le langage pour y faire passer une majesté du verbe »*. Il y avait aussi un anoblissement des vocables. Par exemple, le mot *« vanité »* est une invention des scribes de l'Eglise, dans ce texte. L'ennui est que le vocable hébreu recèle la plupart du temps plusieurs lectures possibles. Le mot hébreu *habèl*, qui était traduit jusqu'à présent par *« vanité »*, peut en vérité se traduire par *« fumée »*, *« vapeur »*, *« haleine »* et d'autres termes voisins, en tout cas des mots concrets disant quelque chose de réel, de physique, et jamais des mots abstraits impliquant un point de vue moral comme *« vanité »*.

Le texte français que fait interpréter Claude Régy par son acteur traduit *habèl* par le substantif français *« buée »*, ce qui est peut-être un peu trop limité, et qui semble ne pas convenir à tout ce que veut exprimer l'auteur des *Paroles du Sage*. Paroles de toute beauté, et bien souvent énigmatiques. Citons-en quelques-unes, et telles que les imprime Henri Meschonnic, qui aménage, entre les mots, des espaces de blanc (ici des barres de fraction) censés respecter la scansion du texte hébreu : *« Sous le soleil/le lieu du jugement/là est l'injustice./Et le lieu de la justice/là est l'injustice »*. *« Le fou/se croise les mains/et mange sa chair »*. *« Et j'ai vu sous le soleil/que la course n'est pas aux agiles/et la guerre n'est pas aux braves/et le pain n'est pas aux sages/non plus/ Car temps et destin/arriveront à tous »*. *« Répands ton pain/sur la face des eaux/Car dans bien des jours/tu le trouveras »*.

DANSE DES MAINS

L'acteur dit le texte lentement, d'une voix de combattant blessé, par moments exténuée. L'auditoire est suspendu à cette *« buée »*, à cette *« haleine »*, suspendu aussi au très étrange jeu des deux mains qui, en une danse légère, évoluent lentement devant l'acteur, dans l'espace, comme deux oiseaux planeurs qui ne seraient pas tenus par les bras, qui librement réagiraient aux paroles du *« Sage »*, qui s'étonnent, approuvent, ou flottent, mais qui évoquent aussi la jeune fille d'une gravure de Dürer qui *« attise le feu avec une aile d'oiseau »*.

Le plus beau, c'est que ce jeu et que ce chant du très étonnant acteur Marcial di Fonzo Bo, orienté de très près par Claude Régy, rappellent les recommandations de lecture que donne la grosse voix sévère de Paul Claudel : *« Considérer la Bible comme une chose à manger. Prendre Dieu au mot, se livrer naïvement à sa parole pour la reparler en soi-même, pour la dévorer, pour la faire passer tout entière dans ses entrailles par l'intermédiaire des dents, de la langue, et du goût, il faut nous persuader qu'elle est tout entière du pain. »* Bref, ces *Paroles du Sage* sont un théâtre hors du commun, mais il est préférable de s'y rendre à jeun, l'estomac léger, et la comprenette en pleine forme.

Michel Cournot

Les provocations hasardeuses d'un Britannique enragé

DÉCADENCE, de Steven Berkoff. Mise en scène : Jorge Lavelli. Avec Michel Aumont et Christiane Cohendy.
THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris (20e). Métro : Gambetta. Tél. : 44-62-52-52. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée mercredi à 12 h 30 et dimanche à 16 heures. 75 F à 150 F. Jusqu'au 2 avril.

L'ouverture est réussie. Une femme danse sur un air d'Amérique du Sud. C'est Christiane Cohendy, en robe du soir noire sur un sol noir strié d'un néon blanc qui souligne par éclat la blancheur de sa chair. Michel Aumont apparaît, lui, statique, en frac et cheveux roux. L'un et l'autre ont quelque chose d'un peu hallucinant, elle dans la jouissance, lui dans le grimage policé. On aimerait que ce moment dure, où les deux corps semblent prêts à tous les combats.

Cette première impression n'est pas fausse. *Décadence* est un fameux combat. Qu'on en juge par la première réplique de Michel Aumont, censé boire un verre de Cinzano avec beaucoup de glace, que vient de lui servir Christiane Cohendy : *« y a trop de cette foutue glace ma cocotte/ça a un goût de crotte/tu me demandes pourquoi je fais cette gueule/attends que je te raconte/déboutonne-toi bien les oreilles que j'y déverse en vers/ce qui va te changer en pelote de nerfs/ cette foutue salope devient futée/ décide tout à coup d'engager/un con de limier qui a un nez de juif/un détective privé au cas où tu n'aurais pas deviné/qui me suit/maintenant je crains que le jeu soit joué ma chère/la sale pute a réalisé qu'on avait passé trop de nuits sans baiser/et ça lui a rappelé que je foutais plus mon mickey dans son dégueulasse vieux minet. » « Oh ! chier, chéri ! »*, répond Christiane Cohendy.

Pourquoi donner un extrait ? Pour nourrir la polémique. Le théâtre est fait pour être joué, et doit être jugé à sa représentation, dit une certaine école critique. Le lecteur persuadé du bien-fondé de cette position a, à ce moment de la relation de *Décadence*, déjà décroché son téléphone pour aller à la Colline. Il a raison. Mais que fera le sceptique, qui pense qu'on peut aussi lire Racine avec bonheur ?

Décadence est une pièce de Steven Berkoff, un Britannique discret sur son âge (une bonne cinquantaine d'années) et indiscret dans son propos. Fils d'un tailleur d'origine russe, il a grandi dans l'Est populaire de Londres. Puis il s'est formé au théâtre à Paris, à l'école du mime de Jacques Lecoq. Il en a visiblement gardé une certitude : que le corps parle autant que les mots. Ses pièces nécessitent un jeu qui engage physiquement, presque violemment, les comédiens.

Dans les vingt dernières années, Steven Berkoff s'est taillé une place de choix, et de provocateur. Il est aussi inconvenant, par désir, que Harold Pinter est méchant, par politesse. Ses pièces s'attaquent au mythe d'Œdipe (*A la Grecque*) ou à Margaret Thatcher (Maggot Scratcher dans *Coulez le Belgrano*, une charge contre la guerre des Malouines), quand elles ne sont pas des réécritures virulentes de l'*Agamemnon* d'Eschyle ou du *Procès* de Kafka. Il joue lui-même, de préférence des personnages monstrueux (Hitler dans le film *War and Remembrance*). A Paris, on a vu son adaptation de *La Métamorphose* de Kafka, avec Roman Polanski dans le rôle de Gregor Samsa, et *A la Grecque* et *Kvetch*, que Jorge Lavelli a fait découvrir en France.

GESTES OUTRÉS

Jorge Lavelli aime en Steven Berkoff *« son non-conformisme, sa rage première »*. La première, plus que le second, éclate dans *Décadence*. Quelle décadence ? Celle de quatre personnages, le mari et sa maîtresse, la femme (tous trois de la riche société anglaise) et son amant (un malfrat). Quatre qui n'en font que deux, puisque Steven Berkoff précise que les mêmes acteurs doivent jouer les deux couples. Cela ne facilite pas la compréhension, mais rajoute à la haine. Steven Berkoff vomit sa répulsion des nantis, comme il pourrait le faire des plus pauvres (il le dit lui-même). Son moteur est l'extrémisme de la satire, son arme la cruauté du langage.

Est-ce un problème de traduction ? Antoinette Monod et Geoffrey Dyson, qui signent le texte français, nous abreuvent de *« chier »* et autres *« culs »*. C'est oublier que les obscénités d'adultes sont vite aussi lassantes, mais moins charmantes, que les *« pipi-caca-boudin »* des enfants. C'est aussi donner à penser que Steven Berkoff confondrait violence et virulence. Il peut être plus efficace de dire : *« Mère, je vous emmerde »* que *« T'es qu'une connasse »* à sa génitrice.

Le lecteur pardonnera ces considérations élevées. Elles sont au cœur du spectacle créé par Jorge Lavelli à la Colline. Le metteur en scène a le mérite de ne pas dénaturer le propos – du pain bénit pour son goût de la dentelle. Gestes outrés, saccadés, cuisse et fesse : Christiane Cohendy et Michel Aumont sont dirigés comme on envoie les soldats au front. Mais ils ont la distinction naturelle des comédiens aguerris à tous les combats. Cela les sauve, mais laisse songeur. Est-ce bien la *Décadence* de Steven Berkoff que l'on voit à la Colline ? Ou l'ersatz d'une pièce dont la force et surtout l'intérêt se seraient perdus dans une traversée hasardeuse de la Manche ?

Brigitte Salino

★ **Le texte de la pièce est paru aux éditions Actes Sud-Papiers, 45 p. 48 F.**

Un automne français à Moscou et à Saint-Pétersbourg

THÉÂTRE, danse et arts plastiques sont les composantes d'une « Saison française » en Russie qui aura lieu d'octobre à décembre à Moscou et à Saint-Pétersbourg. Patrick Sommier, ancien administrateur de la Maison de la culture de Bobigny (Seine-Saint-Denis), directeur depuis un an de l'association Les Saisons françaises, vient de rendre public le préprogramme de cette manifestation financée par le ministère de la culture et de la francophonie, l'Association française d'action artistique (AFAA, ministère des affaires étrangères) et les institutions françaises et russes associées à ce projet.

Le budget global de la Saison française devrait dépasser les 3 millions de francs, le tiers étant assumé à parité par le ministère de la culture et l'AFAA et le reste par le Théâtre national de Strasbourg, la Maison de la culture de Bobigny, le Théâtre des Salins de Martigues, le Théâtre Sorano de Toulouse, le Centre de recherche théâtrale de Milan et la Comédie de Genève. La partie russe assurera l'essentiel de l'hébergement et des transports. Cette manifestation, selon Patrick Sommier, *« est un projet d'artistes français et russes réunis dans des équipes conjointes »* : ainsi, le metteur en scène Georges Lavaudant travaillera avec les comédiens du Théâtre d'art de Moscou à une nouvelle version de *Lumières*, actuellement en tournée en France. Le directeur du TNS, Jean-Louis Martinelli, entreprendra un travail commun avec les élèves de l'école du TNS et ceux de l'école du Théâtre d'art. Deux ans après la Saison russe en France, la Saison française entend *« relancer la grande tradition des saisons franco-russes, qui ont été au cœur de l'art et de l'histoire de l'Europe pendant deux siècles »*.

Plusieurs spectacles déjà produits seront présentés pour la première fois au public russe : *Vichy Fiction*, de Bernard Chartreux, dans une mise en scène de Jean-Pierre Vincent, *Chinoiseries*, chorégraphie de Mathilde Monnier sur une musique de Louis Sclavis. A ce programme s'ajoutent des lectures en russe d'auteurs français, la présentation de travaux d'atelier des élèves du Conservatoire national d'art dramatique dirigés par Piotr Fomenko, des travaux d'acteurs auxquels sont déjà associés Jacques Weber et Ariel Garcia-Valdez, des stages et une table ronde franco-russe sur la danse. Enfin, sera présentée durant trois mois une exposition d'art contemporain français qui réunit Christian Boltanski, Pascal Convert, Fabrice Hybert, Claude Lévêque et Absalon (commissaire : François Taddei).

★ **Les Saisons françaises. Tél. : 40-46-88-26.**

DANS LES SALLES DE THÉÂTRE

ANNIE FRATELLINI AUX BOUFFES DU NORD

Spectacle de cirque musical imaginé et mis en scène par Annie Fratellini pour cinq musiciens et dix élèves de l'Ecole nationale du cirque. BOUFFES DU NORD, 37 *bis*, boulevard de la Chapelle, Paris-10e. Métro : La Chapelle. Tél. : 46-07-34-50. Les mercredis, jeudis, samedis et dimanches à 15 heures. Les vendredis et samedis à 20 h 30. 60 F et 100 F. Groupes : 50 F en matinée. Jusqu'au 11 mars.

Une silhouette fragile paraît dans un rayon de lumière blanche ; on aperçoit un petit manteau noir surmonté d'un col de plumes, un chapeau melon gris, des souliers vernis, noirs eux aussi ; un visage surtout, rond, blanc, transpercé par un sourire à peine esquissé et deux yeux où se lisent la malice et les tourments d'une âme juvénile. Annie Fratellini, sur quelques notes de Nino Rota surgies d'un saxophone ténor, entreprend de défaire les liens que la maladie a noués autour d'elle et lui oppose, en brave, les accents toniques de la musique et les sortilèges du cirque. Une à une, les lumières polychromes incendient une piste de bois blond installée entre le cadre de scène des Bouffes du Nord et les gradins où a pris place un public essentiellement enfantin. Le spectacle a été conçu pour lui.

Voilà vingt ans que Peter Brook, qui a reçu aux Bouffes quelques-uns des plus grands interprètes du monde entier, souhaitait présenter chez lui un spectacle de cirque. Personne mieux qu'Annie Fratellini ne pouvait trouver là sa place. Elle a, la première, ouvert à son art ancestral les chemins du dialogue avec les autres disciplines de la scène. Dans les murs légendaires des Bouffes, elle s'est glissée naturellement, utilisant toutes les possibilités de ce lieu décrépit et forain. Elle a imaginé cette fois, entre vivacité et poésie, une succession de dialogues entre plusieurs de ses meilleurs élèves de l'Ecole nationale du cirque et cinq musiciens qui accentuent chacune des prouesses physiques des acrobates, contorsionnistes, dresseurs, jongleurs, trapézistes réunis autour d'Annie Fratellini par un air de piano, de violoncelle, de saxophone ou d'accordéon. Ainsi verra-t-on bientôt l'archet de Renaud Fontanarosa effleurer la plume d'un Arlequin fildefériste et facétieux ou le corps docile et souple de Manu épouser les contours du piano de Frédérique Fontanarosa. A chacune des prouesses de Glenn, Saïd, Nathanael ou Gregory, acrobates aux muscles de fer et à l'humour de clown répondent les partitions de Rachmaninov, Prokofiev, Paganini, Bach, Debussy et celles de Trenet, Piazzolla, Harlen... Il y a aussi un cheval blanc, *« un cheval en liberté »*, dit le programme, qui s'ingénie à donner aux éclats de la *Suite en sol* de Bach une traduction équestre de belle élégance. Il y a dans ce spectacle beaucoup de jeunesse, beaucoup de cœur aussi, et la jubilation d'un art neuf, le cirque.

Olivier Schmitt

LE VERGER

de Didier Patard. Mise en scène de l'auteur. Avec Alain Moussay, Hervé Lang, Margrit Leclerc, Jean-Pierre Rigaux, Sylvie Pascaud, Jeanne Vitez. THÉÂTRE DE LA MAIN-D'OR, 15, passage de la Main-d'Or, Paris-11e. Mo Ledru-Rollin. Tél. : 48-05-67-89. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. 80 F et 140 F. Jusqu'au 12 mars.

Comment est-ce possible d'aimer ce *Verger*, quand le premier quart d'heure du spectacle est presque inaudible, à cause d'une bande-son qui couvre la voix des comédiens ? Quand il faut se référer au programme pour comprendre qu'il s'agit d'une pièce s'adonnant à de *« nouvelles explorations des régions amoureuses »* (avec des emprunts à Dario, Boccace, Nabokov et Stendhal) ? Quand, de la présence des comédiens parvient seule la grâce d'une jeune femme, par ailleurs la plus silencieuse ? Pourtant, *Le Verger* part d'un malaise, autant dire d'une bonne action au théâtre : une nuit alcoolisée sert d'alcôve aux confidences de six personnages. Ce sont *« des menteurs de bonne foi »*, selon l'auteur et metteur en scène Didier Patard. L'auteur a oublié en cours d'écriture que le mensonge a ses règles, surtout sur scène. Le metteur en scène a négligé le minimum d'imprévu. L'un et l'autre ont sûrement une ambition plus grande que l'étiolement de ce *Verger*. Codirecteur du Théâtre de Jarnisy, en Lorraine, depuis 1980, Didier Patard a écrit une dizaine de pièces. Mettons *Le Verger* dans les faiblesses, et attendons la prochaine.

B. S.

L'AUTORISATION

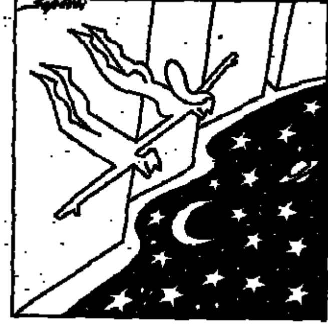
de Pierre Bourgeade. Mise en scène : Jacques Rosny. Avec Eléonore Hirt et Raymond Gérôme. THÉÂTRE 14, 20, avenue Marc-Sangnier, Paris-14e. Tél. : 45-45-49-77. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. 60 F à 120 F. Jusqu'au 2 avril.

Russie, 1896. Dans le dépôt poussiéreux d'une douane, à la frontière avec la Pologne, une femme arrive, frémissante. En ce jour de mai, elle va enfin obtenir l'autorisation de quitter le territoire, qu'elle attend depuis... trente-cinq ans. Depuis le jour, en fait, où, jeune institutrice, elle prit la main d'un jeune fonctionnaire et la posa sur sa joue, un soir, près du poêle, chez leur logeuse commune. Ce fut trop pour le jeune homme, qui repoussa la jeune femme, et trop pour la jeune femme, qui ne put oublier le jeune homme. En ce jour de mai, les voilà face à face, avec le passeport entre eux... L'air de Lara du *Docteur Jivago* pourrait bercer *L'Autorisation*. Le temps et les forêts de bouleaux, l'amour et le grand hiver russe. Pierre Bourgeade a pour lui d'être un auteur obstiné – il vaut mieux, dans ce genre d'histoire. Mais son *Autorisation* sent la recette : une poignée de bons mots (sur le zèle des fonctionnaires), un zeste de réflexion (la vie est un transit), un petit coup de théâtre (le plus borné n'est pas celui qu'on croit). Son poste-frontière reste à la frontière de l'ennui, dont Eléonore Hirt et Raymond Gérôme sauvent de justesse les spectateurs. A cause de leur métier, et, surtout, de leur conviction.

B. S.

Yvette Guilbert à l'affiche

La longue dame aux gants noirs revit grâce à une exposition à la Bibliothèque nationale




PRÈS DE DEUX CENTS DOCUMENTS – tableaux, dessins, lithographies, photographies, affiches – ont été réunis sous le titre « Yvette Guilbert, diseuse fin de siècle » à l'occasion du cinquantenaire de la mort de la chanteuse passée à la postérité grâce aux peintres Steinlen, Cappiello, Bac et Toulouse-Lautrec. On y retrouvera l'atmosphère des cafés-concerts montmartrois de 1880 à 1900, le monde des chansonniers, paroliers et compositeurs qui travaillèrent pour la chanteuse, tels Bruant, Jouy, Maurice Donnay, Secrétan. Star à sa manière, sollicitée par le cinéma, invitée à l'étranger, Yvette Guilbert avait des amis et des ennemis, vedettes dans leur genre : le chroniqueur Jean Lorrain ; les danseuses Loïe Fuller, Isadora Duncan ; les comédiennes Sarah Bernhardt, la Duse.

★ **Galerie Colbert de la Bibliothèque nationale de France, 4, rue Vivienne (Mo Palais-Royal ou Richelieu-Drouot). Jusqu'au 1er avril, de 12 heures à 19 heures, du lundi au samedi. Tél. : 47-03-81-10. Entrée gratuite.**

UNE SOIRÉE A PARIS

A la rencontre du Conservatoire
Profitant du coup de projecteur lancé sur le site de la Villette à l'occasion de l'ouverture de la Cité de la musique, le bureau des étudiants du Conservatoire a mis les petits plats dans les grands pour « A la rencontre du Conservatoire », une série de douze concerts gratuits assurés par les élèves, un concours public de déchiffrage (le 23 à 19 heures) et une soirée de fête, le 24, seule manifestation à ne pas être gratuite.
Différents espaces publics du Conservatoire national supérieur de musique, 221, avenue Jean-Jaurès (Mo Porte de Pantin), du 20 au 24, concerts tous les jours à 12 h 45 et, sauf le 21, à 20 h 30, entrée libre. Fête des étudiants le 24 à partir de 23 heures, 70 F. Tél. : 40-40-46-46 et 40-40-45-64.

Queensryche
Dans un genre – le heavy metal – qui, derrière ses allures rebelles, cache une propension à abuser des clichés et des conventions, Queensryche fait figure de groupe novateur. Son mystérieux lyrisme, sa noirceur s'accompagnent d'une recherche formelle dont l'ambition rappelle certaines œuvres de Blue Oyster Cult.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart (Mo Anvers). 18 h 30, le 20. Tél. : 42-31-31-31. Location FNAC. 120 F.

Weezer
Weezer annonce avec entrain l'arrivée des années post-grunge. Plus, ici, de pose désespérée, mais une désinvolture qui accouche de chansons bruyantes et drôles. Les mélodies instantanées, l'entrain débridé de leur premier album évoquent les Beach Boys autant que les Ramones.
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie-II) (Mo Place-d'Italie). 20 heures, le 20. Tél. : 53-79-00-11. Location FNAC. De 80 F à 100 F.

CLASSIQUE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

LUNDI 20 FÉVRIER

La Damnation de Faust
Berlioz : *La Damnation de Faust. Béatrice Uria-Monzon (Marguerite), Gary Lakes (Faust), Kristinn Sigmundsson (Méphistofélès), François Harismendy (Brander), Orchestre et chœur de l'Opéra de Paris, Hubert Soudant (direction), Luca Ronconi (mise en scène). Opéra-Bastille, place de la Bastille, 11e (Mo Bastille), 19 h 30, le 20 février et les 2, 23, 25 et 28 mars ; 15 heures, le 5 mars. Tél. : 44-73-13-00. Location Fnac. De 60 F à 570 F.*

Chœur masculin japonais Doshisha de Kyoto
Tada : *Suite pour chœur masculin.* Miyoshi : *Trois mélodies lyriques.* Mamiya : *Composition pour chœur masculin.* Schubert : *Messe allemande. Hideki Nagano (piano), Solange Robin-Chiapparin (orgue), Chœur Mimosa de Paris, Chœur masculin japonais Doshisha, de Kyoto. Eglise Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, 6e (Mo Saint-Germain-des-Prés), 20 h 30, le 20.*

Catherine Galland
Beethoven : *Sonate pour piano op. 31 no 2.* Ravel : *Valses nobles et sentimentales.* Debussy : *Images pour piano. Catherine Galland (piano). Le Madigan, 22, rue de la Terrasse, 17e (Mo Villiers), 20 h 30, les 20 et 22. Tél. : 42-27-31-51.*

MARDI 21 FÉVRIER

Mozart Requiem
Mozart : *Requiem. Jennifer Smith (soprano), Anne Salvan (mezzo-soprano), Andreas Jäggi (ténor), Thierry Félix (baryton-basse), Compagnie Alain Germain, Ensemble vocal Michel Piquemal, Ensemble orchestral de Paris, Michel Piquemal (direction), Alain Germain (mise en scène, chorégraphie). Opéra-Comique. Salle Favart, 5, rue Favart, 2e (Mo Richelieu-Drouot), 20 heures, les 21, 22, 23, 24 et 25. Tél. : 42-86-88-83. Location Fnac. De 40 F à 250 F.*

Orchestre et chœurs de l'Opéra de Paris
Beethoven : *Symphonie no 9. Françoise Pollet (soprano), Béatrice Uria-Monzon (mezzo-soprano), Gary Lakes (ténor), Kristinn Sigmundsson (baryton-basse), Orchestre et chœurs de l'Opéra de Paris, Michael Boder (direction). Opéra-Bastille, place de la Bastille, 11e (Mo Bastille), 20 heures, le 21. Tél. : 44-73-13-00. De 45 F à 225 F.*

Orchestre du Conservatoire de Paris
Brahms : *Double Concerto pour violon, violoncelle, et orchestre op. 102.* Stravinsky : *Le Sacre du printemps. Renaud Capuçon (violon), Antoine Lederlin (violoncelle), Orchestre du Conservatoire de Paris, Denis Cohen (direction). Théâtre des Champs-Elysées, 15, av. Montaigne, 8e (Mo Franklin-Roosevelt), 20 h 30, le 21. Tél. : 49-52-50-50. 90 F.*

MERCREDI 22 FÉVRIER

Philharmonia Orchestra
Brahms : *Symphonies no 4 et 2. Philharmonia Orchestra, Christoph von Dohnanyi (direction). Châtelet. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, 1er (Mo Châtelet), 20 heures, les 22 et 23. Tél. : 40-28-28-40. Location FNAC. De 70 F à 230 F.*
Et le 23, à 20 heures, au Théâtre musical de Paris, symphonies nos 3 et 1 de Brahms.

Boje Skovhus, Helmut Deutsch
Mahler. Mendelssohn. Zemlinsky : *Lieder. Boje Skovhus (baryton), Helmut Deutsch (piano). Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, 1er (Mo Louvre, Palais-Royal), 20 heures, le 22. Tél. : 40-20-52-29. Location FNAC. De 100 F à 130 F.*

Orchestre de Paris
Prokofiev : *Symphonie no 1.* Schnittke : *Concerto pour alto et orchestre.* Stravinsky : *Le Sacre du printemps. Yuri Bashmet (alto), Orchestre de Paris, Semyon Bychkov (direction). Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e (Mo Ternes), 20 h 30, les 22 et 23. Tél. : 45-63-07-96. Location FNAC. De 60 F à 240 F.*

Cécile Boy, Thuy Anh Vuong
Miaskowsky. Bruch. Debussy. Ravel. Cassado : *Œuvres pour violon et piano. Cécile Boy (violoncelle), Thuy Anh Vuong (piano). Théâtre des Déchargeurs, 3, rue des Déchargeurs, 1er (Mo Châtelet), 22 heures, les 22 et 23. Tél. : 42-36-10-29. De 60 F à 100 F.*

JEUDI 23 FÉVRIER

Katia Skanavi
Chopin : *Ballade op. 47, Scherzo op. 54, Berceuse op. 57, Quatre mazurkas op. 30, Variations brillantes sur le rondo favori de Ludovic de Hérold « Je vends des scapulaires » pour piano op. 12, Andante spinato et grande polonaise pour piano et orchestre op. 22. Katia Skanavi (piano). Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, 1er (Mo Louvre, Palais-Royal), 12 h 30, le 23. Tél. : 40-20-52-29. De 40 F à 50 F.*

Maria Helena de Andrade
Allmonda. Fernandez. Henrrique. Mignone. Villa-Lobos : *Œuvres pour piano. Maria Helena de Andrade (piano). Ambassade du Brésil, 34, cours Albert-Ier, 8e (Mo Champs-Elysées), 18 h 30, le 23. Entrée libre.*

Quatuor Debussy
Onslow : *Quatuor à cordes op. 48.* Saint-Saëns : *Quintette pour piano et cordes op. 14. Jean-Efflam Bavouzet (piano), Quatuor Debussy. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, 7e (Mo Solferino), 18 h 45, le 23. Tél. : 40-49-47-17. 60 F.*

Orchestre national de France
Xenakis : *Metastasis, pour orchestre.* Berg : *Lieder.* Mahler : *Symphonie no 10.* Debussy : *Jeux. Françoise Pollet (soprano), Orchestre national de France, Michel Tabachnik (direction). Théâtre des Champs-Elysées, 15, av. Montaigne, 8e (Mo Franklin-Roosevelt), 20 heures, le 23. Tél. : 42-30-15-16. De 50 F à 175 F.*

VENDREDI 24 FÉVRIER

The Tallis Scholars
Tallis : *Motets.* Des Prez : *Qui habitat.* Brumel : *Et ecce terrae motus, Kyrie, Gloria. The Tallis Scholars, Peter Phillips (direction). Cité de la musique, 221, av. Jean-Jaurès, 19e (Mo Porte-de-Pantin), 20 heures, le 24. Tél. : 44-84-44-84. De 100 F à 160 F.*

Dawn Upshaw, Olaf Baer, Helmut Deutsch
Wolf : *Italienisches Liederbuch. Dawn Upshaw (soprano), Olaf Baer (baryton), Helmut Deutsch (piano). Opéra-Bastille, place de la Bastille, 11e (Mo Bastille), 20 heures, le 24. Tél. : 44-73-13-00. Location FNAC. 150 F.*

Orchestre Alexandre Stajic
Vivaldi : *Concerto op. 8 pour violon et cordes no 1 à 4, les Quatre Saisons.* Albinoni : *Adagio pour cordes et orgue.* Mozart : *Eine kleine Nachtmusik. Orchestre de chambre Alexandre Stajic, Alexandre Stajic (violon, direction). Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre, 5e (Mo Saint-Michel), 20 h 30, les 24 et 25. Tél. : 42-77-65-65. Location FNAC. De 90 F à 130 F.*

Quatuor Ferlendis
Mozart. Britten. Massoneau : *Œuvres pour trio à cordes et hautbois. Quatuor Ferlendis. Eglise Saint-Ephrem-le-Syriaque, 17, rue des Carmes, 5e (Mo Maubert-Mutualité), 20 h 30, le 24. Tél. : 34-51-36-46. Entrée libre.*
Et le 25, à 20 h 30, à la chapelle Saint-François ; le 26, à 17 heures, à la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière.

SAMEDI 25 FÉVRIER

Quatuor Kandinsky
Mahler : *Mouvement de quatuor pour piano et cordes, Lieder eines fahrenden Gesellen.* Duparc : *Mélodies.* Chausson : *Quatuor avec piano op. 30, Mélodies.* Fauré : *L'Horizon chimérique. Jean-Marc Salzmann (baryton), Quatuor Kandinsky. Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, 8e (Mo Miromesnil), 14 h 30, le 25. Tél. : 42-30-15-16. De 90 F à 120 F.*

Orchestre philharmonique de Radio-France
Schreker : *Symphonie de chambre, De la vie éternelle, Die Gezeichneten, actes I et II, Der ferne Klang. Gabriela Lechner (soprano), Michael Austin (ténor), Orchestre philharmonique de Radio-France, Michael Gielen (direction). Maison de Radio-France, 116, av. du Président-Kennedy, 16e (Mo Passy), 20 heures, le 25. Tél. : 42-30-15-16. 120 F.*

Richard Schmoucler, Frédéric Vaysse Knitter
Mozart : *Sonate pour violon et piano KV 304.* Brahms : *Sonate pour violon et piano op. 78.* Franck : *Sonate pour violon et piano. Richard Schmoucler (violon), Frédéric Vaysse Knitter (piano). Le Madigan, 22, rue de la Terrasse, 17e (Mo Villiers), 20 h 30, le 25. Tél. : 42-27-31-51.*

The Queen's Baroque Ensemble
Purcell : *Airs pour haute-contre. Joanna Burton (soprano), The Queen's Baroque Ensemble. Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 19, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 4e (Mo Pont-Marie), 20 h 45, le 25. Location FNAC. De 75 F à 120 F.*

DIMANCHE 26 FÉVRIER

F. Dornier
Bach : *Œuvres pour orgue. F. Dornier (orgue). Eglise des Billettes, 24, rue des Archives, 4e (Mo Hôtel-de-Ville), 10 heures, le 26. Entrée libre.*

Pascal Rogé
Mozart : *Sonate pour piano KV 333.* Brahms : *Sept fantaisies pour piano op. 116. Pascal Rogé (piano). Théâtre des Champs-Elysées, 15, av. Montaigne, 8e (Mo Franklin-Roosevelt), 11 heures, le 26. Tél. : 49-52-50-50. 90 F.*

Hans-Jürgen Scholze
Mendelssohn. Bach. Böhm. Weissing : *Œuvres pour orgue. Hans-Jürgen Scholze (orgue). Eglise de la Madeleine, place de la Madeleine, 8e (Mo Madeleine), 16 heures, le 26. Entrée libre.*
Et le 26, à 11 h 45, à l'Eglise évangélique allemande.

Ensemble InterContemporain
Boulez : *Dialogue de l'ombre double, pour clarinette et bande magnétique, Répons. Ensemble InterContemporain, Pierre Boulez (direction). Cité de la musique, 221, av. Jean-Jaurès, 19e (Mo Porte-de-Pantin), 16 h 30, le 26. Tél. : 44-84-44-84. De 100 F à 160 F.*

Marie-Christine Allen, Laurana Mitchlmore
Bellini. Strauss. Caplet. : *Mélodies, Negro spirituals. Marie-Christine Allen (voix), Laurana Mitchelmore (piano). Eglise américaine de Paris, 65, quai d'Orsay, 7e (Mo Invalides), 18 heures, le 26. Entrée libre.*

ILE-DE-FRANCE

Orchestre national d'Ile-de-France
Rossini : *Le Barbier de Séville, ouverture.* Saint-Saëns : *Concerto pour violoncelle et orchestre.* Beethoven : *Symphonie no 8. Frédéric Dupuis (violoncelle), Orchestre national d'Ile-de-France, Jacques Mercier (direction).* Saint-Etienne-du-Rouvray (76). *Le Rive-gauche, 20, av. du Val-l'Abbé, 20 h 30, le 23. Tél. : 32-91-94-94. De 80 F à 100 F.*

Ensemble vocal A Sei Voci
Allegri : *Messe, Misere. Ensemble vocal A Sei Voci. Sèvres (92). Eglise Saint-Romain, rue de l'Eglise, 20 h 45, le 21. Tél. : 45-34-28-28.*

Solistes du Studio Versailles Opéra
Robert : *Motets.* Lully : *Sonates en trio. Les Solistes du Studio Versailles-Opéra, Atelier lyrique du Centre de musique baroque de Versailles, Emmanuel Haïm (orgue, direction). Versailles (78). Chapelle royale du château, 17 h 30, le 25. Tél. : 39-02-30-00. Location FNAC. De 100 F à 130 F.*

DANSE

Une sélection à Paris

Ballet atlantique-Régine Chopinot
Soli-Bach
Athénée - Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra - Louis-Jouvet, 9e (Mo Opéra), 20 h 30, les 21, 22, 24 et 25. Tél. : 47-42-67-27. De 95 F à 150 F.

Hervé Diasnas
Le Sourire de l'aube
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e (Mo Bastille, Voltaire), 21 heures, les 21, 22, 23, 24 et 25. Tél. : 43-57-42-14. De 70 F à 100 F.

Anne Teresa de Keersmaeker
Amour constant au-delà de la mort
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e (Mo Châtelet), 20 h 30, les 23, 24, 25, 27 et 28 février et les 1, 2, 3 et 4 mars ; 15 heures, le 26. Tél. : 42-74-22-77. Location FNAC. De 95 F à 160 F.

Compagnie Jackie Taffanel
Beau Fixe
Dunois, 108, rue du Chevaleret, 13e (Mo Chevaleret), 15 heures, les 26, 27 et 28 février et les 1, 2 et 3 mars. Tél. : 45-84-72-00. Location Fnac. De 50 F à 100 F.

Danseurs du ballet de l'Opéra de Paris
Christian Mesnier : *Symphostakovitch.* Florence Lambert : *Backstage, Les Demoiselles d'Avignon.* Jean-Hugues Tanto : *Bouge de là. Opéra-Bastille, place de la Bastille, 11e (Mo Bastille), 16 heures, le 26 ; 20 heures, le 27. Tél. : 44-73-13-00. 95 F.*

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et des reprises

NOUVEAUX FILMS

A CRAN
Film français de Solange Martin, avec Clémentine Célarié, Bruno Todeschini, Sotigui Kouyaté, Andrée Damant, Asil Raïs (1 h 22).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DROP ZONE
Film américain de John Badham, avec Wesley Snipes, Gary Busey, Yancy Butler, Michael Jeter (1 h 42).
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47). VF : Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

QUIZ SHOW
Film américain de Robert Redford, avec John Turturro, Rob Morrow, Ralph Fiennes, David Paymer, Paul Scofield (2 h 10).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

RICHARD AU PAYS DES LIVRES MAGIQUES
Dessin animé américain de Joe Johnston, Maurice Hunt, (1 h 15).
VO : George-V, dolby, 8e (36-68-43-47). VF : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

SÉLECTION

L'ANTRE DE LA FOLIE
Film américain de John Carpenter, avec Sam Neill, Julie Carmen, Jurgen Prochnow, Charlton Heston, David Warner, John Glover (1 h 35). Interdit moins de 12 ans.
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

AU TRAVERS DES OLIVIERS
Film iranien d'Abbas Kiarostami, avec Hossein Rezai, Mohamad Ali Keshavarz, Farhad Kheradmand, Zarifeh Shiva, Tahereh Ladania, Mahbanou Darabin (1 h 43).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, handicapés, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

BARCELONA
Film américain de Whit Stillman, avec Taylor Nichols, Chris Eigeman, Tushka Bergen, Mira Sorvino (1 h 43).
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Reflet Médicis II, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

LA CASSETTE
Film portugais de Manoel de Oliveira, avec Luis Miguel Cintra, Beatriz Bartada, Diogo Doria, Isabel Ruth, Filipe Cochofel, Sonia Alves (1 h 40).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

COUPS DE FEU SUR BROADWAY
Film américain de Woody Allen, avec John Cusack, Chazz Palminteri, Dianne Wiest, Jennifer Tilly, Rob Reiner, Tracey Ullman (1 h 39).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

ELISA
Film français de Jean Becker, avec Vanessa Paradis, Gérard Depardieu, Clotilde Courau, Sekkou Sall, Florence Thomassin, Werner Schreyer (1 h 55).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

EXOTICA
Film canadien d'Atom Egoyan, avec Don McKellar, Arsinée Khanjian, Elias Koteas, Bruce Greenwood, Sarah Polley (1 h 43). Interdit moins de 12 ans.
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

HARCÈLEMENT
Film américain de Barry Levinson, avec Michael Douglas, Demi Moore, Donald Sutherland, Caroline Goodall, Dennis Miller (2 h 08).
VO : Gaumont les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Rex, handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, handicapés, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

JOUR DE FÊTE
Film français de Jacques Tati, avec Jacques Tati, Guy Decomble, Paul Frankeur, Santa Relli, Maine Vallée, Roger Rafal, couleur et noir et blanc (1 h 10).
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

KASPAR HAUSER
Film allemand de Peter Sehr, avec André Eisermann, Uwe Ochesenknecht, Katharina Thalbach, Udo Samel, Jeremy Clyde, Hansa Czypionka (2 h 17).
VO : Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LITTLE ODESSA
Film américain de James Gray, avec Tim Roth, Edward Furlong, Moira Kelly, Vanessa Redgrave, Maximilian Schell (1 h 47). Interdit moinq de 12 ans.
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10).

LOU N'A PAS DIT NON
Film franco-suisse d'Anne-Marie Mieville, avec Marie Bunel, Manuel Blanc, Caroline Micla, Geneviève Pasquier, Métilde Weyergans, Harry Cleven (1 h 20).
Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; réservation : 40-30-20-10).

OUBLIE-MOI
Film français de Noémie Lvovsky, avec Valéria Bruni-Tedeschi, Emmanuelle Devos, Laurent Grévill (1 h 35).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

RESERVOIR DOGS
Film américain de Quentin Tarantino, avec Harvey Keitel, Tim Roth, Michael Madsen, Chris Penn, Steve Buscemi, Lawrence Tierney (1 h 39). Interdit moins de 16 ans.
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

RIABA MA POULE
Film franco-russe d'Andreï Konchalovsky, avec Inna Tchourikova, Alexandre Sourine, Guennadi Iegoritchev, Guennadi Nazarov (1 h 57).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

ROSINE
Film français de Christine Carrière, avec Eloïse Charretier, Mathilde Seigner, Laurent Olmédo, Christine Murillo, Aurélie Vérillon, Louis Queste (1 h 40). Interdit aux moins de 12 ans.
Le République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

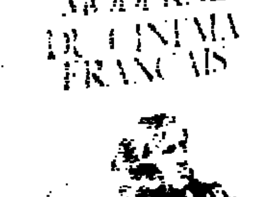
STARGATE
Film américain de Roland Emmerich, avec Kurt Russell, James Spader, Jaye Davidson, Viveca Lindfors, Mili Avital (2 h).
VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

VANYA, 42e RUE
Film américain de Louis Malle, avec Wallace Shawn, André Gregory, Brooke Smith, Larry Pine, Julianne Moore, Phoebe Brand (1 h 55).
VO : 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISE

INDISCRET
Film britannique de Stanley Donen, avec Cary Grant, Ingrid Bergman, Cecil Parker, Phyllis Calvert, 1958 (1 h 40).
VO : Reflet Médicis I, handicapés, 5e (43-54-42-34).





La timide percée du câble

SELON LE « BAROMÈTRE » de satisfaction des abonnés au câble réalisé par Médiamétrie, 69 % des abonnés se montraient satisfaits du câble en décembre 1994 (ils lui accordent une note de 7 sur 10 ou plus) contre 59 % en décembre 1992. Le principal motif de satisfaction est la *« qualité de réception de l'image et du son »*, suivie de la *« qualité du service à la clientèle »*, de celle des *« services dépannage »*, puis des programmes diffusés. Paradoxalement, la première raison de l'abonnement au câble est justement l'augmentation de l'offre de programmes, loin devant les problèmes de réception, d'image ou de son.

Par genre de programmes, les films viennent en tête, suivis de l'information puis des documentaires et magazines. Les séries et feuilletons sont plus loin derrière mais en progression.

De son côté, la lettre spécialisée *Câble Marketing* vient de publier une autre étude, réalisée avec Publimétrie et Concerto Média, sur les intentions d'abonnement au câble entre 1992 et 1994. Ce chiffre baisse, passant à 20,3 % des sondés en 1994 contre 31,9 % des sondés en 1992. L'étude rélève que le pourcentage d'abonnés (6,2 %) parmi les sondés a augmenté mais que la notoriété des chaînes câblées reste stagnante (45,4 % des sondés sont incapables de citer l'une d'elles). Si la réception satellite apparaît comme un concurrent du câble, elle reste encore limitée avec 2,7 % de sondés équipés d'une antenne parabolique.

La télévision met le documentaire au carcan

Sous prétexte qu'il ne rentre dans aucun genre défini, un film d'Alain Moreau, « La Brèche », ne trouve aucune chaîne pour le diffuser depuis trois ans

C'EST UN DOCUMENTAIRE sur ce qui se passe en prison, qui parle de l'enfermement mais dont le thème touche, paradoxalement, à la liberté. Pendant trois mois, à la maison centrale de Saint-Maur, dans l'Indre, le compositeur Nicolas Frize et vingt-neuf détenus purgeant des peines de longue durée ont élaboré ensemble une œuvre musicale, *Passion profane*. *La Brèche* raconte l'itinéraire de cette poignée d'hommes que l'expérience de l'art va libérer.

C'est un documentaire qui dérange. Forcément. L'incarcération ne laisse jamais indifférent. Mais montrer qu'on peut offrir à des individus enfermés la possibilité de *« faire tomber les murs »* doit, à en croire le parcours de ce film, provoquer un vrai malaise. *La Brèche* n'a, en effet, jamais été diffusé. Pourtant, son réalisateur, Alain Moreau, n'a pas ménagé ses efforts. Il a démarché auprès de toutes les sociétés de production, des chaînes et des festivals susceptibles d'être intéressés. En vain.

Film musical ? Film social ? Portrait d'artiste ? Certains diffuseurs prirent le prétexte de la difficulté de trouver une case appropriée à ce documentaire aux qualités (de fond et de forme) pourtant incontestables. D'autres n'ont *même pas pris la peine de donner* un quelconque motif à leur refus. Depuis trois ans, Alain Moreau fait donc cavalier seul, utilise des circuits parallèles pour présenter son film. « La Brèche *développe une image réelle de la prison qui va au-delà de l'imaginaire qu'on en a, habituellement, à l'extérieur*, précise le réalisateur. *Je crois que ce documentaire suscite une gêne, précisément parce qu'il met en cause le point du vue du téléspectateur.* »

Le cas n'est pas unique. Nombreux sont les auteurs de documentaires – et réalisateurs de téléfilms – qui voient leurs productions refusées. Nombreux sont ceux qui subissent régulièrement les changements de responsables, les revirements de politique éditoriale, les bouleversements de grille au sein de ces chaînes qui ne répondent plus désormais aux lois de l'offre, mais à celles de la demande. Les documentaires n'ont plus guère, aujourd'hui, à leur disposition que quelques cases au format de plus en plus rigide. Les auteurs doivent se plier à des temps et des genres précis, facilement classables.

C'est à partir de ce triste constat que les participants aux trois journées de débats « Documentaires et pouvoirs » organisées début février par le Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI) de Toulouse ont mené leur réflexion. Le réalisateur Jean-Louis Comolli a ainsi tenté de dégager les raisons du désistement des diffuseurs en matière de documentaire.

Selon lui, *« on constate qu'une lutte est engagée, dans nos sociétés occidentales, entre deux systèmes : celui des médias et celui du cinéma. Le premier – majoritaire – offre une information déjà pensée, pré-digérée, où le téléspectateur est réduit au rôle de consommateur ; le second propose une information en train de se faire, où le téléspectateur est acteur de l'événement. Le cinéma participe, pour celui qui filme et pour celui qui regarde, de l'aventure, de la découverte, du bouleversement et de la remise en cause. Tandis que pour les médias c'est la rotation des stocks d'informations qui est en jeu. La télévision encourage ce consensus ; on comprend, dès lors, qu'elle puisse de plus en plus négliger le documentaire. »*

STYLE FORMATÉ

Pour Anne Baudry, une monteuse représentante de l'Association des cinéastes documentaristes (ADDOC), l'écriture du documentaire est le lieu même du conflit possible entre création et pouvoir. Une mise au point qui corrobore les propos de Jean-Louis Comolli, tout en les précisant. *« Quand on est monteur, on sait que le travail n'est pas le même si on fabrique un documentaire cinéma ou si on monte un sujet télé. Dans un cas, on scénarise, on interprète le réel filmé, on manie un style, une façon de filmer originale, propres à un réalisateur. On respecte ce qui a été filmé. On ne tord pas dans tous les sens les plans pour en faire sortir un sens déjà là, supposé là. On s'efforce au contraire, patiemment, d'élaborer ce sens. Cela suppose du temps. »*

A l'inverse, monter un sujet n'exige pas le même travail : *« Pour un magazine, par exemple*, dit-elle, *c'est souvent juste de la parole qu'on confronte à d'autres paroles, des images à d'autres images. C'est comme si le sens était déjà là, contenu dans le sujet donné, avant même qu'il ne soit filmé et monté. Et le style formaté au cahier des charges du style de l'émission. Evidemment, le temps n'est plus nécessaire. On peut aller vite, filmer vite, monter vite, l'aventure s'est perdue en route. »*

Bon moyen de tuer le documentaire, en effet, que de précisément lui retirer le temps nécessaire à sa fabrication ! Bon moyen d'anéantir le film de création que de mettre, comme l'a précisé encore Anne Bandry, les réalisateurs dans des conditions *« hallucinantes »* de production. *« Trois semaines de montage pour cinquante-deux minutes, par exemple, c'est signifier aux auteurs à quel point on n'a plus le désir de leur film. »* A Toulouse, pourtant, les réalisateurs ont montré qu'ils pouvaient encore avoir du désir et de l'énergie. Mais pour combien de temps encore ? Seules les chaînes pourront en décider.

Véronique Cauhapé

★ **« La Brèche » sera diffusé à partir du 26 février, tous les dimanches, au cinéma L'Entrepôt, 7, rue Francis-de-Pressensé, à Paris (14e), tél. : 45-43-41-63.**

LUNDI 20 FÉVRIER

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : La Vengeance aux deux visages.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
17.30 Série : Premiers baisers.
18.00 Série : *Le Miracle de l'amour.*
18.30 Série : Dingue de toi.
19.00 Magazine : Coucou ! Invitée : Liane Foly.
19.50 Le Bébête Show (et 0.15).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.45 Magazine : Témoin n° 1. Présenté par Patrick Meney et Jacques Pradel.
22.55 Série : Columbo. Faux témoin.
0.20 Journal et Météo.
0.35 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invités : Philippe Séguin et Antoine Waechter *(rediff.)*.
1.25 TF 1 nuit (et 2.30, 3.40, 4.15).
1.35 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 5.10) ; 2.40, Le Vignoble des maudits (dernière partie) ; 3.50, Passions ; 4.25, Intrigues ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

13.50 Série : Inspecteur Derrick.
14.50 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et 4.55).
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et nous.
18.10 Série : La Fête à la maison.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne (et 3.05).
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel (et 1.30).
19.55 America's Cup.
19.59 Journal et Météo.

20.50 Magazine : La France en direct. Présenté par Bruno Masure. Invité : Raymond Barre.

23.40 Journal, Météo, Journal des courses.
0.05 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Les provocateurs sont-ils des irresponsables ? 1re partie : le prix de la provocation.
1.20 Le Cercle de minuit. Spécial Boulez.
2.00 Programmes de nuit. Tonnerre de Zeus ; 2.25, Délirenlair ; 2.40, D'un soleil à l'autre (rediff.) ; 3.35, 24 heures d'infos ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invitée : Mallaury Nataf.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez en *direct de Nice à l'occasion du carnaval du Sud.*
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Marseille transit : les passagers de Belsunce*, d'Emile Temime.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 Cinéma : Sens unique. ■ Film américain de Roger Donaldson (1987).
22.45 Météo et Journal.
23.15 Cinéma : Boris Godounov. ■■■ Film franco-hispano-yougoslave d'Andrzej Zulawski (1989).
1.15 Cadran lunaire (15 min).

M 6

13.30 Téléfilm : L'Usurpatrice. De David Greene, avec Elliott Gould, Mike Farrell.
17.00 Variétés : Hit Machine. Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Le Magicien. Le Téléphone sans fil.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Ciné 6. Présenté par Laurent Weil.

20.50 Cinéma : Best of the Best. □ Film américain de Bob Radler (1989).
22.40 Cinéma : Hamburger Hill. ■ Film américain de John Irvin (1987).
0.30 Magazine : Culture pub. Présenté par Anne Magnien et Christian Blachas.
0.55 Magazine : Jazz 6. Présenté par Philippe Adler. Richard Galliano et Bireli Lagrène.
1.50 Documentaire : Le Monde des hélicoptères.
2.45 Rediffusions. Sports et découverte (4) ; 3.40, Blues for Two ; 4.05, Fréquenstar ; 5.00, La Tête de l'emploi ; 5.25, Fax'O.

CANAL +

13.35 Téléfilm : Notre homme. D'Elisabeth Rappeneau, avec André Dussollier, Charlotte Kady.
15.15 Magazine : Télés dimanche (rediff.).
16.20 Cinéma : Mad Dog and Glory. ■ *Film américain de John McNaughton (1992).*
18.00 Canaille peluche. Robinson Sucroé.

EN CLAIR JUSQU'À 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Gérald Messadie.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Smoking. ■■ Film français d'Alain Resnais (1993).
22.55 Flash d'informations.
23.00 ▶ Documentaire : Citizen Langlois. D'Edgardo Cozarinsky.
0.05 Cinéma : Un chapeau de paille d'Italie ■■ Film français de René Clair (1927).
1.25 Cinéma : It's All True. ■■ Film américain de Richard Wilson, Myron Meisel, Bill Krohn et Orson Welles (1943-1993, N. et couleurs, v.o.).
2.50 Cinéma : La Lutte pour la vie. ■■ Film français de Ferdinand Zecca et René Leprince (1914, N., muet), (70 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Défi. Mamie maman.
14.00 Documentaire : A tous vents. Les Enfants dauphins (rediff.).
15.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain (rediff.) ; Allô la Terre (rediff.) ; Cogito (rediff.) ; Cinq sur cinq (rediff.) ; Dédalus ; Langues : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Documentaire : Vaisseau Terre. Air conditionné.
18.30 Le Monde des animaux. Les céphalopodes.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. Les préparatifs du carnaval partout en Europe.
19.30 Documentaire : La Légende du sport. La piste de ski de Kitzbühel, en Autriche.
20.00 Magazine : Actuel. Les Chantiers de l'eurodumping.
20.27 Album couleurs. Elevage d'autruches (Etats-Unis, 1910), couleurs : pinceau. *Les premières images coloriées de l'histoire du cinéma.*

20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma : Le Jardin des délices. ■■ Film espagnol de Carlos Saura (1970, v.o.).
22.15 Cinéma : L'Empire des sens. ■■■ Film japonais de Nagisa Oshima (1976, v.o.).
23.55 Courts métrages : Court-circuit. The Barber Shop, de Liam O'Neil, avec David Kelly, Fiona Daly (1992, N., v.o.). Le Trieur, de Stephan Puchner (1992).
0.25 Téléfilm : Les Lendemains qui chantent. De Jacques Fansten, avec Wojtek Psoniak, Anne Marev (rediff.).
2.00 Rencontre. Dialogue entre Harmut Langeet *Rudolf Thome (rediff.) (20 min).*

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Enjeux-Le Point. 21.00 Journal de France 2. Édition de 20 heures. 21.40 Thalassa. Rediff. de France 3 du 17 février. Le Serment de la mer Rouge. 22.35 Première ligne. Femmes d'islam (3/3) Le Voile et le Silence. 23.30 Montagne. 0.00 Journal de France 3. Edition Soir 3. 0.30 Le Cercle de minuit. Rediff. de France 2 du 16 février. Invités : Solange Martin, Jean Marais, Yann Martel, Pierre Billard et Jean-Michel Frodon (70 min).

PLANÈTE 19.25 De Nuremberg à Nuremberg. De Frédéric Rossif (2/4). Le Temps de la résistance. 20.25 Les Hommes du pétrole. De Vivian Ducat (2/8). Empires du pétrole. 21.20 Escales : Floride. De Pierre Brouwers. 22.15 ▶ Tuberculose, le fléau oublié. De Katherine Everett. 23.05 Les Îles aux trésors. De David Cohen (10/13). 23.35 Danseur étoile. De Derek Bailey. 0.25 Sandrine à Paris. De Solveig Anspach (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos. 19.15 Tout Paris (et 20.30, 0.55). 19.45 Archives. 20.00 Paris déco (et 23.15). 21.00 Maurice. ■■ Film britannique de *James Ivory (1987, v.o.). 23.45 Tina Turner.* Concert enregistré à l'Hammersmith Odeon à Londres, en 1982. (70 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Soirée Domino. 19.30 Série : Zorro (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 Série : M. A. S. H. 20.25 La Semaine sur Jimmy. 20.35 Souvenir. Cravate noire. Diffusé pour la première fois le 30 mai 1966. 21.20 Série : Star Trek. 22.05 Chronique de la combine. 22.10 Smic, smac, smoc. ■ Film français de Claude Lelouch (1971). 23.40 VH-1 Honors. Concert enregistré à Los Angeles, le 26 juin 1994 (65 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Super Jaimie. 20.00 Série : Les Années coup de cœur. 20.25 Série : Les deux font la loi. 20.45 Le Club. 20.50 Série : Les Cadavres exquis (et 0.10). 21.40 Série : Berlin antigang. 22.30 Série : Code Quantum. 23.20 Série : Equalizer. 1.00 Série : D'Artagnan amoureux *(50 min).*

MCM 19.30 Blah-Blah Groove (et 23.00). 20.10 MCM Mag (et 20.40). 20.40 MCM découvertes. 21.00 Passion pub. L'Afrique à travers la pub (3). 21.30 MCM Rock Legends. 23.30 Autour du groove. 0.30 Blah-Blah Métal. 1.00 Vidéoclips non-stop.

MTV 20.00 Greatest Hits. 20.30 Bruce *Springsteen Plugged. 22.00 Série : The Real* World III. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1.0.00 The End ? (120 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. 20.00 Speedworld. 22.00 Eurogoals. 23.30 Boxe. Championnat du monde WBO des poids mi-mouche. Baby Jake Matlala (Af. S.)-Alberto Jimenez (Mex.), résumé. 0.30 Eurogolf (60 min).

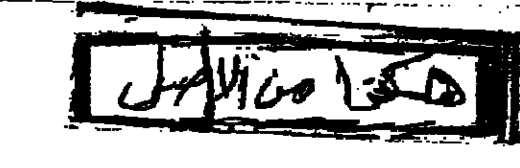
CINÉ CINÉFIL 18.55 Mariage compliqué. ■ Film américain de Don Hartman (1949, N., v.o.). 20.30 Eternel conflit. ■ Film français de Georges Lampin (1947, N.). 22.00 C'est pas moi, c'est l'autre. □ Film français de Jean Boyer (1962, N.). 23.30 Le Trésor secret de Tarzan. ■ Film américain de Richard Thorpe (1941, N.). 0.55 Premières armes. ■■ Film français de René Wheeler (1949, N., 84 min).

CINÉ CINÉMAS 19.00 Zuckerbaby. ■ Film *allemand de Percy Adlon (1984, v.o.). 20.30* On a volé la cuisse de Jupiter. ■ Film français de Philippe de Broca (1979). 22.05 Le Retour de Frank James. ■■ Film américain de Fritz Lang (1940, v.o.). 23.40 Hercule, le héros de Babylone. □ Film franco-italien de Siro Marcellini (1963, 95 min).

RADIO

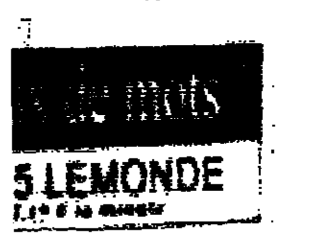
FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Sapho (Patio, opéra intime). 19.30 Perspectives scientifiques. L'empire des techniques. 5. L'écologisme face à la technique. Avec Dominique Bourg, philosophe, rédacteur à la revue Esprit. 20.00 Le Rythme et la Raison. Porteurs de tradition, le Québec. 1. Complaintes. 20.30 L'Histoire en direct. Les atouts de l'Europe dans la guerre des images. Avec Klaus Wenger, Daniel Riot, Gaétano Adinolfi, Véronique Caylat, Alain Corneau et Bertrand Tavernier. 21.30 Fiction. Savannah Bay, de Marguerite Duras. 22.40 Accès direct. Christian Prigent (Faire-Part). 0.05 Du jour au lendemain. Serge Lemoine (La correspondance Piet Mondrian-Alfred Roth). 0.50 Coda. Eubie Blake. 1. Le ragtime, un art venu des bas-fonds.

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. *Frédéric Vitoux, journaliste, écrivain. 20.30* Concert. Donné le 13 septembre 1994 au château de Chillon dans le cadre du Festival de Montreux-Vevey, par l'Ensemble Gilles Binchois, dir. Dominique Vellard : Manuscrit de Montpellier et de la Clayette ; Œuvres de Thibaut de Champagne, Jehan de Lescurel, Gillebert de Berneville. 22.00 Soliste. Leonid Kogan, violon. Sonate pour violon et piano n° 2 op. 94 bis et Marche des Trois Oranges (arrangement d'Heifetz), de Prokofiev, Andreï Mytnik, piano. 22.30 Musique pluriel. Concerto pour clavecin, de Horowitz, par le Concerto Avenna Varsovie, dir. Andreï Mysinski, Elisabeth Chojnacka, clavecin. 23.07 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes, de Franck, par le Quatuor Parisii ; Et la lune descend sur le temple qui fut, de Debussy, Arturo Benedetti-Michelangeli, piano. 0.00 La Rose des vents. Concert donné le 14 janvier 1995 à l'Institut du monde arabe : Hussein Al Adhami.



ntaire au carcan

film d'Alain Moreau, « La Brèche », depuis trois ans



■ **TF 1 : deux nouvelles** marionnettes, celles de Lionel Jospin, le candidat socialiste à l'élection présidentielle, et de René Monory, président du Sénat, vont faire leur apparition dans le « Bébête show » de Stéphane Collaro qui évoluera de nouveau dans un bar à partir de lundi 20 février sur TF 1 à 19 h 50.

■ **ARTE :** le premier numéro de « De quoi j'me mêle », la nouvelle émission mensuelle proposée et présentée par Daniel Leconte, sera diffusé jeudi 23 février à 20 h 40. Après avoir lancé en 1992 le magazine de reportage « Transit » (*Le Monde* du ...), Daniel Leconte veut aborder, par le biais de documents et de débats, *« les sujets qui dérangent, les polémiques qui durent, les questions qui font mal »*.

■ **RTL : pendant les vacances de février,** deux émissions spéciales sont prévues du lundi 20 au vendredi 24 février : de 8 h 30 à 10 heures, Nagui offrira deux voyages aux auditeurs vers des destinations qui fêtent le carnaval (Trinidad, Rio, la Martinique...) ;puis Fabrice, de 11 à 13 heures, invitera les auditeurs à participer au jeu Trois mots pour une chanson, avec des prix à la clé.

■ **EUROSPORT : la chaîne par câble et satellite** diffusera en intégralité, du 7 au 12 mars, les championnats du monde de patinage artistique disputés à Birmingham (Grande-Bretagne).

■ **M 6 : la diffusion d'une série de six fictions intitulée « Combats de femmes »,** débutera mercredi 22 février à 20 h 45 par *Cauchemar d'une mère*, un téléfilm d'Eric Woreth avec Hélène de Saint-Père, histoire d'une femme qui élève seule sa fille et voit resurgir le père neuf ans après. Ces téléfilms ont été coproduits avec Capa-Drama.

Nicolas de Tavernost, directeur général de M 6

« La publicité ne devrait pas excéder neuf minutes par heure sur les chaînes publiques »

« Je suppose que vous n'êtes pas satisfait de la décision de Nicolas Sarkozy d'absoudre France-Télévision de toute accusation de dumping ?

– La question de la publicité sur le service public est mal posée (*Le Monde* des 17 et 18 février). La dérive tarifaire de France-Télévision est la conséquence d'une réglementation qui place les chaînes privées et les chaînes publiques sur le même plan. Ce défaut réglementaire est illustré par une hausse de 40 % du temps consacré à la publicité sur les chaînes publiques depuis septembre 1994. Il a eu aussi pour conséquence une tentative de vendre cette publicité à des tarifs relativement faibles. Nous n'avions sans doute pas tort de protester, dans la mesure où France 3 vient de relever ses tarifs.

» Le problème essentiel des chaînes publiques tient au volume de publicité. Il nous paraît anormal que les volumes autorisés soient les mêmes sur les chaînes publiques et privées. Car alors la redevance ne se justifierait plus. Peu de gens savent que les chaînes publiques ont droit à douze minutes par heure, comme les chaînes privées. En Allemagne, le service public est interdit de publicité après 20 heures. Il faut contingenter la publicité sur les chaînes publiques, c'est la seule solution. Quant aux études demandées par le ministre de la communication à ces clients des chaînes de télévision que sont les annonceurs et les centrales d'achat d'espaces, il ne faut pas s'étonner si leur avis sur les tarifs diverge des nôtres.

– Votre mécontentement ne tient-il pas au fait que la politique commerciale de France-Espaces a surtout cassé le duopole tarifaire de fait entre TF 1 et M 6 ?

– Cette idée de duopole est absurde. M 6 a deux grands concurrents, TF 1 et France-Espaces, et, pour nous, le duopole, c'est eux. Il y a si peu d'entente entre TF 1 et M 6 que TF 1 s'est toujours opposée à ce que le législateur rétablisse pour nous le droit de couper deux fois les œuvres audiovisuelles par les écrans de publicité. En revanche, il est vrai que notre politique commerciale est une politique de complément par rapport aux grands réseaux.

A 42 % du marché publicitaire, la redevance devient illégitime

» Je vous le redis, la question est surtout celle du volume : si on laisse les chaînes publiques prélever jusqu'à 42 % du marché publicitaire parce qu'elles représentent aujourd'hui 42 % de l'audience, on aboutit à une privatisation de fait, et la redevance devient illégitime. Une chaîne qui a la moitié de ses charges payées par la redevance ne peut prétendre occuper une part du marché publicitaire proportionnelle à son audience ; ce prélèvement excessif ruinerait l'économie du secteur.

– Quel serait le bon plafond aux recettes publicitaires du secteur public ?

– Je tiens à dire tout d'abord que M 6 n'a jamais réclamé, quant à elle, la suppression de la publicité sur le secteur public. Mais, comme l'a rappelé Jean Drucker, PDG de M 6, la question posée est celle du financement du secteur public et de l'équilibre entre la redevance et la publicité. La seule bonne manière d'arriver à cet équilibre est de réduire la durée autorisée de publicité à neuf minutes au lieu de douze minutes.

– Ce qui est surprenant, c'est que cette polémique a éclaté alors que les bénéfices de TF 1 et M 6 n'ont jamais été aussi florissants ?

– Il est vrai que les bénéfices de M 6 donnent satisfaction aux actionnaires. Mais notre rôle est d'avoir une vision d'avenir. En voyant les dérives du service public, nous avons commencé de craindre le pire. France 3 est, en janvier 1995, à 11 % de prélèvement sur les marchés publicitaires, contre 8,4 % en janvier 1994. Il y avait donc un risque potentiel de déstabilisation du secteur. Je le répète : il faut que la règle soit tout à la fois claire et différente pour le service public. »

Propos recueillis par Yves Mamou

Premier sang

par Daniel Schneidermann

ON ATTENDAIT le premier sang. Il coula à « 7 sur 7 ». Philippe Séguin y était manifestement venu pour cogner, estropier, pourfendre. Il cogna, estropia, pourfendit. Il se tailla de larges tranches de Balladur bien saignantes qu'il avala toutes crues. Jusqu'alors, comprit-on, on n'avait assisté qu'à des escarmouches. A voir le président de l'Assemblée tempêter tout seul sur un ton habituellement réservé à la tribune des meetings plutôt qu'au courtois studio d'Anne Sinclair, à le regarder planter frénétiquement des aiguilles dans une figurine de cire à l'effigie d'Edouard Balladur, on pressentit que cette campagne ne laisserait pas seulement des morts sur le carreau. Elle les laisserait déchiquetés, méconnaissables.

La mise en pièces était méthodique, tranquille, résolue. A la différence de Jacques Chirac, Séguin ne s'en prenait pas seulement à « certains » ou à « ceux qui ». La cible était nommée. Toujours grondant, il menaça de mettre sur pied une commission d'enquête parlementaire à propos des affaires d'écoutes qui se multiplient ces temps-ci. Au passage, il en profita d'ailleurs pour éloigner habilement les soupçons de son ami Pasqua et les détourner vers l'hôtel Matignon. Pendant les pauses de publicité, on zappait sur Paris Première où Jacques Chirac, invité de Jean-Edern Hallier discourait aimablement de Raymond Aron et de Saint-John Perse. Cela reposait. Puis, la pause culturelle terminée, on regagnait le lieu du massacre.

Quelques instants plus tard, apparut sur France 2 le visage de la victime : Edouard Balladur sembla amaigri, comme s'il avait fondu au même rythme que ses sondages, et manifestement sonné, comme s'il venait en effet d'essuyer, pendant une heure, les coups de cognée de Philippe Séguin. Allait-il contre-attaquer ? Il se défendit d'abord faiblement, s'entortilla d'emblée les pieds dans les fils des fameuses écoutes téléphoniques, refusa de désavouer Charles Pasqua, trébucha sur ses mauvais sondages. Comme un boxeur se retient aux cordes pour ne pas tomber, il s'accrocha à certains sondages moins mauvais que les autres. A plusieurs reprises, il répéta aussi la fin de ses phrases comme pour se donner de l'oxygène avant d'attaquer la suivante.

Dans les cordes, il trouva tout de même la force de placer, lui aussi, quelques coups. *« Certains ont fait de grand pas en arrière il y a quelques années. Après des drames ! »*, répliqua-t-il à ceux qui lui reprochaient ses petits pas en arrière face aux étudiants, évoquant ainsi le retrait du projet Devaquet par le gouvernement de Jacques Chirac en 1987, après la mort de l'étudiant Malik Oussekine. Philippe Séguin venait, lui aussi, d'évoquer le même épisode. *« La France est la France »*, répéta encore plusieurs fois le premier ministre avec une sorte de résignation morose. Comme si la France était un corps étranger qu'il sentait lui échapper aussi mystérieusement qu'elle s'était quelque temps donnée à lui.

MARDI 21 FÉVRIER

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : La Vengeance aux deux visages.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
17.30 Série : Premiers Baisers.
18.00 Série : Le Miracle de l'amour.
18.30 Série : Dingue de toi.
19.00 Magazine : Coucou ! Invité : Guy Montagné.
19.50 Le Bébête Show (et 1.00).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Top Gun. ■ Film américain de Tony Scott (1985), avec Tom Cruise, Kelly McGillis, Val Kilmer.
22.45 Magazine : On n'est pas couché. Présenté par Yvan Le Bolloc'h, Bruno Solo, Gus. Invités : Clémentine Célarié et Dave.
23.55 Magazine : Je suis venu vous dire. Présenté par Florence Belkacem.
1.05 Journal et Météo.
1.15 Magazine : Reportages. Je veux rester sourd, de Jacques Expert et Hervé Pauchon (rediff.).
1.40 TF 1 nuit (et 2.40, 3.40, 4.20).
1.50 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 3.50, 5.05) ; 2.50, Histoire des inventions ; 4.30, Mésaventures ; 4.55, Musique.

FRANCE 2

13.50 Série : Inspecteur Derrick.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.40 Tiercé à Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.00).
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et nous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel (et 1.45).
19.59 Journal et Météo.

20.50 Cinéma : Génial, mes parents divorcent ! □ Film français de Patrick Braoudé (1990), avec Adrien Dirand, Gianni Giardinelli, Patrick Braoudé.
22.30 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Claude Delarue. Les provocateurs sont-ils des irresponsables ? 2ᵉ partie : La provocation à tout prix.
23.55 Journal, Météo, Journal des courses.
0.25 Le Cercle de minuit.
2.20 Programmes de nuit. L'Amour coup de foudre (rediff.) ; 4.05, 24 heures d'info ; 5.40, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Le Maître de Pétersbourg, de J.-M. Coetzee.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 Spectacle : Cirque. 2ᵉ cirque Arlette Grüss. Commentaire de Sergio. *Mis en scène par Gilbert Gruss, ce spectacle propose une pléiade d'artistes internationaux autour d'un invité d'honneur, Lucien Grüss, le plus jeune frère d'Arlette, dans un étonnant numéro de haute école et de cavalerie en liberté.*
22.25 Météo et Journal.
22.55 Mardi chez vous. Programme des télévisions régionales.

M 6

13.30 Téléfilm : Kaléidoscope. De Jud Taylor, avec Jaclyn Smith, Perry King.
17.00 Variétés : Hit Machine. Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Le Magicien.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : E = M 6. Présenté par Mac Lesggy. Les Armures du moyen-âge.
20.45 Magazine : Grandeur nature. Le Manoir aux girafes.

20.50 Cinéma : Quatre bassets pour un danois. ■ Film américain de Norman Tokar (1965).
22.40 Téléfilm : J'ai épousé un tueur. De John Madden, avec Annabelle Apsion, David Morrissey.
0.25 Série : Les Professionnels. A l'arraché.
2.30 Rediffusions. Culture pub ; 2.55, Chine impériale et millénaire ; 3.50, Jazz 6 ; 4.45, Portrait des passions françaises (La joie) ; 5.10, Fax'O ; 5.35, La Tête de l'emploi.

CANAL +

13.35 Cinéma : Cache cash. □ Film français de Claude Pinoteau (1994).
15.00 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.00 Le Journal du cinéma.
16.05 Téléfilm : Catastrophe à San Francisco. De Robert Iscove, avec Ruben Blades, Len Cariou.
17.35 Documentaire : Steve et les chauves-souris. De Gauthier Flauder.
18.00 Canaille peluche. Droopy détective.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Des hommes d'honneur. ■ Film américain de Rob Reiner (1992).
22.50 Flash d'informations.
22.55 Cinéma : Adieu ma concubine. ■■■ Film chinois de Chen Kaige (1992, v.o.).
1.40 Cinéma : Bonsoir. ■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1993).

LA CINQUIÈME

13.30 Défi. Mannequin à 60 ans.
14.00 Le Sens de l'Histoire. Kennedy (rediff.).
15.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain ; Allô la Terre ; Eco et compagnie ; Cinq sur cinq ; Cogito ; Langues : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Histoire de la bande dessinée. Double identité. *La naissance de Billy Batson, alias Captain Marvel, peu de temps avant la seconde guerre mondiale, est suivie de l'apparition d'une multitude de superhéros.*
18.30 Le Monde des animaux. Marcher sur l'eau.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Visite dans le plus vieux magasin de thé en Angleterre.
19.30 Leonard Bernstein, concerts pour les jeunes. Les Sources folkloriques. Avec l'Orchestre philharmonique de New York.
20.27 Album couleurs. Annabella (Etats-Unis, 1897), production : Edison, couleurs : pinceau.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 ▶ Magazine : Transit. Vivre son handicap. Invités : Emmanuelle Laborit, Peter Radtke. Reportages : Bérangère : ma vie à hauteur de fauteuil ; La Vie en soi, de Cédric de Bragança ; Handicapés en Afrique.
21.45 Soirée thématique : Piero della Francesca, un peintre de la renaissance. Soirée proposée par Alain Jaubert.
21.46 Documentaires. Borgo San Sepolcro, la ville de Piero ; 21.55, Une vie en peinture ; 22.30, Arezzo et ses fresques, d'Alain Jaubert ; 22.35, La Légende de la croix, de Pierre Beuchot ; 23.10, Du désastre au sauvetage, d'Alain Jaubert ; 23.20, L'Art de la bonne fresque, d'Yves Chamay et Romano Prada ; 23.30, Florence, d'Alain Jaubert ; 23.50, Un monde nouveau. 1. Une grande découverte, la perspective, d'Yves Chamay et Romano Prada ; 0.05, Sienne, d'Alain Jaubert ; 0.15, Un monde nouveau. 2. Les Machines à dessiner, d'Yves Chamay et Romano Prada ; 0.20, Urbino, d'Alain Jaubert ; 0.30, Les Mystères de la cité idéale, d'Alain Jaubert.
0.35 Téléfilm : L'Air, Le Jour de mon anniversaire. De Joao Botelho, avec Jessica Weiss, Joao Lagarto (v.o.).
1.40 Transit (rediff., 65 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Rediff. de France 3 du 17 février. Invitée : Jeanne Bourin. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Envoyé spécial. Rediff. de France 2 du 16 février. A la recherche de la pilule magique. 22.30 Kilomètre zéro. D'Auberi Edler. Patagonia Express. 23.15 L'Etoile du Nord. ■■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1982, 115 min).

PLANÈTE 19.35 Zèbres. De Derek et Beverly Joubert. 20.30 L'Ouest, le vrai. De Donna E. Lusitana (5/65). Grandes nations cheyennes : le combat. 21.15 BD : Le Noir en case. De Christophe Heili. 21.45 De Nuremberg à Nuremberg. De Frédéric Rossif (2/4). Le temps de la résistance. 22.45 Les hommes du pétrole. De Vivian Ducat (2/8). Empires du pétrole. 23.40 Escales : Floride. De Pierre Brouwers. 0.35 ▶ Tuberculose, le réacteur. De Katherine Everett (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 0.25). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 0.00). 19.45 Archives. 20.00 Premières loges (et 21.50). 21.00 Jean-Edern's Club. 22.20 Quatre aventures de Reinette et Mirabelle. ■ Film français d'Eric Rohmer (1986). 0.40 Frank Sinatra : The Voice. D'André Halimi (55 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Soirée Domino. C'est comme moi ; 18.00, Monsieur Bogus ; 18.20, Tip top clip ; 18.25, Belle et Sébastien ; 18.55, Cinéma ; 19.00, Atomes crochus (Espace : les astronautes) ; 19.15, Cinéma ; 19.20, Rébus. 19.30 Série : Zorro. 20.00 Cajou.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Au nom de la loi. 21.30 Série : L'Hôtel en folie. 22.05 Série : Les Chevaliers du ciel. 22.30 Chronique bakélite. 22.35 Série : Les Aventuresdu jeune Indiana Jones. Italie du Nord, juin 1918. 23.25 Cambouis. 0.20 Série : Monty Python'sFlying Circus. 0.50 Top bab (45 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Super Jaimie. 20.00 Série : Les Années coup de cœur. 20.25 Série : Les deux font la loi. 20.50 Série : Supercopter (et 0.10). 21.35 Le Club. 21.40 Série : Berlin antigang. 22.30 Série : Code Quantum. 23.20 Série : Spécial Equalizer. 1.00 Série : D'Artagnan amoureux (50 min).

MCM 19.30 Blah-Blah Groove (et 23.00). 20.00 MCM découvertes (et 20.40). 20.10 MCM Mag (et 0.00). 21.00 X Kulture. 21.30 MCM Rock Legends. 23.30 Passion pub. L'Afrique à travers la pub (3). 0.30 Blah-Blah Métal. 1.00 Vidéoclips non-stop.

MTV 19.30 MTV Sports. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).

EUROSPORT 20.30 Eurosportnews. 21.00 Euroski. 22.00 Boxe. 0.00 Snooker. 1.00 Eurosportnews (30 min).

CINÉ CINÉFIL 13.35 ▶ L'Archet magique. ■■▶ Film britannique de Bernard Knowles (1946, N.). 19.00 Qui perd gagne. ■ Film américain de Rouben Mamoulian (1942, N., v.o.). 20.30 C'est pas moi, c'est l'autre. □ Film français de Jean Boyer (1962, N.). 22.00 Au Bonheur des dames. ■ Film français d'André Cayatte (1943, N.). 23.25 Premières armes. ■■ Film français de René Wheeler (1949, N.). 0.50 Eternel conflit. ■ Film français de Georges Lampin (1947, N., 90 min).

CINÉ CINÉMAS 18.55 Safari diamants. □ Film franco-allemand de Michel Drach (1966). 20.30 Ubac. ■ Film français de Jean-Pierre Grasset (1986). 21.45 French Connection 2. ■■ Film américain de John Frankenheimer (1975, v.o.). 23.45 Larry le liquidateur. □ Film américain de Norman Jewison (1991, 100 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Geneviève Dormann (La Gourmandise de Guillaume). 19.30 Perspectives scientifiques. L'empire des techniques. 6. La technique et la guerre. Avec Paul Virilio, urbaniste et essayiste. 20.00 Le Rythme et la Raison. Porteurs de tradition, le Québec. 2. Chansons. 20.30 Archipel science. Claudine Cohen (Le Destin du mammouth). 21.32 Laboratoire de la mise en scène. Expérience rare : Les répétitions ouvertes du Ballatum Théâtre. 22.40 Les Nuits magnétiques. L'Australie. 1. Et quand j'ai vu disparaître la Croix du Sud... 0.05 Du jour au lendemain. Jean Baudrillard (Le Crime parfait). 0.50 Coda. Eubie Blake. 2. Eubie Blake, compositeur.

FRANCE-MUSIQUE : 19.05 Domaine privé. Peter Diamand, conseiller artistique de l'Orchestre de Paris. 20.00 Concert. Donné le 18 février 1995 dans le cadre de Présences 95, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit : Khôra, de Dusapin ; Musique pour flûte, cordes et percussion, de Goubaïdoulina, Pierre-Yves Artaud, flûte ; El Dorado, de Adams. 22.00 Soliste. Leonid Kogan, violon. Poème op. 25, de Chausson ; Légende op. 17 et Mazurka op. 19, de Wieniawski. 22.30 Musique pluriel. Cantus V, de Kopytman, par l'Orchestre symphonique d'Israël, dir. David Shallon, Tabea Zimmermann, alto ; Trois miniatures pour clarinette et piano, de Penderecki, A. Romanski, clarinette, Szabolcs Esztenyi, piano. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Mozart, Beethoven, Schubert. 0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Rodrigo, Haendel, Traditionnel, Brahms.

Les interventions à la radio

France-Inter, 7 h 40 : Edouard Balladur (« Spécial petit déjeuner »).

Le Monde
LE MONDE / MARDI 21 FÉVRIER 1995

Tout ouïe

par Pierre Georges

LE POUVOIR est tout ouïe. Le pouvoir est, dans son urgence absolue de rester au pouvoir, aux écoutes. Toujours branché, toujours derrière la porte, toujours sous le tapis, le lit, le lustre, toujours aux aguets.

Gouverner, ce n'est plus prévoir, c'est prévoir d'écouter. A l'Elysée, on écoute. A Matignon, on écoute. A gauche, on écoute. A droite, on écoute. La République, comme les fameux murs, a des oreilles. Et la police fait de la police passe-muraille, passe-vie privée, passe-mouchard. La police fait ses fiches, elle fait sa cuisine. La police fait son bottin de police, elle fait de la basse police.

Cet art de mettre le téléphone sous bretelles et le citoyen sur écoute est devenu l'enfance de l'art, l'enfance du pouvoir. Ecouter, c'est savoir, c'est prévenir, c'est tenir le citoyen par le bout des oreilles, le ficeler à double tour de cordon. C'est faire en sorte que toute conversation, même la plus privée, même la plus intime, puisse être un jour retenue contre vous. Ecouter, c'est tenir en permanence la souricière ouverte, le piège tendu, le dossier à jour.

Il n'est de pouvoir qui, dans son élan de vertu, ne dénonce les écoutes. Et il n'en est qui, dans son souci d'efficacité policière ou politique, ne les utilise. Il n'est de pouvoir qui ne soit ainsi partagé entre l'affirmation d'une *nécessaire probité et la tentation* d'une commode duplicité, entre grands principes et facilités techniques. Il n'est désormais de pouvoir sans police au standard. A l'ère du téléphone sans fil correspond l'heure de la démocratie sans scrupules.

La loi, les lois existent qui ont codifié ces pratiques pour empêcher les dérives, pour en limiter l'usage au strict minimum légal. Mais la loi des écouteurs reste leur loi, celle de la tentation constante, de la transgression officieuse, de la régularisation *a posteriori*. Elle est la loi du moins sourd et du plus discret des indiscrets. L'important n'est pas de ne pas faire, mais de ne pas se faire prendre, l'oreille collée au citoyen.

La cellule élyséenne, cellule folle, cellule maligne, a, pendant des années, branché des citoyens. Elle a pratiqué l'écoute administrative, joli nom pour camoufler l'état sauvage, sur tout ce qui lui semblait digne de suspicion, digne de complot : avocats, particuliers, hommes politiques, journalistes. Elle a accumulé les bandes, comme une banque occulte de données, faisant son miel de toute phrase au cas où...

La police judiciaire a utilisé les grands moyens, les meilleurs des siens, pour piéger l'abominable docteur Maréchal et protéger l'admirable M. Schuller. Elle l'a fait, on le sait maintenant, avec l'autorisation de Matignon. Il s'est agi de diligenter en urgence des écoutes dans *« les conditions habituelles »*. C'est donc bien que c'est devenu une habitude. Et que cette affaire Maréchal-Schuller fut, dès son origine, une affaire d'Etat. C'était faire beaucoup d'honneur à une pitoyable *et ténébreuse affaire de biscuit*. Ou c'était se faire un grand souci et prendre un bien grand risque sur un dossier tordu. Rappelons en effet que les magistrats de la cour d'appel de Paris, aimables plaisantins, ont parlé, à propos de ces écoutes, de *« provocation organisée »*.

L'Elysée surveillait l'entourage de M. Pasqua

En 1985 et en 1986, la cellule dirigée par Christian Prouteau espionnait les conversations politiques d'un conseiller du futur ministre

A LA VEILLE des élections législatives de mars 1986, que devait perdre la gauche, l'espionnage politique semble avoir été prisé par la présidence de la République. C'est du moins ce qui ressort des nouvelles preuves obtenues par le juge d'instruction Jean-Paul Valat, chargé de l'enquête sur les écoutes téléphoniques imputées à la cellule antiterroriste de l'Elysée. Pourtant, questionné en 1993 par le magistrat, l'ancien directeur du cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, avait précisé que la « doctrine » exposée lors de son passage à Matignon par Pierre Mauroy, selon laquelle *« il ne pouvait pas y avoir d'écoutes sur des journalistes, des avocats ou des hommes politiques »*, avait « à [sa] *connaissance (...) toujours été respectée »*.

L'enquête du juge, relancée par la transcription de cinq disquettes informatiques contenant une partie de la mémoire de la fameuse cellule (*Le Monde* daté 19-20 février) vient de démontrer l'inexactitude de ce propos. Outre un grand nombre de journalistes et d'avocats, certaines « cibles » des écoutes élyséennes se comptent parmi les hommes politiques, ce qui montre qu'en 1985 et 1986 les hommes de Christian Prouteau s'intéressaient de près à la préparation des élections, sous couvert de la lutte contre le terrorisme.

Collaborateur de Charles Pasqua depuis les années 70, ami proche de Pierre Pasqua, fils de l'actuel ministre de l'intérieur, Joël Gali-Papa fut ainsi surveillé par la cellule de l'Elysée. Cette dernière espérait à l'évidence recueillir des informations sur son « patron », fréquemment désigné dans les transcriptions d'écoutes sous le sobriquet de « Charly ». Le calcul était juste : sur les cent dix-huit comptes rendus d'écoutes en possession du juge Valat, couvrant la période du 4 septembre 1985 au 19 mars 1986, M. Pasqua, alors sénateur (RPR) des Hauts-de-Seine, apparaît en personne à onze reprises. Deux autres de ses collaborateurs, Gérard Ecorcheville et Alain Robert, ont aussi vu leurs dialogues avec M. Gali-Papa enregistrés. Les hommes de l'Elysée avaient attribué au conseiller de M. Pasqua le nom de code « Guichet », inspiré du nom de sa compagne de l'époque, titulaire de la ligne surveillée.

UN GIGANTESQUE FICHIER

« Cela prouve bien que pour poser ces écoutes, il a fallu effectuer de véritables surveillances, afin de savoir où j'habitais, qui je voyais », estime aujourd'hui Joël Gali-Papa. Ancien militant d'extrême droite, M. Gali-Papa était, en 1984, officieusement chargé des relations avec Jean-Marie Le Pen dans la perspective des élections européennes. De ses entretiens téléphoniques, au cours desquels il relate ou rend compte de ses « contacts », la cellule ne perdait pas une miette, guettant ses rendez-vous comme ses états d'âme : *« Joël prend rendez-vous avec Pasqua pour le 30/10/85 à 21h30 »*, *« Pasqua le prie de venir chez lui de suite afin de lui expliquer l'affaire »*, note par exemple le préposé de la cellule, ou encore : *« Joël parle de son rôle entre le RPR et le Front [...] Il dit faire un peu plus à droite qu'auparavant »*... Toute à son entreprise d'*« espionnage »*, la cellule de l'Elysée ne répugnait pas à noter les détails les plus privés surpris au cours des conversations de leur « cible ».

L'examen de l'« annuaire » de la cellule, baptisé « TPH » (abréviation de téléphone), montre que chaque dialogue enregistré était systématiquement décortiqué, chacune des personnes appelées ou simplement citées étant ensuite fichée. Appelé par Joël Gali-Papa le 24 septembre 1985 à 20h30, le député (RPR) Patrick Devedjian est inscrit dès le lendemain dans ce gigantesque fichier informatique. La fiche de Joël Gali-Papa, elle, signale son numéro de téléphone, son adresse, sa profession (*« conseiller en communication »*), et quelques-uns des noms cités dans ses conversations, qui sont fichés à leur tour : *« Il parle de Poussy*, note la cellule, *du Crabe-Tambour, de Tarzoon* [Chirac], *de Charly* [Pasqua]. »

Hervé Gattegno

M. Barre juge « illégales » les écoutes de M. Maréchal

DANS UNE DÉCLARATION au *Monde*, Raymond Barre, qui devait s'exprimer lundi soir 20 février sur France 2, condamne aussi bien les écoutes pratiquées dans le passé par la cellule de l'Elysée que celles autorisées dans l'affaire Maréchal par le premier ministre.

« Un Etat impartial, affirme l'ancien premier ministre, *est celui dans lequel les plus hautes autorités de l'Etat ne font pas intercepter les conversations téléphoniques des citoyens. Il est d'une part stupéfiant qu'une cellule installée à l'Elysée ait pu mettre sur écoutes, de sa seule initiative, des personnes appartenant à des milieux divers : avocats, journalistes, politiques, sous prétexte de rapports avec une affaire de terrorisme. Par ailleurs, les écoutes décidées dans l'affaire Maréchal sont illégales : la lecture de la loi de 1991 ne laisse aucun doute à ce sujet. Il est particulièrement regrettable que les services du premier ministre aient pu être saisis d'une telle proposition. Une plus grande circonspection eût été de leur part judicieuse. Après les étranges péripéties policières survenues dans une affaire dont le mystère paraît chaque jour s'épaissir, il serait inadmissible que des conséquences n'en soient point tirées par le gouvernement. »*

Les ligues américaines anti-tabac remportent une première victoire judiciaire

LA NICOTINE crée une dépendance, et les fabricants de tabac auraient dû en informer les fumeurs. Pour ne l'avoir pas fait, ils risquent de subir le procès le plus important de l'histoire américaine avec des dommages atteignant, ou dépassant, les 100 milliards de dollars (520 milliards de francs). Tel est du moins l'espoir des ligues anti-tabac après la décision en leur faveur d'un juge fédéral de la Nouvelle-Orléans, vendredi 17 février.

Ces vingt dernières années, depuis que les risques de la fumée sont reconnus, les ligues américaines avaient axé leur attaques contre les manufactures sur les méfaits du tabac. Mais, au motif que ces méfaits sont connus de quinconque allume une cigarette, la justice les avait toujours déboutées. Dans le cas de la Nouvelle-Orléans, elles ont modifié leur stratégie. En s'appuyant sur des auditions au Congrès, en 1994, qui ont mis en évidence les effets de dépendance du tabac et le fait que les manufactures ne l'ignoraient pas, les ligues ont tourné leurs plaintes contre ces caractéristiques. Elles dénoncent à présent clairement le tabac comme une *« drogue »* et le silence des fabricants à ce sujet. Elles ont intenté un « procès collectif ».

Les avocats des manufactures faisaient valoir jusqu'à présent qu'il était impossible de savoir qui avait été atteint, ou pas, par cette dépendance. Les plaignants estimaient, eux, qu'un fumeur ayant reçu de son médecin le conseil d'arrêter de fumer et ayant continué, peut être considéré comme *« drogué »*. Le juge Okla Jones a rejeté la demande de dommages collectifs, estimant qu'il revenait à chaque fumeur de faire la preuve des conséquences néfastes qu'il a subies. Mais il a admis la plainte déposée contre le silence des fabricants.

La victoire judiciaire est considérable. Immédiatement, les innombrables cabinets d'avocats des Etats-Unis ont vu le filon : il y a 40 millions de fumeurs outre-Atlantique et 50 millions d'anciens fumeurs, sans compter les parents des uns et des autres. Certains avocats évoquent les chiffres de 10 000 dollars de dommages par tête, soit au total des montants avoisinant 100 milliards de dollars pour ce « procès du siècle ». Dans le cas de l'Amoco Cadiz, le pétrolier qui avait coulé au large de l'Alaska, les victimes avaient touché 5 milliards de dollars. Le « procès collectif » gagné en 1994 contre les implants mammaires en silicone, 4,2 milliards. Les fabricants de tabac ont fait appel, et rien ne laisse présager de la suite. Mais ce jugement est significatif de la montée des ressentiments des fumeurs qui n'arrivent pas à s'arrêter et qui, aux Etats-Unis, se tournent vers la justice.

■ **ECOUTES : Jean-Louis Debré**, premier secrétaire général adjoint du RPR, s'est déclaré, au sujet des écoutes téléphoniques du docteur Maréchal, *« triste de voir qu'on continue à pratiquer des méthodes qui vont à l'opposé de la République, de la démocratie et de l'égalité »*, a déclaré M. Debré sur France-Inter, lundi 20 février.

■ **CELLULE DE L'ELYSÉE :** l'avocat de Pierre-Yves Gilleron, nous a confirmé, dimanche 19 février, que l'écriture de cet ancien membre de la cellule de l'Elysée, mis en examen par le juge Valat, figure bien sur les disquettes saisies par le juge, mais que *« ces disquettes ont été enregistrées après 1987, au siège de la société Secrets, dans laquelle il [M.Gilleron] était l'associé de Paul Barril »* et qu'il émettait *« toutes les réserves sur leur contenu »*. Me Olivier Metzner assure que le programme utilisé par la cellule *« permettait, par appui sur une touche, d'inscrire ou non la date et l'heure de leurs travaux »* et que, dès lors, *« la date figurant sur les comptes-rendus saisis par le juge ne signifie rien »*. S'agissant du contenu de ces disquettes, Me Metzner indique que son client, ancien commissaire de la DST, s'estime couvert par le *« secret-défense »*.

DANS LA PRESSE

EUROPE 1

C'est une affaire qui sent incroyablement mauvais. Elle est aberrante en période électorale. On y sent vraiment un billard à sept bandes, avec des gens essayant de se compromettre et de s'entre-compromettre dans les Hauts-de-Seine, avec un arrière-plan présidentiel éclatant, y compris pour ceux qui cherchent soit à esquiver leurs responsabilités, soit au contraire à dénoncer leurs rivaux.

Alain Duhamel

RTL

Ce département des Hauts-de-Seine est le plus riche de France, celui où la construction, l'urbanisme, les marchés publics représentent les budgets les plus considérables. On en conclut naturellement que si l'Etat a pris de tels risques pour empêcher l'instruction, c'est que le péril était grand. Ni les déclarations de M. Balladur hier soir ni les clameurs de M. Pasqua l'autre jour n'auront dissipé le malaise.

Philippe Alexandre

L'HUMANITÉ

M. Carignon est en prison. MM. Longuet et Roussin ont plié bagages, la justice aux trousses. M. Pasqua monte un coup tordu contre un magistrat. M. Méhaignerie le couvre. Et leur chef met lui-même la main à la pâte. Quel gouvernement ! En d'autres temps, il aurait depuis longtemps passé la main.

Claude Cabanes

SOMMAIRE

DEMAIN dans « Le Monde »

REVANCHE DE LA NATURE AU PAYS-BAS : les Néerlandais croyaient avoir triomphé de l'eau. Incapables de prendre des décisions concernant la rénovation du système de digues fluviales, ils ont été confrontés à de graves inondations.

Tirage du *Monde* daté dimanche 19-lundi 20 février 1995 : 548 004 exemplaires

BOURSE

Cours relevés le lundi 20 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17956,50	−0,36	−8,95
Honk Kong index	8043,01	−1,11	−1,80

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 17/02	Var. en % 16/02	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1822,47	−0,68	—
Londres FT 100	3044,20	−0,23	−0,69
Zurich	1240,80	−0,68	+0,04
Milan MIB 30	1036	−0,48	+1,87
Francfort Dax 30	2117,03	+0,06	+0,49
Bruxelles	1350,48	—	−2,81
Suisse SBS	990,56	−0,77	−4,58
Madrid Ibex 35	289,14	+1,35	+1,44
Amsterdam CBS	278,20	+0,25	+0,07

